

Zeitschrift: Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern

Herausgeber: Grosser Rat des Kantons Bern

Band: - (1932)

Rubrik: Compte général

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON DE BERNE

COMPTE GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT
POUR
L'EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

1931



(Comparé avec le budget et avec le compte de l'exercice précédent)

—
BERNE
Imprimerie fédérative S. A.
1932

Index

	Page
Récapitulation générale et bilan	3—5
<i>Première partie:</i>	
Compte de la fortune nette de l'Etat	7—84
Situation de la fortune nette de l'Etat	8
Compte de profits et pertes	8—9
Compte des recettes et dépenses de l'administration courante	10—84
I. Récapitulation des recettes et dépenses de l'administration courante	10
II. Comptes spéciaux	11—84
<i>Seconde partie:</i>	
Compte des éléments de la fortune (actif et passif).	85—105
I. Fonds capital	85—97
A. Forêts	86—87
B. Domaines	86—87
C. Caisse des domaines	86—87
D. Caisse hypothécaire	88—89
E. Banque cantonale	90—91
F. Emprunts	92—93
G. a. Capitaux de chemins de fer	94—97
G. b. Fonds d'amortissement des chemins de fer	96—97
II. Fonds d'administration	98—105
H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat	98—103
A. Administrations spéciales (avances et dépôts)	98—99
B. Placements	98—99
C. Administration courante, compte courant	98—99
D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts	100—101
E. Dépôts à la caisse de l'Etat	100—101
F. Emprunts	100—101
G. Caisse	102—103
H. Restes actifs et passifs (créances et dettes échues)	102—103
J. Solde du compte de l'administration courante	104—105
K. Inventaire du mobilier	104—105
Comptes des fonds spéciaux	107—153
Rapport concernant le compte général de l'administration des finances	153—170
Annexe	171—176



☞ Nota. Afin de faire concorder la pagination des tableaux et du rapport sur le compte d'Etat et de faciliter ainsi les recherches, les *numéros des pages du compte d'Etat sont mis entre parenthèse*, et la table des matières ne donne que ces chiffres-là. — Les autres chiffres placés au haut des pages en dehors de la parenthèse indiquent les pages correspondantes et consécutives des annexes.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

ET

BILAN



Canton de Berne — Compte général pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Mutations					
Doit		Avoir		Rubriques du compte				Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.					Fr.	Ct.
Récapitulation et bilan									
I. Fonds capital									
26,070,205	—	—	—	A. Forêts	Page 86	Achats et augmentations	160,657	28	
74,317,985	—	—	—	B. Domaines	» 86	des estimations	2,002,026	50	
2,914,743	20	6,005,369	72	C. Caisse des domaines	» 86		3,248,792	38	
30,000,000	—	—	—	D. Caisse hypothécaire	» 88		—	—	
40,000,000	—	—	—	E. Banque cantonale	» 90	Nouvelles créances et rem- boursements de dettes	—	—	
—	—	106,296,813	50	F. Emprunts	» 92		2,120,463	15	
89,043,686	—	36,295,663	70	Ga. Capitaux de chemins de fer	» 96		2,000	—	
—	—	16,671,143	74	Gb. Fonds d'amort. des chemins de fer	» 96		—	—	
262,346,619	20	165,268,990	66	Total de l'actif et du passif		Total des augmentations	7,533,939	31	
		97,077,628	54	Actif net					
II. Fonds d'administration									
H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat:									
					Page 102				
158,905,601	34	200,376,227	69	Avances, placements et dépôts		Nouvelles créances et rem- boursements de dettes .	422,433,077	28	
617,779	86	293,649	15	Caisses et compensations par décompte		Recettes	604,800,626	19	
14,070,805	98	389,813	04	Restes actifs		Nouvelles créances . . .	603,669,220	60	
296,842	33	399,730	60	Restes passifs		Dépenses	604,775,023	98	
173,891,029	51	201,459,420	48				2,235,677,948	05	
—	—	12,769,837	70	J. Solde du compte de l'administration courante	Page 104	Amortissement	728,500	—	
9,610,250	98	—	—	K. Inventaire du mobilier	» 104	Augmentations de l'inven- taire	373,738	96	
183,501,280	49	214,229,258	18	Total de l'actif et du passif		Total des augmentations	2,236,780,187	01	
30,727,977	69			Passif net		Augmentation nette . . .	3,185,810	48	
262,346,619	20	165,268,990	66	I. Fonds capital	Page 4		7,533,939	31	
183,501,280	49	214,229,258	18	II. Fonds d'administration	» 4	Augmentations	2,236,780,187	01	
445,847,899	69	379,498,248	84	Total de l'actif et du passif		Total des augmentations	2,244,314,126	32	
		66,349,650	85	Actif net		Diminution nette	3,107,928	86	
Bilan									
445,847,899	69	379,498,248	84	Eléments de la fortune	Page 4	Augmentations	2,244,314,126	32	
—	—	66,349,650	85	Fortune nette	» 8	Diminutions	173,799,618	84	
445,847,899	69	445,847,899	69				2,418,113,745	16	

Canton de Berne — Compte général pour 1931

de la fortune				Situation de la fortune au 31 décembre 1931						
Avoir				Rubriques du compte		Doit	Avoir			
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
Récapitulation et bilan										
I. Fonds capital										
100,457	28	{ Ventes et réductions des estimations		A. Forêts	Page 87	26,130,405	—			
525,791	50			B. Domaines	» 87	75,794,220	—			
5,327,845	76	{ Nouvelles dettes et remboursements de créances		C. Caisse des domaines	» 87	1,109,116	50			
—	—			D. Caisse hypothécaire	» 89	30,000,000	—			
—	—	{ Total des diminutions	Augmentation nette	E. Banque cantonale	» 91	40,000,000	—			
121,963	15			F. Emprunts	» 93	—	104,176,350			
1,380,000	—	{		Ga. Capitaux de chemins de fer	» 97	88,921,722	85			
7,456,057	69			Gb. Fonds d'amort. des chemins de fer	» 97	36,293,663	70			
77,881	62	{		Total de l'actif et du passif		261,955,464	35			
				Actif net		164,799,954	19			
						97,155,510	16			
II. Fonds d'administration										
H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat:										
Page 103										
421,866,609	49	Nouvelles dettes et remboursements de créances		Avances, placements et dépôts		145,087,690	61			
604,775,023	98	Dépenses		Caisses et compensations par décompte		557,284	15			
604,800,626	19	Recettes		Restes actifs		12,764,849	93			
604,868,874	39	Nouvelles dettes		Restes passifs		188,219	54			
2,236,311,134	05					158,598,044	23			
3,434,707	49	Excédent des dépenses				186,799,621	20			
220,155	95	Diminutions de l'inventaire								
2,239,965,997	49	Total des diminutions								
7,456,057	69	{ Diminutions								
2,239,965,997	49									
2,247,422,055	18	Total des diminutions								
I. Fonds capital										
Page 5										
261,955,464	35	164,799,954								
II. Fonds d'administration										
» 5										
168,361,878	22	202,275,666								
430,317,342	57	367,075,620								
		63,241,721								
Bilan										
Eléments de la fortune										
Page 5										
430,317,342	57	367,075,620								
Fortune nette										
» 8										
		63,241,721								
430,317,342	57	430,317,342								
		63,241,721								

PREMIÈRE PARTIE

COMPTE

DE LA

FORTUNE NETTE DE L'ÉTAT

Situation de la fortune nette de l'Etat

Compte de profits et pertes

Compte de l'administration courante

1931



Canton de Berne — Compte général pour 1931

Budget de 1931		Rubriques du compte	Sommes totales				Soldes			
Doit	Avoir		Doit	Avoir	Doit	Avoir	Doit	Avoir	Doit	Avoir
Fr.	Fr.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
Fortune nette										
—	66,349,650	Situation de la fortune nette au 1 ^{er} janvier		66,349,650	85	—		66,349,650	85	
—	—	Augmentation, comme ci-dessous		170,691,689	98	—		—		
3,513,589	—	Diminution, comme ci-dessous . . .		173,799,618	84	—		3,107,928	86	
62,836,061	—	Situation de la fortune nette au 31 déc.		63,241,721	99	—		63,241,721	99	
66,349,650	66,349,650			237,041,340	83	237,041,340	83	66,349,650	85	
Compte de profits et pertes										
A. Augmentations et diminutions de la fortune *)										
1. Recettes et dépenses de l'administration courante:										
—	121,670,635	Recettes		166,535,229	12	—		3,434,707	49	
125,184,224	—	Dépenses		169,969,936	61	—		—		
125,184,224	121,670,635			169,969,936	61	166,535,229	12	3,434,707	49	
B. Rectifications *)										
1. Forêts:										
—	—	Ventes: Plus-values		—	—	31,892	—	—		
—	—	Infériorités de prix de vente		—	—	—		—		
—	—	Achats: Excédents de prix d'achat		53,725	28	—		—		
—	—	Infériorités de prix d'achat		—	—	10,910	—	11,023	28	
—	—	Achat de droits		—	—	100	—	—		
—	—	Rectifications des estimations		—	—	—		—		
—	—	2. Domaines:		—	—	—		—		
—	—	Ventes: Plus-values		—	—	60,346	50	—		
—	—	Infériorités de prix d'achat		5,950	—	—		—		
—	—	Achats: Excédents de prix d'achat		306,940	—	179,630	—	—		
—	—	Infériorités de prix d'achat		—	—	—		—		
—	—	Achat de droits		1,000	—	—		—		
—	—	Vente de droits		—	—	1,050	—	—		
—	—	Rectifications des estimations .		30,115	—	659,700	—	—		
—	—	Cession de domaines curiaux .		90,510	—	—		—		
—	—	3. Caisse des domaines:		—	—	—		—		
—	—	Subside pour acquisition de terrain de reboisement		—	—	2,193	40	—		
—	—	Part aux frais de construction des nouv. instituts universitaires		1,000,000	—	—		997,806	60	
—	—	4. Amortissement des emprunts (compris dans les dépenses de l'administration courante):		—	—	—		—		
—	—	Emprunt de 1895, 3 %.		—	—	1,048,000	—	—		
—	—	Emprunt de 1900, 3 1/2 %. . . .		—	—	304,000	—	—		
—	—	Emprunt de 1906, 3 1/2 %. . . .		—	—	247,000	—	—		
—	—	Emprunt de 1911, 4 %.		—	—	279,500	—	—		
—	—	Emprunt de 1914, 4 1/4 %. . . .		—	—	122,000	—	—		
—	—	Emprunt de 1915, 4 3/4 %. . . .		—	—	108,000	—	—		
—	—	Report		1,488,340	28	3,054,221	90	—		
—	—							1,565,881	62	

*) Loi du 21 juillet 1872, art. 31.

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Budget de 1931		Rubriques du compte	Sommes totales				Soldes				
Doit	Avoir		Doit		Avoir		Doit		Avoir		
Fr.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
Compte de profits et pertes											
B. Rectifications *)											
Report											
—	—	5. Fonds d'amort. des chemins de fer: Versement	1,488,340	28	3,054,221	90	—	—	1,565,881	62	
—	—	6. Frais de construction, radiation	1,380,000	—	—	—	1,380,000	—	—	—	
—	—	7. Avance à l'administration courante, amortissement	12,686	—	—	—	12,686	—	—	—	
—	—	8. Compte de l'administration courante, amortissement	728,500	—	—	—	728,500	—	—	—	
—	—	9. Inventaire du mobilier: Augmentations	—	—	728,500	—	—	—	728,500	—	
—	—	Diminutions	220,155	95	373,738	96	—	—	153,583	01	
—	—										
			3,829,682	23	4,156,460	86	—	—	326,778	63	
—											
125,184,224	121,670,635	A. Augmentations et diminutions de la fortune	169,969,936	61	166,535,229	12	3,434,707	49	—	—	
—	—	B. Rectifications	3,829,682	23	4,156,460	86	—	—	326,778	63	
125,184,224	121,670,635	Total des mutations de la fortune	173,799,618	84	170,691,689	98	3,107,928	86	—	—	
—											
*) Loi du 21 juillet 1872, art. 31											

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930 *)	Budget de 1931 *)	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses		
			brutes				nettes				
Fr.	Ct.	Fr.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
Administration courante											
Récapitulation											
1,871,386	90	1,848,661	I. Administration générale .	131,154	35	2,118,702	50	—	—	1,987,548	15
2,919,752	65	2,944,243	II. Administration judiciaire .	39,796	—	3,010,124	60	—	—	2,970,328	60
159,903	50	221,431	III a. Justice	17,227	40	245,027	95	—	—	227,800	55
2,855,029	13	2,838,459	III b. Police	3,446,596	18	6,382,106	91	—	—	2,935,510	73
674,349	60	717,685	IV. Affaires militaires . . .	2,632,978	15	3,274,087	10	—	—	641,108	95
2,654,651	65	2,710,660	V. Cultes	2,869	95	2,673,501	50	—	—	2,670,631	55
17,243,544	69	17,400,696	VI. Instruction publique . .	3,582,810	61	21,075,124	63	—	—	17,492,314	02
51,905	75	49,183	VII. Affaires communales . .	4,864	90	54,932	05	—	—	50,067	15
8,289,994	07	7,671,088	VIII. Assistance publique . .	1,818,041	74	10,706,463	11	—	—	8,888,421	37
1,996,789	77	2,074,856	IX a. Economie publique . .	2,267,980	92	5,543,456	63	—	—	3,275,475	71
2,070,651	33	2,444,984	IX a. Service sanitaire . . .	5,303,095	32	7,641,078	07	—	—	2,337,982	75
7,745,568	13	6,772,685	X. Travaux publics et chemins de fer	8,779,447	01	16,904,520	24	—	—	8,125,073	23
12,298,934	90	12,424,477	XI. Emprunts	—	—	12,747,049	55	—	—	12,747,049	55
1,963,515	43	1,783,424	XII. Finances	233,106	92	2,062,681	38	—	—	1,829,574	46
1,941,660	09	2,030,250	XIII. Agriculture	3,672,499	90	5,715,173	90	—	—	2,042,674	—
314,297	93	360,550	XIV. Economie forestière . .	261,736	92	612,325	27	—	—	350,588	35
899,392	12	901,000	XV. Forêts domaniales . . .	2,045,759	79	1,191,271	88	854,487	91	—	—
2,391,631	10	2,351,420	XVI. Domaines de l'Etat . .	2,641,775	57	280,979	26	2,360,796	31	—	—
251,937	75	256,000	XVII. Caisse des domaines . .	50,066	90	301,845	60	—	—	251,778	70
1,792,066	76	1,550,000	XVIII. Caisse hypothécaire . .	29,678,690	12	28,103,047	89	1,575,642	23	—	—
2,400,000	—	2,400,000	XIX. Banque cantonale . . .	26,895,113	12	24,495,113	12	2,400,000	—	—	—
3,167,975	10	3,017,115	XX. Caisse de l'Etat	6,445,708	98	3,110,205	06	3,335,503	92	—	—
10,555	50	8,100	XXI. Amendes et confiscations .	783,332	22	775,122	62	8,209	60	—	—
112,300	77	106,500	XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines	323,141	80	214,352	67	108,789	13	—	—
1,069,447	65	974,960	XXIII. Régie des sels	2,747,224	70	1,663,866	65	1,083,358	05	—	—
3,580,488	75	3,264,959	XXIV. Timbre	3,280,826	95	110,860	40	3,169,966	55	—	—
5,289,561	70	4,823,700	XXV. Emoluments	5,629,946	79	242,742	05	5,387,204	74	—	—
2,227,694	35	1,711,000	XXVI. Taxe des successions de do- nations	3,782,256	25	868,374	65	2,913,881	60	—	—
227,191	—	269,500	XXVII. Redevances pour forces hy- drauliques	262,958	—	29,130	80	233,827	20	—	—
1,079,561	68	1,073,000	XXVIII. Patentes d'auberge et per- mis de vente des spiritueux . .	1,292,379	20	183,420	68	1,108,958	52	—	—
1,065,942	92	995,149	XXIX. Part de la recette de l'alcool .	1,173,423	30	183,817	35	989,605	95	—	—
795,204	45	719,515	XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse . . .	783,357	35	—	—	783,357	35	—	—
954,442	78	892,275	XXXI. Taxe militaire	2,222,205	31	1,322,981	94	899,223	37	—	—
38,024,665	60	35,477,550	XXXII. Impôts directs	43,663,998	54	5,598,277	20	38,065,721	34	—	—
369,877	14	500,000	XXXIII. Imprévu	638,857	96	528,171	40	110,686	56	—	—
65,457,999	37	61,035,743	Recettes	166,535,229	12	—	—	65,389,220	33	—	—
65,303,873	27	64,549,332	Dépenses	—	—	169,969,936	61	—	—	68,823,927	82
154,126	10	—	Excédent des recettes	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	3,513,589	Excédent des dépenses	3,434,707	49	—	—	3,434,707	49	—	—
65,457,999	37	64,549,332		169,969,936	61	169,969,936	61	68,823,927	82	68,823,927	82

*) Les dépenses sont indiquées en chiffres droits, les recettes en chiffres italiques.

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931		Rubriques du compte		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante													
<i>Comptes spéciaux</i>													
I. Administration générale													
A. Grand Conseil													
146,553	85	126,000		1. Indemnités de présence et de route, frais des commissions		—	—	201,520	75	—	—	201,520	75
146,553	85	126,000				—	—	201,520	75	—	—	201,520	75
B. Conseil-exécutif													
140,449	60	140,450		1. Traitements des membres du Conseil-exécutif		—	—	140,049	85	—	—	140,049	85
140,449	60	140,450				—	—	140,049	85	—	—	140,049	85
C. Crédit du Conseil-exécutif													
26,940	30			1. Frais du Conseil-exécutif et gratifications pour années de service . . .		—	—	25,955	85	—	—	25,955	85
14,282	20	25,000		2. Subventions en faveur d'œuvres d'utilité publique et des arts et des sciences		—	—	11,723	05	—	—	11,723	05
—	—			3. Secours		—	—	—	—	—	—	—	—
8,763	90	8,000		4. Archives et bibliothèque		131	80	8,132	95	—	—	8,001	15
49,986	40	33,000				131	80	45,811	85	—	—	45,680	05
D. Députation au Conseil des Etats et commissaires													
5,678	—	5,500		1. Députaion au Conseil des Etats . . .		—	—	5,132	—	—	—	5,132	—
36	30	500		2. Commissaires.		—	—	—	—	—	—	—	—
5,714	30	6,000				—	—	5,132	—	—	—	5,132	—
E. Chancellerie d'Etat													
49,649	05	53,821		1. Traitements des fonctionnaires . . .		—	—	53,820	55	—	—	53,820	55
89,521	—	83,167		2. Traitements des employés		—	—	83,275	20	—	—	83,275	20
7,336	10	7,400		3. Frais de bureau		2,231	85	10,223	50	—	—	7,991	65
105,688	35	120,000		4. Frais d'impression		47,673	75	174,456	85	—	—	126,783	10
16,008	10	16,700		5. Service de l'hôtel de ville		11,215	60	27,120	80	—	—	15,905	20
37,000	—	37,000		6. Loyers		—	—	37,000	—	—	—	37,000	—
2,000	—	2,000		7. Rédaction et impression des Fontes rerum bernensis		—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
307,202	60	320,088				61,121	20	387,896	90	—	—	326,775	70
F. Feuille officielle allemande, bulletin des séances du Grand Conseil et bulletin des lois													
21,000	—	21,000		1. Fermage de la Feuille officielle . . .		21,000	—	—	21,000	—	—	—	—
26,533	50	26,700		2. Abonnements des aubergistes		26,526	50	—	—	26,526	50	—	—
8,810	90	9,000		3. Frais de rédaction du bulletin des séances		—	—	10,815	65	—	—	10,815	65
30,198	45	32,000		4. Frais d'impression du bulletin des séances et du bulletin des lois		—	—	38,330	85	—	—	38,330	85
8,524	15	6,700				47,526	50	49,146	50	—	—	1,620	—

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses		
			brutes				nettes				
Fr.	Ct.	Fr.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
Administration courante											
II. Administration judiciaire											
A. Cour suprême											
250,766	50	253,000	1. Traitements des juges		—		252,975	60	—	252,975	60
3,002	40	3,000	2. Indemnités des juges-suppléants . . .		—		3,568	80	—	3,568	80
253,768	90	256,000			—		256,544	40	—	256,544	40
B. Greffe de la Cour											
55,519	65	56,520	1. Traitements des fonctionnaires		—		56,514	45	—	56,514	45
79,329	05	78,010	2. Traitements des employés		—		76,923	25	—	76,923	25
9,863	20	7,500	3. Frais de bureau		200		8,199	90	—	7,999	90
17,929	35	18,000	4. Service du Palais de justice		170		18,060	30	—	17,890	30
22,800	—	22,800	5. Loyers		—		22,800	—	—	22,800	—
1,862	10	1,800	6. Bibliothèque		—		1,824	70	—	1,824	70
1,723	35	1,500	7. Chambre des avocats, indemnités des membres et frais de bureau		—		1,430	85	—	1,430	85
189,026	70	186,130			370		185,753	45	—	185,383	45
C. Tribunaux de district											
314,972	05	320,000	1. Traitements des présidents de tribunal		—		315,276	85	—	315,276	85
5,069	30	7,500	2. Indemnités des vice-présidents		—		7,462	45	—	7,462	45
62,817	85	64,000	3. Indemnités des juges et des juges-suppléants		—		63,310	60	—	63,310	60
52,322	90	46,000	4. Frais de bureau		232	80	56,056	35	—	55,823	55
45,000	—	45,000	5. Loyers		—		46,000	—	—	46,000	—
—	—	500	6. Fonctionnaires judiciaires extraordinaires		—		1,031	95	—	1,031	95
—	—	100	7. Frais de déplacement de l'autorité de surveillance		—		—	—	—	—	—
480,182	10	483,100			232	80	489,138	20	—	488,905	40
D. Greffes des tribunaux de district											
228,160	40	233,850	1. Traitements des greffiers		—		232,014	80	—	232,014	80
12,925	85	2,000	2. Indemnités des remplaçants		—		7,949	50	—	7,949	50
378,898	40	387,000	3. Traitements des employés		—		377,980	45	—	377,980	45
25,294	30	25,000	4. Frais de bureau		7,759		35,650	85	—	27,891	85
17,500	—	17,500	5. Loyers		—		17,500	—	—	17,500	—
662,778	95	665,350			7,759		671,095	60	—	663,336	60
E. Ministère public											
76,000	80	76,000	1. Traitements des fonctionnaires		—		73,926	20	—	73,926	20
442	90	450	2. Frais de bureau du procureur général		—		449	65	—	449	65
7,181	05	6,400	3. Frais de bureau des procureurs d'arrondissement et du procureur-suppléant		—		8,339	40	—	8,339	40
1,200	—	1,200	4. Loyer		—		1,200	—	—	1,200	—
84,824	75	84,050			—		83,915	25	—	83,915	25

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses		
			brutes	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Fr.	Ct.	Fr.									
Administration courante											
II. Administration judiciaire											
F. Cours d'assises											
10,198	70	10,000	1. Indemnités des jurés			—	—	9,399	70	—	—
4,369	50	5,000	2. Frais de déplacement et d'entretien de la Cour d'assises			—	—	3,991	90	—	—
2,539	35	2,000	3. Indemnités des suppléants, des interprètes et des huissiers			—	—	2,532	85	—	—
9,236	50	7,000	4. Frais de bureau			—	—	11,806	30	—	—
18,300	—	18,300	5. Loyers			—	—	18,300	—	—	—
44,644	05	42,300				—	—	46,030	75	—	—
G. Offices des poursuites et des faillites											
1,804	15	1,800	1. Frais de bureau et de déplacement de l'autorité de surveillance			—	—	1,843	20	—	—
136,949	60	137,700	2. Traitements des fonctionnaires			—	—	136,943	15	—	—
3,812	95	2,000	3. Indemnités des remplaçants			—	—	5,403	55	—	—
369,695	85	380,000	4. Traitements des agents de poursuites			—	—	378,173	75	—	—
466,923	45	470,000	5. Traitements des employés			705	40	481,640	15	—	—
32,997	60	33,000	6. Frais de bureau			26,150	90	65,740	80	—	—
23,919	55	30,000	7. Registres et formules			4,577	90	35,579	70	—	—
33,480	—	33,480	8. Loyers			—	—	33,525	—	—	—
1,069,583	15	1,087,980				—	—	31,434	20	1,138,849	30
H. Conseils de prud'hommes											
9,284	75	9,000	1. Frais, part de l'Etat			—	—	9,245	65	—	—
9,284	75	9,000				—	—	9,245	65	—	—
J. Tribunal administratif											
36,931	05	37,154	1. Traitements des fonctionnaires			—	—	37,153	50	—	—
35,752	60	36,900	2. Traitements des employés			—	—	38,271	70	—	—
16,013	60	18,000	3. Indemnités des membres			—	—	16,039	70	—	—
5,892	55	6,000	4. Frais de bureau			—	—	6,003	70	—	—
3,500	—	3,500	5. Loyer			—	—	3,500	—	—	—
98,089	80	101,554				—	—	100,968	60	—	—
K. Tribunal de commerce											
9,618	60	9,619	1. Traitement du greffier			—	—	9,618	60	—	—
7,560	—	7,560	2. Traitement de l'employé			—	—	7,560	—	—	—
5,810	30	7,000	3. Indemnités des membres			—	—	6,803	90	—	—
4,280	95	4,300	4. Frais de bureau et de déplacement .			—	—	4,300	25	—	—
299	65	300	5. Bibliothèque			—	—	300	65	—	—
27,569	50	28,779				—	—	28,583	40	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931	Rubriques du compte		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
II. Administration judiciaire												
253,768	90	256,000	A. Cour suprême		—	—	256,544	40	—	—	256,544	40
189,026	70	186,130	B. Greffe de la Cour		370	—	185,753	45	—	—	185,383	45
480,182	10	483,100	C. Tribunaux de district		232	80	489,138	20	—	—	488,905	40
662,778	95	665,350	D. Greffes des tribunaux de district		7,759	—	671,095	60	—	—	663,336	60
84,824	75	84,050	E. Ministère public		—	—	83,915	25	—	—	83,915	25
44,644	05	42,300	F. Cours d'assises		—	—	46,030	75	—	—	46,030	75
1,069,583	15	1,087,980	G. Offices des poursuites et des faillites		31,434	20	1,138,849	30	—	—	1,107,415	10
9,284	75	9,000	H. Conseils de prud'hommes		—	—	9,245	65	—	—	9,245	65
98,089	80	101,554	J. Tribunal administratif		—	—	100,968	60	—	—	100,968	60
27,569	50	28,779	K. Tribunal de commerce		—	—	28,583	40	—	—	28,583	40
2,919,752	65	2,944,243			39,796	—	3,010,124	60	—	—	2,970,328	60
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 26,085. 60												
III a. Justice												
A. Frais d'administration de la Direction												
13,711	20	13,711	1. Traitements des fonctionnaires		—	—	13,711	20	—	—	13,711	20
19,554	15	19,676	2. Traitements des employés		—	—	19,675	65	—	—	19,675	65
10,500	15	8,000	3. Frais de bureau		2,074	10	10,074	10	—	—	8,000	—
45,511	95	35,000	4. Frais de justice		1,548	35	48,544	90	—	—	46,996	55
3,000	—	3,000	5. Loyers		—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
939	25	1,000	6. Chambre des notaires et examens de notaires		100	—	753	35	—	—	653	35
93,216	70	80,387			3,722	45	95,759	20	—	—	92,036	75
B. Commission de législation et revision des lois												
2,250	45	2,000	1. Frais de revision, de rédaction et d'impression		—	—	437	20	—	—	437	20
2,250	45	2,000			—	—	437	20	—	—	437	20
C. Inspectorat												
31,773	70	37,844	1. Traitements des fonctionnaires		—	—	40,006	40	—	—	40,006	40
3,300	—	3,700	2. Traitement de l'employé		3,224	90	6,924	90	—	—	3,700	—
7,818	10	7,800	3. Frais de bureau et de déplacement		—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
42,891	80	49,344			3,224	90	56,931	30	—	—	53,706	40
D. Apprentissages												
3,000	—	3,000	1. Enseignement		6,650	—	9,650	—	—	—	3,000	—
3,479	55	3,700	2. Examens d'apprentis		278	40	3,785	45	—	—	3,507	05
6,479	55	6,700			6,928	40	13,435	45	—	—	6,507	05

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931		Rubriques du compte		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante													
III b. Police													
C. Corps de police													
28,704	75	29,137		1. Traitements des fonctionnaires		—		29,133	15	—		29,133	15
1,751,945	45	1,755,000		2. Solde des gendarmes		6,710	90	1,786,679	95	—		1,779,969	05
67,880	30	42,000		3. Habillement		—		41,995	20	—		41,995	20
1,500	—	2,000		4. Equipement et armement		—		2,000	—	—		2,000	—
2,980	35	3,000		5. Service d'identification		568	45	3,565	05	—		2,996	60
5,008	85	5,000		6. Frais de bureau		—		4,992	90	—		4,992	90
151,860	40	149,200		7. Loyers		200		156,207	60	—		156,007	60
50,802	70	51,300		8. Indemnités de logement, de mobilier, de vélo, etc.		—		54,624	90	—		54,624	90
8,000	90	8,000		9. Soins médicaux		—		8,011	65	—		8,011	65
8,334	75	7,500		10. Frais divers d'administration		2,261	10	12,236	85	—		9,975	75
12,501	15	12,500		11. Indemnités de déplacement et cours d'instruction		—		12,499	90	—		12,499	90
40,000	—	40,000		12. Quote-part du produit des amendes.		40,000	—	—	—	40,000	—	—	—
2,049,519	60	2,024,637				49,740	45	2,111,947	15	—		2,062,206	70
D. Prisons													
27,098	52	25,000		1. Prisons de la ville de Berne:		3,710	70	31,977	55	—		28,266	85
23,077	80	25,000		a. Nourriture		—		25,951	20	—		25,951	20
19,700	—	19,700		b. Frais divers d'entretien		—		19,700	—	—		19,700	—
83,729	59	94,000		2. Prisons des districts:		7,334	30	78,862	47	—		71,528	17
29,346	05	28,500		a. Nourriture		—		31,399	85	—		31,399	85
53,200	—	52,600		b. Frais divers d'entretien		—		53,200	—	—		53,200	—
236,151	96	244,800		c. Loyers		11,045	—	241,091	07	—		230,046	07
E. Etablissements pénitentiaires													
48,687	06	44,000		1. Pénitencier de Thorberg:		678	60	45,228	30	—		44,549	70
3,000	70	3,500		a. Administration		1,830	—	2,667	45	—		837	45
97,986	17	100,000		b. Enseignement et culte		4,858	25	86,243	69	—		81,385	44
47,332	85	41,000		c. Nourriture		4,120	95	50,785	40	—		46,664	45
27,900	—	28,000		d. Entretien		779	25	28,812	50	—		28,033	25
135,171	78	140,000		e. Loyer		306,823	20	177,968	85	128,854	35	—	—
40,632	68	36,500		f. Industries		169,627	02	143,009	—	26,618	02	—	—
49,102	32	40,000		g. Exploitation agricole		488,717	27	534,715	19	—		45,997	92
1,107	10	—		Roulement		28,937	65	24,524	95	4,412	70	—	—
24,150	25	—		h. Augmentations et diminut. à l'inventaire		1,609	70	—	—	1,609	70	—	—
23,844	97	40,000		i. Pensions		519,264	62	559,240	14	—		39,975	52

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
III b. Police												
E. Etablissements pénitentiaires												
2. Maison de travail de St-Jean-Anet:												
48,158	50	47,000		a. Administration	2,537	35	50,828	45	—	—	48,291	10
2,443	70	2,060		b. Enseignement et culte	100	—	2,230	90	—	—	2,130	90
70,176	35	74,800		c. Nourriture	3,805	50	68,115	60	—	—	64,310	10
64,049	96	76,900		d. Entretien	18,446	95	76,552	33	—	—	58,105	38
21,365	—	21,340		e. Loyer	860	—	22,200	—	—	—	21,340	—
65,780	38	63,500		f. Industries	126,670	—	50,001	63	76,668	37	—	—
63,334	54	99,200		g. Exploitation agricole	245,483	90	216,375	06	29,108	84	—	—
77,078	59	59,400			397,903	70	486,303	97	—	—	38,400	27
943	70	—			26,606	40	12,475	—	14,131	40	—	—
49,277	50	48,000			53,445	—	1,374	—	52,071	—	—	—
28,744	79	11,400			477,955	10	500,152	97	—	—	22,197	87
3. Pénitencier de Witzwil:												
83,581	23	80,830		a. Administration	997	20	84,809	91	—	—	83,812	71
11,960	24	12,000		b. Enseignement et culte	454	—	13,524	79	—	—	13,070	79
214,893	75	210,000		c. Nourriture	6,393	15	190,705	65	—	—	184,312	50
244,179	40	207,000		d. Entretien	31,625	10	220,145	12	—	—	188,520	02
40,582	55	41,000		e. Loyer	2,392	—	42,725	—	—	—	40,333	—
73,543	55	60,000		f. Industries	202,443	28	135,197	70	67,245	58	—	—
587,208	90	495,830		g. Exploitation agricole	1,029,854	52	609,226	79	420,627	73	—	—
65,555	28	5,000			1,274,159	25	1,296,334	96	—	—	22,175	71
19,419	65	—			46,753	65	49,261	65	—	—	2,508	—
57,359	80	45,000			78,210	45	—	—	78,210	45	—	—
142,334	73	50,000			1,399,123	35	1,345,596	61	53,526	74	—	—
4. Maison disciplinaire de la Montagne de Diesse:												
26,361	66	25,300		a. Administration	92	85	26,754	65	—	—	26,661	80
6,323	58	5,600		b. Enseignement et culte	50	—	6,164	95	—	—	6,114	95
52,191	—	52,000		c. Nourriture	1,047	30	52,171	06	—	—	51,123	76
45,884	20	39,100		d. Entretien	7,552	65	56,518	50	—	—	48,965	85
28,600	—	28,600		e. Loyer	675	—	29,200	—	—	—	28,525	—
8,250	70	8,000		f. Industries	72,907	25	61,446	—	11,461	25	—	—
17,568	35	23,700		g. Exploitation agricole	101,021	75	97,194	70	3,827	05	—	—
133,541	39	118,900			183,346	80	329,449	86	—	—	146,103	06
13,072	50	—			17,729	90	3,961	—	13,768	90	—	—
29,000	60	29,000			28,981	60	—	—	28,981	60	—	—
3,543	45	—			74	—	7,254	25	—	—	7,180	25
95,011	74	89,900			230,132	30	340,665	11	—	—	110,532	81

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931	Rubriques du compte		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante									
			III b. Police									
			E. Etablissements pénitentiaires									
			5. Pénitencier et maison de travail d'Hindelbank:									
28,474	54	31,500	a. Administration		4,476	05	34,877	26	—	—	30,401	21
1,378	96	1,500	b. Enseignement et culte		1	30	1,288	53	—	—	1,287	23
41,117	40	41,700	c. Nourriture		2,127	70	38,775	05	—	—	36,647	35
43,158	50	36,200	d. Entretien		4,663	65	42,761	45	—	—	38,097	80
16,000	—	16,200	e. Loyer		200	—	16,200	—	—	—	16,000	—
29,669	95	32,600	f. Industries		41,017	—	12,343	10	28,673	90	—	—
82	75	5,000	g. Exploitation agricole		47,114	55	44,609	10	2,505	45	—	—
101,376	70	89,500	Roulement									
3,124	30	—	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire		3,712	50	2,944	10	768	40	—	—
13,436	90	16,500	i. Pensions.		16,705	25	185	—	16,520	25	—	—
2,000	—	2,000	k. Prélèvement sur la dîme de l'alcool		2,000	—	—	—	2,000	—	—	—
89,064	10	71,000			122,018	—	193,983	59	—	—	71,965	59
			F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme									
9,229	—	12,229	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool .		12,229	—	—	—	12,229	—	—	—
9,229	—	12,229	2. Subvention à la société de patronage et à la commission des détenus libérés .		—	—	12,229	—	—	—	12,229	—
—	—	—			12,229	—	12,229	—	—	—	—	—
			G. Frais de justice et de police									
226,625	85	150,000	1. Frais de police criminelle		453	20	218,133	61	—	—	217,680	41
293,929	72	270,000	2. Emoluments et remboursements de frais		603,774	76	290,674	16	313,100	60	—	—
300	—	300	3. Indemnité pour parts aux émoluments		—	—	300	—	—	—	300	—
1,088	20	2,000	4. Emoluments de la Cour suprême . .		2,959	40	1,273	90	1,685	50	—	—
43,176	02	40,000	5. Frais de police		2,889	35	50,447	75	—	—	47,558	40
1,500	—	1,500	6. Concordat pour la protection des jeunes gens placés à l'étranger		—	—	1,500	—	—	—	1,500	—
7,123	45	3,000	7. Chambres de conciliation		—	—	5,687	—	—	—	5,687	—
67	—	—	8. Frais de police extraordinaires (grèves)		—	—	792	80	—	—	792	80
16,225	60	77,200			610,076	71	568,809	22	41,267	49	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931		Rubriques du compte		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante													
III b. Police													
H. Etat civil													
234,496	30	228,826		1. Traitements des officiers de l'état civil		—		233,314	10	—		233,314	10
2,971	—	3,000		2. Frais d'inspections et frais divers . . .		—		2,884	60	—		2,884	60
237,467	30	231,826				—		236,198	70	—		236,198	70
190,348	70	191,096		A. Frais d'administration de la Direction		6,051	85	195,594	50	—		189,542	65
63,436	30	61,000		B. Passeports, arrestations et conduites .		8,959	80	76,598	85	—		67,639	05
2,049,519	60	2,024,637		C. Corps de police		49,740	45	2,111,947	15	—		2,062,206	70
236,151	96	244,800		D. Prisons		11,045	—	241,091	07	—		230,046	07
94,330	87	162,300		E. Etablissements pénitentiaires		2,748,493	37	2,939,638	42	—		191,145	05
—	—	—		F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme		12,229	—	12,229	—	—		—	—
16,225	60	77,200		G. Frais de justice et de police		610,076	71	568,809	22	41,267	49	—	—
237,467	30	231,826		H. Etat civil		—	—	236,198	70	—		236,198	70
2,855,029	13	2,838,459				3,446,596	18	6,382,106	91	—		2,935,510	73
				Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 97,051.73									
				IV. Affaires militaires									
A. Frais d'administration de la Direction													
22,376	80	22,380		1. Traitements des fonctionnaires		500	—	22,876	80	—		22,376	80
64,058	45	64,135		2. Traitements des employés		6,700	—	70,698	85	—		63,998	85
8,750	10	8,000		3. Frais de bureau		—	—	8,002	80	—		8,002	80
6,501	90	5,000		4. Frais d'impression		—	—	8,207	60	—		8,207	60
4,200	—	4,200		5. Loyers		—	—	4,200	—	—		4,200	—
1,654	—	3,000		6. Mobilisation, frais des préparatifs . . .		—	—	1,439	65	—		1,439	65
107,541	25	106,715				7,200	—	115,425	70	—		108,225	70
				B. Commissariat des guerres									
7,262	60	7,265		1. Traitement du commissaire des guerres		4,000	—	11,262	60	—		7,262	60
8,595	20	8,970		2. Traitement de son adjoint		—	—	8,965	80	—		8,965	80
84,315	05	84,720		3. Traitements des employés		—	—	85,527	15	—		85,527	15
8,628	45	9,000		4. Frais de bureau		724	50	8,855	05	—		8,130	55
6,100	—	6,100		5. Loyers		—	—	6,100	—	—		6,100	—
—	—	500		6. Frais d'équipement et d'organisation		—	—	—	—	—		—	—
1,913	75	2,650		7. Frais divers d'administration		—	—	2,167	60	—		2,167	60
9,776	50	10,000		8. Part de la confection des effets militaires dans les frais d'administration $\frac{1}{6}$ (voir IV. F. 6.)		—	—	9,876	50	—		9,876	50
29,329	60	30,000		9. Part des ateliers dans les frais d'administration $\frac{1}{4}$ (voir IV. G. 6.)		29,630	—	—	—	29,630	—	—	—
503	56	800		10. Assurance contre les accidents		332	90	697	50	—		364	60
78,212	40	80,005				44,563	90	123,575	70	—		79,011	80

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931	Rubriques du compte		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
IV. Affaires militaires												
C. Dépôt de Tavannes												
8,297	—	8,300	1. Loyers		5,063	—	13,360	—	—	—	8,297	—
8,297	—	8,300			5,063	—	13,360	—			8,297	—
D. Administration des casernes												
6,019	70	6,450	1. Traitement de l'intendant des casernes		—	—	6,392	70	—	—	6,392	70
7,425	—	7,425	2. Traitements des employés		—	—	7,424	80	—	—	7,424	80
56,318	35	58,000	3. Entretien		12,364	65	70,373	50	—	—	58,008	85
6,000	—	6,000	4. Achat de literie		—	—	5,996	15	—	—	5,996	15
110,026	45	110,220	5. Loyers		8,843	55	118,870	—	—	—	110,026	45
<i>103,300</i>	—	<i>155,350</i>	6. Indemnité de la Confédération.		155,350	—	—	—	155,350	—	—	—
459	95	500	7. Assurance contre les accidents		26	45	406	70	—	—	380	25
82,949	45	33,245			176,584	65	209,463	85			32,879	20
E. Administration des arrondissements												
1. Traitements des commandants d'arrondissement:												
53,393	90	54,485	a. Traitements		—	—	54,487	35	—	—	54,487	35
6,471	90	6,500	b. Vacations		—	—	6,501	55	—	—	6,501	55
2. Frais de bureau des commandants d'arrondissement:												
41,330	10	41,465	a. Traitements des employés		—	—	43,263	55	—	—	43,263	55
7,440	—	7,440	b. Loyers		500	—	7,940	—	—	—	7,440	—
15,770	45	15,400	c. Frais divers		43	35	16,438	20	—	—	16,394	85
143,605	90	144,000	3. Traitements des chefs de section.		598	50	141,588	80	—	—	140,990	30
11,028	30	12,000	4. Recrutement		—	—	11,843	20	—	—	11,843	20
279,040	55	281,290			1,141	85	282,062	65			280,920	80
F. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes												
1. Achats, salaires des ouvriers.												
1,188,746	20	500,000			96,161	90	1,642,420	90	—	—	1,546,259	—
137	30	200	2. Assurance des ouvriers contre les accidents		36	—	133	60	—	—	97	60
23,893	—	15,000	3. Intérêts du fonds de roulement		—	—	24,178	60	—	—	24,178	60
7,250	—	7,250	4. Loyer		—	—	7,250	—	—	—	7,250	—
<i>1,277,234</i>	<i>90</i>	<i>532,450</i>	5. Produit		1,635,855	70	—	—	1,635,855	70	—	—
9,776	50	10,000	6. Frais d'administration (IV. B. 8.)		—	—	9,876	50	—	—	9,876	50
47,431	90	—			1,732,053	60	1,683,859	60	48,194	—	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931	Rubriques du compte		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
Administration courante											
V. Cultes											
A. Frais d'administration de la Direction											
1,267	10	1,000	1. Frais de bureau		—	—	1,281	30	—	—	1,281 30
800	—	800	2. Traitement du secrétaire		—	—	800	—	—	—	800 —
2,067	10	1,800			—	—	2,081	30	—	—	2,081 30
B. Culte protestant											
1,713,178	70	1,759,750	1. Traitements des pasteurs		—	—	1,726,062	15	—	—	1,726,062 15
9,343	10	9,600	2. Suppléments de traitement		—	—	8,893	75	—	—	8,893 75
44,051	15	44,680	3. Indemnités de logement		—	—	44,146	80	—	—	44,146 80
74,423	—	74,590	4. Indemnités de chauffage		—	—	74,519	55	—	—	74,519 55
23,064	65	22,300	5. Pensions de retraite		—	—	20,600	—	—	—	20,600 —
12,419	40	12,590	6. Subventions à des collatures et à des ecclésiastiques externes		—	—	12,607	35	—	—	12,607 35
580	—	580	7. Allocation en faveur du culte protestant de Soleure		—	—	580	—	—	—	580 —
801	35	801	8. Contributions de communes à la rétribution de pasteurs		801	35	—	—	801	35	—
2,041	05	2,000	9. Commission des examens de théologie		1,320	50	3,882	70	—	—	2,562 20
241,900	—	241,700	10. Loyers		—	—	241,700	—	—	—	241,700 —
3,300	—	3,300	11. Contribution aux frais du culte des sourds-muets		—	—	3,300	—	—	—	3,300 —
—	—	—	12. Sonceboz-Sombeval, indemnité de logement, rachat		—	—	12,500	—	—	—	12,500 —
4,000	—	—	(Delémont, subside pour constructions de bâtiments curiaux, solde)		—	—			—	—	
5,000	—	—	(Buchen, construction d'une église, subside)		—	—			—	—	
2,132,499	70	2,170,289			2,121	85	2,148,792	30	—	—	2,146,670 45
C. Culte catholique romain											
431,815	70	447,580	1. Traitements du clergé		114	80	430,951	30	—	—	430,836 50
1,241	65	1,300	2. Suppléments de traitement		—	—	1,300	—	—	—	1,300 —
4,266	65	4,500	3. Indemnités de logement		—	—	4,500	—	—	—	4,500 —
1,800	—	1,800	4. Indemnités de chauffage		—	—	1,800	—	—	—	1,800 —
27,900	—	27,400	5. Pensions de retraite		—	—	29,530	80	—	—	29,530 80
2,781	40	2,781	6. Part aux traitements de l'évêque, du doyen du chapitre et du secrétaire de la conférence diocésaine		—	—	4,082	50	—	—	4,082 50
7,850	—	8,800	7. Traitements des chanoines bernois . .		—	—	8,800	—	—	—	8,800 —
285	25	100	8. Commission des examens de théologie		360	—	315	40	44	60	—
477,370	15	494,261			474	80	481,280	—	—	—	480,805 20
D. Culte catholique chrétien											
37,003	70	37,610	1. Traitements des curés		233	30	35,588	95	—	—	35,355 65
400	—	400	2. Suppléments de traitement		—	—	400	—	—	—	400 —
1,302	05	1,950	3. Indemnités de logement		—	—	1,300	—	—	—	1,300 —
1,200	—	1,400	4. Indemnités de chauffage		—	—	1,200	—	—	—	1,200 —
2,750	—	2,750	5. Traitement de l'évêque		—	—	2,750	—	—	—	2,750 —
58	95	200	6. Commission des examens de théologie		40	—	108	95	—	—	68 95
42,714	70	44,310			273	30	41,347	90	—	—	41,074 60

			Canton de Berne — Compte général pour 1931											
Compte de 1930		Budget de 1931	Rubriques du compte			Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
Administration courante														
V. Cultes														
2,067	10	1,800	A. Frais d'administration de la Direction			—	—	2,081	30	—	—	2,081	30	
2,132,499	70	2,170,289	B. Culte protestant			2,121	85	2,148,792	30	—	—	2,146,670	45	
477,370	15	494,261	C. Culte catholique romain			474	80	481,280	—	—	—	480,805	20	
42,714	70	44,310	D. Culte catholique chrétien			273	30	41,347	90	—	—	41,074	60	
2,654,651	65	2,710,660				2,869	95	2,673,501	50	—	—	2,670,631	55	
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 40,028.45														
—														
VI. Instruction publique														
A. Frais d'administration de la Direction et du Synode														
10,653	50	10,711	1. Traitement du secrétaire			—	—	10,711	20	—	—	10,711	20	
38,019	30	38,633	2. Traitements des employés			1,200	—	40,114	80	—	—	38,914	80	
10,064	63	8,800	3. Frais de bureau			—	—	14,859	70	—	—	14,859	70	
2,000	—	2,000	4. Loyers			—	—	2,000	—	—	—	2,000	—	
15,462	15	12,000	5. Indemnités des commissions d'examen et des experts, frais de déplacement			13,336	95	29,501	90	—	—	16,164	95	
5,428	70	5,000	6. Frais du Synode			—	—	5,257	85	—	—	5,257	85	
81,628	28	77,144				14,536	95	102,445	45	—	—	87,908	50	
B. Université														
897,161	75	902,313	1. Traitements des professeurs et privats-docents de l'Université			80,411	80	978,895	95	—	—	898,484	15	
5,564	—	4,800	2. Droits d'immatriculation			6,302	50	—	—	6,302	50	—	—	
224,538	20	225,000	3. Traitements des assistants			675	—	227,001	35	—	—	226,326	35	
170,583	70	178,196	4. Traitements des employés			10,618	85	199,876	40	—	—	189,257	55	
130,018	57	135,000	5. Frais d'administration (mobilier, chauffage, etc.)			14,753	35	149,796	80	—	—	135,043	45	
215,860	—	215,860	6. Loyers			15,050	—	230,860	—	—	—	215,810	—	
65,000	—	51,000	7. Bibliothèque de la ville, subvention .			—	—	51,000	—	—	—	51,000	—	
8. Instituts et cliniques:														
5,962	85	—	1. Clinique chirurgicale			—	—	15,936	65	—	—	15,936	65	
9,844	92	—	2. Clinique médicale			1,440	—	11,699	35	—	—	10,259	35	
8,527	97	—	3. Cabinet d'anatomie			144	10	7,972	07	—	—	7,827	97	
5,594	84	—	4. Cabinet de physiologie			671	—	7,240	—	—	—	6,569	—	
4,215	75	—	5. Cabinet d'ophtalmologie			1,327	—	5,619	55	—	—	4,292	55	
1,101	10	—	6. Institut d'otiartrie et de laryngologie			—	—	1,825	20	—	—	1,825	20	
10,867	46	—	7. Institut pathologique			—	—	10,371	15	—	—	10,371	15	
4,739	35	—	8. Laboratoire de chimie médicale .			889	10	3,991	75	—	—	3,102	65	
5,746	03	—	9. Institut d'hygiène et de bactériologie			746	—	7,332	15	—	—	6,586	15	
2,700	—	—	10. Institut « Pasteur »			5,000	—	7,700	—	—	—	2,700	—	
5,499	85	—	11. Laboratoire de chimie organique .			816	55	5,166	54	—	—	4,349	99	
8,478	38	—	12. Laboratoire de chimie inorganique			4,989	35	11,839	75	—	—	6,850	40	
1,770,876	72	1,702,569	A reporter			143,834	60	1,934,124	66	—	—	1,790,290	06	

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses			
			brutes				nettes					
Fr.	Ct.	Fr.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
Administration courante												
VI. Instruction publique												
B. Université												
1,770,876	72	1,702,569	Report	143,834	60	1,934,124	66	—	—	1,790,290	06	
7,787	55		13. Cabinet de physique et Observatoire	—	—	5,995	59	—	—	5,995	59	
1,826	56		14. Institut d'astronomie	—	—	2,449	83	—	—	2,449	83	
2,249	50		15. Collections minéralogiques	938	60	8,905	75	—	—	7,967	15	
3,659	76		16. Institut de géologie	—	—	7,626	45	—	—	7,626	45	
3,205	05		17. Collections zoologiques	—	—	6,890	20	—	—	6,890	20	
4,672	02		18. Institut pharmaceutique	659	35	13,777	44	—	—	13,118	09	
2,218	75		19. Institut pharmacologique	—	—	3,460	45	—	—	3,460	45	
5,237	05		20. Institut de dermatologie	—	—	3,720	80	—	—	3,720	80	
1,810	40		21. Clinique des maladies infantiles . . .	—	—	2,171	55	—	—	2,171	55	
1,873	40		22. Institut géographique	—	—	2,551	10	—	—	2,551	10	
2,360	35		23. Institut psychologique	250	—	1,284	90	—	—	1,034	90	
891	59		24. Collection d'objets d'art historiques	—	—	900	55	—	—	900	55	
408	50	122,000	25. Biologie physico-chimique	2	10	437	85	—	—	435	75	
4,966	44		26. Cabinet d'anatomie	—	—	7,072	11	—	—	7,072	11	
—	—		27. Cabinet de physiologie	—	—	—	—	—	—	—	—	
2,651	54		28. Cabinet d'anat. pathologique	7,248	30	9,668	56	—	—	2,420	26	
1,213	65		29. Cabinet de zootechnie	—	—	1,127	72	—	—	1,127	72	
1,146	15		30. Clinique chirurgicale	—	—	1,100	75	—	—	1,100	75	
999	80		31. Clinique médicale	272	40	1,661	65	—	—	1,389	25	
9,073	35		32. Clinique ambulatoire	15,922	70	6,033	15	9,889	55	—	—	
—	—		33. Pharmacie	—	—	—	—	—	—	—	—	
3,095	80		34. Bibliothèque	—	—	3,616	95	—	—	3,616	95	
—	—		35. Inspection des viandes	—	—	—	—	—	—	—	—	
968	05		36. Ecole normale supérieure	—	—	785	40	—	—	785	40	
11,410	—		37. Emoluments des laboratoires	11,717	—	—	—	11,717	—	—	—	
22,369	75		38. Bibliothèques des séminaires	200	—	18,439	14	—	—	18,239	14	
9. Jardin botanique:												
91,636	73	85,000	a. Entretien	2,703	55	74,224	66					
			b. Subvention pour le jardin alpestre de la Schynige Platte	—	—	520	—					
			c. Loyer du jardin botanique	—	—	18,700	—			85,741	11	
			d. Subvention du conseil de bourgeoisie de la ville de Berne	2,000	—	—	—					
			e. Subvention de la municipalité de Berne	3,000	—	—	—					
10. Hôpital vétérinaire												
11. Polyclinique:												
65,192	60	64,947	a. Traitements	3,133	35	50,467	80					
			b. Appareils, médicaments, etc.	12,334	85	52,665	15			62,664	75	
			c. Subvention de la municipalité de Berne	25,000	—	—	—					
12. Institut dentaire:												
67,772	60	43,000	a. Traitements	5,568	15	42,203	40					
			b. Matériel d'enseignement	—	—	27,097	60					
			c. Loyer	—	—	19,000	—			42,633	15	
			d. Recettes	35,099	70	—	—					
			e. Subvention de la municipalité de Berne	5,000	—	—	—					
13. Institut de médecine légale:												
22,275	45	23,500	a. Traitements	—	—	18,579	15					
			b. Matériel d'enseignement	4	50	7,970	80			27,286	85	
			c. Loyer	—	—	1,800	—					
			d. Recettes	1,058	60	—	—					
2,049,929	66	2,035,016	A reporter	357,319	25	2,428,096	50	—	—	2,070,777	25	

Compte de 1930			Budget de 1931		Rubriques du compte			Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
Fr.	Ct.	Fr.						Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
Administration courante																
VI. Instruction publique																
B. Université																
A reporter																
2,049,929	66	2,035,016						357,319	25	2,428,096	50	—	—	2,070,777	25	
420,000	—	420,000						—	—	423,000	—	—	—	423,000	—	
29,703	—	30,000						—	—	35,257	—	—	—	35,257	—	
3,000	—	3,000						—	—	3,000	—	—	—	3,000	—	
10,750	—	10,750						—	—	10,750	—	—	—	10,750	—	
1,500	—	1,500						—	—	1,500	—	—	—	1,500	—	
2,514,882	66	2,500,266						357,319	25	2,901,603	50			2,544,284	25	
C. Ecoles moyennes																
1. Ecole cantonale de Porrentruy, subvention de l'Etat																
176,150	—	183,000						24,400	—	201,400	—	—	—	177,000	—	
851,115	35	856,000						162,050	—	1,023,279	30	—	—	861,229	30	
2,098,645	30	2,112,000						575	—	2,099,831	45	—	—	2,099,256	45	
17,692	30	17,693						—	—	17,693	—	—	—	17,693	—	
872	30	900						—	—	998	—	—	—	998	—	
195,325	90	200,000						5	675	—	181,208	85	—	—	180,533	85
11,953	70	14,100						3,991	20	18,640	—	—	—	14,648	80	
33,891	05	24,000						14,519	15	44,818	95	—	—	30,299	80	
3,561	—	4,000						—	—	4,812	—	—	—	4,812	—	
355,582	40	360,000						—	—	362,823	50	—	—	362,823	50	
1,180	—	1,500						200	—	1,050	—	—	—	850	—	
1,000	—	3,000						—	—	2,994	75	—	—	2,994	75	
3,746,969	30	3,776,193						206,410	35	3,959,549	80			3,753,139	45	
D. Ecoles primaires																
1. Contributions aux traitements des maîtres																
7,461,068	75	7,460,000						—	—	7,472,549	65	—	—	7,472,549	65	
—	—	20,000						31,000	—	50,927	—	—	—	19,927	—	
275,976	35	276,500						62,685	70	323,885	05	—	—	261,199	35	
703,698	40	710,000						150,000	—	854,510	35	—	—	704,510	35	
27,860	30	24,000						13,000	—	36,895	40	—	—	23,895	40	
31,637	—	60,000						40,000	—	99,364	65	—	—	59,364	65	
804,498	25	809,000						—	—	814,180	70	—	—	814,180	70	
6,500	—	6,500						18,863	85	25,106	75	—	—	6,242	90	
9,311,239	05	9,366,000						A reporter	315,549	55	9,677,419	55			9,361,870	

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
Administration courante												
VI. Instruction publique												
D. Ecoles primaires												
Report												
9. Inspecteurs d'écoles:												
131,992	85	132,792	a. Traitements et frais de déplacement	—	—	130,601	55	—	—	130,601	55	
3,241	45	3,200	b. Frais de bureau	—	—	4,660	85	—	—	4,660	85	
1,490	50	2,000	10. Enseignement par sections de classe	—	—	2,859	—	—	—	2,859	—	
35,679	55	37,000	11. Enseignement des travaux manuels	8,500	—	45,517	35	—	—	37,017	35	
57,241	65	55,000	12. Subventions pour fournitures scolaires	40,000	—	97,753	05	—	—	57,753	05	
69,734	10	70,000	13. Ecoles complémentaires	28,508	75	104,730	25	—	—	76,221	50	
89,536	55	82,000	14. Remplacement d'instituteurs malades	53,867	65	156,001	45	—	—	102,133	80	
7,270	90	6,000	15. Remplacement des maîtresses de couture malades	—	—	11,617	50	—	—	11,617	50	
39,000	—	39,500	16. Subventions aux établissements spéciaux pour l'éducation des enfants sourds-muets, aveugles, etc.	40,000	—	79,100	35	—	—	39,100	35	
221,527	35	228,000	17. Enseignements de l'économie domestiques									
10,100	—	12,700	a. Ecoles complémentaires publiques et cours	194,369	—	437,120	40	—	—	242,751	40	
1,490	—	1,500	b. Ecoles complémentaires privées et cours.	29,850	—	42,650	—	—	—	12,800	—	
17,500	—	18,000	c. Bourses	800	—	1,610	—	—	—	810	—	
53,948	85	53,500	d. Prélèvement sur la dîme de l'alcool	18,000	—	250	—	17,750	—	—	—	
10,411	—	10,000	18. Maîtresses de couture, caisse de retraite, subvention	30,000	—	80,993	80	—	—	50,993	80	
138	70	100	19. Remplacement de maîtres astreints au service militaire	—	—	14,925	—	—	—	14,925	—	
10,026,542	50	10,081,292	20. Commission concernant les prestations en nature.	—	—	—	—	—	—	—	—	
				759,444	95	10,887,810	10	—	—	10,128,365	15	
E. Ecoles normales												
1. Ecole normale allemande des instituteurs												
A. Section inférieure à Hofwil:												
21,337	20	21,326	a. Administration	1,137	80	22,588	80	—	—	21,451	—	
82,177	97	82,469	b. Enseignement	16,374	08	106,545	60	—	—	90,171	52	
30,086	70	33,000	c. Nourriture	1,918	70	29,388	25	—	—	27,469	55	
28,878	35	30,000	d. Entretien	1,498	30	34,197	05	—	—	32,698	75	
20,400	—	20,400	e. Loyer	2,150	—	22,400	—	—	—	20,250	—	
1,073	05	1,000	f. Exploitation agricole	3,848	90	2,713	65	1,135	25	—	—	
181,807	17	186,195	Roulement	26	927	78	217,833	35	—	—	190,905	57
3,288	10	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	870	05	3,756	60	—	—	2,886	55	
32,200	—	32,000	h. Pensions	32,375	—	—	—	32,375	—	—	—	
152,895	37	154,195		60,172	83	221,589	95	—	—	161,417	12	

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931	Rubriques du compte			Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante										
			VI. Instruction publique										
			E. Ecoles normales										
			4. Ecole normale de Delémont:										
13,543	55	13,440	a. Administration			93	75	13,811	65	—	—	13,717	90
52,139	73	47,400	b. Enseignement			—	—	56,076	68	—	—	56,076	68
18,989	50	18,000	c. Nourriture			758	65	18,604	65	—	—	17,846	—
13,312	39	14,440	d. Entretien			—	—	13,803	60	—	—	13,803	60
18,300	—	18,270	e. Loyer			—	—	18,300	—	—	—	18,300	—
1,896	30	1,900	f. Jardin et poulailler.			439	—	1,933	50	—	—	1,494	50
118,181	47	113,450	Roulement			1,291	40	122,530	08	—	—	121,238	68
154	80	—	g. Augmentations et diminut. à l'inventaire			1,697	80	208	85	1,488	95	—	—
15,477	50	14,450	h. Pensions.			15,040	—	—	—	15,040	—	—	—
102,549	17	99,000				18,029	20	122,738	93	—	—	104,709	73
			5. Dépenses diverses:										
16,820	—	16,820	a. Pensions.			3,031	—	14,798	10	—	—	11,767	10
10,999	95	12,000	b. Cours de répétition et de perfectionnement			6,016	40	16,639	65	—	—	10,623	25
15,133	40	15,000	c. Caisse d'assurance, subside			—	—	15,973	25	—	—	15,973	25
42,953	35	43,820				9,047	40	47,411	—	—	—	38,363	60
			6. Musée scolaire suisse, subvention . . .										
21,800	—	21,800				1,300	—	23,100	—	—	—	21,800	—
21,800	—	21,800				1,300	—	23,100	—	—	—	21,800	—
			7. Allocation prélevée sur la subvention scolaire fédérale (VI. J. 2. c.) . . .										
60,000	—	60,000				72,000	—	—	72,000	—	—	—	—
60,000	—	60,000				72,000	—	—	72,000	—	—	—	—
			1. Ecole normale allemande des instituteurs										
152,895	37	154,195	A. Section inférieure à Hofwil			60,172	83	221,589	95	—	—	161,417	12
170,000	64	169,682	B. Section supérieure à Berne			65,287	10	234,933	80	—	—	169,646	70
322,896	01	323,877				125,459	93	456,523	75	—	—	331,063	82
109,404	01	108,500	2. Ecole normale de Porrentruy			11,602	55	116,461	78	—	—	104,859	23
115,994	99	116,040	3. Ecole normale de Thoune			8,425	97	123,435	81	—	—	115,009	84
102,549	17	99,000	4. Ecole normale de Delémont			18,029	20	122,738	93	—	—	104,709	73
650,844	18	647,417				163,517	65	819,160	27	—	—	655,642	62
42,953	35	43,820	5. Cours de répétition et pensions			9,047	40	47,411	—	—	—	38,363	60
21,800	—	21,800	6. Musée scolaire, subvention			1,300	—	23,100	—	—	—	21,800	—
60,000	—	60,000	7. Allocation prélevée sur la subvention fédérale pour l'école primaire			72,000	—	—	72,000	—	—	—	—
655,597	53	653,037				245,865	05	889,671	27	—	—	643,806	22

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses				
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
				Administration courante											
VI. Instruction publique															
F. Institutions de sourds-muets															
1. Etablissement de Münchenbuchsee:															
13,896		13,400		a. Administration	545		15,612	60	—		15,067	60			
32,747	14	33,000		b. Enseignement	599		32,402	09	—		31,803	09			
37,013	93	38,000		c. Nourriture	1,035		38,646	66	—		37,611	66			
39,240	25	30,000		d. Entretien	91		40,014	50	—		39,923	50			
19,080		19,200		e. Loyer	100		19,200		—		19,100				
135		1,000		f. Métiers	11,512	30	11,422	45	89	85	—				
477	75	1,000		g. Exploitation agricole	6,900		6,264	10	635	90	—				
1,529	85	2,200		h. Caisse d'assurance, subside	—		1,521	80	—		1,521	80			
142,894	42	133,800		Roulement											
1,497	15	—		i. Augmentations et diminut. à l'inventaire	2,369	95	2,397	80	—		27	85			
53,990		50,000		k. Pensions.	52,385	70	—	—	52,385	70	—				
87,407	27	83,800		75,537	95	167,482	—	—	—	91,944	05				
2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern:															
Subvention de l'Etat															
12,000		12,000		—	—		12,000		—	—	12,000				
12,000		12,000		—	—		12,000		—	—	12,000				
3. Intérêts du fonds de l'institution des sourds-muets															
2,978	60	2,900		2,743	45	—	2,743	45	—	—					
2,978	60	2,900		2,743	45	—	2,743	45	—	—	—				
87,407 27 83,800															
12,000		12,000		75,537	95	167,482	—	—	—	91,944	05				
2,978	60	2,900		—	—	12,000	—	—	—	12,000					
96,428	67	92,900		2,743	45	—	2,743	45	—	—					
78,281	40	179,482		78,281	40	179,482	—	—	—	101,200	60				
G. Encouragements aux beaux-arts et aux sciences															
1. Musée historique, subvention															
37,500		37,500		15,000		52,500		—		37,500					
6,000		6,000		—	—	7,000		—		7,000					
3,000		3,000		—	—	4,500		—		4,500					
2,000		2,000		—	—	2,000		—		2,000					
1,214		1,214		—	—	1,214		—		1,214					
5,000		5,000		—	—	5,000		—		5,000					
27,556	75	20,000		7. Conservation des monuments historiques	22,800		44,045	85	—		21,245	85			
4,375		5,000		—	—	5,000		—		5,000					
25,000		25,000		9. Théâtre de la ville de Berne, subvention	—		25,000		—		25,000				
6,000		6,000		10. Orchestre de la ville de Berne, subvention	—		6,000		—		6,000				
600		600		11. Musée alpin, subvention	—		600		—		600				
500		800		12. Musée jurassien de Delémont, subvention	—		800		—		800				
2,750		2,750		13. Société cantonale de musique, subvention	—		2,750		—		2,750				
—		5,000		14. Fondation «Château de Spiez», subvention	—		5,000		—		5,000				
—		50,000		15. Musée d'histoire naturelle, nouveau bâtiment, subvention	—		50,000		—		50,000				
—		50,000		16. Musée des beaux-arts, nouveau bâtiment, subvention	—		50,000		—		50,000				
—		—		17. Station scientifique du Jungfraujoch, subvention	—		10,000		—		10,000				
121,495	75	219,864		37,800	—	271,409	85	—	—	233,609	85				

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931	Rubriques du compte			Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses				
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
			Administration courante													
VI. Instruction publique																
H. Librairie scolaire																
<p>1. Matériel d'enseignement:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Provisions en magasin au 1^{er} janvier b. Frais de confection de matériel d'enseignement c. Produit de la vente de matériel d'enseignement d. Exemplaires gratuits e. Provisions en magasin au 31 décembre 																
661,402	65	609,106				8,780	35	603,950	90	—	—	595,170	55			
154,593	—	186,890				—	—	224,668	95	—	—	224,668	95			
289,765	45	284,287				288,646	55	—	—	288,646	55	—	—			
2,569	60	1,500				—	—	5,100	90	—	—	5,100	90			
595,170	55	590,865				624,285	30	9,333	58	614,951	75	—	—			
66,370	75	77,656				921,712	20	843,054	30	78,657	90	—	—			
			2. Frais:													
23,838	10	27,223				—	—	24,898	35	—	—	24,898	35			
4,473	—	2,000				—	—	1,571	—	—	—	1,571	—			
4,660	85	11,500				211	85	9,210	35	—	—	8,998	50			
4,100	—	4,150				—	—	4,100	—	—	—	4,100	—			
951	75	1,500				1,697	01	2,999	20	—	—	1,302	19			
18,846	20	24,000				—	—	16,830	70	—	—	16,830	70			
56,869	90	70,373				1,908	86	59,609	60	—	—	57,700	74			
			3. Emploi du produit:													
4,775	90	6,753				—	—	6,338	55	—	—	6,338	55			
4,744	95	530				—	—	14,618	61	—	—	14,618	61			
9,500	85	7,283				—	—	20,957	16	—	—	20,957	16			
			Produit													
66,370	75	77,656	1.	Matériel d'enseignement		921,712	20	843,054	30	78,657	90	—	—			
56,869	90	70,373	2.	Frais		1,908	86	59,609	60	—	—	57,700	74			
9,500	85	7,283				923,621	06	902,663	90	20,957	16	—	—			
9,500	85	7,283	3.	Emploi du produit		—	—	20,957	16	—	—	20,957	16			
—	—	—				923,621	06	923,621	06	—	—	—	—			

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses	
			brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante										
VI. Instruction publique										
J. Subvention fédérale pour l'école primaire										
472,075	80	404,636	1. Subvention de la Confédération . . .	958,531	60	—	—	958,531	60	—
100,000	—	100,000	2. Emploi de la subvention:	—	—	100,000	—	—	—	100,000
44,000	—	44,000	a. Subvention à la caisse d'assurance des instituteurs (VI. D. 4.)	—	—	70,000	—	—	—	70,000
60,000	—	60,000	b. Suppléments de pensions à des instituteurs retraités	—	—	100,000	—	—	—	100,000
40,000	—	40,000	c. Allocation pour les frais des écoles normales de l'Etat (VI. E. 7.) . . .	—	—	40,000	—	—	—	40,000
60,000	—	60,000	d. Contribution ordinaire de l'Etat aux constructions scolaires	—	—	60,000	—	—	—	60,000
100,636	40	100,636	e. Subventions extraordinaires en faveur de l'école primaire selon l'art. 14 de la loi sur les traitements du corps enseignant	—	—	100,000	—	—	—	100,000
67,439	40	—	f. Subventions aux communes pour la délivrance de vêtements et d'aliments aux élèves primaires nécessiteux . (Contribution aux frais de transformation de l'établissement de sourds-muets de Münchenbuchsee)	—	—	40,000	—	—	—	40,000
—	—	—	g. Subventions aux communes pour la gratuité du matériel d'enseignement et des fournitures scolaires (VI. D. 12)	—	—	10,000	—	—	—	10,000
—	—	—	h. Subventions aux communes pour l'enseignement des travaux manuels à l'école primaire (VI. D. 11.)	—	—	15,000	—	—	—	15,000
—	—	—	i. Subsides en faveur des institutions générales d'instruction au sens de l'art. 29 de la loi du 6 mai 1894 . .	—	—	10,000	—	—	—	10,000
—	—	—	k. Subsides en faveur des cours de perfectionnement du corps enseignant primaire (VI. E. 5b)	—	—	50,000	—	—	—	50,000
—	—	—	l. Subvention à la caisse d'assurance des instituteurs pour la mise en compte d'années de service au profit des membres âgés du corps enseignant (VI. D. 4.)	—	—	30,000	—	—	—	30,000
—	—	—	m. Subside pour l'assurance des maîtresses de couture et de ménage (VI. D. 18.)	—	—	40,000	—	—	—	40,000
—	—	—	n. Subventions pour les mesures en faveur des anormaux (VI. D. 16.) . .	—	—	293,531	60	—	—	293,531
—	—	—	o. A la disposition du Conseil-exécutif, pour être employé conformément à la loi fédérale	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—		958,531	60	958,531	60	—	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931		Rubriques du compte			Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante														
VI. Instruction publique														
K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme														
1,000		1,000		1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool .		.	1,000		—		1,000		—	
1,000		1,000		2. Refuges pour enfants, subvention .		.	—		1,000		—		1,000	
—		—												
81,628	28	77,144		A. Frais d'administration de la Direction et du Synode			14,536	95	102,445	45	—		87,908	50
2,514,882	66	2,500,266		B. Université			357,319	25	2,901,603	50	—		2,544,284	25
3,746,969	30	3,776,193		C. Ecoles moyennes			206,410	35	3,959,549	80	—		3,753,139	45
10,026,542	50	10,081,292		D. Ecoles primaires			759,444	95	10,887,810	10	—		10,128,365	15
655,597	53	653,037		E. Ecoles normales			245,865	05	889,671	27	—		643,806	22
96,428	67	92,900		F. Institutions de sourds-muets			78,281	40	179,482	—	—		101,200	60
121,495	75	219,864		G. Encouragements aux beaux-arts			37,800	—	271,409	85	—		233,609	85
—	—	—		H. Librairie scolaire			923,621	06	923,621	06	—		—	
—	—	—		J. Subvention fédérale pour l'école primaire			958,531	60	958,531	60	—		—	
—	—	—		K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme			1,000	—	1,000	—	—		—	
17,243,544	69	17,400,696					3,582,810	61	21,075,124	63	—		17,492,314	02
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 91,618.02														
VII. Affaires communales														
A. Frais d'administration de la Direction														
26,014	60	26,403		1. Traitements des fonctionnaires			—	—	26,736	20	—		26,736	20
15,448	65	15,580		2. Traitements des employés			—	—	15,473	20	—		15,473	20
9,242	50	6,000		3. Frais de bureau et de déplacement . .			4,864	90	11,522	65	—		6,657	75
1,200	—	1,200		4. Loyers			—	—	1,200	—	—		1,200	—
51,905	75	49,183					4,864	90	54,932	05	—		50,067	15
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 884.15														

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931		Rubriques du compte				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.						Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante															
VIII. Assistance publique															
A. Frais d'administration de la Direction															
32,497	25	30,588		1. Traitements des fonctionnaires				—	—	36,325	65	—	—	36,325	65
87,804	15	92,900		2. Traitements des employés				800	—	94,597	45	—	—	93,797	45
16,360	18	15,000		3. Frais de bureau				2,140	95	17,117	45	—	—	14,976	50
4,900	—	4,900		4. Loyers				—	—	4,900	—	—	—	4,900	—
141,561	58	143,388						2,940	95	152,940	55	—	—	149,999	60
B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique															
509	70	1,000		1. Commission cantonale.				—	—	340	65	—	—	340	65
34,123	80	34,866		2. Inspecteur cantonal et adjoints:				—	—	34,859	55	—	—	34,859	55
19,829	75	18,000		a. Traitements				—	—	18,003	95	—	—	18,003	95
1,200	—	1,200		b. Frais de bureau et de déplacement				—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
24,108	70	25,000		c. Loyer				—	—	24,400	15	—	—	24,400	15
79,771	95	80,066		3. Inspecteurs d'arrondissement				—	—	78,804	30	—	—	78,804	30
C. Assistance des indigents															
2,707,491	96	2,500,000		1. Subventions aux communes:				626	20	2,633,558	60	—	—	2,632,932	40
1,405,024	62	1,300,000		a. Subventions pour l'assistance permanente				875	65	1,424,665	47	—	—	1,423,789	82
1,599,997	71	1,300,000		b. Subventions pour l'assistance temporaire				374,393	04	2,512,370	81	—	—	2,137,977	77
1,609,933	92	1,600,000		2. Assistance extérieure:				219,420	44	1,969,277	29	—	—	1,749,856	85
200,000	—	200,000		a. Assistance hors du canton				—	—	200,000	—	—	—	200,000	—
7,522,448	21	6,900,000		b. Subventions suivant les §§ 59, 60 et 113 de la loi sur l'assistance publique				595,315	33	8,739,872	17	—	—	8,144,556	84

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931	Rubriques du compte			Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes		
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
Administration courante														
VIII. Assistance publique														
D. Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions														
12,000			1. Hospice de l'Oberland à Utzigen			—		11,375		—		11,375		
11,225			2. Hospice du Seeland à Worben			—		11,075		—		11,075		
11,275			3. Hospice du Mittelland à Riggisberg			—		11,375		—		11,375		
7,500			4. Hospice de la ville de Berne à Kühlewil			—		8,100		—		8,100		
9,425			5. Hospice de la Haute-Argovie à Dettenbühl			—		9,425		—		9,425		
10,725			6. Hospice de l'Emmental à Frienisberg			—		10,675		—		10,675		
8,475			7. Hospice du district de Signau à Langnau			—		8,600		—		8,600		
14,400			8. Hospices communaux divers			—		14,825		—		14,825		
85,025		85,000				—		85,450		—		85,450		
E. Maisons d'éducation des districts et privées, subventions														
2,500		2,500	1. Orphelinat de Saignelégier			—		2,500		—		2,500		
20,000		24,000	2. Maison d'éducation Victoria, Wabern			—		24,000		—		24,000		
2,500		2,500	3. Orphelinat de Belfond			—		3,540		—		3,540		
3,500		3,500	4. Orphelinat de Porrentruy			—		—		—		—		
3,500		3,500	5. Orphelinat de Courtelary			—		3,500		—		3,500		
6,000		6,000	6. Orphelinats de Delémont			—		6,000		—		6,000		
2,500		2,500	7. Orphelinat de Reconvillier			—		2,500		—		2,500		
5,000		5,000	8. Maison d'éducation d'Oberbipp			—		5,000		—		5,000		
5,000		5,000	9. Maison d'éducation d'Enggistein			—		5,000		—		5,000		
2,500		2,500	10. Maison d'éducation du Steinhölzli			—		2,500		—		2,500		
7,000		10,000	11. Maison pour enfants faibles d'esprit de Berthoud			—		10,000		—		10,000		
10,000		10,000	12. Maison pour enfants faibles d'esprit de Steffisbourg			—		10,000		—		10,000		
70,000		77,000				—		74,540		—		74,540		
F. Maisons cantonales d'éducation														
1. Landorf														
10,377	86	9,500	a. Administration			64	45	9,821	14	—		9,756	69	
11,346	55	9,100	b. Enseignement			1,995	—	12,450	36	—		10,455	36	
23,006	77	23,400	c. Nourriture			890	—	23,101	71	—		22,211	71	
23,179	08	20,100	d. Entretien			2,610	—	26,549	69	—		23,939	69	
8,980		8,980	e. Loyers			120	—	9,100	—	—		8,980	—	
10,372	13	9,700	f. Exploitation agricole			42,870	50	35,067	65	7,802	85	—	—	
66,518	13	61,380	Roulement											
4,472	30	—	g. Augmentations et diminut. à l'inventaire			1,503	—	4,396	—	—		2,893	—	
18,353	50	17,500	h. Pensions			22,973	50	1,365	—	21,608	50	—	—	
52,636	93	43,880				73,026	45	121,851	55	—		48,825	10	

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses			
			brutes				nettes					
Fr.	Ct.	Fr.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
Administration courante												
VIII. Assistance publique												
F. Maisons cantonales d'éducation												
2. Aarwangen:												
10,024	85	9,964	a. Administration	22	50	10,109	40	—	—	10,086	90	
10,727	21	10,530	b. Enseignement	—	—	10,403	61	—	—	10,403	61	
21,821	48	22,700	c. Nourriture	95	95	24,308	54	—	—	24,212	59	
20,268	75	16,700	d. Entretien	2,503	45	18,338	45	—	—	15,835	—	
7,050	—	7,400	e. Loyers	90	—	7,400	—	—	—	7,310	—	
1,041	76	2,710	f. Exploitation agricole	20,473	36	18,817	41	1,655	95	—	—	
68,850	53	64,584	Roulement		23,185	26	89,377	41	—	—	66,192	15
1,892	—	—	g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	716	—	2,206	—	—	—	1,490	—	
19,680	—	17,600	h. Pensions	22,231	—	2,005	75	20,225	25	—	—	
51,062	53	46,984			46,132	26	93,589	16	—	—	47,456	90
3. Cerlier:												
9,363	90	9,500	a. Administration	10	50	9,781	37	—	—	9,770	87	
8,916	65	8,180	b. Enseignement	19	40	7,414	80	—	—	7,395	40	
28,729	21	27,000	c. Nourriture	133	10	27,800	58	—	—	27,667	48	
27,203	30	19,000	d. Entretien	1,711	55	29,758	85	—	—	28,047	30	
4,900	—	4,900	e. Loyers	—	—	4,900	—	—	—	4,900	—	
11,020	90	4,150	f. Exploitation agricole	52,280	89	45,737	15	6,543	74	—	—	
68,092	16	64,430	Roulement		54,155	44	125,392	75	—	—	71,237	31
1,789	50	—	g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	3,782	—	2,787	50	994	50	—	—	
25,642	50	17,000	h. Pensions	25,022	50	2,207	50	22,815	—	—	—	
44,239	16	47,430			82,959	94	130,387	75	—	—	47,427	81
4. Kehrsatz:												
10,045	16	10,200	a. Administration	611	80	10,474	16	—	—	9,862	36	
9,919	56	9,400	b. Enseignement	149	85	9,971	06	—	—	9,821	21	
19,950	32	20,400	c. Nourriture	1,155	—	19,491	63	—	—	18,336	63	
16,322	15	14,200	d. Entretien	3,100	50	17,691	—	—	—	14,590	50	
6,400	—	6,400	e. Loyers	—	—	6,400	—	—	—	6,400	—	
5,755	87	5,500	f. Exploitation agricole	48,549	78	45,895	30	2,654	48	—	—	
56,881	32	55,100	Roulement		53,566	93	109,923	15	—	—	56,356	22
196	—	—	g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	3,020	—	4,888	—	—	—	1,868	—	
15,340	—	11,000	h. Pensions	15,387	50	1,245	—	14,142	50	—	—	
41,345	32	44,100			71,974	43	116,056	15	—	—	44,081	72

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VIII. Assistance publique											
F. Maisons cantonales d'éducation											
5. Bretière:											
10,523	76	9,000		2,445	—	13,451	56	—	—	11,006	56
9,129	83	8,700		3,808	—	14,507	53	—	—	10,699	53
19,723	50	18,900		1,403	50	22,124	—	—	—	20,720	50
21,724	75	16,000		27,105	40	48,229	22	—	—	21,123	82
6,310	—	6,000		140	—	6,450	—	—	—	6,310	—
5,072	50	5,800		34,932	50	33,344	43	1,588	07	—	—
62,339	34	52,800		69,834	40	138,106	74	—	—	68,272	34
332	—	—		6,918	—	31,878	—	—	—	24,960	—
12,472	50	10,800		18,100	—	1,545	—	16,555	—	—	—
—	—	—		26,177	85	—	—	26,177	85	—	—
9,300	—	—	(Subvention du fonds Jean Aebi)								
40,898	84	42,000		121,030	25	171,529	74	—	—	50,499	49
6. Sonvilier:											
9,471	55	9,323		—	—	8,196	90	—	—	8,196	90
6,564	39	8,105		—	—	3,268	95	—	—	3,268	95
17,146	18	21,772		890	30	13,621	69	—	—	12,731	39
9,511	—	10,960		3,742	80	17,990	70	—	—	14,247	90
6,600	—	6,600		—	—	6,600	—	—	—	6,600	—
300	94	2,950		100,305	68	125,642	25	—	—	25,336	57
48,992	18	53,810		104,938	78	175,320	49	—	—	70,381	71
5,492	50	—		86,611	70	—	—	86,611	70	—	—
8,995	—	8,320		3,255	50	240	—	3,015	50	—	—
45,489	68	45,490		194,805	98	175,560	49	19,245	49	—	—
7. Loveresse:											
8,473	95	8,460		—	—	9,070	95	—	—	9,070	95
6,372	70	6,990		—	—	6,413	60	—	—	6,413	60
10,204	40	11,500		297	30	9,972	35	—	—	9,675	05
5,923	20	6,800		3,531	—	11,642	85	—	—	8,111	85
3,300	—	3,300		—	—	3,300	—	—	—	3,300	—
901	15	750		11,274	20	9,523	15	1,751	05	—	—
33,373	10	36,300		15,102	50	49,922	90	—	—	34,820	40
542	—	—		470	—	3,981	—	—	—	3,511	—
7,925	—	7,550		8,722	50	526	—	8,196	50	—	—
25,990	10	28,750		24,295	—	54,429	90	—	—	30,134	90

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931	Rubriques du compte		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
VIII. Assistance publique												
141,561	58	143,388	A. Frais d'administration de la Direction		2,940	95	152,940	55	—	—	149,999	60
79,771	95	80,066	B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique		—	—	78,804	30	—	—	78,804	30
7,522,448	21	6,900,000	C. Assistance des indigents		595,315	33	8,739,872	17	—	—	8,144,556	84
85,025	—	85,000	D. Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions		—	—	85,450	—	—	—	85,450	—
70,000	—	77,000	E. Maisons d'éducation des districts et privées, subventions		—	—	74,540	—	—	—	74,540	—
301,662	56	298,634	F. Maisons cantonales d'éducation		614,224	31	863,404	74	—	—	249,180	43
89,524	77	87,000	G. Subventions diverses		350,872	30	456,762	50	—	—	105,890	20
—	—	—	H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme		155,678	85	155,678	85	—	—	—	—
—	—	—	J. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité pour nouvelles constructions et installations		99,010	—	99,010	—	—	—	—	—
8,289,994	07	7,671,088			1,818,041	74	10,706,463	11	—	—	8,888,421	37
Les dépenses dépassent le budget de fr. 1,217,333.37												
IX a. Economie publique												
A. Frais d'administration de la Direction												
10,711	20	10,711	1. Traitement du secrétaire		—	—	17,311	20	—	—	17,311	20
33,445	50	33,727	2. Traitements des employés		—	—	33,727	50	—	—	33,727	50
5,905	85	7,000	3. Frais de bureau		112	—	6,911	20	—	—	6,799	20
2,700	—	2,700	4. Loyers		—	—	2,700	—	—	—	2,700	—
52,762	55	54,138			112	—	60,649	90	—	—	60,537	90
B. Commerce et industrie												
14,821	65	15,000	1. Encouragements au commerce et à l'industrie en général		4,887	—	18,452	90	—	—	13,565	90
33,004	—	33,000	2. Bourses		7,200	—	50,853	—	—	—	43,653	—
38,400	—	38,400	3. Encouragement du tourisme:		—	—	38,400	—	—	—	38,400	—
5,000	—	5,000	a. Sociétés de développement, subventions		—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
3,000	—	3,000	b. Office fédéral du tourisme, subvention		—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
1,870	—	2,500	c. Association d'industrie hôtelière, subvention		—	—	1,213	50	—	—	1,213	50
2,910	—	2,910	4. Loi sur la protection des ouvrières, inspection		—	—	2,910	—	—	—	2,910	—
99,005	65	99,810	5. Maîtres d'écoles industrielles, pensions		12,087	—	119,829	40	—	—	107,742	40

Compte de 1930			Budget de 1931			Rubriques du compte			Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
Fr.	Ct.	Fr.							Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
Administration courante																	
IX a. Economie publique																	
C. Chambre du commerce et de l'industrie																	
27,006	40	31,900	1. Traitements des fonctionnaires						—		30,146	85	—			30,146	85
20,250	15	17,874	2. Traitements des employés						—		17,875	20	—			17,875	20
1,284	95	2,000	3. Indemnités de séance et de route						—		1,185	55	—			1,185	55
12,516	95	11,300	4. Frais de bureau et de déplacement, publicat.						—		12,144	63	—			12,144	63
5,500	—	5,010	5. Loyers						1,200		6,700	—	—			5,500	—
66,558	45	68,084							1,200		68,052	23	—			66,852	23
D. Office cantonal des apprentissages																	
			1. Administration:														
28,948	80	29,210	a. Traitements des fonctionnaires						—		28,885	—	—			28,885	—
8,649	90	8,620	b. Traitements des employés						—		8,995	20	—			8,995	20
11,597	78	11,000	c. Frais de bureau						—		10,971	90	—			10,971	90
1,800	—	1,800	d. Loyers						—		1,800	—	—			1,800	—
37,500	—	30,000	e. Emoluments:						35,000		—		35,000	—	—	—	—
27,500	—	20,000	1. Produit						—		25,000	—	—			25,000	—
10,000	—	10,000	2. Versement au fonds cantonal des examens d'apprentis						—		10,000	—	—			10,000	—
102,382	50	103,000	3. Subside aux frais des examens d'apprentis						27,898	35	120,768	76	—			92,870	41
			2. Apprentissages et examens d'apprentis														
			3. Ecoles professionnelles:														
178,008	75	180,000	a. Ecoles et cours spéciaux d'arts et métiers						132,322	80	308,947	—	—			176,624	20
248,432	—	290,000	b. Ecoles complémentaires d'arts et métiers						302,030	—	599,080	—	—			297,050	—
31,609	—	27,100	c. Ecoles de commerce						32,950	—	60,050	—	—			27,100	—
117,035	—	117,900	d. Ecoles complémentaires commerciales						14,395	—	128,490	—	—			114,095	—
—	—	—	e. Constructions de bâtiments, subsides						—		—	—	—	—	—	—	—
14,000	—	14,000	4. Orientation professionnelle et patronnage des apprentis						—		14,000	—	—			14,000	—
742,463	73	782,630							544,596	15	1,316,987	86	—			772,391	71
E. Musée des arts et métiers																	
			a. Musée des arts et métiers et Ecole de céramique:														
59,068	75	63,990	1. Traitements						—		59,049	30	—			59,049	30
1,300	16	1,300	2. Matériel d'enseignement						—		1,296	57	—			1,296	57
7,495	74	7,500	3. Bibliothèque et collection						667		8,189	68	—			7,522	68
8,902	82	4,500	4. Expositions, cours, conférences						400		4,729	45	—			4,329	45
3,926	19	4,600	5. Frais d'administration						—		5,436	15	—			5,436	15
1,859	73	1,500	6. Matériaux						—		1,238	01	—			1,238	01
13,320	—	13,470	7. Loyer						—		13,470	—	—			13,470	—
1,972	50	3,000	8. Mobilier, outillage, four						—		6,311	20	—			6,311	20
7,494	40	8,000	9. Chauffage, éclairage et nettoyage						—		8,350	35	—			8,350	35
392	—	500	10. Frais divers						—		265	05	—			265	05
1,680	—	1,000	11. Ecolages						970	—	—	970	—	—	—	—	—
3,515	80	5,000	12. Produit des travaux des élèves						2,667	25	—	2,667	25	—	—	—	—
24,628	—	24,415	13. Subvention de la ville de Berne						25,735	10	—	25,735	10	—	—	—	—
2,500	—	2,500	14. Subvention de la bourg. de Berne						2,500	—	—	2,500	—	—	—	—	—
1,800	—	1,500	15. Subventions diverses						1,700	—	—	1,700	—	—	—	—	—
25,269	50	30,400	16. Subvention de la Confédération						25,986	—	—	25,986	—	—	—	—	—
46,338	99	43,545							60,625	35	108,335	76	—			47,710	41

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses		
			brutes				nettes				
Fr.	Ct.	Fr.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
Administration courante											
IX a. Economie publique											
E. Musée des arts et métiers											
<i>b. Ecole de sculpture de Brienz:</i>											
21,376	05	22,923	1. Traitements		22,869	15	—	—	22,869	15	
2,157	76	2,000	2. Matériel d'enseignement		2,032	75	—	—	2,032	75	
2,657	20	1,600	3. Frais d'administration		1,692	30	—	—	1,692	30	
1,511	05	1,500	4. Moyens d'enseignement p. élèves		1,423	80	—	—	1,423	80	
4,586	80	2,500	5. Matériaux, bois, etc.		4,466	20	—	—	4,466	20	
1,500	—	1,500	6. Loyer		1,500	—	—	—	1,500	—	
1,032	85	1,000	7. Mobilier, achat et entretien	902 70	210	50	692	20	—	—	
1,375	—	1,600	8. Chauffage, force motrice, éclairage, nettoyage		1,647	40	—	—	1,647	40	
641	90	600	9. Divers		802	75	—	—	802	75	
77	—	100	10. Ecolages	82	—	—	82	—	—	—	
7,556	25	4,000	11. Produit des travaux des élèves	6,228	65	—	6,228	65	—	—	
4,000	—	4,000	12. Subvention de la commune de Brienz	4,000	—	—	4,000	—	—	—	
9,252	20	10,375	13. Subvention de la Confédération	9,575	—	—	9,575	—	—	—	
15,953	16	16,748		20,788	35	36,644	85	—	15,856	50	
<i>a. Musée des arts et métiers et Ecole de céramique</i>											
46,338	99	43,545	<i>b. Ecole de sculpture de Brienz</i>		60,625	35	108,335	76	—	47,710	41
15,953	16	16,748		20,788	35	36,644	85	—	15,856	50	
62,292	15	60,293		81,413	70	144,980	61	—	63,566	91	
F. Technicium de Berthoud											
<i>1. Enseignement:</i>											
203,215	10	203,000	a. Traitements des professeurs		200,270	35	—	—	200,270	35	
15,946	95	45,000	b. Matériel d'enseignement	800	100,498	21	—	—	99,698	21	
<i>2. Administration:</i>											
1,243	—	1,500	a. Commission de surveillance et d'examen		1,364	20	—	—	1,364	20	
8,514	80	9,500	b. Frais de bureau et de déplacement	306 50	8,890	55	—	—	8,584	05	
19,989	65	22,000	c. Chauffage, éclairage et nettoyage	54 75	22,184	95	—	—	22,130	20	
7,574	50	7,900	d. Concierge		7,660	20	—	—	7,660	20	
44,400	—	44,000	{ 3. Intérêt du capital de construction }		44,400	—	—	—	44,400	—	
			4. Loyer			—	—	—	—	—	
300,884	—	332,900	Roulement	1,161	25	385,263	46	—	384,107	21	
48,700	—	38,000	5. Ecolages	49,931	—	49,931	—	—	—	—	
45,928	—	50,600	6. Subvention de la ville de Berthoud	58,825	40	58,825	40	—	—	—	
70,000	—	99,200	7. Subvention de la Confédération	113,300	—	113,300	—	—	—	—	
5,150	—	6,000	8. Bourses	—	6,000	—	—	—	6,000	—	
141,406	—	151,100		223,217	65	391,263	46	—	168,050	81	

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931		Rubriques du compte				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.						Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante															
IX a. Economie publique															
G. Technicum de Bienne															
<i>a. Technicum:</i>															
1. Enseignement:															
291,104	85	290,241		a. Traitements des professeurs . . .				—	—	288,325	95	—	—	288,325	95
78,593	40	88,997		b. Matériel d'enseignement				3,610	50	121,385	55	—	—	117,775	05
2,111	40	3,150		2. Administration:											
2,999	10	2,635		a. Commission de surveillance et d'examen				—	—	1,563	—	—	—	1,563	—
15,218	05	14,325		b. Traitements				—	—	2,635	—	—	—	2,635	—
19,376	20	20,346		c. Frais de bureau et de déplacement				—	—	13,566	75	—	—	13,566	75
9,060	50	9,120		d. Chauffage, éclairage et nettoyage				—	—	21,578	90	—	—	21,578	90
6,617	65	4,020		c. Concierges				—	—	8,820	—	—	—	8,820	—
50,400	—	53,500		3. Bureau d'observation des montres				9,904	65	10,274	45	—	—	369	80
				4. Loyer				—	—	50,400	—	—	—	50,400	—
462,245	85	486,334		Roulement				13,515	15	518,549	60	—	—	505,034	45
29,944	—	27,000		5. Ecolages				31,519	10	—	—	31,519	10	—	—
22,846	05	20,700		6. Produit des travaux des élèves				22,576	15	—	—	22,576	15	—	—
887	75	1,000		7. Recettes diverses				1,289	60	—	—	1,289	60	—	—
1,585	90	1,800		8. Intérêts des capitaux				1,785	90	200	—	1,585	90	—	—
78,894	—	79,213		9. Subvention de la ville de Bienne				83,221	20	—	—	83,221	20	—	—
119,900	—	144,695		10. Subvention de la Confédération				148,000	—	—	—	148,000	—	—	—
2,100	—	1,800		11. Bourses				—	—	2,050	—	—	—	2,050	—
210,288	15	213,726						301,907	10	520,799	60	—	—	218,892	50
<i>b. Ecole des transports</i>															
1. Enseignement:															
36,638	25	37,960		a. Traitements des professeurs				—	—	36,677	90	—	—	36,677	90
656	25	1,100		b. Matériel d'enseignement				—	—	478	90	—	—	478	90
87	25	1,000		2. Administration:				—	—	—	—	—	—	—	—
611	10	1,485		a. Commission spéciale et d'examen				—	—	1,088	90	—	—	1,088	90
1,021	25	1,100		b. Traitements				—	—	1,193	50	—	—	1,193	50
1,000	—	1,130		c. Frais généraux				—	—	1,130	—	—	—	1,130	—
359	59	600		d. Chauffage, éclairage et nettoyage				—	—	600	—	—	—	600	—
3,100	—	3,100		e. Concierges				—	—	3,100	—	—	—	3,100	—
				3. Loyer				—	—	3,100	—	—	—	3,100	—
43,473	60	47,475		Roulement				—	—	44,269	20	—	—	44,269	20
2,950	—	1,000		4. Ecolages				4,850	—	—	—	4,850	—	—	—
8,331	—	9,250		5. Subvention de la ville de Bienne				7,152	—	—	—	7,152	—	—	—
12,430	—	15,624		6. Subvention de la Confédération				12,400	—	—	—	12,400	—	—	—
300	—	900		7. Bourses				—	—	300	—	—	—	300	—
20,062	60	22,501						24,402		44,569	20	—	—	20,167	20
<i>a. Technicum</i>															
210,288	15	213,726		<i>b. Ecole des transports</i>				301,907	10	520,799	60	—	—	218,892	50
20,062	60	22,501						24,402	—	44,569	20	—	—	20,167	20
230,350	75	236,227						326,309	10	565,368	80	—	—	239,059	70

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses	
			brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante										
IX a. Economie publique										
H. Office du travail										
19,740	25	19,957	1. Traitements des fonctionnaires		—	—	19,956	45	—	—
75,739	25	76,869	2. Traitements des employés		—	—	76,858	35	—	—
16,104	56	17,200	3. Frais de bureau et d'impression		1,179	70	21,222	42	—	—
3,400	—	3,400	4. Loyer		—	—	3,400	—	—	3,400
27,225	20	28,227	5. Subvention de la Confédération		78,517	65	49,980	65	28,537	—
359,964	10	360,000	6. Subsides aux caisses d'assurance contre le chômage		939,251	82	2,479,499	37	—	—
477,722	96	449,199			1,018,949	17	2,650,917	24	—	—
J. Police des denrées alimentaires										
11,262	—	12,051	1. Laboratoire du chimiste cantonal:		—	—	11,262	—	—	—
34,676	65	37,611	a. Traitement du chimiste cantonal		—	—	41,072	70	—	—
7,500	—	7,500	b. Traitements des assistants, du commis et du concierge		—	—	7,500	—	—	7,500
7,782	68	9,500	c. Loyer		—	—	7,933	50	—	—
11,448	40	10,000	d. Articles chimiques, écrits, éclairage, etc.		—	—	8,184	70	820	—
38,035	20	40,698	e. Recettes des analyses		—	—	—	—	7,364	70
15,989	30	16,000	2. Inspections:		—	—	—	—	—	—
—	—	1,500	a. Traitements des experts		—	—	38,035	20	—	—
615	50	700	b. Frais de bureau et de déplacement		—	—	15,629	10	—	—
45,637	90	53,500	c. Cours d'instruction		—	—	—	—	—	—
58,775	03	62,060	3. Frais de bureau et d'impression		—	—	—	—	73	45
			4. Subvention de la Confédération		—	—	51,055	15	—	—
					59,239	85	122,325	95	—	—
K. Poids et mesures										
2,100	—	2,100	1. Traitement de l'inspecteur		—	—	2,100	—	—	—
993	25	1,000	2. Frais de bureau et de déplacement		—	—	883	95	—	—
8,541	50	10,000	3. Frais d'inspection		—	—	7,611	75	—	—
2,335	20	2,700	4. Poids, mesures, appareils		224	20	2,921	25	—	—
1,200	—	1,250	5. Loyer		—	—	1,200	—	—	—
15,169	95	17,050			224	20	14,716	95	—	—
L. Police du feu										
1,157	10	2,500	1. Inspection du matériel d'incendie		—	—	2,389	70	—	—
10,275	90	15,000	2. Police du feu		340	—	11,998	35	—	—
11,433	—	17,500			340	—	14,388	05	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931	Rubriques du compte		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
IX b. Service sanitaire												
B. Service sanitaire en général												
37,441	30	6,000	1. Frais généraux		126,535	60	103,555	90	22,979	70	—	—
1,384	60	3,500	2. Vaccinations		442	25	754	65	—	—	312	40
238,741	50	306,070	3. Subventions aux hôpitaux de district		172,193	50	417,560	—	—	—	245,366	50
20,000	—	20,000	4. Subventions aux établissements sanitaires spéciaux		—	—	20,000	—	—	—	20,000	—
322,855	60	328,000	5. Subvention à l'hôpital de l'Ile.		—	—	344,309	60	—	—	344,309	60
200,000	—	200,000	6. Extension du service public des aliénés		—	—	200,000	—	—	—	200,000	—
100,000	—	100,000	7. Mesures propres à prévenir et combattre la tuberculose		299,295	—	399,295	—	—	—	100,000	—
147,250	—	142,750	8. Hôpital de l'Ile, aide financière		—	—	142,750	—	—	—	142,750	—
5,000	—	5,000	9. Union cantonale des samaritains, subside		—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
997,790	40	1,111,320			598,466	35	1,633,225	15	—	—	1,034,758	80
C. Maternité												
105,121	90	109,797	1. Administration		155	95	109,868	70	—	—	109,712	75
4,755	15	5,200	2. Enseignement		—	—	6,042	50	—	—	6,042	50
—	—	2,000	(«Hyspa», participation)		—	—	—	—	—	—	—	—
127,850	40	134,223	3. Nourriture		3,649	90	139,098	55	—	—	135,448	65
162,300	25	148,180	4. Entretien		19,122	02	199,135	65	—	—	180,013	63
3,830	60	3,700	5. Polyclinique gynécologique		2,779	—	6,802	85	—	—	4,023	85
117	30	600	6. Laboratoire de radiographie		3,529	25	3,444	20	85	05	—	—
90,000	—	90,000	7. Loyer		—	—	90,000	—	—	—	90,000	—
493,741	—	492,500	Roulement		29,236	12	554,392	45	—	—	525,156	33
119,965	70	118,000	8. Pensions des femmes en traitement .		124,940	50	334	—	124,606	50	—	—
8,500	—	7,000	9. Pensions des élèves sages-femmes . .		8,500	—	400	—	8,100	—	—	—
9,600	—	10,500	10. Pensions des élèves garde-malades .		11,100	—	80	—	11,020	—	—	—
13,429	75	—	11. Augmentation et diminutions à l'inventaire		24,703	20	272	50	24,430	70	—	—
342,245	55	357,000			198,479	82	555,478	95	—	—	356,999	13
D. Cours d'instruction des sages-femmes												
3,391	10	3,400	1. Indemnités de subsistance et de déplacement		—	—	1,899	—	—	—	1,899	—
3,391	10	3,400			—	—	1,899	—	—	—	1,899	—
E. Maison de santé de la Waldau												
463,562	25	481,513	1. Administration		13,559	93	500,535	65	—	—	486,975	72
4,935	78	4,500	2. Enseignement et culte		—	—	4,498	46	—	—	4,498	46
510,096	91	523,500	3. Nourriture		24,383	45	516,059	63	—	—	491,676	18
311,247	52	303,500	4. Entretien		18,326	25	339,736	32	—	—	321,410	07
59,999	—	60,000	5. Loyers		11,518	50	71,765	—	—	—	60,246	50
30,645	20	28,900	6. Industries		161,123	70	122,269	05	38,854	65	—	—
21,820	43	22,000	7. Exploitation agricole.		380,110	16	388,420	21	—	—	8,310	05
1,297,375	83	1,322,113	Roulement		609,021	99	1,943,284	32	—	—	1,334,262	33
13,513	55	—	8. Augmentations et diminut. à l'inventaire		27,079	75	48,752	25	—	—	21,672	50
1,078,349	85	1,060,000	9. Pensions		1,109,206	70	44,404	90	1,064,801	80	—	—
73,419	77	73,400	10. Subvention du fonds de la Waldau .		72,701	07	—	—	72,701	07	—	—
159,119	76	188,713			1,818,009	51	2,036,441	47	—	—	218,431	96

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931		Rubriques du compte		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
				Administration courante									
				X. Travaux publics et chemins de fer									
				A. Frais d'administration de la Direction et du service des bâtiments									
				1. Administration centrale:									
52,293	45	52,770		a. Traitements des fonctionnaires		—	—	51,477	80	—	—	51,477	80
58,050	35	58,535		b. Traitements des employés		—	—	58,855	35	—	—	58,855	35
20,287	55	19,500		c. Frais de bureau et de déplacement		3,745	80	23,513	80	—	—	19,768	—
5,500	—	5,500		d. Loyers		—	—	5,500	—	—	—	5,500	—
41,675	50	42,450		2. Service des bâtiments:									
4,855	85	4,870		a. Traitements du personnel		—	—	42,447	65	—	—	42,447	65
				b. Frais de bureau et de déplacement		—	—	4,876	70	—	—	4,876	70
182,662	70	183,625				3,745	80	186,671	30	—	—	182,925	50
				B. Service des arrondissements									
51,914	—	51,920		1. Traitements des ingénieurs d'arrondissement		4,250	—	56,166	—	—	—	51,916	—
86,710	40	87,375		2. Traitements des employés		7,600	—	99,791	90	—	—	92,191	90
22,999	35	23,000		3. Frais de bureau et de déplacement .		45,716	10	68,731	90	—	—	23,015	80
6,970	—	7,250		4. Loyers		—	—	7,208	30	—	—	7,208	30
168,593	75	169,545				57,566	10	231,898	10	—	—	174,332	—
				C. Entretien des bâtiments de l'Etat									
426,996	50	400,000		1. Bâtiments de l'administration		14,030	—	414,031	75	—	—	400,001	75
149,026	55	140,000		2. Bâtiments curiaux		817	60	140,813	85	—	—	139,996	25
2,005	45	5,000		3. Eglises		—	—	797	55	—	—	797	55
2,318	10	5,000		4. Places publiques		—	—	2,404	65	—	—	2,404	65
33,000	90	30,000		5. Bâtiments d'exploitation rurale		—	—	30,007	60	—	—	30,007	60
25,000	—	32,000		6. Rachat de l'entretien de bâtiments curiaux		—	—	32,000	—	—	—	32,000	—
638,347	50	612,000				14,847	60	620,055	40	—	—	605,207	80
				D. Constructions nouvelles de bâtiments									
				1. Constructions diverses:									
				A. Crédits approuvés:									
850,654	45	756,000		1. Berne, clinique chirurgicale, nouvelles constructions et transformations . . .		—	—	440,000	—	—	—	440,000	—
				2. Berne, instituts universitaires, constructions nouvelles		—	—	200,000	—	—	—	200,000	—
				3. Thoune, château, transformations . . .		—	—	56,000	—	—	—	56,000	—
				4. Gessenay, préfecture, construction nouv.		—	—	60,000	—	—	—	60,000	—
850,654	45	756,000		A reporter		—	—	756,000	—	—	—	756,000	—

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931		Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
850,654	45	756,000		Administration courante								
X. Travaux publics et chemins de fer												
D. Constructions nouvelles de bâtiments												
408,044	80	444,000		Report	—	—	756,000	—	—	—	756,000	—
<i>B. Constructions nouvelles:</i>												
1.		Montagne de Diesse, maison disciplinaire, nouveau hangar		—	—	3,281	90	—	—	3,281	90	
2.		Porrentruy, école cantonale, agrandissement, études de projets		—	—	41	—	—	—	41	—	
3.		Köniz, château, porcherie, buanderie, etc.		5,000	—	26,203	20	—	—	21,203	20	
4.		Berne, Université, stores spécieux . .		—	—	106	—	—	—	106	—	
5.		Interlaken, prisons, hôtellerie pour passants		—	—	183	—	—	—	183	—	
6.		Wangen, château, prisons et passage, rénovation		—	—	135	—	—	—	135	—	
7.		Hofwil, école normale, halle de gymnastique, chauffage central		—	—	350	60	—	—	350	60	
8.		Nidau, château, transformations . . .		—	—	4,019	35	—	—	4,019	35	
9.		St-Jean, maison de travail, projet pour constructions nouvelles		—	—	4,200	—	—	—	4,200	—	
10.		Berne, canton, divers objets		—	—	3,282	70	—	—	3,282	70	
11.		Wangen, préfecture, transformations des bureaux		—	—	40,000	—	—	—	40,000	—	
12.		Gessenay, préfecture, construction nouvelle		—	—	50,000	—	—	—	50,000	—	
13.		Aarwangen, maison d'éducation, transformations		—	—	100,000	—	—	—	100,000	—	
14.		Bienne et Berthoud, technicums, travaux de construction		—	—	30,000	—	—	—	30,000	—	
15.		Montagne de Diesse, maison disciplinaire, maison du directeur, construction nouvelle		—	—	30,000	—	—	—	30,000	—	
16.		Moutier, préfecture, construction nouvelle		—	—	50,000	—	—	—	50,000	—	
17.		Waldau, maison de santé, bâtiments des gardes, chauffage		—	—	4,031	70	—	—	4,031	70	
18.		Meiringen, préfecture et prisons, décoration du fronton		200	—	283	10	—	—	83	10	
19.		Trachselwald, château, transformation des prisons		—	—	4,549	65	—	—	4,549	65	
20.		Schwarzenbourg, château, transformations diverses		—	—	4,967	05	—	—	4,967	05	
21.		Courtelary, préfecture, transformations		—	—	3,680	65	—	—	3,680	65	
22.		Berne, école normale, halle de gymnastique, chauffage central		—	—	13,500	—	—	—	13,500	—	
23.		Montagne de Diesse, maison disciplinaire, jardin et clôture		—	—	29,000	—	—	—	29,000	—	
24.		Thoune, château, transformations diverses		—	—	11,585	—	—	—	11,585	—	
25.		Berne, rue des greniers 14/16, transformation de la librairie d'Etat . .		—	—	24,000	—	—	—	24,000	—	
26.		Oeschberg, boucherie, renouvellements		—	—	11,803	—	—	—	11,803	—	
1,258,699	25	1,200,000			5,200		1,205,202	90			1,200,002	90

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931		Rubriques du compte		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes			
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
Administration courante															
X. Travaux publics et chemins de fer															
1,258,699	25	1,200,000				Report		5,200	—	1,205,202	90	—	—		
292,796	60	200,000	2. Maisons de santé:					149,412	20	149,412	20	—	—		
292,796	60	200,000	{ 1. Bellelay et Münsingen, maisons de santé, agrandissement					1,677	55	1,677	55	—	—		
			{ 2. Waldau, maison de santé, canalisation									—	—		
1,258,699	25	1,200,000						156,289	75	1,356,292	65	—	—		
												1,200,002	90		
E. Entretien des ponts et chaussées															
1,995,998	85	2,000,000	1. Traitements des cantonniers					361	70	2,000,061	70	—	—		
1,049,998	79	1,050,000	2. Entretien des routes.					79,671	60	1,129,670	32	—	—		
1,377,152	30	350,000	3. Travaux de réfection et digues					133,393	05	1,298,015	45	—	—		
2,181	79	2,300	4. Assurance immobilière							2,286	33	—	—		
45,160	15	50,000	5. Service des automobiles					565	90	36,041	85	—	—		
3,589,999	44	3,300,000	{ 6. Taxe des automobiles et des motocycles					4,049,529	35	4,077,081	77	—	—		
3,589,999	44	3,300,000	{ 7. Part aux droits sur la benzine					1,311,975	39	1,263,057	35	48,918	04		
1,079,804	10	1,000,000	8. Travaux à compte du crédit extraordinaire de fr. 5,000,000.—					72,835	45	1,699,417	95	—	—		
1,079,804	10	1,000,000	9. Avance sur crédit extraordinaire de fr. 5,000,000.—					1,626,582	50	—	—	1,626,582	50		
—	—	—	10. Report des dépenses en plus du produit de la taxe des automobiles et des motocycles					27,552	42	—	—	27,552	42		
—	—	—	11. Report des dépenses en moins de la part aux droits sur la benzine					—	—	48,918	04	—	—		
4,470,491	88	3,452,300						7,302,467	36	11,554,550	76	—	—		
												4,252,083	40		
F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées															
282,204	05	250,000	1. Constructions diverses:												
			1. Berne, établissements militaires, aménagement des routes et places					10,000	—	19,999	80	—	—		
			2. Route d'Ostermundigen, subside pour pose de bouteroues					—	—	873	55	—	—		
			3. Route de Gstaad à Châtelet, correction à Schüdelen					—	—	17,592	25	—	—		
			4. Pont de l'Aar à Arch, travaux de consolidation.					1,909	50	3,819	—	—	1,909	50	
			5. Fahy, village, correction de route					—	—	3,500	—	—	—	3,500	—
			6. Route de Wynigen à Riedtwil, correction					369	—	3,365	25	—	—	2,996	25
			7. Route de Gessenay à Gstaad, transformation d'un pont.					60	—	20,449	35	—	—	20,389	35
			8. Pont de l'Aar à Brügg, consolidation					—	—	8,000	—	—	—	8,000	—
			9. Route d'Unterseen à Brienz, correction des courbes					—	—	1,858	—	—	—	1,858	—
282,204	05	250,000	A reporter					12,338	50	79,457	20	—	—	67,118	70

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931		Rubriques du compte		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses			
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
282,204	05	250,000		Administration courante											
X. Travaux publics et chemins de fer															
F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées															
Report															
10.	Lenk, village, pont de la Simme, transformation	12,338	50	79,457	20	—	—	—	—	67,118	70				
11.	Route de Graben à Rüti, pont de Wälteren	7,000	—	10,728	—	—	—	—	—	3,728					
12.	Renforcement de ponts dans le IV ^e arrondissement	6,452	—	—	—	6,452	—	—	—	—	—				
13.	Route de Tavannes-Pierre-Pertuis, transformation de pont	—	—	23,403	40	—	—	—	—	23,403	40				
14.	Route de Tavannes à Tramelan, transformation de pont	—	—	449	15	—	—	—	—	449	15				
15.	Route de Delémont à Soyhières, barrière de protection	—	—	3,616	60	—	—	—	—	3,616	60				
16.	Route de Tavannes à Reconvillier, pose de bouteroues	—	—	1,105	50	—	—	—	—	1,105	50				
17.	Route de Moutier à Tavannes, correction à Court	—	—	387	50	—	—	—	—	387	50				
18.	Moutier, transformation du pont du ruisseau Chalière	—	—	1,243	15	—	—	—	—	1,243	15				
19.	Perrefitte, transformation du pont du ruisseau Chalière	—	—	667	90	—	—	—	—	667	90				
20.	Route de Wohlen à Illiswil, correction	—	—	3,363	45	—	—	—	—	3,363	45				
21.	Route de Dieterswil à Bangerten, correction	—	—	2,921	40	—	—	—	—	2,921	40				
22.	Route de Bienne à Reuchenette, mur de soutènement	—	—	2,000	—	—	—	—	—	2,000	—				
23.	Route de Gunten à Sigriswil, travaux de projet	—	—	1,678	75	—	—	—	—	1,678	75				
24.	Route de Berne à Köniz, correction	—	—	146	10	—	—	—	—	146	10				
25.	Route de Münsingen à Dornhalden, correction à Münsingen	—	—	15,707	45	—	—	—	—	15,707	45				
26.	Trachselwald, place du village, correction	—	—	7,500	—	—	—	—	—	7,500	—				
27.	Ponts du III ^e arrondissement, examen	809	40	3,753	55	—	—	—	—	2,944	15				
28.	Ancien pont de l'Aar à Lyss, rénovation	—	—	1,797	80	—	—	—	—	1,797	80				
29.	Delémont, transformation du pont près du Terminus	—	—	1,422	05	—	—	—	—	1,422	05				
30.	Courtételle, transformation du pont à l'entrée du village	—	—	2,118	45	—	—	—	—	2,118	45				
31.	Route de Moutier à Court, correction	—	—	865	—	—	—	—	—	865	—				
32.	Route de Delémont à Courroux, correction	—	—	2,924	50	—	—	—	—	2,924	50				
33.	Route de Porrentruy à Delle, correction	—	—	218	40	—	—	—	—	218	40				
34.	Route de Porrentruy à Alle, correction	—	—	1,932	80	—	—	—	—	1,932	80				
35.	Route de Grellingue à Seewen, parapet	—	—	71	60	—	—	—	—	71	60				
36.	Route de Tavannes à Orange, barrière de protection	—	—	80	60	—	—	—	—	80	60				
37.	Pont de Hunziken, renforcement et tablier longitudinal	—	—	1,326	—	—	—	—	—	1,326	—				
38.	Route de Meiringen à Brünig, correction	—	—	4,976	85	—	—	—	—	4,976	85				
39.	Laufon, pont de la Birse, transformation, crédit supplémentaire . . .	—	—	920	—	—	—	—	—	920	—				
40.	Grellingue, pont de la Birse, examen	—	—	8,000	—	—	—	—	—	8,000	—				
				200	—	—	—	—	—	200	—				
282,204	05	250,000		A reporter		26,599	90	184,983	15	—	—	158,383	25		

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.		brutes		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
X. Travaux publics et chemins de fer											
			F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées								
282,204	05	250,000	Report	26,599	90	184,983	15	—	—	158,383	25
			41. Route de St-Ursanne à Ocourt, réfection d'un mur	—	—	177	15	—	—	177	15
			42. Route de Delémont à Soyhières, barrière le long de la Birse	—	—	180	—	—	—	180	—
			43. Route communale près Heimenhaus, correction	—	—	500	—	—	—	500	—
			44. Nidau, pont du château, correction	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
			45. Route de Grund à Urbachtal, correction	—	—	2,788	60	—	—	2,788	60
			46. Route de la rive droite du lac de Thoune, entretien de la voie du S.T.I.	—	—	1,853	95	—	—	1,853	95
			47. Route de Goldiwil à Schwendi, correction	—	—	5,200	—	—	—	5,200	—
			48. Rappenfluh, consolidation	—	—	15,000	85	—	—	15,000	85
			49. Route de Gunten à Sigriswil, correction	—	—	5,016	25	—	—	5,016	25
			50. Route d'Oberdiessbach à Kiesen, correction à Oppligen	—	—	6,048	40	—	—	6,048	40
			51. Grossaffoltern, village, correction	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
			52. Route de Bienne à Neuveville, correction	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
			53. Pont de l'Aar à Aarberg, renouvellement du tablier	—	—	1,500	—	—	—	1,500	—
			54. Route de Moutier à Tavannes, réfection de pont à Bévilard	—	—	319	—	—	—	319	—
			55. Route de Thoune à Oberhofen, correction	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
			56. Transformations de ponts en bois dans le I ^e arrondissement	—	—	8,818	20	—	—	8,818	20
			57. Route de Frutigen à Adelboden, correction près de Spitalbrücke	—	—	4,530	—	—	—	4,530	—
			58. Berne, établissements militaires, routes et places	1,000	—	1,400	—	—	—	400	—
			59. Route de Studen à Brügg, frais d'études de projets	—	—	1,968	10	—	—	1,968	10
			60. Pont de l'Aar Felsenau-Bremgarten, routes d'accès	—	—	15,316	15	—	—	15,316	15
282,204	05	250,000		27,599	90	277,599	80	—	—	249,999	90

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses		
			brutes				nettes				
Fr.	Ct.	Fr.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
Administration courante											
X. Travaux publics et chemins de fer											
G. Travaux hydrauliques											
1. Travaux hydrauliques:											
450,206	94	600,000	1. Ecluses de l'Aar à Thoune et Unterseen, entretien	—	7,519	70	—	—	7,519	70	
			2. Frais divers.	3,986	50	10,785	67	—	—	6,799	17
			3. Engstligen et Allenbach à Adelboden, endiguement	200,000	—	201,628	75	—	—	1,628	75
			4. Fallbach à Blumenstein, endiguement dans la partie inférieure	61,845	—	126,230	75	—	—	64,385	75
			5. Emme, correction entre Kemmeriboden et la frontière cantonale	57,300	—	133,035	25	—	—	75,735	25
			6. Limpach, correction, partie inférieure, I ^{re} section	9,500	—	9,671	—	—	—	171	—
			7. Kander, correction entre Engstligen et Stegweid	5,500	—	25,113	—	—	—	19,613	—
			8. Turbach, endiguement près Gessenay, II ^e projet	10,307	—	23,019	80	—	—	12,712	80
			9. Kapfbach à St-Etienne, endiguement, II ^e projet	—	—	205	50	—	—	205	50
			10. Trub et affluents, endiguement . . .	8,400	—	19,863	60	—	—	11,463	60
			11. Singine froide, endiguement, frais de projet	10,570	—	17,893	65	—	—	7,323	65
			12. Kander, correction entre Marchstein et Kienbach, III ^e projet	100,000	—	158,321	55	—	—	58,321	55
			13. Allaine entre Courchavon et Courtmaîche	—	—	5,018	20	—	—	5,018	20
			14. Emme près Schangnau, station du limigraphie à Bächleren	1,500	—	—	—	1,500	—	—	—
			15. Kander près du pont à Gwatt-Einigen	—	—	2,487	85	—	—	2,487	85
			16. Jaunbach p. Abländschen, endiguement	16,612	40	23,732	05	—	—	7,119	65
			17. Lütschine, endiguement à Lauterbrunnen	18,240	—	39,738	10	—	—	21,498	10
			18. Steingraben, endiguement dans les communes de Bowil et Signau . . .	11,100	—	39,984	81	—	—	28,884	81
			19. Riedgraben, endiguement près de Därligen	650	—	11,392	80	—	—	10,742	80
			20. Simme près Laubegg et Garstatt, endiguement	20,900	—	41,400	—	—	—	20,500	—
			21. Simme, correction à Boltigen . . .	25,000	—	44,275	60	—	—	19,275	60
			22. Aar entre Runtigen et Aarberg, correction près du barrage à Niederried	15,000	—	19,000	—	—	—	4,000	—
			23. Hagneck, débarcadère, subside . . .	—	—	800	—	—	—	800	—
			24. Dürrbach, endiguement dans la commune de Bowil	3,900	—	6,341	20	—	—	2,441	20
			25. Groppbach, endiguement dans la commune de Bowil	1,300	—	2,094	15	—	—	794	15
			26. Emme, correction, III ^e section, travaux de l'Etat	1,444	75	1,492	20	—	—	47	45
			27. Saxetenbach à Wilderswil, endiguement	18,000	—	36,403	45	—	—	18,403	45
			28. Rothachen, endiguement dans la partie supérieure	3,299	10	7,715	35	—	—	4,416	25
			29. Lütschine, endiguement à Sandweidli, commune de Lauterbrunnen	—	—	8,384	35	—	—	8,384	35
450,206	94	600,000	A reporter	604,354	75	1,023,548	33	—	—	419,193	58

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931	Rubriques du compte			Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante													
X. Travaux publics et chemins de fer													
G. Travaux hydrauliques													
450,206	94	600,000	Report			604,354	75	1,023,548	33	—	—	419,193	58
			30. Hagneck-Hermrigen, drainage			67,000	—	167,000	—	—	—	100,000	—
			31. Gräbligraben à Langnau, correction			—	—	1,602	10	—	—	1,602	10
			32. Sarine à Gstaad, endiguement			—	—	214	25	—	—	214	25
			33. Engstligen entre Rohrbach et Hohersteg, endiguement			—	—	282	—	—	—	282	—
			34. Seitenbach inférieur à Lenk, endiguement			123,920	—	243,624	45	—	—	119,704	45
			35. Engstligen à Frutigen, correction, IV ^e projet			—	—	24,752	50	—	—	24,752	50
			36. Sarine, Gümmenenau, correction			—	—	17,043	75	—	—	17,043	75
			37. Fallbach à Blumenstein, endiguement dans la partie supérieure			59,800	—	99,886	90	—	—	40,086	90
			38. Singine, correction entre Schwarzwasser et Sarine, travaux complémentaires			13,250	—	34,740	40	—	—	21,490	40
			39. Aar, correction entre Thalmatten et l'embouchure de la Sarine			—	—	4,600	—	—	—	4,600	—
			40. Gohlgraben, commune de Langnau, endiguement			5,800	—	11,635	—	—	—	5,835	—
			41. Hübeligraben et Ziegelhüttengraben, commune de Langnau, endiguement			5,000	—	8,770	75	—	—	3,770	75
			42. Hühnerbach et Kunbelgraben à Langnau, endiguement			—	—	1,152	60	—	—	1,152	60
			43. Grüne, endiguement dans la commune de Sumiswald			—	—	1,154	30	—	—	1,154	30
			44. Kurzeneigraben entre Wasen et Hintersattel, endiguement			—	—	3,500	—	—	—	3,500	—
			45. Hornbach, endiguement dans la commune de Sumiswald			—	—	5,985	70	—	—	5,985	70
			46. Ilfisgraben, endiguement dans la commune de Langnau			140	55	2,000	—	—	—	1,859	45
			47. Hirscherengraben, endiguement à Oberried			4,601	—	5,750	80	—	—	1,149	80
			48. Engstligen et Allenbach à Adelboden, II ^e projet			—	—	1,856	60	—	—	1,856	60
			49. Gürbe dans la montagne, travaux complémentaires			16,198	—	30,661	45	—	—	14,463	45
			50. Ruisseau du village dans les communes de Münsingen et Tägertschi, endiguement			—	—	882	85	—	—	882	85
			51. Aar entre Schützenfahr et Elfenau, barrage			—	—	5,843	80	—	—	5,843	80
			52. Gürbe entre Pfandersmatt et Belp, travaux de parachèvement			—	—	2,229	40	—	—	2,229	40
			53. Vendline à Bonfol, correction			7,234	15	10,614	15	—	—	3,380	—
			54. Fitzligraben à Beatenberg, endiguement			8,600	—	19,198	05	—	—	10,598	05
			55. Lucelle, correction à Brislach			2,860	—	4,660	—	—	—	1,800	—
			56. Sarine, Mühlebergau, correction			—	—	5,288	50	—	—	5,288	50
			57. Kiene à Kiental, endiguement, projet			—	—	140	—	—	—	140	—
			58. Leimbach à Frutigen, endiguement, II ^e projet			—	—	56	50	—	—	56	50
450,206	94	600,000	A reporter			918,758	45	1,738,675	13	—	—	819,916	68

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses	
			brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante										
X. Travaux publics et chemins de fer										
G. Travaux hydrauliques										
450,206	94	600,000	Report		918,758	45	1,738,675	13	—	—
			59. Engstligen, affluents entre Frutigen et Adelboden, endiguement		—	—	8,609	90	—	—
			60. Sagibach et Wydenbach à Stechelberg, endiguement		1,496	60	2,431	95	—	—
			61. Ferenbergbach, commune de Stettlen, endiguement		7,000	—	16,018	80	—	—
			62. Ilfis, correction à Langnau		—	—	413	60	—	—
			63. Sorne dans les gorges du Pichoux, réfection de murs		—	—	7,000	10	—	—
			64. Bachlibach près Kiental, endiguement		—	—	16	75	—	—
			65. Simme entre Wallbach et Niederdorf près Lenk, correction		23,200	—	37,700	—	—	14,500
			66. Glütschbach, correction dans le marais de Reutigen		15,602	10	15,602	10	—	—
			67. Tscherzibach près Feutersoey, endiguement		—	—	2,031	—	—	2,031
			68. Birse, correction à Laufon		4,633	—	5,412	90	—	—
			69. Twärenbach dans la commune de Trub, endiguement		4,400	—	10,630	—	—	6,230
			70. Frittenbach dans les communes de Lauperswil et Rüderswil, endiguement		25,000	—	39,160	—	—	14,160
			71. Lombach entre Wagisbach et Habbach, endiguement		9,067	—	14,267	—	—	5,200
			72. Schwarzwasser, près Stössen, endiguement		7,375	—	11,504	45	—	—
			73. Simme, correction à Enge, Oberwil		1,860	—	3,020	—	—	1,160
			74. Seitenbach extérieur à Lenk, endiguement, frais de projet		—	—	882	95	—	—
			75. Ruisseaux à Walkringen, endiguement		—	—	11,319	30	—	—
			76. Biberzenbach, correction à Wältern		—	—	61	75	—	—
			77. Singine à Neueneggau, endiguement		—	—	288	50	—	—
			78. Mattenbach près St-Etienne, barrage		—	—	83	85	—	—
			79. Emme, affluents, travaux de l'Etat		—	—	18,715	—	—	18,715
			80. Saxetenbach à Saxeten, endiguement, Ve projet		9,334	85	16,002	60	—	—
			81. Rive du lac de Bienna entre Locras et Fénil, consolidation		2,100	—	31,335	10	—	—
			82. Suze, correction à Sonvilier		8,285	—	8,285	—	—	—
			83. Aar à Wangen, endiguement		—	—	3,400	—	—	3,400
			84. Schützengraben, commune de Langnau, endiguement		—	—	3,300	—	—	3,300
			85. Winkelgraben et Bähnligraben, endiguement dans la commune de Signau		12,500	—	26,700	—	—	14,200
			86. Seltenbach, endiguement dans la commune de Trub		—	—	3,600	—	—	3,600
			87. Diessbach et affluents, endiguement		15,200	—	25,200	—	—	10,000
			88. Gutenbrünnenbächlein à Kaufdorf, endiguement		—	—	12,000	—	—	12,000
450,206	94	600,000	A reporter		1,065,812	—	2,073,667	73	—	—
									1,007,855	73

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses	
			brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante										
X. Travaux publics et chemins de fer										
G. Travaux hydrauliques										
450,206	94	600,000	Report		1,065,812	—	2,073,667	73	—	—
			89. Kander à Oberaugand, correction, III ^e projet		—	—	3,600	—	—	3,600
			90. Reichenbach à Reichenbach, endiguement		10,000	—	27,300	—	—	17,300
			91. Ilfis entre Emmenmatt et Kröschenbrunnen, correction		16,000	—	23,720	—	—	7,720
			92. Langeten, correction à Huttwil . .		—	—	150	—	—	150
			93. Simme entre Oey et Wimmis, correction		18,492	70	48,592	65	—	30,099
			94. Kirrel entre Oey et Diemtigen, correction		2,923	80	10,390	55	—	7,466
			95. Emme, correction, IV ^e section, nouveau projet		—	—	5,649	—	—	5,649
			96. Röthenbach à Röthenbach, endiguement		—	—	3,700	—	—	3,700
			97. Simme dans la commune de Boltigen, travaux complémentaires		—	—	1,855	—	—	1,855
			98. Allaine, correction à Porrentruy . .		—	—	1,800	—	—	1,800
			99. Lauenenbach à Hohfluh, endiguement, II ^e projet		—	—	14,778	50	—	14,778
			100. Füssibach, endiguement à Niederstocken		—	—	22,500	—	—	22,500
			101. Zulg et affluents à Eriz, endiguement		—	—	162	05	—	162
			102. Reidenbach à Reidenbach, endiguement		—	—	12	—	—	12
			103. Simme entre Hofbrücke et Gwatt-Zweisimmen, correction		—	—	1,200	—	—	1,200
			104. Bütschelbach, endiguement		—	—	10,000	—	—	10,000
			105. Rotachen entre Oppligen et Kiesen, endiguement		—	—	13,199	20	—	13,199
			106. Schwarzwasser, travaux de protection		—	—	13,012	40	—	13,012
			107. Gerstenbach dans la commune de Trub, endiguement		—	—	2,000	—	—	2,000
			108. Aar entre Meiringen et Brienz, entretien		—	—	4,938	80	—	4,938
450,206	94	600,000			1,113,228	50	2,292,227	88	—	1,168,999
7,626	05	8,200	2. Traitements des barragistes et des digueurs		4,057	15	12,255	95	—	8,198
53,254	46	75,000	3. Correction des eaux du Jura, entretien des canaux		72,581	90	72,581	90	—	—
53,254	46	75,000	4. Correction des eaux du Jura, fonds d'endiguement, versement		—	—	40,000	—	—	40,000
40,000	—	40,000								
497,932	99	648,200			1,189,867	55	2,407,065	73	—	1,217,198

			Canton de Berne — Compte général pour 1931							
Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses	
			brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante										
X. Travaux publics et chemins de fer										
H. Concessions hydrauliques										
18,367	30	18,370	1. Traitements des fonctionnaires		3,500		14,319	50	—	—
25,864	35	26,120	2. Traitements des employés		—		23,905	80	—	23,905
5,368	18	8,000	3. Frais de bureau et de déplacement		2,479	45	10,437	45	—	7,958
2,250	—	2,250	4. Loyer		—		2,250	—	—	2,250
1,340	90	500	5. Emoluments de concessions		420	—	—	420	—	—
134	10	50	6. Versement au fonds de secours en cas de dommages ou de dangers immédiats causés par les éléments		—		42	—	—	42
50,643	03	54,290			6,399	45	50,954	75	—	44,555
J. Service topographique et cadastral										
11,262	60	11,265	1. Traitement du géomètre cantonal		—		11,262	60	—	11,262
55,515	80	55,530	2. Traitements des employés		—		55,121	20	—	55,121
9,398	45	9,400	3. Frais de bureau et de cadastre		8,207	05	17,597	20	—	9,390
1,530	—	1,530	4. Loyers		—		1,530	—	—	1,530
50,000	—	50,000	5. Frais de triangulation et mensurations cadastrales		—		50,000	—	—	50,000
1,000	—	1,000	6. Assurance des documents cadastraux		—		1,000	—	—	1,000
10,334	25	—	7. Cartes et registre des domaines de l'Etat		—		5,065	60	—	5,065
139,041	10	128,725			8,207	05	141,576	60	—	133,369
K. Chemins de fer, navigation et aviation										
12,460	20	12,460	1. Traitement du chef de service		—		12,460	20	—	12,460
5,291	60	5,440	2. Traitement de l'employée		—		5,439	—	—	5,439
3,003	23	3,000	3. Frais de bureau et de déplacement		425	20	3,428	90	—	3,003
500	—	500	4. Loyer		—		500	—	—	500
6,564	15	6,500	5. Frais de la police de la navigation		—		6,927	05	—	6,927
10,642	30	8,600	6. Emoluments de concessions		12,031	25	—	12,031	25	—
5,200	—	5,200	7. Subventions à des entreprises de navigation		—		5,200	—	—	5,200
30,000	—	42,000	8. Société d'aviation de Berne, subvention		—		42,000	—	—	42,000
4,675	—	7,500	9. Subventions à d'autres entreprises de transport et frais d'études de projets		—		1,900	—	—	1,900
57,051	88	74,000			12,456	45	77,855	15	—	65,398

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931		Rubriques du compte		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes			
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
Administration courante															
X. Travaux publics et chemins de fer															
182,662	70	183,625		A. Frais d'administration de la Direction		3,745	80	186,671	30	—	—	182,925	50		
168,593	75	169,545		B. Service des arrondissements		57,566	10	231,898	10	—	—	174,332	—		
638,347	50	612,000		C. Entretien des bâtiments de l'Etat . . .		14,847	60	620,055	40	—	—	605,207	80		
1,258,699	25	1,200,000		D. Constructions nouvelles de bâtiments . . .		156,289	75	1,356,292	65	—	—	1,200,002	90		
4,470,491	88	3,452,300		E. Entretien des ponts et chaussées		7,302,467	36	11,554,550	76	—	—	4,252,083	40		
282,204	05	250,000		F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées		27,599	90	277,599	80	—	—	249,999	90		
497,832	99	648,200		G. Travaux hydrauliques		1,189,867	55	2,407,065	73	—	—	1,217,198	18		
50,643	03	54,290		H. Concessions hydrauliques		6,399	45	50,954	75	—	—	44,555	30		
139,041	10	128,725		J. Service topographique et cadastral . . .		8,207	05	141,576	60	—	—	133,369	55		
57,051	88	74,000		K. Chemins de fer, navigation et aviation . . .		12,456	45	77,855	15	—	—	65,398	70		
7,745,568	13	6,772,685				8,779,447	01	16,904,520	24	—	—	8,125,073	23		
Les dépenses excèdent le budget de fr. 1,352,388. 23															
—————															
XI. Emprunts															
A. Remboursements et intérêts															
1. Remboursement du capital:															
1,017,500		1,048,000		a. Emprunt de 1895, fr. 28,158,000, 3 %		—	—	1,048,000	—	—	—	1,048,000	—		
293,000		304,000		b. Emprunt de 1900, fr. 15,682,000, 3 1/2 %		—	—	304,000	—	—	—	304,000	—		
239,000		247,000		c. Emprunt de 1906, fr. 17,301,000, 3 1/2 %		—	—	247,000	—	—	—	247,000	—		
269,000		279,500		d. Emprunt de 1911, fr. 27,920,500, 4 %		—	—	279,500	—	—	—	279,500	—		
117,000		122,000		e. Emprunt de 1914, fr. 14,276,000, 4 1/4 %		—	—	122,000	—	—	—	122,000	—		
166,000		174,000		f. Emprunt de 1915, fr. 14,108,000, 4 3/4 %		—	—	108,000	—	—	—	108,000	—		
2. Intérêts:															
875,265		844,740		a. Emprunt de 1895, fr. 28,158,000, 3 %		—	—	844,740	—	—	—	844,740	—		
559,125		548,870		b. Emprunt de 1900, fr. 15,682,000, 3 1/2 %		—	—	548,870	—	—	—	548,870	—		
609,717	50	601,212		c. Emprunt de 1906, fr. 17,301,000, 3 1/2 %		—	—	601,212	50	—	—	601,212	50		
1,127,580		1,116,820		d. Emprunt de 1911, fr. 27,920,500, 4 %		—	—	1,116,820	—	—	—	1,116,820	—		
611,702	50	606,730		e. Emprunt de 1914, fr. 14,276,000, 4 1/4 %		—	—	606,730	—	—	—	606,730	—		
678,015		670,130		f. Emprunt de 1915, fr. 14,108,000, 4 3/4 %		—	—	504,282	30	—	—	504,282	30		
1,250,000		396,475		g. Emprunt de 1919, fr. 25,000,000, 5 %		—	—	396,475	—	—	—	396,475	—		
365,006	25			(Emprunt de 1920, fr. 10,000,000, 6 %)											
1,375,000		1,375,000		h. Emprunt de 1921, fr. 25,000,000, 5 1/2 %		—	—	1,111,534	95	—	—	1,111,534	95		
1,125,000		1,125,000		i. Emprunt de 1923, fr. 25,000,000, 4 1/2 %		—	—	1,125,000	—	—	—	1,125,000	—		
600,000		600,000		k. Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5 %		—	—	600,000	—	—	—	600,000	—		
712,500		712,500		l. Emprunt de 1927, fr. 15,000,000, 4 3/4 %		—	—	712,500	—	—	—	712,500	—		
225,000		450,000		m. Emprunt de 1930, fr. 10,000,000, 4 1/2 %		—	—	450,000	—	—	—	450,000	—		
—		1,000,000		n. Emprunt de 1930, fr. 25,000,000, 4 %		—	—	1,000,000	—	—	—	1,000,000	—		
—	—	—		o. Emprunt de 1931, fr. 39,000,000, 4 %		—	—	780,000	—	—	—	780,000	—		
12,215,411	25	12,221,977				—	—	12,506,664	75	—	—	12,506,664	75		

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931		Rubriques du compte		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante													
XI. Emprunts													
B. Frais des emprunts													
63,546	75	45,000		1. Provisions et frais de transport		—		83,307	15	—		83,307	15
19,976	90	7,500		2. Frais d'annonces et d'impression		—		7,077	65	—		7,077	65
—	—	150,000		3. Frais des emprunts de 1930 et 1931, amortissement		—		150,000	—	—		150,000	—
83,523	65	202,500				—		240,384	80	—		240,384	80
12,215,411	25	12,221,977		A. Remboursements et intérêts		—		12,506,664	75	—		12,506,664	75
83,523	65	202,500		B. Frais des emprunts		—		240,384	80	—		240,384	80
12,298,934	90	12,424,477				—		12,747,049	55	—		12,747,049	55
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 322,572.55													
XII. Finances													
A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines													
10,611	—	10,611		1. Traitement du secrétaire		—		10,611	—	—		10,611	—
13,081	—	13,211		2. Traitements des employés		—		13,211	—	—		13,211	—
5,450	05	5,500		3. Frais de bureau et de déplacement		25	55	5,204	56	—		5,179	01
3,500	—	3,500		4. Loyers		—		3,500	—	—		3,500	—
2,127	45	1,000		5. Frais judiciaires		20	—	599	05	—		579	05
44,197	65	40,000		6. Service des maisons n° 12 de la place de la Cathédrale		44	75	39,256	75	—		39,212	—
78,967	15	73,822				90	30	72,382	36	—		72,292	06
B. Contrôle cantonal des finances													
51,034	40	51,234		1. Traitements des fonctionnaires		—		51,234	30	—		51,234	30
77,862	95	80,000		2. Traitements des employés		—		77,550	45	—		77,550	45
6,146	—	5,000		3. Frais de bureau et de déplacement		40	30	3,218	45	—		3,178	15
8,478	15	7,000		4. Frais d'impression et de reliure		87	80	9,766	05	—		9,678	25
22,259	50	25,000		5. Frais du service des chèques postaux		7	60	23,129	15	—		23,121	55
2,500	—	2,500		6. Loyers		—		2,500	—	—		2,500	—
168,281	—	170,734				135	70	167,398	40	—		167,262	70

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931		Rubriques du compte		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante													
XIII. Agriculture													
C. Ecole d'agriculture de la Rütti													
1. Ecole:													
56,763	25	56,350		a. Enseignement		4,226	40	62,540	45	—	—	58,314	05
2,035	10	2,000		b. Expérimentations.		127	—	2,083	—	—	—	1,956	—
24,694	25	28,500		c. Administration		16,974	15	39,840	95	—	—	22,866	80
24,412	85	18,350		d. Nourriture		55,449	—	75,626	15	—	—	20,177	15
30,558	95	20,000		e. Entretien		31,355	80	63,770	—	—	—	32,414	20
12,300	—	12,300		f. Loyer		—	—	12,300	—	—	—	12,300	—
4,624	80	5,000		g. Travaux des élèves		5,840	—	—	5,840	—	—	—	—
146,140	40	132,500		Roulement		113,972	35	256,160	55	—	—	142,188	20
18,524	—	—		h. Augmentations et diminut. à l'inventaire		15,966	—	7,573	—	8,393	—	—	—
5,917	—	5,800		i. Pensions des élèves		8,590	—	33	—	8,557	—	—	—
2,448	—	600		k. Bourses		—	—	700	—	—	—	700	—
27,654	60	28,175		l. Subvention de la Confédération . . .		30,564	50	3,349	10	27,215	40	—	—
133,540	80	99,125				169,092	85	267,815	65	—	—	98,722	80
6,141	80	11,625		2. Exploitation du domaine		139,430	05	136,007	45	3,422	60	—	—
6,141	80	11,625				139,430	05	136,007	45	3,422	60	—	—
133,540	80	99,125		1. Ecole		169,092	85	267,815	65	—	—	98,722	80
6,141	80	11,625		2. Exploitation du domaine		139,430	05	136,007	45	3,422	60	—	—
3 043	45	2,500		3. Cidrerie		16,991	80	14,683	35	2,308	45	—	—
124,355	55	85,000				325,514	70	418,506	45	—	—	92,991	75
D. Ecole de laiterie de la Rütti													
1. Ecole:													
72,332	48	72,000		a. Enseignement		51,597	34	127,407	64	—	—	75,810	30
70	—	—		b. Expérimentations.		8,000	—	8,120	—	—	—	120	—
19,143	35	16,900		c. Administration		117	55	21,562	19	—	—	21,444	64
28,069	01	29,300		d. Nourriture		6,631	—	32,875	02	—	—	26,244	02
11,795	34	15,000		e. Entretien		2,949	50	25,122	—	—	—	22,172	50
13,000	—	13,000		f. Loyer		—	—	13,000	—	—	—	13,000	—
144,410	18	146,200		Roulement		69,295	39	228,086	85	—	—	158,791	46
2,004	—	—		g. Augmentations et diminut. à l'inventaire		3,166	—	1,144	—	2,022	—	—	—
35,930	—	33,500		h. Pensions des élèves		36,300	—	300	—	36,000	—	—	—
250	—	1,500		i. Bourses		—	—	350	—	—	—	350	—
34,104	95	34,500		k. Subvention de la Confédération . . .		38,694	90	—	—	38,694	90	—	—
76,629	23	79,700				147,456	29	229,880	85	—	—	82,424	56

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931		Rubriques du compte		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante													
XIII. Agriculture													
D. Ecole de laiterie de la Rütti													
2. Laiterie:													
13,144	30	11,150		a. Loyers et impôts		1,850		15,102	80	—		13,252	80
2,604	15	2,500		b. Entretien des bâtiments		5		4,214	70	—		4,209	70
7,740	05	6,500		c. Ustensiles et machines		3,337	20	11,811	70	—		8,474	50
10,489	15	12,000		d. Combustible et éclairage		7,130		16,288	70	—		9,158	70
2,242	65	2,500		e. Traitements et salaires		—		2,221	50	—		2,221	50
10,539	71	10,500		f. Frais divers		3,573	90	13,882	45	—		10,308	55
363,415	90	415,000		g. Achat de lait		3		333,222	80	—		333,219	80
415,706	42	454,150		h. Produits		437,133	80	55,483	35	381,650	45	—	
16,985	37	5,000		i. Porcherie		121,063	25	112,870	53	8,192	72	—	
7,697	—	—		k. Augmentations et diminut. à l'inventaire		1,785		22	—	1,763	—	—	
11,333	25	6,000		l. Service d'automobile		496	70	6,400	20	—		5,903	50
8,000	—	8,000		m. Subvention de l'école		8,000	—	—	—	8,000	—	—	
26,879	63	1,000				584,377	85	571,520	73	12,857	12	—	
76,629	23	79,700		1. Ecole		147,456	29	229,880	85	—		82,424	56
26,879	63	1,000		2. Laiterie		584,377	85	571,520	73	12,857	12	—	
49,749	60	78,700				731,834	14	801,401	58	—		69,567	44
E. Ecoles agricoles d'hiver													
1. Ecole agricole d'hiver de la Rütti:													
48,483	—	52,100		a. Enseignement		4,327	20	56,751	20	—		52,424	—
20,000	—	13,200		b. Administration		—		15,600	—	—		15,600	—
25,398	—	33,000		c. Nourriture		—		28,781	—	—		28,781	—
18,400	—	17,000		d. Entretien		—		24,430	—	—		24,430	—
12,000	—	12,000		e. Loyer		—		12,000	—	—		12,000	—
124,281	—	127,300		Roulement		4,327	20	137,562	20	—		133,235	—
34,425	—	33,000		f. Pensions		38,500		80		38,420	—	—	
—	—	2,000		g. Bourses		—		1,100	—	—		1,100	—
23,886	10	27,300		h. Subvention de la Confédération . .		26,923	75	—	—	26,923	75	—	
65,969	90	69,000				69,750	95	138,742	20	—		68,991	25

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931		Rubriques du compte		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante													
XIII. Agriculture													
E. Ecoles agricoles d'hiver													
2. Ecole agricole d'hiver de Schwand-Münsingen:													
101,871	88	100,500		a. Enseignement	8,294	95	111,521	46	—	—	103,226	51	
810	45	1,700		b. Expérimentations	59	40	1,399	50	—	—	1,340	10	
34,952	61	35,350		c. Administration	3,520	20	40,314	38	—	—	36,794	18	
22,381	55	26,000		d. Nourriture	49,330	66	68,636	42	—	—	19,305	76	
25,420	82	23,900		e. Entretien	18,974	—	45,276	07	—	—	26,302	07	
18,450	—	18,450		f. Loyer	—	—	18,450	—	—	—	18,450	—	
2,317	—	2,400		g. Travaux des élèves	1,794	—	—	1,794	—	—	—	—	—
201,570	31	203,500			81,973	21	285,597	83	—	—	203,624	62	
790	70	—		h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	16,251	75	1,085	10	15,166	65	—	—	
41,787	—	42,600		i. Pensions	40,550	—	100	—	40,450	—	—	—	
300	—	4,000		k. Bourses	—	—	600	—	—	—	600	—	
44,705	65	46,900		l. Subvention de la Confédération . . .	51,700	05	3,152	05	48,548	—	—	—	
116,463	36	118,000			190,475	01	290,534	98	—	—	100,059	97	
15,969	49	8,000		m. Exploitation du domaine	127,109	03	127,109	03	—	—	—	—	
100,498	87	110,000			317,584	04	417,644	01	—	—	100,059	97	
3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal:													
56,602	63	63,541		a. Enseignement	10,176	50	69,343	57	—	—	59,167	07	
1,316	45	1,500		b. Expérimentations	—	—	2,670	70	—	—	2,670	70	
22,828	57	24,968		c. Administration	6,131	30	30,619	35	—	—	24,488	05	
24,925	50	20,426		d. Nourriture	26,430	11	48,976	63	—	—	22,546	52	
17,379	65	13,340		e. Entretien	13,569	—	35,054	32	—	—	21,485	32	
20,400	—	20,400		f. Loyer	—	—	20,400	—	—	—	20,400	—	
—	—	400		g. Travaux des élèves	—	—	—	—	—	—	—	—	
143,452	80	143,775			56,306	91	207,064	57	—	—	150,757	66	
9,523	76	—		h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	17,426	30	6,471	25	10,955	05	—	—	
22,500	—	24,000		i. Pensions	23,700	—	96	—	23,604	—	—	—	
750	—	1,580		k. Bourses	—	—	1,050	—	—	—	1,050	—	
24,192	25	31,370		l. Subvention de la Confédération . . .	28,297	—	3,716	05	24,580	95	—	—	
87,986	79	89,985			125,730	21	218,397	87	—	—	92,667	66	
3,158	23	1,985		m. Exploitation du domaine	72,882	15	71,831	43	1,050	72	—	—	
84,828	56	88,000			198,612	36	290,229	30	—	—	91,616	94	

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931	Rubriques du compte			Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante													
XIII. Agriculture													
G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg													
54,526	95	61,522	a. Enseignement			5,165	10	65,387	15	—	—	60,222	05
27	60	1,000	b. Expérimentations			—	—	459	75	—	—	459	75
17,886	20	21,040	c. Administration			953	40	20,463	10	—	—	19,509	70
15,468	—	15,700	d. Nourriture			12,408	—	30,588	20	—	—	18,180	20
21,968	15	17,300	e. Entretien			4,311	85	25,430	55	—	—	21,118	70
17,300	—	17,300	f. Loyer			1,300	—	18,600	—	—	—	17,300	—
10,000	—	—	g. Travaux des élèves			10,000	—	—	—	10,000	—	—	—
117,176	90	133,962	Roulement			34,138	35	160,928	75	—	—	126,790	40
283	35	—	h. Augment. et diminutions à l'inventaire			442	—	7,244	20	—	—	6,802	20
20,950	—	19,000	i. Pensions			29,050	—	50	—	29,000	—	—	—
900	—	1,000	k. Bourses			—	—	2,050	—	—	—	2,050	—
24,758	—	30,512	l. Subvention de la Confédération . . .			32,503	05	3,978	85	28,524	20	—	—
14,348	15	8,300	m. Jardin d'école			7,468	85	28,571	45	—	—	21,102	60
5,788	25	13,250	n. Office central de l'arboriculture . . .			14,271	30	20,727	35	—	—	6,456	05
92,788	65	107,000	1,556	10	2,000	117,873	55	223,550	60	—	—	105,677	05
91,232	55	105,000	o. Exploitation du domaine			49,895	05	51,276	90	—	—	1,381	85
						167,768	60	274,827	50	—	—	107,058	90
H. Ecoles ménagères													
1. Schwand-Münsingen:													
29,491	02	28,250	a. Enseignement			1,589	85	32,774	84	—	—	31,184	99
1,765	05	1,800	b. Administration			—	—	1,983	80	—	—	1,983	80
18,201	75	17,500	c. Nourriture			—	—	18,695	25	—	—	18,695	25
5,300	—	5,700	d. Entretien			—	—	5,700	—	—	—	5,700	—
7,350	—	7,350	e. Loyer			—	—	7,350	—	—	—	7,350	—
500	—	500	f. Travaux des élèves			500	—	—	—	500	—	—	—
61,607	82	60,100	Roulement			2,089	35	66,503	89	—	—	64,414	04
27,728	—	27,600	g. Pensions			28,400	—	—	—	28,400	—	—	—
200	—	2,000	h. Bourses			—	—	650	—	—	—	650	—
8,220	80	8,500	i. Subvention de la Confédération . . .			9,400	—	544	20	8,855	80	—	—
25,859	02	26,000				39,889	85	67,698	09	—	—	27,808	24
2. Brienz:													
14,407	65	15,760	a. Enseignement			1,006	80	17,298	85	—	—	16,292	05
4,693	45	4,500	b. Administration			—	—	4,692	30	—	—	4,692	30
3,496	—	5,300	c. Nourriture			—	—	6,256	—	—	—	6,256	—
3,020	—	3,440	d. Entretien			—	—	3,080	—	—	—	3,080	—
4,000	—	4,000	e. Loyer			—	—	4,000	—	—	—	4,000	—
250	—	250	f. Travaux des élèves			350	—	—	—	350	—	—	—
29,367	10	32,750	Roulement			1,356	80	35,327	15	—	—	33,970	35
4,400	—	7,200	g. Pensions			9,200	—	—	—	9,200	—	—	—
—	—	400	h. Bourses			—	—	1,600	—	—	—	1,600	—
5,510	65	5,950	i. Subvention de la Confédération . . .			6,070	—	152	70	5,917	30	—	—
19,456	45	20,000				16,626	80	37,079	85	—	—	20,453	05

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses																																																																									
			brutes				nettes																																																																											
Fr.	Ct.	Fr.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.																																																																								
Administration courante																																																																																		
XIII. Agriculture																																																																																		
H. Ecoles ménagères																																																																																		
<p>3. Langenthal:</p> <table> <tr><td>17,003</td><td>18</td><td>21,932</td><td>a. Enseignement</td><td>3,482</td><td>15</td><td>23,015</td><td>70</td><td>—</td><td>—</td><td>19,533</td><td>55</td></tr> <tr><td>5,982</td><td>25</td><td>4,900</td><td>b. Administration</td><td>—</td><td>—</td><td>6,146</td><td>40</td><td>—</td><td>—</td><td>6,146</td><td>40</td></tr> <tr><td>7,904</td><td>—</td><td>7,416</td><td>c. Nourriture</td><td>3,000</td><td>—</td><td>11,768</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>8,768</td><td>—</td></tr> <tr><td>4,750</td><td>—</td><td>5,350</td><td>d. Entretien</td><td>—</td><td>—</td><td>4,950</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>4,950</td><td>—</td></tr> <tr><td>6,000</td><td>—</td><td>6,000</td><td>e. Loyer</td><td>—</td><td>—</td><td>6,000</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>6,000</td><td>—</td></tr> <tr><td>300</td><td>—</td><td>300</td><td>f. Travaux des élèves</td><td>300</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>300</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> </table>											17,003	18	21,932	a. Enseignement	3,482	15	23,015	70	—	—	19,533	55	5,982	25	4,900	b. Administration	—	—	6,146	40	—	—	6,146	40	7,904	—	7,416	c. Nourriture	3,000	—	11,768	—	—	—	8,768	—	4,750	—	5,350	d. Entretien	—	—	4,950	—	—	—	4,950	—	6,000	—	6,000	e. Loyer	—	—	6,000	—	—	—	6,000	—	300	—	300	f. Travaux des élèves	300	—	—	—	300	—	—	—
17,003	18	21,932	a. Enseignement	3,482	15	23,015	70	—	—	19,533	55																																																																							
5,982	25	4,900	b. Administration	—	—	6,146	40	—	—	6,146	40																																																																							
7,904	—	7,416	c. Nourriture	3,000	—	11,768	—	—	—	8,768	—																																																																							
4,750	—	5,350	d. Entretien	—	—	4,950	—	—	—	4,950	—																																																																							
6,000	—	6,000	e. Loyer	—	—	6,000	—	—	—	6,000	—																																																																							
300	—	300	f. Travaux des élèves	300	—	—	—	300	—	—	—																																																																							
41,339	43	45,298	Roulement		6,782	15	51,880	10	—	—	45,097	95																																																																						
13,202	35	13,600	<i>g. Pensions</i>	14,465	—	—	—	14,465	—	—	—																																																																							
400	—	952	<i>h. Bourses</i>	—	—	200	—	—	—	200	—																																																																							
4,552	25	7,650	<i>i. Subvention de la Confédération</i>	6,300	—	464	15	5,835	85	—	—																																																																							
23,984	83	25,000			27,547	15	52,544	25	—	—	24,997	10																																																																						
<p>4. Courtemelon:</p> <table> <tr><td>6,175</td><td>—</td><td>9,410</td><td>a. Enseignement</td><td>120</td><td>45</td><td>6,134</td><td>60</td><td>—</td><td>—</td><td>6,014</td><td>15</td></tr> <tr><td>2,357</td><td>55</td><td>2,640</td><td>b. Administration</td><td>—</td><td>—</td><td>2,355</td><td>05</td><td>—</td><td>—</td><td>2,355</td><td>05</td></tr> <tr><td>4,500</td><td>—</td><td>5,940</td><td>c. Nourriture</td><td>—</td><td>—</td><td>9,970</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>9,970</td><td>—</td></tr> <tr><td>2,250</td><td>—</td><td>2,010</td><td>d. Entretien</td><td>—</td><td>—</td><td>4,860</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>4,860</td><td>—</td></tr> <tr><td>2,000</td><td>—</td><td>1,000</td><td>e. Loyer</td><td>—</td><td>—</td><td>2,000</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>2,000</td><td>—</td></tr> <tr><td>—</td><td>—</td><td>100</td><td>f. Travaux des élèves</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> </table>											6,175	—	9,410	a. Enseignement	120	45	6,134	60	—	—	6,014	15	2,357	55	2,640	b. Administration	—	—	2,355	05	—	—	2,355	05	4,500	—	5,940	c. Nourriture	—	—	9,970	—	—	—	9,970	—	2,250	—	2,010	d. Entretien	—	—	4,860	—	—	—	4,860	—	2,000	—	1,000	e. Loyer	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—	—	—	100	f. Travaux des élèves	—	—	—	—	—	—	—	—
6,175	—	9,410	a. Enseignement	120	45	6,134	60	—	—	6,014	15																																																																							
2,357	55	2,640	b. Administration	—	—	2,355	05	—	—	2,355	05																																																																							
4,500	—	5,940	c. Nourriture	—	—	9,970	—	—	—	9,970	—																																																																							
2,250	—	2,010	d. Entretien	—	—	4,860	—	—	—	4,860	—																																																																							
2,000	—	1,000	e. Loyer	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—																																																																							
—	—	100	f. Travaux des élèves	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																							
17,282	55	20,900	Roulement		120	45	25,319	65	—	—	25,199	20																																																																						
4,875	—	6,000	<i>g. Pensions</i>	7,325	—	300	—	7,025	—	—	—																																																																							
200	—	800	<i>h. Bourses</i>	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																							
3,200	—	3,700	<i>i. Subvention de la Confédération</i>	3,450	—	—	—	3,450	—	—	—																																																																							
9,407	55	12,000			10,895	45	25,619	65	—	—	14,724	20																																																																						
<p>1. Schwand-Münsingen</p>																																																																																		
25,859	02	26,000	2. Brienz	39,889	85	67,698	09	—	—	27,808	24																																																																							
19,456	45	20,000	3. Langenthal	16,626	80	37,079	85	—	—	20,453	05																																																																							
23,984	83	25,000	4. Courtemelon	27,547	15	52,544	25	—	—	24,997	10																																																																							
9,407	55	12,000		10,895	45	25,619	65	—	—	14,724	20																																																																							
78,707	85	83,000			94,959	25	182,941	84	—	—	87,982	59																																																																						
J. Inspection des viandes																																																																																		
2,717	20	5,000	1. Cours d'instruction	1,227	30	2,391	75	—	—	1,164	45																																																																							
3,986	05	4,000	2. Frais divers	263	30	3,957	15	—	—	3,693	85																																																																							
6,703	25	9,000			1,490	60	6,348	90	—	—	4,858	30																																																																						

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931	Rubriques du compte			Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante										
			XIII. Agriculture										
93,294	66	100,000	A. Frais d'administration de la Direction	8,627	70	107,188	15	—	—	98,560	45		
1,115,822	05	1,197,550	B. Economie rurale	1,516,768	85	2,729,714	55	—	—	1,212,945	70		
124,355	55	85,000	C. Ecole d'agriculture de la Rütli	325,514	70	418,506	45	—	—	92,991	75		
49,749	60	78,700	D. Ecole de laiterie de la Rütli	731,834	14	801,401	58	—	—	69,567	44		
351,018	88	336,000	E. Ecoles agricoles d'hiver	748,350	16	1,088,467	48	—	—	340,117	32		
30,775	70	36,000	F. Ecole d'économie alpestre à Brienz	77,185	90	105,777	45	—	—	28,591	55		
91,232	55	105,000	G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg	167,768	60	274,827	50	—	—	107,058	90		
78,707	85	83,000	H. Ecoles ménagères	94,959	25	182,941	84	—	—	87,982	59		
6,703	25	9,000	J. Inspection des viandes	1,490	60	6,348	90	—	—	4,858	30		
1,941,660	09	2,030,250		3,672,499	90	5,715,173	90	—	—	2,042,674	—		
			Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 12,424.—										
			XIV. Economie forestière										
			A. Frais de l'administration centrale des forêts										
13,002	90	13,150	1. Traitements des fonctionnaires	5,635	—	18,783	30	—	—	13,148	30		
20,398	80	20,400	2. Traitements des employés	—	—	21,338	80	—	—	21,338	80		
9,976	40	11,000	3. Frais de bureau et de déplacement	5,180	10	14,717	25	—	—	9,537	15		
2,500	—	2,500	4. Loyers	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—		
45,878	10	47,050		10,815	10	57,339	35	—	—	46,524	25		
			B. Police forestière										
			1. Conservateurs des forêts:										
19,568	85	23,650	a. Traitements des conservateurs des forêts	9,891	10	32,970	60	—	—	23,079	50		
2,499	45	2,500	b. Frais de bureau	338	—	4,133	95	—	—	3,795	95		
6,027	95	7,700	c. Frais de déplacement	1,107	—	9,623	—	—	—	8,516	—		
880	—	2,500	d. Loyers	—	—	2,980	—	—	—	2,980	—		
			2. Inspecteurs forestiers:										
120,158	85	124,000	a. Traitements des inspecteurs forestiers	51,380	20	169,377	75	—	—	117,997	55		
11,701	68	12,000	b. Frais de bureau	112	—	15,161	56	—	—	15,049	56		
37,358	88	38,000	c. Frais de déplacement	9,072	80	46,989	90	—	—	37,917	10		
9,180	—	9,150	d. Loyers	—	—	9,300	—	—	—	9,300	—		
70,631	35	75,000	3. Gardes-forestiers	12,948	11	88,045	25	—	—	75,097	14		
59,466	47	61,000	4. Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers	60,088	07	—	—	60,088	07	—	—		
2,661	10	4,000	5. Assurance contre les accidents	—	—	3,561	20	—	—	3,561	20		
221,201	64	237,500		144,937	28	382,143	21	—	—	237,205	93		

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931		Rubriques du compte		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante													
XIV. Economie forestière													
C. Encouragements à l'économie forestière													
7,911	20	10,000		1. Allocations pour des plans d'aménagement et encouragement à la sylviculture		91,022	20	100,987	15	—	—	9,964	95
30,000	—	40,000		2. Endiguements de torrents et reboisements		14,962	34	54,962	34	—	—	40,000	—
8,306	99	25,000		3. Subsides du canton aux chemins subventionnés par la Confédération		—	—	16,333	22	—	—	16,333	22
46,218	19	75,000				105,984	54	172,282	71	—	—	66,298	17
D. Protection des monuments naturels et des plantes sauvages													
1,000	—	1,000		1. Subventions		—	—	560	—	—	—	560	—
1,000	—	1,000				—	—	560	—	—	—	560	—
45,878	10	47,050		A. Frais de l'administration centrale des forêts		10,815	10	57,339	35	—	—	46,524	25
221,201	64	237,500		B. Police forestière		144,937	28	382,143	21	—	—	237,205	93
46,218	19	75,000		C. Encouragements à l'économie forestière		105,984	54	172,282	71	—	—	66,298	17
1,000	—	1,000		D. Protection des monuments naturels et des plantes sauvages		—	—	560	—	—	—	560	—
314,297	93	360,550				261,736	92	612,325	27	—	—	350,588	35
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 9,961.65													
XV. Forêts domaniales													
A. Produits principaux et produits intermédiaires													
1,745,374	20	1,775,000		1. Produits principaux		1,687,302	60	—	—	1,687,302	60	—	—
207,069	80	200,000		2. Produits intermédiaires		196,479	80	—	—	196,479	80	—	—
1,952,444	—	1,975,000				1,883,782	40	—	—	1,883,782	40	—	—
B. Produits accessoires													
223	85	100		1. Vente de souches		282	65	—	—	282	65	—	—
979	30	1,500		2. Vente de tourbe, etc.		3,436	40	—	—	3,436	40	—	—
61,004	05	55,900		3. Droits de pacage et fermages, vente d'herbe et de laiche		58,223	40	162	25	58,061	15	—	—
62,207	20	57,500				61,942	45	162	25	61,780	20	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XV. Forêts domaniales											
C. Frais d'exploitation											
63,759	03	60,000	1. Cultures forestières	77,930	60	135,548	80	—	—	57,618	20
175,000	—	175,000	2. Chemins	—	—	175,000	—	—	—	175,000	—
75,814	85	80,000	3. Frais de garde	9,509	95	88,651	15	—	—	79,141	20
461,514	30	453,000	4. Frais de façonnage	—	—	441,733	50	—	—	441,733	50
153	05	4,000	5. Frais d'abornement et de plans . . .	7	—	729	40	—	—	722	40
10,637	67	10,000	6. Frais des mises	—	—	11,652	26	—	—	11,652	26
730	15	500	7. Frais judiciaires	—	—	3,112	30	—	—	3,112	30
10,983	50	20,000	8. Endiguement de cours d'eau et travaux de consolidation de terrains ébouleux	—	—	14,251	43	—	—	14,251	43
20,000	—	20,000	9. Entretien des bâtiments	10,928	07	30,928	07	—	—	20,000	—
818,592	55	822,500		98,375	62	901,606	91	—	—	803,231	29
D. Charges											
82,274	77	79,000	1. Impôts de l'Etat	—	—	78,051	77	—	—	78,051	77
148,954	09	161,000	2. Impositions communales	1,659	32	143,072	93	—	—	141,413	61
231,228	86	240,000		1,659	32	221,124	70	—	—	219,465	38
E. Frais d'administration											
59,466	47	61,000	1. Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers	—	—	60,088	07	—	—	60,088	07
5,971	20	8,000	2. Assurance contre les accidents	—	—	8,289	95	—	—	8,289	95
65,437	67	69,000		—	—	68,378	02	—	—	68,378	02
A. Produits principaux et produits intermédiaires											
1,952,444	—	1,975,000		1,883,782	40	—	—	1,883,782	40	—	—
62,207	20	57,500	B. Produits accessoires	61,942	45	162	25	61,780	20	—	—
818,592	55	822,500	C. Frais d'exploitation	98,375	62	901,606	91	—	—	803,231	29
231,228	86	240,000	D. Charges	1,659	32	221,124	70	—	—	219,465	38
65,437	67	69,000	E. Frais d'administration	—	—	68,378	02	—	—	68,378	02
899,392	12	901,000		2,045,759	79	1,191,271	88	854,487	91	—	—
Les recettes sont inférieures au budget de fr. 46,512.09											

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses	
			brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante										
XVI. Domaines de l'Etat										
A. Produit										
537,362	40	538,000	1. Fermages des domaines civils	554,800	05	17,682	90	537,117	15	—
19,404	75	19,000	2. Fermages des domaines curiaux	19,526	95	34	—	19,492	95	—
14,200	—	14,000	3. Loyers des églises	14,000	—	—	—	14,000	—	—
1,800,156	25	1,794,420	4. Loyers des bâtiments de l'administration	1,802,261	50	10,565	15	1,791,696	35	—
217,300	—	217,300	5. Loyers des bâtiments militaires	217,300	—	—	—	217,300	—	—
451	15	300	6. Vente de produits	579	35	67	95	511	40	—
2,311	50	2,500	7. Recettes diverses	3,059	15	—	—	3,059	15	—
2,591,186	05	2,585,520		2,611,527		28,350		2,583,177		
B. Frais d'exploitation										
6,050	15	10,000	1. Frais de culture et d'améliorations	—	—	10,073	20	—	—	10,073
158	30	300	2. Frais d'abornement et de plans	—	—	820	15	—	—	820
75	65	300	3. Frais de surveillance	—	—	322	45	—	—	322
611	20	3,500	4. Frais des ventes et amodiций	—	—	8,775	20	—	—	8,775
64,951	53	72,000	5. Assurance contre l'incendie	4	75	64,899	83	—	—	64,895
71,846	83	86,100		4	75	84,890	83	—	—	84,886
C. Charges										
55,824	94	62,000	1. Impôts de l'Etat	391	27	54,953	30	—	—	54,562
68,130	93	80,000	2. Impositions communales	15,463	—	93,076	13	—	—	77,613
3,752	25	6,000	3. Frais pour le service des eaux.	14,389	55	19,709	—	—	—	5,319
127,708	12	148,000		30,243	82	167,738	43	—	—	137,494
2,591,186	05	2,585,520	A. Produit	2,611,527		28,350		2,583,177		—
71,846	83	86,100	B. Frais d'exploitation	4	75	84,890	83	—	—	84,886
127,708	12	148,000	C. Charges	30,243	82	167,738	43	—	—	137,494
2,391,631	10	2,351,420	Les recettes excèdent le budget de fr. 9,376.31	2,641,775	57	280,979	26	2,360,796	31	—

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931		Rubriques du compte		Recettes brutes		Dépenses brutes		Recettes nettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante													
XVII. Caisse des domaines													
51,233	—	49,000		A. Intérêts des créances		50,066	90	—	—	50,056	90	—	—
303,170	75	305,000		B. Intérêts des dettes		—	—	301,845	60	—	—	301,845	60
251,937	75	256,000				50,066	90	301,845	60			251,778	70
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 4,221.30													
XVIII. Caisse hypothécaire													
A. Produit													
26,487,169	53	26,970,000		1. Intérêts des prêts hypothécaires . . .		25,495,646	50	—	—	25,495,646	50	—	—
518,294	20	525,000		2. Intérêts des prêts aux communes . . .		509,756	75	—	—	509,756	75	—	—
15,850	50			3. Intérêts des prêts à des syndicats d'améliorations foncières		13,652	60	—	—	13,652	60	—	—
523,476	70	546,250		4. Intérêts des valeurs		947,907	60	—	—	947,907	60	—	—
905,623	67	541,500		5. Intérêts des correspondants		802,139	09	52,476	05	749,663	04	—	—
87,481	50	100,000		6. Commissions		9,982	20	—	—	9,982	20	—	—
23,527	80	20,000		7a Loyer du bâtiment de l'établissement		21,007	60	—	—	21,007	60	—	—
1,088,610	65	1,063,000		7b Intérêt de 3 % de l'emprunt de 1897		—	—	1,062,966	25	—	—	1,062,966	25
891,977	30	878,400		7c Intérêt de 3 1/2 % de l'emprunt de 1905		—	—	878,420	55	—	—	878,420	55
514,433	60	496,100		7d Intérêt de 4 1/2 % de l'emprunt de 1913		—	—	201,016	15	—	—	201,016	15
872,506	05	854,000		7e Intérêt de 4 3/4 % de l'emprunt de 1915		—	—	422,632	95	—	—	422,632	95
900,000	—	900,000		7f Intérêt de 4 1/2 % de l'emprunt de 1923		—	—	900,000	—	—	—	900,000	—
70,000	—	70,000		7g Intérêt de 3 1/2 % de l'emprunt de 1923		—	—	70,000	—	—	—	70,000	—
1,100,000	—	1,100,000		7h Intérêt de 5 1/2 % de l'emprunt de 1924		—	—	1,100,000	—	—	—	1,100,000	—
1,187,500	—	1,187,500		7i Intérêt de 4 3/4 % de l'emprunt de 1929		—	—	1,187,500	—	—	—	1,187,500	—
—	—	—		7k Intérêt de 4 % de l'emprunt de 1931		—	—	896,666	65	—	—	896,666	65
—	—	—		7l Intérêts des prêts sur lettres de gages à 4 %		—	—	60,000	—	—	—	60,000	—
28,051	18	30,500		8. Frais de paiement des coupons et des obligations		—	—	39,514	17	—	—	39,514	17
9,384,957	70	9,533,000		9. Intérêts des dépôts contre bons de caisse et obligations		—	—	8,688,773	15	—	—	8,688,773	15
4,573,818	39	4,772,500		10. Intérêts des fonds spéciaux		221,082	95	4,876,675	04	—	—	4,655,592	09
2,351,724	02	2,400,000		11. Intérêts des dépôts d'épargne . . .		—	—	2,463,431	15	—	—	2,463,431	15
961,189	40	978,500		12. Intérêts des dépôts en compte courant . . .		—	—	931,413	80	—	—	931,413	80
1,500,000	—	1,350,000		13. Intérêt du fonds capital		—	—	1,350,000	—	—	—	1,350,000	—
300,000	—	292,500		14. Intérêts du fonds de réserve		—	—	—	—	—	—	—	—
1,747,373	95	1,793,750		15. Impôt de fortune à payer à l'Etat . . .		—	—	1,793,433	15	—	—	1,793,433	15
200,000	—	150,000		16. Versement au fonds de réserve . . .		—	—	260,000	—	—	—	260,000	—
13,445	10	10,000		17. Frais d'ameublement, amortissement . . .		—	—	9,888	90	—	—	9,888	90
176,000	40	—		18. Valeurs, bénéfice de cours		237,113	10	—	—	237,113	10	—	—
45,882	25	45,000		19. Impôt fédéral sur les coupons		—	—	23,833	05	—	—	23,833	05
20,480	—	70,000		20. Amortissement de frais d'emprunt et réserve pour frais		—	—	225,753	80	—	—	225,753	80
176,000	—	5,000		(Réserve pour frais d'emprunt)		—	—	—	—	—	—	—	—
				(Don à la collecte pour les sinistrés du canton)		—	—	—	—	—	—	—	—
805,056	71	728,000				28,258,288	39	27,494,394	81	763,893	58	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses		
			brutes				nettes				
Fr.	Ct.	Fr.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
Administration courante											
XVIII. Caisse hypothécaire											
B. Frais d'administration											
28,844	05	30,000	1. Indemnités des organes administratifs		—	—	29,509	80	—	29,509	80
399,268	40	400,000	2. Traitements des fonctionnaires et des employés		—	—	415,504	—	—	415,504	—
31,107	10	33,000	3. Caisse de secours, subside		—	—	31,395	30	—	31,395	30
20,000	—	20,000	4. Loyers		—	—	20,000	—	—	20,000	—
44,350	65	53,000	5. Frais de bureau		47,284	78	98,101	03	—	50,816	25
10,580	25	8,000	6. Frais judiciaires et de poursuites		23,116	95	14,142	95	8.974	—	—
512,989	95	528,000			70,401	73	608,653	08	—	538,251	35
C. Intérêts du fonds capital											
1,500,000	—	1,350,000			1,350,000	—	—	1,350,000	—	—	
1,500,000	—	1,350,000			1,350,000	—	—	1,350,000	—	—	
805,056	71	728,000	A. Produit		28,258,288	39	27,494,394	81	763,893	58	—
512,989	95	528,000	B. Frais d'administration		70,401	73	608,653	08	—	538,251	35
1,500,000	—	1,350,000	C. Intérêts du fonds capital		1,350,000	—	—	1,350,000	—	—	
1,792,066	76	1,550,000			29,678,690	12	28,103,047	89	1,575,642	23	—
Les recettes sont supérieures au budget de fr. 25,642. 23											
XIX. Banque cantonale											
A. Produit de l'exercice											
2,254,250	02		1. Produit du compte d'effets de change		2,096,237	22	—	—	2,096,237	22	—
4,349,338	07		2. Intérêts		2,832,298	26	17,047,161	19	4,785,137	07	—
2,682,073	05		3. Commissions et droits de garde		2,668,871	97	2,098	36	2,666,773	61	—
352,539	58		4. Impôts cantonaux et municipaux		—	—	375,840	86	—	375,840	86
349,461	16		5. Pertes		—	—	358,063	96	—	358,063	96
133,944	88		6. Amortissements		30,526	65	125,032	91	—	94,506	26
441,198	25		7. Bénéfice sur fonds publics		267,179	02	—	—	267,179	02	—
165,278	30		8. Versement au fonds de réserve pour risques spéciaux.		—	—	466,540	80	—	466,540	80
5,217,068	40		9. Frais d'administration		—	—	5,339,032	25	—	5,339,032	25
3,508,567	07	3,500,000			26,895,113	12	27,713,770	33	3,181,342	79	—
B. Emploi du produit											
700,000	—		1. Versement au fonds de réserve ordinaire		—	—	500,000	—	—	500,000	—
408,567	07		2. Versement au fonds de réserve pour créances		—	—	281,342	79	—	281,342	79
1,108,567	07	1,100,000			—	—	781,342	79	—	781,342	79
A. Produit de l'exercice											
3,508,567	07		1. Produit de l'exercice		26,895,113	12	27,713,770	33	3,181,342	79	—
1,108,567	07		2. Emploi du produit		—	—	781,342	79	—	781,342	79
2,400,000	—	2,400,000			26,895,113	12	24,495,113	12	2,400,000	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931		Rubriques du compte		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante													
XX. Caisse de l'Etat													
A. Intérêts des créances													
1,527,595	55	1,482,540		1. Intérêts des placements:		1,692,228	25	44,100		1,648,128	25	—	—
2,988,087	20	2,894,900		a. Obligations		2,979,211	20	—		2,979,211	20	—	—
				b. Actions									
				2. Intérêts d'avances:									
71,906	80	69,000		a. Administrations spéciales		82,842	75	—		82,842	75	—	—
21,950	90	20,000		b. Oeuvres d'utilité publique		24,350	40	—		24,350	40	—	—
141,501	50	227,200		3. Intérêts de prêts pour constructions		280,979	80	169,005	95	111,973	85	—	—
19,157	23	5,000		4. Intérêts de créances diverses et intérêts				9,107	11	—	9,107	11	—
				moratoires									
174,554	07	120,000		5. Intérêts moratoires pour impôts		202,086	23	—		202,086	23	—	—
4,233	54	—		6. Recettes diverses		2,951	98	1,038	30	1,913	68	—	—
24,647	45	25,000		7. Emoluments de dépôt		—		24,598	10	—	24,598	10	—
122,744	60	130,000		8. Impôt fédéral sur les coupons		—		132,869	40	—	132,869	40	—
43,315	—	—		9. Bénéfice sur cours		83,200	—	—		83,200	—	—	—
4,844,909	74	4,663,640				5,356,957	72	371,611	75	4,985,345	97	—	—
B. Intérêts des dettes													
1,038,632	34	1,350,000		1. Intérêts des dépôts:		131,844	06	1,181,353	58	—	—	1,049,509	52
75,274	97	20,000		a. Administrations spéciales		—		35,889	08	—	—	35,889	08
1,319	—	500		b. Consignations judiciaires		—		—		—	—	—	—
11,793	25	7,000		c. Consignations administratives		—		—		—	—	—	—
296,341	42	7,000		d. Fonds spéciaux		8,488	—	3,629	65	4,858	35	—	—
18,724	96	20,000		e. Dépôts divers		—		230,639	78	—	—	230,639	78
234,848	70	242,025		2. Escomptes pour paiements au comptant		—		18,006	22	—	—	18,006	22
				3. Intérêts de papiers-valeurs repris par									
				l'Etat de la Banque cantonale		948,419	20	1,269,075	—	—	—	320,655	80
1,676,934	64	1,646,525				1,088,751	26	2,738,593	31	—	—	1,649,842	05
4,844,909	74	4,663,640		A. Intérêts des créances		5,356,957	72	371,611	75	4,985,345	97	—	—
1,676,934	64	1,646,525		B. Intérêts des dettes		1,088,751	26	2,738,593	31	—	—	1,649,842	05
3,167,975	10	3,017,115		Les recettes sont supérieures au budget de fr. 318,388.92		6,445,708	98	3,110,205	06	3,335,503	92	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines											
A. Chasse											
149,610		150,000	1. Patentes de chasse	171,080		19,101	15	151,978	85	—	
3,371	80	3,000	2. Vente de gibier, taxes pour chiens, émoluments pour demandes tardives de patentes	3,124	90	7	—	3,117	90	—	
22,005		20,000	3. Taxes pour permis de chasse d'hiver	22,093	25	68	25	22,025	—	—	
14,964		15,000	4. Suppléments pour surveillance de la chasse, 10 %	15,248		—	—	15,248	—	—	
			5. Frais de surveillance et de garde et relèvement de la chasse:								
56,867	25	57,400	a. Refuges des hautes régions	1,872	20	59,195	95	—	—	57,323	75
25,349	65	26,000	b. Régions ouvertes	961	50	26,621	10	—	—	25,659	60
2,756	25	2,800	c. Frais d'administration	1,280		3,868	40	—	—	2,588	40
1,787	50	4,000	d. Indemnités p. dommages dus au gibier	150		4,150	—	—	—	4,000	—
2,000	60	2,500	e. Protection des oiseaux	—		2,236	50	—	—	2,236	50
400		500	f. Subsides pour lâchers de gibier . . .	—		400	—	—	—	400	—
1,010	38	3,000	g. Affouragement du gibier, primes d'abattage et mesures extraordin. . .	—		2,997	72	—	—	2,997	72
44,892		45,000	6. Part des communes, 30 %	—		45,702	—	—	—	45,702	—
31,963	85	35,200	7. Indemnité de la Confédération.	31,486	60	—	—	31,486	60	—	
86,851	02	82,000		247,296	45	164,348	07	82,948	38	—	
B. Pêche											
31,595		32,000	1. Ferme de la pêche et patentes	32,344	25	38	75	32,305	50	—	
28,718		28,300	2. Frais de surveillance et de perception	7,121	30	35,043	55	—	—	27,922	25
1,997	50	2,000	3. Encouragements à la pisciculture . . .	11,120		11,700	45	—	—	580	45
14,957	60	16,000	4. Indemnité de la Confédération.	14,376	50	—	—	14,376	50	—	
1,278	50	1,500	5. Etablissement de pisciculture	992		838	70	153	30	—	
—		500	6. Frais de justice	—		—	—	—	—	—	
17,115	60	18,700		65,954	05	47,621	45	18,332	60	—	
C. Mines											
900	05	1,200	1. Traitement de l'inspecteur des mines	—		1,200	05	—	—	1,200	05
2,500		2,500	2. Droits d'exploitation du minerai de fer	2,500		—	—	2,500	—	—	
7,234	20	5,000	3. Droits de concession pour carrières et pour exploitation de la houille et de l'ardoise	7,391	30	1,183	10	6,208	20	—	
500		500	4. Recherche de gisements miniers	—		—	—	—	—	—	
8,334	15	5,800		9,891	30	2,383	15	7,508	15	—	
86,851	02	82,000	A. Chasse	247,296	45	164,348	07	82,948	38	—	
17,115	60	18,700	B. Pêche	65,954	05	47,621	45	18,332	60	—	
8,344	15	5,800	C. Mines	9,891	30	2,383	15	7,508	15	—	
112,300	77	106,500	Les recettes sont supérieures au budget de fr. 2,289.13	323,141	80	214,352	67	108,789	13	—	

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931		Rubriques du compte				Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.						Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante															
XXIII. Régie des sels															
A. Commerce des sels															
70,129	45	—		1. Valeur des sels en magasin au 1 ^{er} janv.		—		53,031	80	—		53,031	80		
1,658,556	55	1,600,800		2. Sel de cuisine		2,333,855		684,594	35	1,649,260	65	—			
9,991	50	6,000		3. Sel de table ordinaire		29,243	50	19,302	50	9,941	—	—			
3,611	—	1,400		4. Sel marin		7,462	—	3,468	—	3,994	—	—			
49,521	50	40,000		5. Sel dénaturé		118,308	50	67,555	10	50,753	40	—			
—	—	—		6. Sel nitrité pour saumures		667	—	453	75	213	25	—			
11,786	65	5,250		7. Sel pour doreurs		14,166	50	5,286	05	8,880	45	—			
969	—	450		8. Sel de table «Grésil»		1,828	75	1,221	90	606	85	—			
396	20	360		9. Tartre moulu		1,585	40	1,093	10	492	30	—			
92,711	45	89,600		10. Sel iodé		179,886	50	83,924	20	95,962	30	—			
53,031	80	—		11. Valeur des sels en magasin au 31 déc.		58,724	50	—	—	58,724	50	—			
1,810,446	20	1,743,860				2,745,727	65	919,930	75	1,825,796	90				
B. Frais d'exploitation															
24,000	—	24,000		1. Intérêts du fonds de roulement . . .		—		24,000	—	—		24,000	—		
117,445	45	124,000		2. Frais de transport		—		116,767	90	—		116,767	90		
242,803	75	255,000		3. Commissions des débitants		—		243,599	—	—		243,599	—		
22,200	—	25,000		4. Frais de magasinage		—		24,018	85	—		24,018	85		
3,971	65	3,000		5. Frais divers d'exploitation		36	30	3,047	35	—		3,011	05		
915	35	100		6. Recettes diverses		407	30	86	40	320	90	—			
409,505	50	430,900				443	60	411,519	50	—	—	411,075	90		
C. Frais d'administration															
16,204	25	18,500		1. Traitements des fonctionnaires . . .		—		16,238	10	—		16,238	10		
3,565	80	7,000		2. Frais de bureau		—		3,320	95	—		3,320	95		
11,260	—	12,000		3. Loyers		960	—	12,300	—	—		11,340	—		
463	—	500		4. Assurance contre les accidents . . .		93	45	557	35	—		463	90		
31,493	05	38,000				1,053	45	32,416	40	—	—	31,362	95		
D. Emploi du produit															
200,000	—	200,000		1. Versement au fonds pour l'assurance cantonale en cas de vieillesse et d'invalidité		—		200,000	—	—		200,000	—		
100,000	—	100,000		2. Subvention à la Société cant. «Pour la vieillesse»		—		100,000	—	—		100,000	—		
300,000	—	300,000				—	—	300,000	—	—	—	300,000	—		
1,810,446	20	1,743,860		A. Commerce des sels		2,745,727	65	919,930	75	1,825,796	90	—			
409,505	50	430,900		B. Frais d'exploitation		443	60	411,519	50	—	—	411,075	90		
31,493	05	38,000		C. Frais d'administration		1,053	45	32,416	40	—	—	31,362	95		
300,000	—	300,000		D. Emploi du produit		—	—	300,000	—	—	—	300,000	—		
1,069,447	65	974,960		Les recettes sont supérieures au budget de fr. 108,398.05		2,747,224	70	1,663,866	65	1,083,358	05	—			

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931	Rubriques du compte			Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses				
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
			Administration courante													
XXIV. Timbre																
A. Droits de timbre																
84,021	60	80,000	1. Papier timbré			89,636	50	—	—	89,636	50	—	—			
655,087	55	630,000	2. Timbres mobiles			668,910	60	426	60	668,484	—	—	—			
71,992	90	65,000	3. Timbre des cartes à jouer			65,603	60	—	—	65,603	60	—	—			
2,878,002	80	2,600,000	4. Part au produit du timbre fédéral			2,455,944	25	—	—	2,455,944	25	—	—			
3,689,104	85	3,375,000				3,280,094	95	426	60	3,279,668	35	—	—			
B. Frais d'exploitation																
44,442	55	45,000	1. Matière et entretien des appareils			732	—	45,712	10	—	—	44,980	10			
37,620	65	38,000	2. Commissions des débitants			—	—	37,856	55	—	—	37,856	55			
82,063	20	83,000				732	—	83,568	65	—	—	82,836	65			
C. Frais d'administration																
500	—	500	1. Traitement du chef de bureau			—	—	500	—	—	—	500	—			
20,384	—	20,611	2. Traitements des employés			—	—	20,611	20	—	—	20,611	20			
4,168	90	4,430	3. Frais de bureau			—	—	4,253	95	—	—	4,253	95			
1,500	—	1,500	4. Loyer			—	—	1,500	—	—	—	1,500	—			
26,552	90	27,041				—	—	26,865	15	—	—	26,865	15			
—																
3,689,104	85	3,375,000	A. Droits de timbre			3,280,094	95	426	60	3,279,668	35	—	—			
82,063	20	83,000	B. Frais d'exploitation			732	—	83,568	65	—	—	82,836	65			
26,552	90	27,041	C. Frais d'administration			—	—	26,865	15	—	—	26,865	15			
3,580,488	75	3,264,959	Les recettes sont inférieures au budget de fr. 94,992.45			3,280,826	95	110,860	40	3,169,966	55	—	—			
—																
XXV. Emoluments																
A. Emoluments																
des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites																
1,879,604	75	1,800,000	1. Emoluments proportionnels des secrétariats de préfecture			1,909,428	29	334	20	1,909,094	09	—	—			
610,924	85	600,000	2. Emoluments fixes des secrétariats de préfecture			755,138	—	152,284	70	602,853	30	—	—			
1,159,955	33	1,100,000	3. Emoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites			1,209,907	60	38,435	95	1,171,471	65	—	—			
2,654	20	3,000	4. Frais de perception			—	—	2,412	90	—	—	2,412	90			
3,674,830	73	3,497,000				3,874,473	89	193,467	75	3,681,006	14	—	—			

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses	
			brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante										
XXV. Emoluments										
B. Chancellerie d'Etat										
110,778	70	100,000	1. Emoluments, droits de patente et droits de naturalisation		110,650		520	10	110,129	90
110,778	70	100,000			110,650		520	10	110,129	90
C. Greffes des tribunaux										
37,850		30,000	1. Cour suprême, émoluments en affaires civiles, émoluments de chancellerie et droits de patente		30,100				30,100	
36,150		30,000	2. Emoluments du Tribunal administratif		30,000				30,000	
12,000		10,000	3. Emoluments du Tribunal de commerce (Emoluments en matière pénale, voir IIIb, G. 2.)		13,100				13,100	
4,000		6,000	4. Emoluments de la Chambre des avocats		3,400				3,400	
1,600		1,000	5. Emoluments du Tribunal des assurances		1,250				1,250	
91,600		77,000			77,850				77,850	
D. Police										
208,545		185,000	1. Emoluments de la direction de la police		224,235	15		90	224,145	15
152,848		130,000	2. Patentes des colporteurs et émoluments en matière de police des foires et marchés		156,407	60			156,407	60
181,040		160,000	3. Patentes des commis-voyageurs . . .		210,385		5,078		205,307	
682,776	80	500,000	4. Permis de circulation pour vélocipèdes et automobiles		761,012	25	43,542		717,470	25
22,142	50	15,000	5. Emoluments du contrôle des cinématogr.		22,435				22,435	
1,247,352	30	990,000			1,374,475		48,710		1,325,765	
E. Direction de l'intérieur										
2,460	13	2,500	1. Droits de concession		2,445	08			2,445	08
20,777	65	18,000	2. Emoluments et droits de patente . .		21,108	95	44	20	21,064	75
6,640		6,000	3. Emoluments de la Chambre du commerce et de l'industrie		5,550				5,550	
—		3,000	3. Emoluments de liquidations		24,433	95			24,433	95
29,877	78	29,500			53,537	98	44	20	53,493	78
F. Direction des finances										
200		200	1. Emoluments et patentes des débitants de sel		250				250	
156,422	19	125,000	2. Emoluments de la commission cantonale des recours		133,709	92			133,709	92
156,622	19	125,200			133,959	92			133,959	92
G. Direction des affaires sanitaires										
5,500		5,000	1. Emoluments		5,000				5,000	
5,500		5,000			5,000				5,000	

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses		
			brutes				nettes				
Fr.	Ct.	Fr.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
Administration courante											
XXVII. Redevances pour forces hydrauliques											
A. Produit											
252,475	—	300,000	1. Redevances		262,958	—	3,150	—	259,808	—	
25,247	50	30,000	2. Part du fonds de secours en cas de dommage ou de dangers imminents causés par les éléments, 10 %		—	—	25,980	80	—	25,980	80
227,227	50	270,000			262,958	—	29,130	80	233,827	20	
B. Frais de perception											
36	50	500	1. Frais d'impression et autres		—	—	—	—	—	—	
36	50	500			—	—	—	—	—	—	
227,227	50	270,000	A. Produit		262,958	—	29,130	80	233,827	20	
36	50	500	B. Frais de perception		—	—	—	—	—	—	
227,191	—	269,500			262,958	—	29,130	80	233,827	20	
Les recettes sont inférieures au budget de fr. 35,672.80											
XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux											
A. Patentes d'auberge											
1,169,318	40	1,156,000	1. Patentes d'auberge		1,211,822	15	35,221	85	1,176,600	30	
121,390	92	115,000	2. Part des communes, 10 %		—	—	114,646	98	—	114,646	98
1,047,927	48	1,050,000			1,211,822	15	149,868	83	1,061,953	32	
B. Permis de vente des spiritueux											
65,393	10	60,000	1. Permis de vente		66,047	50	538	60	65,508	90	
27,125	—	30,000	2. Part des communes, 50 %		—	—	27,518	75	—	27,518	75
38,268	10	30,000			66,047	50	28,057	35	37,990	15	

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931	Rubriques du compte			Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses			
Fr.	Ct.	Fr.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.				
			Administration courante												
XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux															
C. Frais de perception															
6,633	90	7,000	1. Frais d'inspection, de taxation, de perception et d'impression			10		5,387		—		5,377			
6,633	90	7,000				10		5,387				5,377			
			D. Etablissements de danse												
—	—	—	1. Taxes de patente			803	40	85	—	718	40	—			
—	—	—	2. Permis d'écoles de danse			365	40	22	50	342	90	—			
—	—	—	3. Autorisations spéciales pour établissements de danse			13,330	75	—	—	13,330	75	—			
—	—	—				14,499	55	107	50	14,392	05	—			
1,047,927	48	1,050,000	A. Patentes d'auberge			1,211,822	15	149,868	83	1,061,953	32	—			
38,268	10	30,000	B. Permis de vente des spiritueux . . .			66,047	50	28,057	35	37,990	15	—			
6,633	90	7,000	C. Frais de perception			10		5,387		—		5,377			
—	—	—	D. Etablissements de danse			14,499	55	107	50	14,392	05	—			
1,079,561	68	1,073,000				1,292,379	20	183,420	68	1,108,958	52	—			
			Les recettes sont supérieures au budget de fr. 35,958.52												
XXIX. Part du produit du monopole de l'alcool															
1. Versement de la Confédération															
1,215,930	60	1,148,378	2. Prélèvement pour les mesures propres à combattre l'alecoolisme:			1,173,423	30	—	—	1,173,423	30	—			
11,229	—	14,229	a. Direction de la police			—		14,229		—		14,229			
19,000	—	19,000	b. Direction de l'instruction publique			—		19,000		—		19,000			
119,758	68	120,000	c. Direction de l'assistance publique .			—		150,588	35	—		150,588			
1,065,942	92	995,149				1,173,423	30	183,817	35	989,605	95	—			
			Les recettes sont inférieures au budget de fr. 5,543.05												

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Compte de 1930		Budget de 1931	Rubriques du compte		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
Fr.	Ct.	Fr.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XXXII. Impôts directs												
A. Impôt sur la fortune												
7,845,326	65	7,737,000	1.	Impôt foncier, 3 ' / ₀₀	7,911,298	68	67,783	12	7,843,515	56	—	—
5,177,896	18	5,145,000	2.	Impôt des capitaux garantis par hypothèques, 3 % / ₀₀	5,400,227	17	14,461	23	5,385,765	94	—	—
70,292	51	60,000	3.	Recouvrement complémentaire	91,384	01	1,129	98	90,254	03	—	—
13,093,515	34	12,942,000			13,402,909	86	83,374	33	13,319,535	53	—	—
B. Impôt du revenu												
16,935,982	—	15,820,000	1.	Impôt du revenu de I ^e classe, 4,5 %	8,668,848	50	2,000,000	—	6,668,848	50	—	—
4,123,150	—	3,800,000	2.	Impôt du revenu de II ^e classe, 7,5 %	4,754,212	50	500,000	—	4,254,212	50	—	—
1,064,144	61	600,000	3.	Recouvrement complémentaire	1,008,687	49	53,351	15	955,336	34	—	—
22,123,276	61	20,220,000			24,431,748	49	2,553,351	15	21,878,397	34	—	—
C. Impôt additionnel												
5,299,255	08	4,700,000	1.	Produit	5,818,507	94	458,414	77	5,360,093	17	—	—
5,299,255	08	4,700,000			5,818,507	94	458,414	77	5,360,093	17	—	—
D. Frais de taxation et de perception												
219,710	40	224,500	1.	Commissions de l'impôt du revenu:	843	10	220,580	60	—	—	219,737	50
85,434	90	80,000	a.	Traitements des employés	—	—	78,009	75	—	—	78,009	75
90,298	07	90,000	b.	Indemnités des membres	1,221	70	89,115	91	—	—	87,894	21
289,406	40	287,450	c.	Frais divers	1,225	80	300,745	25	—	—	299,519	45
13,439	10	15,000	2.	Commission cantonale des recours:	—	—	13,668	25	—	—	13,668	25
85,592	98	88,000	a.	Traitements	1,898	—	89,823	15	—	—	87,925	15
261,313	01	258,000	b.	Indemnités des membres	—	—	266,229	96	—	—	266,229	96
706,772	93	590,100	c.	pour l'impôt sur la fortune	—	—	702,690	91	—	—	702,690	91
176,172	65	141,000	3.	pour l'impôt additionnel	—	—	174,554	51	—	—	174,554	51
20,792	35	30,000	4.	Frais de la révision de la loi sur l'impôt	—	—	29,159	90	—	—	29,159	90
23,403	40	23,800	5.	Indemnités aux communes	—	—	23,571	20	—	—	23,571	20
72,920	59	80,000	6.	Frais divers de perception	783	10	78,493	66	—	—	77,710	56
10,819	50	15,000	7.	Frais de l'inventaire officiel	—	—	10,716	50	—	—	10,716	50
88,086	50	100,000	8.	Frais de recours	—	—	63,878	60	—	—	63,878	60
2,144,162	78	2,022,850			5,971	70	2,141,238	15	—	—	2,135,266	45

Canton de Berne — Compte général pour 1931

SECONDE PARTIE

COMPTE

DES

ÉLÉMENTS DE LA FORTUNE DE L'ÉTAT
(ACTIF ET PASSIF)

- I. Compte du fonds capital
 - II. Compte du fonds d'administration
-

1931

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte			
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
I. Fonds capital							
A. Forêts							
26,070,205	—	—	—	Estimation cadastrale fr. 26,070.,205.—	Achats de forêts	117,855	28
					Plus-values d. ventes de forêts	31,892	—
					Infériorités de prix d'achat	10,910	—
26,070,205	—	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations	160,657	28
B. Domaines							
74,317,985	—	—	—	Estimation cadastrale fr. 74,317,985.—*)	Achats de domaines	1,101,300	—
				*) Domaines civils . . . fr. 67,312,982.—	Plus-value des ventes de domaines	60,346	50
				Domaines curiaux . . . » 7,005,003.—	Infériorités de prix d'achat	179,630	—
					Augmentation de l'évaluation des domaines	659,700	—
					Vente de droits	1,050	—
74,317,985	—	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations	2,002,026	50
C. Caisse des domaines							
2,914,743	20	—	—	1. Crédences pour ventes	Crédences nouvelles:		
				Pour mémoire: 100 actions ordinaires de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises fr. 25,000.—	Ventes de forêts	46,632	—
					Ventes de domaines	91,276	50
					Subside pour acquisition de terrain de reboisement	2,193	40
		1,541,001	16	2. Dettes pour achats	Paiements pour des acquisitions	1,165,155	28
		—	—	—	Crédences rentrées	1,943,535	20
		4,464,368	56	3. Caisse hypothécaire, compte courant.			
2,914,743	20	6,005,369	72	Total de l'actif et du passif	Total des augmentations	3,248,792	38
3,090,626	52	Passif net			Diminution nette (Augmentation de la dette nette)	2,079,053	38

Canton de Berne — Compte général pour 1931

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1931			
Avoir		Rubriques du compte	Doit	Avoir	
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.
I. Fonds capital					
A. Forêts					
46,632	—	Ventes de forêts	Estimation cadastrale fr. 26,130,405.—	26,130,405	—
53,725	28	Excédents de prix d'achat			
100	—	Achat de droits			
100,457	28	Total des diminutions	Total de l'actif	26,130,405	—
60,200	—	Augmentation nette			
B. Domaines					
1,000	—	Achat de droits	Estimation cadastrale fr. 75,794,220.—*)	75,794,220	—
91,276	50	Ventes de domaines			
306,940	—	Excédents de prix d'achat			
30,115	—	Diminution de l'évaluation des domaines			
90,510	—	Cession de domaines curiaux			
5,950	—	Infériorités de prix de vente			
525,791	50	Total des diminutions	Total de l'actif	75,794,220	—
1,476,235	—	Augmentation nette			
C. Caisse des domaines					
1,943,535	20	Créances rentrées	1. Créances pour ventes	1,109,116	50
			Pour mémoire: 100 actions ordinaires de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises fr. 25,000.—		
117,855	28	Dettes nouvelles:	2. Dettes pour achats	—	1,595,001
1,101,300	—	Achats de forêts			16
		Achats de domaines			
1,165,155	28	Dépenses:	3. Caisse hypothécaire, compte courant	—	4,683,795
1,000,000	—	Paiement de dettes			24
		Part aux frais de construction des nouveaux instituts universitaire			
5,327,845	76	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif	1,109,116	50
			Passif net	5,169,679	90

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Mouvement	
Doit		Avoir		Rubriques du compte	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
I. Fonds capital					
D. Caisse hypothécaire*)					
30,000,000	—	—	—	1. Fonds capital de l'Etat	—
30,000,000	—	—	—	Total de l'actif	—
*) Situation et mouvement des capitaux de la Caisse					
—	—	6,500,000	—	Fonds de réserve	—
—	—	157,281,500	—	Emprunts	30,743,500
—	—	189,213,800	—	Dépôts contre obligations et bons de caisse	22,801,800
—	—	63,797,484	06	Dépôts d'épargne	25,765,255
4,474,774	36	108,340,245	65	Fonds spéciaux (y compris Caisse des domaines)	7,581,993
—	—	20,762,017	70	Dépôts en compte courant	5,508,204
—	—	488,950	55	Coupons et obligations d'emprunts	19,516,589
526,361	74	—	—	Caisse	55,885,159
524,907,262	20	—	—	Prêts hypothécaires	54,104,612
10,482,577	40	—	—	Prêts aux communes	2,672,359
303,878	80	—	—	Prêts à des syndicats d'améliorations foncières	32,000
11,457,888	—	—	—	Valeurs	31,933,101
14,559,594	96	3,232,189	25	Correspondants	230,414,164
—	—	306,000	—	Frais des emprunts	485,753
500,000	—	—	—	Immeubles	35,510
1	—	—	—	Mobilier	10,013
17,261,933	05	4,552,084	30	Intérêts arriérés et prorata d'intérêts	21,295,576
—	—	—	—	Profits et pertes	105,628,385
584,474,271	51	554,474,271	51	Total de l'actif et du passif	Total des augmentations . . .
Actif net (fonds capital)					
30,000,000	—	—	—		614,413,979
					29

Canton de Berne — Compte général pour 1931

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1931				
Avoir		Rubriques du compte		Doit	Avoir	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
I. Fonds capital						
D. Caisse hypothécaire*)						
—	—	1. Fonds capital de l'Etat	30,000,000	—	—	
—	—	Total de l'actif	30,000,000	—	—	
*) Situation et mouvement des capitaux de la Caisse						
260,000	—	Fonds de réserve	—	6,760,000	—	
34,500,000	—	Emprunts	—	161,038,000	—	
22,009,200	—	Dépôts contre obligations et bons de caisse	—	188,421,200	—	
40,091,816	02	Dépôts d'épargne	—	78,124,044	37	
15,954,199	87	Fonds spéciaux (y compris Caisse des domaines)	4,774,082	04	117,041,759	60
1,567,546	55	Dépôts en compte courant	—	16,821,360	20	
19,914,158	67	Coupon et obligations d'emprunts	—	886,520	10	
55,852,760	69	Caisse	558,760	05	—	
47,545,885	83	Prêts hypothécaires	531,465,989	10	—	
1,862,682	15	Prêts aux communes	11,292,254	60	—	
13,039	75	Prêts à des syndicats d'améliorations foncières	322,839	05	—	
13,764,933	05	Valeurs	29,626,056	50	—	
233,734,393	74	Correspondants	11,511,389	93	3,504,213	
225,753	80	Frais des emprunts	—	46,000	—	
35,510	—	Immeubles	500,000	—	—	
10,013	90	Mobilier	1	—	—	
21,443,699	55	Intérêts arriérés et prorata d'intérêts	16,743,491	70	4,181,766	
105,628,385	72	Profits et pertes	—	—	50	
614,413,979	29	Total de l'actif et du passif	606,794,863	97	576,794,863	
		Actif net (fonds capital)	30,000,000	—	97	

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Mouvement	
Doit		Avoir		Rubriques du compte	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
I. Fonds capital					
E. Banque cantonale*)					
40,000,000	—	—	—	1. Fonds capital de l'Etat	—
40,000,000	—	—	—	Total de l'actif	—
*) Situation et mouvement des capitaux de la Banque					
—	5,300,000	—	—	Fonds de réserve	—
—	182,505	54	—	Réserve spéciale pour créances	170,000
—	3,343,000	—	—	Emprunts	793,000
—	118,147,000	—	—	Bons de caisse	34,956,000
—	221,392,043	08	—	Carnets d'épargne	113,924,272
—	2,731,181	65	—	Acceptations	50
—	80,507,061	58	—	Comptes de dépôts	7,008,210
91,694,454	50	21,706,119	23	Correspondants	880,712,971
58,785,287	45	58,785,287	45	Siège central et succursales	79
6,981,344	47	—	—	Caisse	3,285,661,230
40,022,659	56	—	—	Effets sur la Suisse	92
10,890,922	42	—	—	Effets sur l'étranger	718,019,409
1,457,460	55	—	—	Effets avec nantissement	676,491,899
35,317,680	50	—	—	Fonds publics	57
1,224,088	45	—	—	Coupons	175,302,487
13,556,611	90	—	—	Comptes lombards	01
183,184,733	65	11,112,033	20	Accrédités	5,074,755
43,258,776	33	—	—	Prêts	114,655,110
68,237,027	12	—	—	Créances hypothécaires	311,023,006
11,360,244	61	—	—	Immeubles (incl. bâtiments de la banque)	70
1	—	—	—	Mobilier	664,676,660
—	116,153	50	—	Dettes hypothécaires	11,952,232
—	—	—	—	Cautions	18,132,089
2,914,885	50	2,055,225	71	Intérêts arriérés, prorata d'intérêts et réesc- compte des portefeuilles	1,069,038
—	—	3,508,567	07	Compte de profits et pertes	43
568,886,178	01	528,886,178	01	Total de l'actif et du passif	75,664
		40,000,000	—	Actif net (fonds capital)	16,305
					50
					5,653,161
					58
				Total des augmentations . .	5,924,454
					33
					85,671,172
					88
					8,061,825,566
					33

Canton de Berne — Compte général pour 1931

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1931								
Avoir		Rubriques du compte				Doit		Avoir		
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
I. Fonds capital										
E. Banque cantonale*)										
		1. Fonds capital de l'Etat				40,000,000				
		Total de l'actif				40,000,000				
*) Situation et mouvement des capitaux de la Banque										
700,000		Fonds de réserve						6,000,000		
408,567	07	Réserve spéciale pour créances						421,072	61	
—		Emprunts						2,550,000		
29,257,500		Bons de caisse						112,448,500		
137,937,614	52	Carnets d'épargne						245,405,385	10	
6,831,498	05	Acceptations						2,554,469	15	
875,016,046	22	Comptes de dépôts						74,810,136	01	
3,284,737,320	50	Correspondants						94,731,265	86	
1,060,290,639	92	Siège central et succursales						23,819,020	30	
719,068,073	26	Caisse						62,252,100	18	
679,347,227	21	Effets sur la Suisse						5,932,680	89	
814,370,868	35	Effets sur l'étranger						37,167,331	92	
5,191,962	02	Effets avec nantissement						1,822,541	08	
118,981,033	79	Fonds publics						1,340,253	95	
130,633,691	96	Coupons						30,991,757	30	
65,635,486	09	Comptes lombards						1,613,403	26	
642,392,154	79	Accrédités						12,492,918	51	
12,037,231	47	Prêts						204,695,963	36	
11,585,349	85	Créances hypothécaires						43,173,777	28	
883,704	33	Immeubles (incl. bâtiments de la banque)						74,783,767	02	
75,664	—	Mobilier						11,545,578	71	
62,069	10	Dettes hypothécaires						1	—	
5,653,161	58	Cautions						—	161,917	10
5,384,753	65	Intérêts arrachés, prorata d'intérêts et réesc- compte des portefeuilles						3,139,457	70	
85,343,948	60	Compte de profits et pertes						1,740,097	23	
8,061,825,566	33	Total de l'actif et du passif						3,181,342	79	
		Actif net (fonds capital)						545,682,798	02	
								40,000,000		

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Mouvement		
Doit		Avoir		Rubriques du compte	Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.
I. Fonds capital						
F. Emprunts						
—	—	28,158,000	—	1. Emprunt de 1895, fr. 28,158,000, 3 %	Remboursement	1,048,000
—	—	28,158,000	—	2. Emprunt de 1897, fr. 35,614,500, 3 % (Caisse hypothécaire)		
—	—	28,158,000	—	3. Emprunt de 1899, fr. 3,343,000, 3 1/2 % (Banque cantonale)		
—	—	15,682,000	—	4. Emprunt de 1900, fr. 15,682,000, 3 1/2 %	Remboursement	304,000
—	—	15,682,000	—	5. Emprunt de 1905, fr. 25,196,000, 3 1/2 % (Caisse hypothécaire)		
—	—	17,301,000	—	6. Emprunt de 1906, fr. 17,301,000, 3 1/2 %	Remboursement	247,000
—	—	27,920,500	—	7. Emprunt de 1911, fr. 27,920,500, 4 %	Remboursement	279,500
—	—	7,235,313	50	8. Emprunt de 1914, fr. 14,276,000, 4 1/4 %	Remboursement et report à la Caisse de l'Etat .	241,963
				Part du fonds capital fr. 7,235,313.50		15
				Part de la Caisse de l'Etat (Voir H. Caisse de l'Etat)		
				» 7,040,686.50		
				fr. 14,276,000.—		
—	—	10,000,000	—	9. Emprunt de 1923, fr. 25,000,000, 4 1/2 % (Voir H, Caisse de l'Etat)		
—	—	10,000,000	—	10. Emprunt de 1923, fr. 20,000,000, 4 1/2 % (Caisse hypothécaire)		
—	—	10,000,000	—	11. Emprunt de 1923, fr. 2,000,000, 3 1/2 % (Caisse hypothécaire)		
—	—	10,000,000	—	12. Emprunt de 1924, fr. 20,000,000, 5 1/2 % (Caisse hypothécaire)		
—	—	10,000,000	—	13. Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5 % (Voir H, Caisse de l'Etat)		
—	—	10,000,000	—	14. Emprunt de 1927, fr. 15,000,000, 4 3/4 % (voir H, Caisse de l'Etat)		
—	—	10,000,000	—	15. Emprunt de 1929, fr. 25,000,000, 4 3/4 % (Caisse hypothécaire)		
—	—	10,000,000	—	16. Emprunt de 1930, fr. 10,000,000, 4 1/2 %		
—	—	10,000,000	—	17. Emprunt de 1930, fr. 25,000,000, 4 % (Voir H, Caisse de l'Etat)		
—	—	10,000,000	—	18. Emprunt de 1931, fr. 39,000,000, 4 % (Voir H, Caisse de l'Etat)		
—	—	10,000,000	—	19. Emprunt de 1931, fr. 30,000,000, 4 % (Caisse hypothécaire)		
—	—	106,296,813	50	Total du passif	Diminution de la dette .	2,120,463
—	—	106,296,813	50			15

Canton de Berne — Compte général pour 1931

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1931				
Avoir		Rubriques du compte	Doit	Avoir		
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
I. Fonds capital						
F. Emprunts						
—	—	1. Emprunt de 1895, fr. 27,110,000, 3 %	—	—	27,110,000	—
—	—	2. Emprunt de 1897, fr. 34,739,500, 3 % (Caisse hypothécaire)	—	—	15,378,000	—
—	—	3. Emprunt de 1899, fr. 2,550,000, 3 ½ % (Banque cantonale)	—	—	17,054,000	—
—	—	4. Emprunt de 1900, fr. 15,378,000, 3 ½ %	—	—	27,641,000	—
—	—	5. Emprunt de 1905, fr. 24,798,500, 3 ½ % (Caisse hypothécaire)	—	—	6,993,350	35
—	—	6. Emprunt de 1906, fr. 17,054,000, 3 ½ %	—	—		
—	—	7. Emprunt de 1911, fr. 27,641,000, 4 %	—	—		
—	—	8. Emprunt de 1914, fr. 14,154,000, 4 ¼ %	—	—		
—	—	Part du fonds capital fr. 6,993,350.35	—	—		
—	—	Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse de l'Etat) » 7,160,649.65	—	—		
—	—	fr. 14,154,000.—	—	—		
—	—	9. Emprunt de 1923, fr. 25,000,000, 4 ½ % (Voir H, Caisse de l'Etat)	—	—		
—	—	10. Emprunt de 1923, fr. 20,000,000, 4 ½ % (Caisse hypothécaire)	—	—		
—	—	11. Emprunt de 1923, fr. 2,000,000, 3 ½ % (Caisse hypothécaire)	—	—		
—	—	12. Emprunt de 1924, fr. 20,000,000, 5 ½ % (Caisse hypothécaire)	—	—		
—	—	13. Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5 % (Voir H, Caisse de l'Etat)	—	—		
—	—	14. Emprunt de 1927, fr. 15,000,000, 4 ¾ % (Voir H, Caisse de l'Etat)	—	—		
—	—	15. Emprunt de 1929, fr. 25,000,000, 3 ¾ % (Caisse hypothécaire)	—	—		
—	—	16. Emprunt de 1930, fr. 10,000,000, 4 ½ %	—	—	10,000,000	—
—	—	17. Emprunt de 1930, fr. 25,000,000, 4 % (Voir H, Caisse de l'Etat)	—	—		
—	—	18. Emprunt de 1931, fr. 39,000,000, 4 % (Voir H, Caisse de l'Etat)	—	—		
—	—	19. Emprunt de 1931, fr. 30,000,000, 4 % (Caisse hypothécaire)	—	—		
—	—	Total du passif	—	—	104,176,350	35
2,120,463	15	Augmentation de la dette				
		Diminution nette de la dette				

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte			
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
I. Fonds capital							
G a. Capitaux de chemins de fer							
<i>Actions</i>							
160,000	—	—	—	1. Huttwil-Wolhusen	—	—	—
2,151,500	—	—	—	2. Hasle-Konolfingen-Thoune	—	—	—
480,000	—	—	—	3. Spiez-Erlenbach	—	—	—
1,262,000	—	—	—	4. Berne-Neuchâtel (Directe)	—	—	—
1,238,560	—	—	—	5. Chemins de fer réunis Berne-Worb	—	—	—
350,000	—	—	—	6. Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	—	—	—
171,800	—	—	—	7. Porrentruy-Bonfol-frontière	—	—	—
1,724,500	—	—	—	8. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	—	—	—
64,500	—	—	—	9. Fribourg-Morat-Anet	—	—	—
2,184,000	—	—	—	10. Erlenbach-Zweisimmen	—	—	—
500,000	—	—	—	11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle com- pagnie	—	—	—
484,320	—	—	—	12. Chemin de fer de la vallée de la Singine	—	—	—
1,230,000	—	—	—	13. Montreux-Oberland bernois	—	—	—
980,000	—	—	—	14. Berne-Schwarzenbourg	—	—	—
10,334,000	—	—	—	15. Chemin de fer des Alpes bernoises	—	—	—
474,000	—	—	—	16. Soleure-Moutier	—	—	—
463,500	—	—	—	17. Langenthal-Jura	—	—	—
795,825	—	—	—	18. Ramsei-Sumiswald-Huttwil	—	—	—
270,000	—	—	—	19. Zweisimmen-Lenk	—	—	—
303,680	—	—	—	20. Mâche-Montménil	—	—	—
2,094,000	—	—	—	21. Soleure-Berne	—	—	—
958,000	—	—	—	22. Tavannes-Tramelan-Breuleux- Noirmont	—	—	—
1,037,200	—	—	—	23. Bienna-Täuffelen-Anet	—	—	—
567,500	—	—	—	24. Langenthal-Melchnau	—	—	—
402,500	—	—	—	25. Soleure-Niederbipp	—	—	—
160,000	—	—	—	26. Steffisbourg-Thoune-Interlaken	—	—	—
30,841,385	—	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations .	—	—
<i>Obligations</i>							
216,000	—	—	—	1. Frutigen-Brigue I ^{re} hyp.	—	—	—
12,553,000	—	—	—	2. Frutigen-Brigue II ^e hyp.	—	—	—
789,000	—	—	—	3. Moutier-Longeau I ^{re} hyp.	—	—	—
13,558,000	—	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations .	—	—
<i>Prêts pour l'électrification</i>							
2,098,955	10	—	—	1. Chemin de fer des Alpes bernoises	—	—	—
774,800	95	—	—	2. Spiez-Erlenbach	—	—	—
1,010,217	30	—	—	3. Erlenbach-Zweisimmen	—	—	—
2,206,620	55	—	—	4. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	—	—	—
775,582	10	—	—	5. Berne-Schwarzenbourg	—	—	—
1,482,461	30	—	—	6. Berne-Neuchâtel (Directe)	—	—	—
8,348,637	30	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations .	Diminution nette	119,963 15

Canton de Berne — Compte général pour 1931

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1931				
Avoir		Rubriques du compte	Doit	Avoir		
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
I. Fonds capital						
G a. Capitaux de chemins de fer						
<i>Actions</i>						
		1. Huttwil-Wolhusen	160,000			
		2. Hasle-Konolfingen-Thoune	2,151,500			
		3. Spiez-Erlenbach	480,000			
		4. Berne-Neuchâtel (Directe)	1,262,000			
		5. Chemins de fer réunis Berne-Worb	1,238,560			
		6. Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	350,000			
		7. Porrentruy-Bonfol-frontière	171,800			
		8. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	1,724,500			
		9. Fribourg-Morat-Anet	64,500			
		10. Erlenbach-Zweisimmen	2,184,000			
		11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle compagnie	500,000			
		12. Chemin de fer de la vallée de la Singine	484,320			
		13. Montreux-Oberland bernois	1,230,000			
		14. Berne-Schwarzenbourg	980,000			
		15. Chemin de fer des Alpes bernoises	10,334,000			
		16. Soleure-Moutier	474,000			
		17. Langenthal-Jura	463,500			
		18. Ramsei-Sumiswald-Huttwil	795,825			
		19. Zweisimmen-Lenk	270,000			
		20. Mâche-Montménal	303,680			
		21. Soleure-Berne	2,094,000			
		22. Tavannes-Tramelan-Breuleux-Noirmont	958,000			
		23. Bienne-Täuffelen-Anet	1,037,200			
		24. Langenthal-Melchnau	567,500			
		25. Soleure-Niederbipp	402,500			
		26. Steffisbourg-Thoune-Interlaken	160,000			
		Total de l'actif	30,841,385			
		<i>Obligations</i>				
		1. Frutigen-Brigue I ^{re} hyp.	216,000			
		2. Frutigen-Brigue II ^{re} hyp.	12,553,000			
		3. Moutier-Longeau I ^{re} hyp.	789,000			
		Total de l'actif	13,558,000			
		<i>Prêts pour l'électrification</i>				
32,152	25	1. Chemin de fer des Alpes bernoises	2,066,802	85		
12,158	95	2. Spiez-Erlenbach	762,642			
21,325	45	3. Erlenbach-Zweisimmen	988,891	85		
29,785	60	4. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	2,176,834	95		
7,461	70	5. Berne-Schwarzenbourg	768,120	40		
17,079	20	6. Berne-Neuchâtel (Directe)	1,465,382	10		
119,963	15	Total de l'actif	8,228,674	15		

Remboursements

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
I. Fonds capital							
G a. Capitaux de chemins de fer							
<i>Papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale</i>							
36,295,663	70	—	—	Divers	—	—	—
36,295,663	70	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations	—	—
					Diminution nette	2,000	—
<i>Banque cantonale</i>							
—	—	36,295,663	70	Compte courant	Remboursement	2,000	—
—	—	36,295,663	70	Total du passif	Total des diminutions	2,000	—
30,841,385	—	—	—	<i>Actions</i>	—	—	—
13,558,000	—	—	—	<i>Obligations</i>	—	—	—
8,348,637	30	—	—	<i>Prêts pour l'électrification</i>	—	—	—
36,295,663	70	—	—	<i>Papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale</i>	—	—	—
—	—	36,295,663	70	<i>Banque cantonale</i>	Remboursement	2,000	—
89,043,686	—	36,295,663	70	Total de l'actif et du passif	Total des augmentations	2,000	—
		52,748,022	30	Actif net	Diminution nette	119,963	15
G b. Fonds d'amortissement des chemins de fer							
—	—	16,671,143	74	1. Compte courant	Prélèvement	—	—
—	—	16,671,143	74	Total du passif	Total des diminutions	—	—
					Augmentations nette	1,380,000	—

Canton de Berne — Compte général pour 1931

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1931					
Avoir		Rubriques du compte	Doit	Avoir			
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
I. Fonds capital							
G a. Capitaux de chemins de fer							
<i>Papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale</i>							
2,000		Remboursement	Divers	36,293,663	70	—	
2,000		Total des diminutions	Total de l'actif	36,293,663	70	—	
<i>Banque cantonale</i>							
—		—	Compte courant	—	—	36,293,663	
—		—	Total du passif	—	—	36,293,663	
2,000		Total des augmentations					
2,000		Diminution nette					
<i>Actions</i>							
119,963	15	Amortissem. et remboursem.	Actions	30,841,385	—	—	
2,000		—	Obligations	13,558,000	—	—	
121,963	15	Remboursements	Prêts pour l'électrification	8,228,674	15	—	
2,000		Remboursement	Papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale	36,293,663	70	—	
—		—	Banque cantonale	—	—	36,293,663	
121,963	15	Total des diminutions	Total de l'actif et de passif	88,921,722	85	36,293,663	
			Actif net	—	—	52,628,059	
G b. Fonds d'amortissement des chemins de fer							
1,380,000		Versement	1. Compte courant	—	—	18,051,143	
1,380,000		Total des augmentations	Total du passif	—	—	18,051,143	

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
II. Fonds d'administration							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat							
<i>A. Administrations spéciales</i>							
(Avances de la Caisse de l'Etat et dépôts à cette Caisse)							
70,396	10	—	—	a. Administration générale		112,400	—
43,800	—	—	—	b. Administration judiciaire		8,500	—
8,981	85	—	—	c. Justice		41,417	55
100,594	06	1,920,308	91	d. Police		1,576,716	91
474,000	30	222,455	15	e. Administration militaire		279,747	35
831,678	32	204,602	25	f. Instruction publique		2,192,152	31
2,365	91	19,459	89	g. Assistance publique		459,829	89
148,271	60	51,400	—	h. 1. Economie publique		927,231	91
158,701	78	24,254	55	h. 2. Service sanitaire		2,259,945	63
1,381,967	51	292,121	34	i. Travaux publics		5,159,433	71
1,036,618	99	—	—	k. Chemins de fer		377,886	40
66,243,317	25	38,041,403	51	l. Finances		311,522,356	04
3,034,898	52	2,988,905	64	m. Agriculture		1,805,099	80
590,664	17	1,866,048	87	n. Administration des forêts		3,579,376	25
—	—	398	35	o. Intendance du timbre		166,775	30
780	—	—	—	p. Affaires communales		—	—
—	—	6,685,287	50	q. Intendance de l'impôt de guerre		3,155,098	80
—	—	4,145,046	02	r. Intendance des impôts		1,988,081	15
—	—	—	—	s. Office cantonal du travail		34,827	50
74,127,036	36	56,461,691	98	Total de l'actif et du passif		335,646,876	50
		17,665,344	38	Actif net		17,996,842	07
<i>B. Placements</i>							
70,744,493	75	—	—	Valeurs		98,200	—
70,744,493	75	—	—	Total de l'actif		98,200	—
—	—	—	—			458,800	—
<i>C. Administration courante</i>							
12,769,837	70	—	—	1. Compte courant		Nouvelles avances:	
				(Voir pages 10 et 104)		Excédent des dépenses de l'administration courante	
12,769,837	70	—	—	Total de l'actif		3,434,707	49
		—	—			3,434,707	49

Canton de Berne — Compte général pour 1931

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1931					
Avoir		Rubriques du compte			Doit	Avoir	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
II. Fonds d'administration							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat							
<i>A. Administrations spéciales</i>							
(Avances de la Caisse de l'Etat et dépôts à cette Caisse)							
110,444	80	a. Administration générale	72,351	30	—	—	—
7,300	—	b. Administration judiciaire	45,000	—	—	—	—
41,774	45	c. Justice	8,624	95	—	—	—
1,504,041	36	d. Police	103,801	97	1,850,841	27	—
231,687	95	e. Administration militaire	512,764	75	213,160	20	—
2,336,306	98	f. Instruction publique	1,059,696	48	576,775	08	—
448,438	75	g. Assistance publique	2,852	29	8,555	13	—
1,031,290	75	h. 1. Economie publique	201,848	50	209,035	74	—
2,424,657	44	h. 2. Service sanitaire	57,532	02	87,796	60	—
3,120,910	01	i. Travaux publics	3,643,408	16	515,038	29	—
3,385	85	k. Chemins de fer	1,411,119	54	—	—	—
334,135,539	43	l. Finances	47,548,654	15	41,959,923	80	—
2,015,159	03	m. Agriculture	2,513,125	78	2,677,192	13	—
3,431,076	17	n. Administration des forêts	787,570	22	1,914,654	84	—
166,806	20	o. Intendance du timbre	—	—	429	25	—
125	—	p. Affaires communales	655	—	—	—	—
99,946	90	q. Intendance de l'impôt de guerre	—	—	3,630,135	60	—
2,500,000	—	r. Intendance des impôts	—	—	4,656,964	87	—
34,827	50	s. Office cantonal du travail	—	—	—	—	—
353,643,718	57	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif			57,969,005	11
			Passif net			331,497	69
<i>B. Placements</i>							
557,000	—	Remboursements	Valeurs	70,285,693	75	—	—
557,000	—	Total des diminutions	Total de l'actif	70,285,693	75	—	—
<i>C. Administration courante</i>							
—	—	Remboursements d'avances:	1. Compte courant	15,476,045	19	—	—
—	—	Excédent des recettes de l'administration courante	(Voir pages 10 et 105)			—	—
728,500	—	Amortissement				—	—
728,500	—	Total des diminutions	Total de l'actif	15,476,045	19	—	—
2,706,207	49	Augmentation nette				—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Mouvement	
Doit		Avoir		Rubriques du compte	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
II. Fonds d'administration					
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat					
<i>D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts</i>					
675,699	20	—	—	1. Avances cadastrales	413,538
—	—	3,234,468	19	2. Etablissement d'assurance immobilière	5,257,285
303,969	06	—	—	3. Avances diverses	11,749
284,565	27	87,892	03	4. Reboisements	324,498
1,264,233	53	3,322,360	32	Total de l'actif et du passif	6,007,072
2,058,126	79			Passif net	
<i>E. Dépôts à la Caisse de l'Etat</i>					
—	—	237,202	90	1. Consignations judiciaires	383,052
—	—	2,167	20	2. Consignations administratives	—
—	—	1,278,637	34	3. Dépôts des offices de poursuites	1,544,146
—	—	—	—	4. Caisse hypothécaire, dépôts pour prêts	10,606,280
—	—	—	—	5. Fonds spéciaux, compte courant	9,712,472
—	—	66,481	45	6. Dépôts divers	33,269
—	—	1,584,488	89	Total du passif	22,279,221
<i>F. Emprunts</i>					
—	—	7,040,686	50	1. Emprunt de 1914, 4 $\frac{1}{4}$ %	—
—	—	14,108,000	—	2. Emprunt de 1915, 4 $\frac{3}{4}$ %	14,108,000
—	—	15,859,000	—	3. Emprunt de 1919, 5 %	15,859,000
—	—	25,000,000	—	4. Emprunt de 1921, 5 $\frac{1}{2}$ %	25,000,000
—	—	25,000,000	—	5. Emprunt de 1923, 4 $\frac{1}{2}$ %	—
—	—	12,000,000	—	6. Emprunt de 1925, 5 %	—
—	—	15,000,000	—	7. Emprunt de 1927, 4 $\frac{3}{4}$ %	—
—	—	25,000,000	—	8. Emprunt de 1930, 4 %	—
—	—	—	—	9. Emprunt de 1931, 4 %	—
—	—	139,007,686	50	Total du passif	54,967,000

Canton de Berne — Compte général pour 1931

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1931					
Avoir		Rubriques du compte		Doit		Avoir	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
II. Fonds d'administration							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat							
<i>D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts</i>							
341,913	75	Remboursements d'avances et nouveaux dépôts	1. Avances cadastrales	747,323	95	—	—
5,122,424	13		2. Etablissement d'assurance immobilière	—	—	3,099,606	58
17,462	80		3. Avances diverses	298,255	71	—	—
257,384	40		4. Reboisements	311,366	90	47,579	85
5,739,185	08	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif	1,356,946	56	3,147,186	43
267,886	92	Diminution nette	Passif net	1,790,239	87		
<i>E. Dépôts à la Caisse de l'Etat</i>							
449,373	45	Nouveaux dépôts	1. Consignations judiciaires	—	—	303,524	25
—	—		2. Consignations administratives	—	—	2,167	20
1,275,028	16		3. Dépôts des offices de poursuites	—	—	1,009,519	24
10,606,280	80		4. Caisse hypothécaire, dépôts pour prêts	—	—	—	—
9,712,472	23		5. Fonds spéciaux, compte courant	—	—	—	—
35,088	05		6. Dépôts divers	—	—	68,299	60
22,078,242	69	Total des augmentations dépôts	Total du passif	—	—	1,383,510	29
200,978	60	Diminution nette					
<i>F. Emprunts</i>							
119,963	15	Report du fonds capital	1. Emprunt de 1914, 4 1/4 %	—	—	7,160,649	65
—	—		2. Emprunt de 1915, 4 3/4 %	—	—	—	—
—	—		3. Emprunt de 1919, 5 %	—	—	—	—
—	—		4. Emprunt de 1921, 5 1/2 %	—	—	—	—
—	—		5. Emprunt de 1923, 4 1/2 %	—	—	25,000,000	—
—	—		6. Emprunt de 1925, 5 %	—	—	12,000,000	—
—	—		7. Emprunt de 1927, 4 3/4 %	—	—	15,000,000	—
—	—		8. Emprunt de 1930, 4 %	—	—	25,000,000	—
—	—		9. Emprunt de 1931, 4 %	—	—	39,000,000	—
39,000,000	—	Emission de l'emprunt	Total du passif	—	—	123,160,649	65
39,119,963	15	Total des augmentations					
15,847,036	85	Diminution nette					

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte			
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
II. Fonds d'administration							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat							
<i>G. Caisse</i>							
617,779	86	293,649	15	1. Recettes de district		Recettes de caisse . . .	57,626,694
—	—	—	—	2. Caisse des décomptes		Recettes par décompte . . .	547,173,931
617,779	86	293,649	15	Total de l'actif et du passif		Total des recettes . . .	604,800,626
		324,130	71	Actif net			19
<i>H. Restes</i>							
(Créances et dettes échues)							
14,070,805	98	389,813	04	a. Restes actifs (créances échues)		Nouveaux restes actifs	603,669,220
296,842	33	399,730	60	b. Restes passifs (dettes échues)		(mandats de perception)	60
14,367,648	31	789,543	64	Total de l'actif et du passif		Paiements de restes passifs	
		13,578,104	67	Actif net		(dépenses)	98
						Total des augmentations .	1,208,444,244
						Diminution nette	1,225,256
<i>A. Administrations spéciales</i>							
74,127,036	36	56,461,691	98	<i>B. Placements</i>			335,646,876
70,744,493	75	—	—	<i>C. Administration courante, compte courant</i>			98,200
12,769,837	70	—	—	<i>D. Avances à des œuvres d'utilité publique</i>			3,434,707
1,264,233	53	3,322,360	32	<i>E. Dépôts à la Caisse de l'Etat</i>			6,007,072
—	—	1,584,488	89	<i>F. Emprunts</i>			22,279,221
—	—	139,007,686	50				54,967,000
158,905,601	34	200,376,227	69				28
617,779	86	293,649	15	<i>G. Caisse</i>		Recettes	604,800,626
14,070,805	98	389,813	04	<i>H. a. Restes actifs</i>		Nouvelles créances	603,669,220
296,842	33	399,730	60	<i>b. Restes passifs</i>		Dépenses	604,775,023
173,891,029	51	201,459,420	48	Total de l'actif et du passif		Total des augmentations .	2,235,677,948
		27,568,390	97	Passif net		Augmentation nette	633,186

Canton de Berne — Compte général pour 1931

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1931						
Avoir		Rubriques du compte			Doit		Avoir	
Fr.	Ct.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
II. Fonds d'administration								
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat								
<i>G. Caisse</i>								
57,601,092	66	Dépenses de caisse		1. Recettes de district	557,284	15	207,551	23
547,173,931	32	Dépenses par décompte		2. Caisse des décomptes	—	—	—	—
604,775,023	98	Total des dépenses		Total de l'actif et du passif	557,284	15	207,551	23
25,602	21	Augmentation nette		Actif net			349,732	92
<i>H. Restes</i>								
(Créances et dettes échues)								
604,800,626	19	Rentrée de restes actifs (recettes)		a. Restes actifs (créances échues) . . .	12,764,849	93	215,262	58
604,868,874	39	Nouveaux restes passifs (mandats de paiement)		b. Restes passifs (dettes échues) . . .	188,219	54	384,958	22
1,209,669,500	58	Total des diminutions		Total de l'actif et du passif	12,953,069	47	600,220	80
				Actif net			12,352,848	67
<i>A. Administrations spéciales</i>								
353,643,718	57			A. Administrations spéciales	57,969,005	11	58,300,502	80
557,000	—			B. Placements	70,285,693	75	—	—
728,500	—			C. Administration courante, compte courant	15,476,045	19	—	—
5,739,185	08			D. Avances à des œuvres d'utilité publique	1,356,946	56	3,147,186	43
22,078,242	69			E. Dépôts à la Caisse de l'Etat	—	—	1,383,510	29
39,119,963	15			F. Emprunts	—	—	123,160,649	65
421,866,609	49				145,087,690	61	185,991,849	17
604,775,023	98	Dépenses		G. Caisse	557,284	15	207,551	23
604,800,626	19	Recettes		H. a. Restes actifs	12,764,849	93	215,262	58
604,868,874	39	Nouvelles dettes		b. Restes passifs	188,219	54	384,958	22
2,236,311,134	05	Total des diminutions		Total de l'actif et du passif	158,598,044	23	186,799,621	20
				Passif net			28,201,576	97

Canton de Berne — Compte général pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
II. Fonds d'administration							
J. Compte de l'administration courante							
—		12,769,837	70	1. Caisse de l'Etat, compte courant (voir page 98)	Excédent des recettes de l'administration courante Amortissement	— 728,500	
—		12,769,837	70	Total du passif	Total des diminutions Augmentation nette	728,500 2,706,207	49
K. Inventaire du mobilier							
3,174,584	98	—	—	1. Inventaire de l'administration générale	} Augmentations à l'inventaire	233,759	01
6,435,666	—	—	—	2. Inventaire des établissements de l'Etat		139,979	95
9,610,250	98	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations .	373,738	96

Canton de Berne — Compte général pour 1931

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1931			
Avoir		Rubriques du compte	Doit	Avoir	
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.
II. Fonds d'administration					
J. Compte de l'administration courante					
3,434,707	49	Excédent des dépenses de l'administration courante	1. Caisse de l'Etat, compte courant (voir page 99)	—	15,476,045 19
3,434,707	49	Total des augmentations .	Total du passif	—	15,476,045 19
K. Inventaire du mobilier					
—		{ Diminutions à l'inventaire	1. Inventaire de l'administration générale	3,408,343 99	—
220,155	95		2. Inventaire des établissements de l'Etat	6,355,490	—
220,155	95	Total des diminutions . .	Total de l'actif	9,763,833 99	—
153,583	01	Augmentation nette			

APPENDICE

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX

DU

CANTON DE BERNE

POUR

1931



Les fonds spéciaux ne font pas partie de la fortune publique, mais comme ils sont administrés sous la surveillance de l'Etat, on doit leur faire place dans le compte rendu financier du canton. (Loi du 21 juillet 1872, art. 33.)

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Modifications				
Actif		Passif		Fonds spéciaux			Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.				Fr.	Ct.
4,232,625	50	—	—	1. Caisse des épizooties Caisse hypothécaire fr. 4,232,625.50		Intérêts 180,567 35 Taxes d'importation 17,014 — Produit des certificats 232,191 40 Amendes. 2,253 — Utilisation 20,735 90 Subsides de la Confédération 223,899 30 Recettes diverses 1,725 — Total des augmentations 678,385 95		
77,909	35	—	—	2. Fonds pour bourses agricoles Caisse hypothécaire fr. 77,909.35		Intérêts 3,381 15 Subsides de la Confédération 1,115 — Total des augmentations 4,496 15		
442,655	69	2,543	97	3a. Institution Victoria Domaine fr. 290,001.— Mobilier » 76,415.— Caisse hypothécaire » 76,090.69 Extances actives » 50.— Actif fr. 442,655.69 Caisse, solde passif fr. 2,543.97 fr. 2,543.97 fr. 440,111.72		Pensions 47,282 50 Subventions 33,000 — Dons 679 — Intérêts 3,486 60 Total des augmentations 84,448 10 Diminution nette 380 41		
20,000	—	—	—	3b. Fonds d'éducation de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 20,000.—		Intérêts 874 — Finances d'entrée 60 — Quote-part des pensions — — Subventions 2,287 70 Total des augmentations 3,221 70 Diminution nette 1,126 —		
4,773,190	54	2,543	97		A reporter		770,551	90

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1931				
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif		Passif	
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
217,569	65	Police sanitaire du bétail				
374,422	65	Indemnités pour pertes de bétail				
26,384	40	Frais des certificats				
29,046	50	Frais d'administration				
1,736	75	Subsides à des communes				
649,159	95	Total des diminutions				
29,226	—	Augmentation nette				
3,080	—	Bourses et subsides				
3,080	—	Total des diminutions				
1,416	15	Augmentation nette				
82,540	81	Frais de l'institution				
2,287	70	Subvention au fonds d'éducation				
84,828	51	Total des diminutions				
4,347	70	Subventions pour trousseaux et apprentissages				
4,347	70	Total des diminutions				
741,416	16		A reporter	4,800,758	74	976 43

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
4,773,190	54	2,543	97	Report		770,551	90
—	—	—	—	3e. Fonds Saffa	Dons	11,163	45
					Subsides	2,050	—
					Intérêts	393	—
					Total des augmentations .	13,606	45
14,559	55	—	—	3d. Fonds de secours de l'institution Victoria	Intérêts	633	—
				Caisse hypothécaire fr. 14,559.55	Dons	—	—
					Total des augmentations .	633	—
4,806	56	—	—	3e. Fonds du jubilé de l'institution Victoria	Intérêts	200	—
				Caisse hypothécaire fr. 4,806.56	Dons	—	—
					Total des augmentations .	200	—
41,595	05	—	—	3f. Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria	Intérêts	1,818	—
				Caisse hypothécaire fr. 41,595.05	Subventions	—	—
					Total des augmentations .	1,818	—
					Diminution nette	935	45
1,289	—	—	—	3g. Fonds de garantie de l'institution Victoria	Intérêts	60	—
				Caisse hypothécaire fr. 1,289.—	Suppléments de pensions	75	—
					Total des augmentations .	135	—
5,046	70	—	—	3h. Fonds de construction et de renouvellement du mobilier de l'institution Victoria	Llegs	—	—
				Caisse hypothécaire fr. 5,046.70	Intérêts	60	—
					Total des augmentations .	60	—
					Diminution nette	4,073	10
882	—	—	—	3i. Fonds d'harmonium de l'institution Victoria	Intérêts	30	—
				Caisse hypothécaire fr. 882.—	Total des augmentations .	30	—
					Diminution nette	523	35
—	—	—	—	3k. Fonds de construction	Subsides	4,800	—
					Total des augmentations .	4,800	—
4,841,369	40	2,543	97	A reporter		791,834	35

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1931						
Dépenses		Fonds spéciaux			Actif		Passif	
Fr.	Ct.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
741,416	16			Report	4,800,758	74	976	43
4,193	55	Frais d'enseignement d'économie domestique		3e. Fonds Saffa Caisse hypothécaire	fr. 9,412.90	9,412	90	—
4,193	55	Total des diminutions						
9,412	90	Augmentation nette						
316	70	Secours à des élèves		3d. Fonds de secours de l'institution Victoria Caisse hypothécaire	fr. 14,875.85	14,875	85	—
316	70	Total des diminutions						
316	30	Augmentation nette						
—	—	Dépenses diverses		3e. Fonds du jubilé de l'institution Victoria Caisse hypothécaire	fr. 5,006.56	5,006	56	—
—	—	Total des diminutions						
200	—	Augmentation nette						
2,753	45	Frais d'instruction d'une élève		3f. Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria Caisse hypothécaire	fr. 40,659.60	40,659	60	—
2,753	45	Total des diminutions						
—	—	Remboursement de parts de garantie		3g. Fonds de garantie de l'institution Victoria Caisse hypothécaire	fr. 1,424.—	1,424	—	—
—	—	Total des diminutions						
135	—	Augmentation nette						
4,133	10	Achats		3h. Fonds de construction et de renouvellement du mobilier de l'institution Victoria Caisse hypothécaire	fr. 973.60	973	60	—
4,133	10	Total des diminutions						
553	35	Achat d'un harmonium		3i. Fonds d'harmonium de l'institution Victoria Caisse hypothécaire	fr. 358.65	358	65	—
553	35	Total des diminutions						
2,742	75	Frais de construction		3k. Fonds de construction Caisse hypothécaire	fr. 2,057.25	2,057	25	—
2,742	75	Total des diminutions						
2,057	25	Augmentation nette						
756,109	06			A reporter	4,875,527	15	976	43

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Modifications	
Actif		Passif		Fonds spéciaux	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
4,841,369	40	2,543	97	Report	
					791,834 35
25,906	35	2,423	54	4. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Landorf Caisse hypothécaire fr. 25,906.35 Solde passif » 2,423.54 fr. 23,482.81	Intérêts 1,044 65 Quote-part des pensions . . 1,365 — Subventions 200 — Total des augmentations . . 2,609 65 Diminution nette 205 20
31,329	62	—	—	5. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation d'Aarwangen Caisse hypothécaire fr. 31,308.90 Solde actif » 20,72 fr. 31,329.62	Intérêts 1,368 85 Quote-part des pensions . . 1,860 — Subventions 525 — Subventions 3,753 85 Total des augmentations . .
38,899	86	—	—	6. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Cerlier Caisse hypothécaire fr. 38,894.80 Solde actif » 5.06 fr. 38,899.86	Intérêts 1,701 60 Quote-part des pensions . . 2,032 50 Subventions — — Total des augmentations . . 3,734 10
24,752	65	—	—	7. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Bretièges Caisse hypothécaire fr. 24,724.65 Solde actif » 28.— fr. 24,752.65	Intérêts 1,081 65 Quote-part des pensions . . 1,545 — Subventions — — Total des augmentations . . 2,626 65
75,292	63	—	—	8. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Kehrsatz Caisse hypothécaire fr. 75,261.60 Solde actif » 31.03 fr. 75,292.63	Intérêts 3,292 65 Quote-part des pensions . . 1,245 — Subventions — — Total des augmentations . . 4,537 65
5,037,550	51	4,967	51	A reporter	809,096 25

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1931					
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif	Passif			
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
756,109	06			Report	4,875,527	15	
528	10	Bourses d'apprentissage		24,451	—	976	39
2,286	75	Secours divers					
2,814	85	Total des diminutions					
625	—	Bourses d'apprentissage		5. Fonds d'éducation de la maison can-	31,702	92	
2,755	55	Secours divers		tonale d'éducation d'Aarwangen	—	—	
3,380	55	Total des diminutions		Caisse hypothécaire	fr. 31,677.75		
373	30	Augmentation nette		Solde actif	» 25.17		
					fr. 31,702.92		
—	—	Bourses d'apprentissage		6. Fonds d'éducation de la maison can-	40,602	06	
2,031	90	Secours divers		tonale d'éducation de Cerlier	—	—	
2,031	90	Total des diminutions		Caisse hypothécaire	fr. 40,596.40		
1,702	20	Augmentation nette		Solde actif	» 5.66		
					fr. 40,602.06		
—	—	Bourses d'apprentissage		7. Fonds d'éducation de la maison can-	25,834	30	
1,545	—	Secours divers		tonale d'éducation de Bretièges	—	—	
1,545	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire	fr. 25,806.30		
1,081	65	Augmentation nette		Solde actif	» 28.—		
					fr. 25,834.30		
—	—	Bourses d'apprentissage		8. Fonds d'éducation de la maison can-	77,054	25	
3,391	15	Secours divers		tonale d'éducation de Kehrsatz	615	12	
3,391	15	Total des diminutions		Caisse hypothécaire	fr. 77,054.25		
1,146	50	Augmentation nette		Solde passif	» 615.12		
					fr. 76,439.13		
769,272	51			A reporter	5,075,171	68	
					2,764	94	

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Modifications			Recettes	
Actif		Passif		Fonds spéciaux			Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.				Fr.	Ct.
5,037,550	51	4,967	51	Report			809,096	25
17,171	05	1,642	52	9. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Sonvilier Caisse hypothécaire fr. 17,171.05 Solde passif » 1,642.52 fr. 15,528.53	Intérêts	679 45		
					Quote-part des pensions . .	240 —		
					Subventions	— —		
					Total des augmentations .	919 45		
					Diminution nette	1,205 05		
12,279	45	—	—	10. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Loveresse Caisse hypothécaire fr. 12,279.45	Quote-part des pensions . .	525 —		
					Intérêts	537 20		
					Total des augmentations .	1,063 20		
913,488	30	—	—	11. Fonds du Mushafen Caisse hypothécaire fr. 913,488.30	Intérêts	39,544 10		
					Total des augmentations .	39,544 10		
154,289	75	—	—	12. Fonds du Schulseckel (fonds d'école) Caisse hypothécaire fr. 154,289.35	Intérêts	6,501 15		
					Subvention du fonds du Mushafen	8,000 —		
					Total des augmentations .	14,501 15		
166,227	35	—	—	13. Fonds de l'école cantonale Caisse hypothécaire fr. 166,227.35	Intérêts	7,272 45		
					Total des augmentations .	7,272 45		
6,301,006	41	6,610	03	A reporter			872,396	60

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1931					
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif	Passif			
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
769,272	51			Report	5,075,171	68	
—	—				2,764	94	
2,124	50	Bourses d'apprentissage Secours divers	9. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Sonvilier Caisse hypothécaire fr. 14,750.50 Solde passif » 427.02 fr. 14,323.48		14,750	50	
2,124	50	Total des diminutions			427	02	
36	95	Secours divers	10. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Loveresse Caisse hypothécaire fr. 13,305.70		13,305	70	
36	95	Total des diminutions			—	—	
1,026	25	Augmentation nette					
25,430	40	Bourses	11. Fonds du Mushafen Caisse hypothécaire fr. 917,102.—		917,102	—	
2,100	—	Subventions pour écolages			—	—	
8,000	—	Subvention au fonds du Schulseeckel			—	—	
400	—	Frais d'administration			—	—	
35,930	40	Total des diminutions			—	—	
3,613	70	Augmentation nette			—	—	
10,400	—	Bourses de voyage	12. Fonds du Schulseeckel (fonds d'école) Caisse hypothécaire fr. 154,550.90		154,550	90	
2,500	—	Subventions pour voyages			—	—	
1,340	—	Prix			—	—	
14,240	—	Total des diminutions			—	—	
261	15	Augmentation nette			—	—	
3,636	20	Contribution aux bourses des écoles moyennes	13. Fonds de l'école cantonale Caisse hypothécaire fr. 169,863.60		169,863	60	
3,636	20	Total des diminutions			—	—	
3,636	25	Augmentation nette			—	—	
825,240	56		A reporter	6,344,744	38	3,191	96

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Modifications	
Actif		Passif		Fonds spéciaux	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
6,301,006	41	6,610	03	Report	
					872,396 60
7,632	10	—	—	14. Fonds d'orgue de l'Université Caisse hypothécaire fr. 7,632.10	Intérêts 333 90 Total des augmentations . 333 90
155,906	60	—	—	15. Caisse des amendes militaires Caisse hypothécaire fr. 155,906.60	Amendes militaires 13,368 11 Intérêts 6,898 15 Restitutions 340 — Total des augmentations . 20,606 26
62,707	25	—	—	16. Fonds de l'institution des sourds-muets Caisse hypothécaire fr. 62,707.25	Intérêts 2,743 45 Total des augmentations . 2,743 45
82,722	72	—	—	17. Fonds de secours de l'institution de sourds-muets de Münchenbuchsee Caisse hypothécaire fr. 82,427.20 Solde actif » 295.52 fr. 82,722.72	Intérêts 3,539 10 Finances d'admission 160 — Total des augmentations . 3,699 10
84,935	15	—	—	18. Legs Müslin Caisse hypothécaire fr. 84,935.15	Intérêts 3,700 75 Total des augmentations . 3,700 75
6,694,910	23	6,610	03	A reporter	903,480 06

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune				Situation de la fortune au 31 décembre 1931					
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
825,240	56					Report		6,344,744	38
—	—	—	—					3,191	96
—	—	Total des diminutions						7,966	—
333	90	Augmentation nette						—	—
649	70	Entretien des monuments de Grauholz et de Neu- enegg				15. Caisse des amendes militaires		166,001	81
1,532	—	Subsides et frais divers				Caisse hypothécaire	fr. 166,001.81	—	—
1,629	35	Fournitures à des recrues indigentes							
6,700	—	Traitemet d'un employé de la Direction des affaires militaires							
10,511	05	Total des diminutions				16. Fonds de l'institution des sourds- muets		62,707	25
10,095	21	Augmentation nette				Caisse hypothécaire	fr. 62,707.25	—	—
2,743	45	Contribution aux frais des établissements de sourds- muets				17. Fonds de secours de l'institution de sourds-muets de Münchenbuchsee		83,180	42
2,743	45	Total des diminutions				Caisse hypothécaire	fr. 82,666.30	—	—
						Solde actif	» 514.12		
							fr. 83,180.42		
3,241	40	Secours				18. Legs Müslin		86,740	80
3,241	40	Total des diminutions				Caisse hypothécaire	fr. 86,740.80	—	—
457	70	Augmentation nette							
1,895	10	Prix				A reporter		6,751,340	66
1,895	10	Total des diminutions						3,191	96
1,805	65	Augmentation nette							
843,631	56								

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930					Modifications				
Actif		Passif		Fonds spéciaux				Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.					Fr.	Ct.
6,694,910	23	6,610	03	Report				903,480	06
32,405	15	1,294	70	19. Fonds de secours pour les indigentes de la Maternité	Intérêts			1,371	25
				Caisse hypothécaire fr. 32,405.15	Dons			327	50
				Solde passif » 1,294.70	Total des augmentations .				1,698 75
					fr. 31,110.45				
25,525	20	—	—	20. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité	Intérêts			1,102	80
				Caisse hypothécaire fr. 25,207.55	Subvention de la Maternité			500	—
				Solde actif » 317.65	Total des augmentations .				1,602 80
					fr. 25,525.20				
8,913	40	—	—	21. Médaille Haller	Intérêts			389	90
				Caisse hypothécaire fr. 8,913.40	Total des augmentations .				389 90
18,166	10	—	—	22. Bourse Lücke	Intérêts			789	10
				Caisse hypothécaire fr. 18,166.10	Total des augmentations .				789 10
14,872	80	—	—	23. Prix Lazarus	Intérêts			650	65
				Caisse hypothécaire fr. 14,872.80	Total des augmentations .				650 65
6,794,792	88	7,904	73	A reporter				908,611	26

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune				Situation de la fortune au 31 décembre 1931							
Dépenses				Fonds spéciaux				Actif		Passif	
Fr.	Ct.							Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
843,631	56						Report	6,751,340	66	3,191	96
1,312	10	Secours à des accouchées									
1,312	10	Total des diminutions		19. Fonds de secours pour les indigentes de la Maternité				32,476	40	979	30
386	65	Augmentation nette		Caisse hypothécaire	fr. 32,476.40						
				Solde passif	» 979.30						
							fr. 31,497.10				
—	—	—	—								
—	—	Total des diminutions		20. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité				27,128	—	—	—
1,602	80	Augmentation nette		Caisse hypothécaire	fr. 26,310.35						
				Solde actif	» 817.65						
							fr. 27,128.—				
—	—	—	—								
—	—	Total des diminutions		21. Médaille Haller				9,303	30	—	—
389	90	Augmentation nette		Caisse hypothécaire	fr. 9,303.30						
600	—	Bourses									
600	—	Total des diminutions		22. Bourse Lücke				18,355	20	—	—
189	10	Augmentation nette		Caisse hypothécaire	fr. 18,355.20						
—	—	—	—								
—	—	Total des diminutions		23. Prix Lazarus				15,523	45	—	—
650	65	Augmentations nette		Caisse hypothécaire	fr. 15,523.45						
845,543	66						A reporter	6,854,127	01	4,171	26

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Modifications				
Actif		Passif		Fonds spéciaux			Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.				Fr.	Ct.
6,794,792	88	7,904	73		Report		908,611	26
4,165	89	—	—	24. Fonds Guthnick Caisse hypothécaire Solde de compte	fr. 4,000.— » 165.89 <hr/> fr. 4,165.89	Intérêts Total des augmentations .	181	20
42,389	05	—	—	25. Fonds Træchsel Caisse hypothécaire	fr. 42,389.05	Intérêts Total des augmentations .	1,854	50
32,553	65	—	—	26. Fonds Haller Caisse hypothécaire	fr. 32,553.65	Intérêts Total des augmentations . Diminution nette	1,399	05
24,254	55	—	—	27. Fonds pour l'extension du service public des aliénés Caisse de l'Etat	fr. 24,254.55	Versement de l'administration courante Restitutions Total des augmentations .	200,000	—
3,178,410	60	31,389	08	28. Fonds de la Waldau Immeubles Inventaire Caisse hypothécaire Créances courantes Avances à des malades Caisse, solde actif	fr. 927,737.92 » 1,255,472.45 » 908,008.93 » 57,425.81 » 1,500.75 » 28,264.74 <hr/> Actif fr. 3,178,410.60 Caisse de l'Etat fr. 31,389.08 <hr/> Passif fr. 31,389.08 <hr/> fr. 3,147,021.52	Prestation unique d'un malade pour son entretien viager Fermages Intérêts des capitaux Augmentation d'inventaire Total des augmentations .	12,000 34,865 40,016 21,672 <hr/> 108,553	— — 07 50 57
10,076,566	62	39,293	81		A reporter		1,222,277	13

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1931						
Dépenses		Fonds spéciaux			Actif		Passif	
Fr.	Ct.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
845,543	66			Report	6,854,127	01	4,171	26
—	—	Entretien des herbiers					4,347	09
—	—	Total des diminutions					—	—
181	20	Augmentation nette						
—	—	Subsides					44,243	55
—	—	Total des diminutions					—	—
1,854	50	Augmentation nette						
1,418	80	Bourse					32,533	90
1,418	80	Total des diminutions					—	—
143,912	20	Maisons de santé de Belle- lay et Münsingen, frais de construction					82,019	90
143,912	20	Total des diminutions					—	—
57,765	35	Augmentation nette						
75,363	57	Contribution aux frais de la maison de santé					3,201,930	47
75,363	57	Total des diminutions					21,718	95
33,190	—	Augmentations nette						
28. Fonds de la Waldau								
Immeubles		fr. 927,737.92						
Inventaire		» 1,277,144.95						
Caisse hypothécaire		» 917,346.43						
Caisse de l'Etat		» 5,129.50						
Créances courantes		» 50,399.80						
Avances à des malades		» 3,600.85						
Caisse, solde actif		» 20,571.02						
Actif		fr. 3,201,930.47						
Dettes courantes		fr. 21,718.95						
Passif		fr. 21,718.95						
		fr. 3,180,211.52						
1,066,238	23	A reporter					10,219,201	92
							25,890	21

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
10,076,566	62	39,293	81	Report		1,222,277	13
64,399	40	—		29. Legs Mühlmann Caisse hypothécaire fr. 64,399.40	Intérêts Total des augmentations .	2,796	40 2,796 40
942,123	40	—		30. Fondation Moser Caisse hypothécaire fr. 942,123.40	Intérêts Total des augmentations .	40,950	30 40,950 30
5,415	80	—		31. Legs Flügel Caisse hypothécaire fr. 5,415.80	Intérêts Total des augmentations .	236	90 236 90
37,887	16	—		32. Fonds des aliénés de la maison de santé de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 35,713.25 Valeurs » 2,173.91 fr. 37,887.16	Llegs Intérêts Total des augmentations .	— 1,652 1,652 30	30
169,600	70	—		33. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 169,600.70	Subvention de la caisse de l'établissement Intérêts Total des augmentations .	2,000 7,493 9,493 10	10
160,758	10	—		34. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 160,758.10	Subvention de la caisse de l'établissement Intérêts Total des augmentations .	2,000 7,051 9,051 30	30
11,456,751	18	39,293	81	A reporter		1,286,457	43

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1931						
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif	Passif				
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
1,066,238	23		Report	10,219,201	92	25,890	21	
2,580	—	Subsides			64,615	80	—	—
2,580	—	Total des diminutions						
216	40	Augmentation nette						
37,200	—	Subsides			945,873	70	—	—
37,200	—	Total des diminutions						
3,750	30	Augmentation nette						
—	—	Total des diminutions			5,652	70	—	—
236	90	Augmentation nette						
13	65	Impôts			39,525	81	—	—
13	65	Total des diminutions						
1,638	65	Augmentation nette						
150	—	Indemnité			178,943	80	—	—
150	—	Total des diminutions						
9,343	10	Augmentation nette						
2,039	40	Indemnités			167,770	—	—	—
2,039	40	Total des diminutions						
7,011	90	Augmentation nette						
1,108,221	28		A reporter	11,621,583	73	25,890	21	

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
11,456,751	18	39,293	81	Report		1,286,457	43
124,350	80	—	—	35. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 124,350.80	Subvention de la caisse de l'établissement Intérêts Total des augmentations .	2,000 5,473 7,473	— 70 70
13,500	—	—	—	36. Fonds des aliénés de la maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 13,500.—	Dons Intérêts Total des augmentations .	10,300 744 11,044	— 90 90
9,370	45	—	—	37. Fonds des aliénés de la maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 9,370.45	Dons Intérêts Total des augmentations .	419 409 828	— 90 90
1,232	95	—	—	38. Fonds des cadeaux de Noël de la maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 1,232.95	Intérêts Total des augmentations .	53 53	90 90
65,422	60	—	—	39. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 65,422.60	Intérêts Total des augmentations .	2,806 2,806	80 80
142,608	10	—	—	40. Fonds principal (Fonds Lenz-Heymann) de la Faculté de théologie catholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 142.608.10	Intérêts Total des augmentations . Diminution nette	6,239 6,239 460	10 10 90
11,813,236	08	39,293	81	A reporter		1,314,904	73

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1931						
Dépenses		Fonds spéciaux			Actif		Passif	
Fr.	Ct.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
1,108,221	28			Report	11,621,583	73	25,890	21
1,500	—	Indemnité			130,324	50	—	—
1,500	—	Total des diminutions						
5,973	70	Augmentation nette						
744	90	Cadeaux pour les malades pauvres						
744	90	Total des diminutions						
10,300	—	Augmentation nette						
828	90	Primes à des malades qui font des travaux						
828	90	Total des diminutions						
53	90	Cadeaux de Noël						
53	90	Total des diminutions						
2,650	—	Bourses						
2,650	—	Total des diminutions						
156	80	Augmentation nette						
6,700	—	Contribution aux frais de la Faculté de théologie catholique						
6,700	—	Total des diminutions						
1,120,698	98			A reporter	11,994,038	23	25,890	21

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
11,813,236	08	39,293	81	Report		1,314,904	73
140,144	50	—	—	41. Fonds de bourses Lenz-Heymann <i>a. Fonds principal</i> Caisse hypothécaire fr. 123,144.50 Valeurs » 17,000.— fr. 140,144.50	Intérêts Total des augmentations .	6,111	20
35,560	20	—	—	<i>b. Fonds de réserve</i> Caisse hypothécaire fr. 35,560.20	Intérêts Versement du fonds principal Total des augmentations .	1,405	45
6,000,000	—	—	—	42. Fonds de réserve de la Banque cantonale Banque cantonale fr. 6,000,000.—	Versement nouveau . . . Total des augmentations .	500,000	—
1,096,914	94	—	—	43. Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale Banque cantonale fr. 1,096,914.94	Versement nouveau . . . Total des augmentations .	984,922	54
6,500,000	—	—	—	44. Caisse hypothécaire, fonds de réserve Caisse hypothécaire fr. 6,500,000.—	Versement nouveau . . . Total des augmentations .	260,000	—
1,225	60	—	—	45. Fonds de secours et de patronage Caisse hypothécaire fr. 1,225.60	Intérêts Total des augmentations .	53	60
—	—	—	—	46. Dime de l'alcool, réserve Nüchtern, asile d'alcoolisés, bondes participation fr. 40,000.—	Total des augmentations .	—	—
25,587,081	32	39,293	81	A reporter		3,073,397	52

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1931					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
1,120,698	98		Report	11,994,038	23	25,890	21
6,000		Versement au fonds de réserve	41. Fonds de bourses Lenz-Heymann <i>a. Fonds principal</i> Caisse hypothécaire fr. 125,255.70 Valeurs » 15,000.— fr. 140,255.70	140,255	70	—	—
6,000		Total des diminutions					
111	20	Augmentations nette					
6,900		Bourses	<i>b. Fonds de réserve</i>	35,816	95	—	—
248	70	Frais d'administration	Caisse hypothécaire fr. 35,816.95				
7,148	70	Total des diminutions					
256	75	Augmentation nette					
—	—	—	42. Fonds de réserve de la Banque cantonale	6,500,000	—	—	—
—	—	Total des diminutions	Banque cantonale fr. 6,500,000.—				
500,000		Augmentation nette					
170,000		Prélèvement	43. Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale	1,911,837	48	—	—
170,000		Total des diminutions	Banque cantonale fr. 1,911,837.48				
814,922	54	Augmentation nette					
—	—	—	44. Caisse hypothécaire, fonds de réserve	6,760,000	—	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 6,760,000.—				
260,000		Augmentation nette					
—	—	—	45. Fonds de secours et de patronage	1,279	20	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 1,279.20				
53	60	Augmentation nette					
—	—	—	46. Dime de l'alcool, réserve	—	—	—	—
—	—	Total des diminutions	Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 40,000.—				
1,303,847	68		A reporter	27,343,227	56	25,890	21

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
25,587,081	32	39,293	81	Report		3,073,397	52
923,104	14	—	—	47. Fonds d'endiguement pour la correction des eaux du Jura Caisse hypothécaire fr. 923,104.14	Versement nouveau Intérêts Total des augmentations	40,000 41,029 81,029	— 56 56
13,507	20	—	—	48. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura Caisse hypothécaire fr. 11,265.95 Caisse d'épargne de Nidau » 2,159.70 Caisse » 81.75 fr. 13,507.20	Contributions des ouvriers Intérêts Total des augmentations	410 569 980	85 55 40
10,766,917	88	1,406,201	89	49. Fonds de l'hôpital de l'Île <i>a. Fonds de l'hôpital</i> Valeurs fr. 2,657,558.83 Caisse hypothécaire » 1,809,593.20 Immeubles » 4,767,500.72 Inventaire » 310,588.50 Pharmacie de l'hôpital » 56,171.59 Etat de Berne » 1,000,000.— Créances courantes » 162,570.35 Caisse, solde actif » 2,934.69 Actif fr. 10,766,917.88 Dépôts des malades fr. 2,801.90 Dettes courantes » 135,753.55 Réserve pour travaux de construction urgents, etc. » 1,267,646.44 Passif fr. 1,406,201.89 fr. 9,360,715.99	Produit de l'hôpital Intérêts des capitaux Fermages et loyers Legs et dons Pharmacie de l'hôpital Total des augmentations	207,965 252,207 5,092 1,354 228 466,847	06 45 10 — 82 43
64,030	—	—	—	<i>b. Fonds des cures de bains</i> Caisse hypothécaire fr. 64,030.—	Legs et dons Intérêts Subventions Total des augmentations	— 2,801 6,179 8,981	— 30 85 15
37,354,640	54	1,445,495	70	A reporter		3,631,236	06

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1931							
Dépenses		Fonds spéciaux			Actif		Passif		
Fr.	Ct.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
1,303,847	68			Report	27,343,227	56	25,890	21	
67,882	70	Entretien des canaux			47. Fonds d'endiguement pour la correction des eaux du Jura	936,251	—	—	
67,882	70	Total des diminutions			Caisse hypothécaire	fr. 963,251.—			
13,146	86	Augmentation nette							
420	55	Secours et frais médicaux			48. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura	14,067	05	—	
420	55	Total des diminutions			Caisse hypothécaire	fr. 11,758.60			
559	85	Augmentations nette			Caisse d'épargne de Nidau	» 2,216.20			
					Caisse	» 92.25			
						fr. 14,067.05			
3,100	—	Charges			49. Fonds de l'hôpital de l'Île	10,158,908	01	752,716	64
19,829	10	Impôts			a. Fonds de l'hôpital				
8,942	95	Frais d'administration			Valeurs	fr. 3,214,559.88			
389,500	—	Réserve pour travaux de construction urgents			Caisse hypothécaire	» 1,587,441.50			
421,372	05	Total des diminutions			Immeubles	» 3,948,886.92			
45,475	38	Augmentation nette			Inventaire	» 300,588.50			
					Pharmacie de l'hôpital	» 50,879.46			
					Etat de Berne	» 900,000.—			
					Créances courantes	» 152,068.02			
					Caisse, solde actif	» 4,483.73			
					Actif	fr. 10,158,908.01			
					Dépôts des malades	fr. 4,103.—			
					Dettes courantes	» 113,681.65			
					Réserve p. travaux de construction urgents, etc.	» 634,931.99			
					Passif	fr. 752,716.64			
						fr. 9,406,191.37			
8,981	15	Subventions pour des cures et autres subventions			b. Fonds des cures de bains	64,030	—	—	
8,981	15	Total des diminutions			Caisse hypothécaire	fr. 64,030.—			
1,802,504	13				A reporter	38,516,483	62	778,606	85

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930								Modifications	
Actif		Passif		Fonds spéciaux					
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.					Fr.	Ct.
37,354,640	54	1,445,495	70				Report		
								3,631,236	06
15,000	—	—	—	49. Fonds de l'hôpital de l'Île					
				<i>c. Fonds Bitzius</i>				Intérêts	656 25
				Caisse hypothécaire fr. 15,000.—				Subventions	1,429 45
								Total des augmentations .	2,085 70
23,948	10	—	—	<i>d. Fonds des cadeaux de Noël</i>				Legs et dons	574 45
				Caisse hypothécaire fr. 23,948.10				Intérêts	1,047 75
								Subventions	408 —
								Total des augmentations .	2,030 20
57,079	—	—	—	<i>e. Fonds Zeerleder</i>				Intérêts	2,497 20
				Caisse hypothécaire fr. 57,079.—				Total des augmentations .	2,497 20
100,820	—	—	—	<i>f. Fonds des viatiques</i>				Intérêts	4,410 90
				Caisse hypothécaire fr. 100,820.—				Subventions	1,327 75
								Total des augmentations .	5,738 65
11,893	90	—	—	<i>g. Fonds Isenschmid</i>				Intérêts	520 25
				Caisse hypothécaire fr. 11,893,90				Total des augmentations .	520 25
80,981	85	—	—	<i>h. Fonds Gibollet et Imhoof</i>				Intérêts	3,542 90
				Caisse hypothécaire fr. 80,981.85				Subventions	3,252 20
								Total des augmentations .	6,795 10
42,064	95	—	—	<i>i. Fonds Sara</i>				Dons	—
				Caisse hypothécaire fr. 42,064.95				Intérêts	1,840 25
								Subventions	30 —
								Total des augmentations .	1,870 25
37,686,428	34	1,445,495	70	A reporter					
								3,652,773	41

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune				Situation de la fortune au 31 décembre 1931							
Dépenses				Fonds spéciaux				Actif		Passif	
Fr.	Ct.							Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
1,802,504	13						Report	38,516,483	62	778,606	85
2,085	70	Subventions pour des cures									
				49. Fonds de l'hôpital de l'Ile							
				c. Fonds Bitzius				15,000	—	—	—
				Caisse hypothécaire	fr. 15,000.—						
2,085	70	Total des diminutions									
1,385	50	Cadeaux de Noël aux malades de l'hôpital									
1,385	50	Total des diminutions		d. Fonds des cadeaux de Noël				24,592	80	—	—
644	70	Augmentation nette		Caisse hypothécaire	fr. 24,592.80						
2,482	10	Secours									
2,482	10	Total des diminutions		e. Fonds Zeerleder				57,094	10	—	—
15	10	Augmentatation nette		Caisse hypothécaire	fr. 57,094.10						
5,738	65	Secours aux malades de l'hôpital, subventions									
5,738	65	Total des diminutions		f. Fonds des viatiques				100,820	—	—	—
463	75	Récompenses aux gardes-malades		Caisse hypothécaire	fr. 100,820.—						
463	75	Total des diminutions									
56	50	Augmentation nette		g. Fonds Isenschmid				11,950	40	—	—
4,842	75	Appareils pour des malades indigents		Caisse hypothécaire	fr. 11,950.40						
4,842	75	Total des diminutions									
1,952	35	Augmentation nette		h. Fonds Gibollet et Imhoof				82,934	20	—	—
1,795	50	Secours aux malades		Caisse hypothécaire	fr. 82,934,20						
1,795	50	Total des diminutions									
74	75	Augmentation nette		i. Fonds Sara				42,139	70	—	—
1,821,298	08			Caisse hypothécaire	fr. 42,139.70						
							A reporter	38,851,014	82	778,606	85

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930					Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux			Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.				Fr.	Ct.
37,686,428	34	1,445,495	70	Report			3,652,773	41
5,608	60	—	—	49. Fonds de l'hôpital de l'Ile				
				<i>k. Fonds Charles Girard-Gibollet</i>	Legs et dons		—	—
				Caisse hypothécaire fr. 5,608.60	Intérêts		254	35
					Total des augmentations .		245	35
					Diminution nette		1,679	90
326,180	60	—	—	<i>l. Fonds de roulement du Legs Lory</i>	Versement de l'hôpital de l'Ile		—	—
				Caisse hypothécaire fr. 326,180.60	Legs et dons		—	—
					Intérêts		14,270	40
					Total des augmentations .		14,270	40
29,192	80	—	—	<i>m. Caisse de retraite</i>	Legs et dons		22	—
				Caisse hypothécaire fr. 29,192.80	Intérêts		1,277	10
					Cotisations		4,807	40
					Total des augmentations .		6,106	50
					Diminution nette		13,343	70
12,281	10	—	—	<i>n. Fonds d'achat d'une ambulance</i>	Intérêts		537	25
				Caisse hypothécaire fr. 12,281.10	Total des augmentations .		537	25
724,738	15	2,190	—	<i>o. Fonds Scherb</i>	Intérêts		31,633	85
				Caisse hypothécaire fr. 678,566.30				
				Valeurs » 46,171.85				
					fr. 724,738.15			
					» 2,190.—			
					fr. 722,548.15			
					Total des augmentations .		31,633	85
5,159	55	—	—	<i>p. Fonds de radio</i>	Subsides		40	—
				Caisse hypothécaire fr. 5,159.55	Intérêts		1,013	20
					Legs et dons		25,000	—
					Total des augmentations .		26,053	20
51,291	40	—	—	<i>q. Fondation Hans Stettler</i>	Intérêts		2,244	—
				Caisse hypothécaire fr. 51,291.40	Total des augmentations .		2,244	—
38,840,880	54	1,447,685	70	A reporter			3,733,863	96

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1931					
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif		Passif		
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
1,821,298	08			Report	38,851,014	82	
1,925	25	Instruments et appareils			3,928	70	
1,925	25	Total des diminutions			—	—	
2,799	—	Prélèvement			337,652	—	
2,799	—	Total des diminutions			—	—	
11,471	40	Augmentation nette			—	—	
19,450	20	Pensions			15,849	10	
19,450	20	Total des diminutions			—	—	
63	75	Frais			12,754	60	
63	75	Total des diminutions			—	—	
473	50	Augmentation nette			—	—	
19,122	—	Rentes			722,853	40	
1,654	80	Impôts et frais d'administration			—	—	
10,551	80	Secours			—	—	
31,328	60	Total des diminutions			—	—	
305	25	Augmentation nette			—	—	
25,018	25	Frais			6,194	50	
25,018	25	Total des diminutions			—	—	
1,034	95	Augmentation nette			—	—	
2,067	60	Frais			51,467	80	
2,067	60	Total des diminutions			—	—	
176	40	Augmentation nette			—	—	
1,903,950	73		A reporter	40,001,714	92	778,606	85

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
38,840,880	54	1,447,685	70	Report		3,733,863	96
184,170	10	—	—	50. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'administration forestière Caisse hypothécaire fr. 184,170.10	Intérêts	8,023	85
20,775	30	—	—	51. Fonds de bibliothèque Ruppaner Caisse hypothécaire fr. 20,775.30	Total des augmentations .	8,023	85
17,235	75	—	—	52. Fonds de secours de la maison disciplinaire de Trachselwald Caisse hypothécaire fr. 17,235.75	Intérêts	754	—
4,074	90	111	10	53. Fonds de voyage de la maison d'éducation de Landorf Caisse hypothécaire fr. 4,074.90 Solde de compte » 111.10 fr. 3,963.80	Total des augmentations .	754	—
169,347	25	—	—	54. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil Caisse hypothécaire fr. 169,347.25	Intérêts	7,368	90
39,236,483	84	1,447,796	80	A reporter	Subvention de l'établissement	3,000	—
					Total des augmentations .	10,368	90
						3,754,097	81

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1931						
Dépenses		Fonds spéciaux			Actif		Passif	
Fr.	Ct.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
1,903,950	73			Report	40,001,714	92	778,606	85
2,220	—	Indemnités			189,973	95	—	—
2,220	—	Total des diminutions						
5,803	85	Augmentation nette						
900	—	Entretien de la bibliothèque			51. Fonds de bibliothèque Ruppaner		20,784	20
900	—	Total des diminutions			Caisse hypothécaire	fr. 20,784.20	—	—
8	90	Augmentation nette						
—	—	—			52. Fonds de secours de la maison disciplinaire de Trachselwald		17,989	75
—	—	Total des diminutions			Caisse hypothécaire	fr. 17,989.75	—	—
754	—	Augmentation nette						
—	—	—			53. Fonds de voyage de la maison d'éducation de Landorf		4,253	10
—	—	Total des diminutions			Caisse hypothécaire	fr. 4,253.10	111	10
178	20	Augmentation nette			Solde de compte	» 111.10		
						fr. 4,142.—		
4,022	35	Frais d'assurance			54. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil		175,693	80
4,022	35	Total des diminutions			Caisse hypothécaire	fr. 175,693.80	—	—
6,346	55	Augmentation nette						
1,911,093	08			A reporter	40,410,409	72	778,717	95

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Modifications			Recettes	
Actif		Passif		Fonds spéciaux			Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.				Fr.	Ct.
39,236,483	84	1,447,796	80	Report			3,754,097	81
709,179	45	—	—	55. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité Caisse hypothécaire fr. 709,179.45 Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000.—	Versement prélevé sur les crédits de l'assistance publique Intérêts		92,721	75
							30,892	45
					Total des augmentations .		123,614	20
38,218	70	—	—	56. Fonds de bibliothèque Zehender Caisse hypothécaire fr. 38,218.70	Intérêts		1,672	—
					Total des augmentations .		1,672	—
520,620	80	—	—	57. Fonds d'assurance du bétail Caisse hypothécaire fr. 520,620.80	Intérêts		22,777	10
					Total des augmentations .		22,777	10
21,991,384	65	—	—	58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois <i>a. III^e section</i> Caisse hypothécaire fr. 21,991,384.65	Suvention de l'Etat pour pensions		106,149	20
					Subvention de l'Etat pour les assurés		857,526	10
					Cotisations des sociétaires, finances d'entrée et cotisations supplémentaires .		1,034,349	35
					Intérêts		957,685	70
					Total des augmentations .		2,955,710	35
62,495,887	44	1,447,796	80	A reporter			6,857,871	46

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1931				
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif	Passif		
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
1,911,093	08			Report	40,410,409 72	778,717 95
3,500	—	Hôpital de district de Riggisberg				
10,000	—	» » » Bienne				
5,000	—	» » » Thoune				
10,000	—	Société de secours aux aveugles				
900	—	Maison d'éducation Bächtelen				
16,000	—	Hospice d'Utzigen				
7,000	—	Hospice de la Bärau				
9,000	—	» » Dettenbühl				
7,000	—	» » Frienisberg				
8,000	—	Etablissement de sourdes-muettes à Wabern				
5,010	—	Hospice « Gottesgnad » à St-Nicolas				
11,600	—	Hospice « Gottesgnad » à Ittigen				
6,000	—	Home pour enfants « Tabor » à Aeschi				
99,010	—	Total des diminutions				
24,604	20	Augmentation nette				
1,660	—	Entretien de la bibliothèque				
1,660	12	Total des diminutions				
		Augmentation nette				
22,777	10	Contribution à l'assurance du bétail				
22,777	10	Total des diminutions				
198,456	15	Remboursements				
2,024,167	75	Pensions				
110,658	85	Indemnités et restitutions aux sociétaires sortis de la caisse				
36,807	85	Frais d'administration				
2,370,090	60	Total des diminutions				
585,619	75	Augmentations nette				
4,404,630	78			A reporter	64,280,049 27	778,717 95

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930					Modifications				
Actif		Passif		Fonds spéciaux				Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.					Fr.	Ct.
62,495,887	44	1,447,796	80	Report				6,857,871	46
34,831	55	—	—	58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois <i>b. II^e section</i> Caisse hypothécaire fr. 34,831.55	Intérêts		1,523	85	
					Total des augmentations .		1,523	85	
—	—	—	—	<i>c. I^re section</i>	Total des augmentations .		—	—	
309,751	20	—	—	<i>d. Fonds de secours</i> Caisse hypothécaire fr. 309,751.20	Dons		1,416	25	
					Intérêts		13,551	60	
					Total des augmentations .		14,967	85	
8,094,131	50	—	—	59. Caisse d'assurance des maîtres des écoles moyennes Caisse hypothécaire fr. 8,094,131.50	Subvention de l'Etat . . .		367,654	55	
					Cotisations des sociétaires, finances d'entrée . . .		394,872	85	
					Intérêts		362,002	25	
					Total des augmentations .		1,124,529	65	
25,369	70	—	—	60. Fonds Edouard-Adolphe Stein Caisse hypothécaire fr. 25,369.70	Intérêts		1,109	90	
					Total des augmentations .		1,109	90	
293,284	50	—	—	61. Fonds Jean Aebi Caisse hypothécaire fr. 293,284.50	Intérêts		12,831	15	
					Total des augmentations .		12,831	15	
3,313	90	—	—	62. Legs Volz Caisse hypothécaire fr. 3,313.60	Intérêts		137	40	
					Total des augmentations .		137	40	
					Diminution nette		162	60	
71,256,569	79	1,447,796	80	A reporter				8,012,971	26

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1931						
Dépenses		Fonds spéciaux			Actif		Passif	
Fr.	Ct.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
4,404,630	78			Report	64,280,049	27	778,717	95
489	70	Suppléments de primes		58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois				
489	70	Total des diminutions		<i>b. II^e section</i>		35,865	70	—
1,034	15	Augmentation nette		Caisse hypothécaire	fr. 35,865.70			
—	—	—		<i>c. I^re section</i>		—	—	—
—	—	Total des diminutions						
13,534	—	Secours		<i>d. Fonds de secours</i>		311,185	05	—
13,534		Total des diminutions		Caisse hypothécaire	fr. 311,185.05			
1,433	85	Augmentation nette						
349,496	15	Pensions		59. Caisse d'assurance des maîtres des écoles moyennes		8,805,516	35	—
50,861	30	Indemnités aux sociétaires sortis de la caisse		Caisse hypothécaire	fr. 8,805,516.35			
12,787	35	Frais d'administration						
413,144	80	Total des diminutions						
711,384	85	Augmentation nette						
—	—	—		60. Fonds Edouard-Adolphe Stein		26,479	60	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire	fr. 26,479.60			
1,109	90	Augmentation nette						
—	—	—		61. Fonds Jean Aebi		306,115	65	—
—	—	Total des diminutions		Caisse hypothécaire	fr. 306,115.65			
12,831	15	Augmentation nette						
300	—	Prix		62. Legs Volz		3,151	30	—
300		Total des diminutions		Caisse hypothécaire	fr. 3,151.30			
4,832,099	28			A reporter	73,768,362	92	778,717	95

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Modifications			Recettes	
Actif		Passif		Fonds spéciaux			Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.				Fr.	Ct.
71,256,569	79	1,447,796	80	Report			8,012,971	26
911,583	55	—	—	63. Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments Caisse hypothécaire fr. 911,583.55	Quote-part des redevances pour forces hydrauliques et émoluments de concessions Intérêts		26,022	80
					Total des augmentations		39,881	75
					Diminution nette		65,904	55
							96,044	75
129,686	—	—	—	64. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose Caisse hypothécaire fr. 129,686.—	Versement Intérêts		360	95
					Total des augmentations		5,673	70
							6,034	65
63,876	30	—	—	65. Legs Lory de l'asile d'aliénés de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 63,876.30	Intérêts		2,794	60
					Total des augmentations		2,794	60
133,582	66	—	—	66. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra Caisse hypothécaire fr. 133,582.66	Subvention de la Confédération Subvention de l'Etat . . . Contributions des propriétaires de vignes . . . Intérêts		49,943	20
					Total des augmentations		30,000	—
					Diminution nette		5,621	72
							4,430	29
							89,995	21
							11,396	19
37,597	20	—	—	67. Fonds du Technicum de Bienne Caisse hypothécaire fr. 37,597.20	Intérêts		1,644	90
					Total des augmentations		1,644	90
62,021	50	91	95	68. Fonds bernois de patronage Caisse hypothécaire fr. 62,021.50 Solde passif » 91.95 fr. 61,929.55	Intérêts Prélèvement sur la dîme de l'alcool Dons		2,465	90
					Total des augmentations		8,729	—
					Diminution nette		398	50
							11,593	40
							41	80
72,594,917	—	1,447,888	75	A reporter			8,190,938	57

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune				Situation de la fortune au 31 décembre 1931							
Dépenses				Fonds spéciaux				Actif		Passif	
Fr.	Ct.							Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
4,832,099	28						Report	73,768,362	92	778,717	95
161,949	30	Subsides		63. Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments Caisse hypothécaire fr. 815,538.80			815,538	80	—	—	
161,949	30	Total des diminutions									
—	—	—		64. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose Caisse hypothécaire fr. 135,720.65			135,720	65	—	—	
—	—	Total des diminutions									
6,034	65	Augmentation nette									
—	—	—		65. Legs Lory de l'asile d'aliénés de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 66,670.90			66,670	90	—	—	
2,794	60	Augmentation nette									
101,391	40	Subsides pour la reconstruction des vignes		66. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra Caisse hypothécaire fr. 122,186.47			122,186	47	—	—	
101,391	40	Total des diminutions									
1,644	90	Versement au Technicum de Bienne		67. Fonds du Technicum de Bienne Caisse hypothécaire fr. 37,597.20			37,597	20	—	—	
1,644	90	Total des diminutions									
9,185	20	Secours		68. Fonds bernois de patronage Caisse hypothécaire fr. 61,841.40			61,887	75	—	—	
2,450	—	Loyer et concierge		» 46,35							
11,635	20	Total des diminutions		fr. 61,887.75							
5,108,720	08			A reporter			75,007,964	69	778,717	95	

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
72,594,917	—	1,447,888	75	Report		8,190,938	57
16,859	65	—	—	69. Fondation du Lœtschberg		Intérêts	562 55
				Caisse hypothécaire fr. 12,859.65		Total des augmentations	562 55
				Valeurs » 4,000.—			
					fr. 16,859.65		
117,018	85	—	—	70. Fondation Walther Munzinger		Dons	—
				Valeurs fr. 13,500.—		Intérêts	5,261 05
				Caisse hypothécaire » 103,518.85		Total des augmentations	5,261 05
					fr. 117,018.85	Diminution nette	338 95
16,725,865	—	—	—	71. Caisse de prévoyance des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat			
				<i>a. Caisse d'invalidité</i>		Cotisations des fonctionnaires, employés et ouvriers	1,054,454 70
				Caisse hypothécaire fr. 16,725,865.—		Contributions de l'Etat	1,387,820 35
						Contribution extraordinaire de l'Etat	150,000 —
						Intérêts	735,783 90
						Total des augmentations	3,328,058 95
792,818	70	—	—	<i>b. Caisse d'épargne</i>		Dépôts des sociétaires	65,172 15
				Caisse hypothécaire fr. 792,818.70		Dépôts de l'Etat	73,969 45
						Intérêts	36,143 75
						Total des augmentations	175,285 35
63,214	60	—	—	<i>c. Fonds de secours</i>		Contributions diverses	91 10
				Caisse hypothécaire fr. 63,214.60		Intérêts	2,682 80
						Total des augmentations	2,773 90
						Diminution nette	225 90
90,310,693	80	1,447,888	75	A reporter		11,702,880	37

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1931				
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif		Passif	
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
5,108,720	08	Report	75,007,964	69	778,717	95
—	—	69. Fondation du Lœtschberg	17,422	20	—	—
—	—	Caisse hypothécaire fr. 13,422.20				
562	55	Valeurs » 4,000.—				
			fr. 17,422.20			
5,600	—	70. Fondation Walther Munzinger	116,679	90	—	—
—	—	Valeurs fr. 11,500.—				
5,600	—	Caisse hypothécaire » 105,179.90				
			fr. 116,679.90			
2,148,084	30	71. Caisse de prévoyance des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat	17,741,510	95	—	—
110,209	60	a. Caisse d'invalidité				
13,754	20	Caisse hypothécaire fr. 17,741,510.95				
3,833	50					
36,531	40	b. Caisse d'épargne	879,305	65	—	—
2,312,413	—	Caisse hypothécaire fr. 879,305.65				
1,015,645	95	Total des diminutions				
		Augmentation nette				
88,798	40	c. Fonds de secours	62,988	70	—	—
86,486	95	Caisse hypothécaire fr. 62,988.70				
2,999	80	Secours				
2,999	80	Total des diminutions				
7,518,531	28	A reporter	93,825,872	09	778,717	95

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930								Modifications		
Actif		Passif		Fonds spéciaux						Recettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	
90,310,693	80	1,447,888	75				Report			11,702,880 37
401,295	05	—	—	72. Fonds Théodore Kocher de l'Institut de recherches biologiques				Intérêts	18,925 65	
				Valeurs	fr. 298,608.70			Bénéfice sur cours	1,391 30	
				Caisse hypothécaire	» 102,686.35			Total des augmentations	20,316 95	
						fr. 401,295.05				
33,248	25	—	—	73. Fonds Dr Spirig				Intérêts	1,404 95	
				Caisse hypothécaire	fr. 33,248.25			Total des augmentations	1,404 95	
1,299,294	80	—	—	74. Caisse de retraite pour les maîtresses de couture du canton de Berne				Dons	1,080 —	
				Caisse hypothécaire	fr. 1,299,294.80			Subvention de l'Etat pour pensions	4,065 60	
								Subvention de l'Etat pour les assurés	90,642 05	
								Cotisations des sociétaires, finances d'entrée et cotisations supplémentaires	128,237 90	
								Intérêts	58,151 55	
								Total des augmentations	282,177 10	
7,315	80	—	—	75. Legs Dr K. A. Lingner				Intérêts	320 —	
				Caisse hypothécaire	fr. 7,315.80			Total des augmentations	320 —	
				Valeurs	M. 2,500.—					
13,507	25	—	—	76. Fonds Hallwil de la Chancellerie d'Etat				Intérêts	590 95	
				Caisse hypothécaire	fr. 13,507.25			Total des augmentations	590 95	
454,823	55	—	—	77. Fonds cantonal de solidarité				Intérêts	19,579 85	
				Caisse hypothécaire	fr. 454,823.55					
								Total des augmentations	19,579 85	
								Diminution nette	14,420 15	
92,520,178	50	1,447,888	75				A reporter			12,027,270 17

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1931					
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif		Passif		
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
7,518,531	28			Report	93,825,872	09	
—	—				778,717	95	
—	—	Prix			421,612	—	
—	—	Frais d'administration			—	—	
—	—	Total des diminutions	72. Fonds Théodore Kocher de l'Institut de recherches biologiques		421,612	—	
20,316	95	Augmentation nette	Valeurs	fr. 235,000.—		—	
			Caisse hypothécaire	» 186,612.—		—	
				fr. 421,612.—		—	
1,200	—	Subside	73. Fonds Dr Spirig		33,453	20	
1,200	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire	fr. 33,453.25	—	—	
204	95	Augmentation nette			—	—	
180,013	05	Pensions	74. Caisse de retraite pour les maîtresses de couture du canton de Berne		1,373,012	10	
19,572	05	Indemnités et restitutions aux sociétaires sortis de la Caisse	Caisse hypothécaire	fr. 1,373,012.10	—	—	
8,874	70	Frais d'administration			—	—	
208,459	80	Total des diminutions	75. Legs Dr K. A. Lingner		7,635	80	
73,717	30	Augmentation nette	Caisse hypothécaire	fr. 7,635.80	—	—	
—	—	—	Valeurs	M. 2,500.—	—	—	
—	—	Total des diminutions	76. Fonds Hallwil de la Chancellerie d'Etat		14,098	20	
320	—	Augmentation nette	Caisse hypothécaire	fr. 14,098.20	—	—	
—	—	—			—	—	
—	—	Total des diminutions	77. Fonds cantonal de solidarité		440,403	40	
590	95	Augmentation nette	Caisse hypothécaire	fr. 440,403.40	—	—	
34,000	—	Subsides à des caisses d'assurance contre le chômage				—	
34,000	—	Total des diminutions				—	
7,762,191	08		A reporter	96,116,086	79	778,717	95

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
92,520,178	50	1,447,888	75	Report		12,027,270	17
8,758	35	—	—	78. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Thorberg Caisse hypothécaire fr. 8,758.35	Intérêts Total des augmentations Diminution nette	377	45 377 45 1,402 05
10,928	47	—	—	79. Fonds Dr Joachim de Giacomo Valeurs fr. 10,360.60 Solde actif fr. 567.87 fr. 10,928.47	Intérêts Total des augmentations Diminution nette	330	— 330 — 76 79
121,010	65	—	—	80. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds capital Caisse hypothécaire fr. 121,010.65	Intérêts Total des augmentations	5,294	15 5,294 15
30,286	80	—	—	81. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds de disposition Caisse hypothécaire fr. 30,286.80	Versement du fonds capital Intérêts Total des augmentations	5,294	15 1,325 — 6,619 15
29,473	60	—	—	82. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds du Jura Caisse hypothécaire fr. 29,473.60	Intérêts Total des augmentations	1,289	40 1,289 40
12,982	80	—	—	83. Fonds Fädminger pour bourses Caisse hypothécaire fr. 4,482.80 Valeurs » 8,500.— fr. 12,982.80	Intérêts Total des augmentations	581	45 581 45
92,733,619	17	1,447,888	75	A reporter		12,041,761	77

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1931						
Dépenses		Fonds spéciaux			Actif		Passif	
Fr.	Ct.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
7,762,191	08			Report	96,116,086	79	778,717	95
1,779	50	Frais d'assurance						
1,779	50	Total des diminutions		78. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Thorberg Caisse hypothécaire fr. 7,356.30		7,356	30	—
406	79	Achats de livres						
406	79	Total des diminutions		79. Fonds Dr Joachim de Giacomo Valeurs fr. 10,360.60 Solde actif » 491.08 fr. 10,851.68		10,851	68	—
5,294	15	Versement au fonds de disposition						
5,294	15	Total des diminutions		80. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds capital Caisse hypothécaire fr. 121,010.65		121,010	65	—
4,650	—	Allocations						
72	10	Frais d'administration						
4,722	10	Total des diminutions		81. Fondations bernoise Pestalozzi, fonds de disposition Caisse hypothécaire fr. 32,183.85		32,183	85	—
1,897	05	Augmentation nette						
—	—	—						
—	—	Total des diminutions		82. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds du Jura Caisse hypothécaire fr. 30,763.—		30,763	—	—
1,289	40	Augmentation nette						
420	—	Bourses						
420	—	Total des diminutions						
161	45	Augmentation nette		83. Fonds Fädminger pour bourses Caisse hypothécaire fr. 4,644.25 Valeurs » 8,500.— fr. 13,144.25		13,144	25	—
7,774,813	62			A reporter	96,331,396	52	778,717	95

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Modifications	
Actif		Passif		Fonds spéciaux	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Recettes
92,733,619	17	1,447,888	75	Report	Fr. Ct.
					12,041,761 77
21,110	40	—	—	84. Fonds K. A. Guillebeau Caisse hypothécaire fr. 10,110.40 Valeurs » 11,000.— fr. 21,110.40	Dons 1,000— Intérêts 953 50 Total des augmentations 1,953 50
136,140	75	—	—	85. Fondation Eduard Herzog Caisse hypothécaire fr. 96,140.75 Valeurs » 40,000.— fr. 136,140.75	Intérêts 6,255 35 Dons 6,314— Total des augmentations 12,569 35
16,396	40	—	—	86. Fonds pour une exposition agricole dans le canton de Berne Caisse hypothécaire fr. 16,396.40	Intérêts 717 30 Total des augmentations 717 30
88,760	50	—	—	87. Fonds pour secours extraordinaires Caisse hypothécaire fr. 88,760.50	Intérêts 3,883 25 Total des augmentations 3,883 25 Diminution nette 4,646 75
429,350	—	—	—	88. Fondation pour l'encouragement des recherches scientifiques de l'Université de Berne <i>a. Fonds de fortune</i> Caisse hypothécaire fr. 429,350.—	Dons 9,000— Intérêts 19,056 30 Total des augmentations 28,056 30
6,809	30	—	—	<i>b. Fonds de roulement</i> Caisse hypothécaire fr. 6,809.30	Dons 10,700— Intérêts 260 20 Versement du fonds de fortune Total des augmentations 19,056 30 30,016 50
93,432,186	52	1,447,888	75	A reporter	12,118,957 97

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1931						
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif		Passif			
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
7,774,813	62		Report	96,331,396	52	778,717	95	
699	45	Achat d'un appareil			22,364	45	—	—
699	45	Total des diminutions	84. Fonds K. A. Guillebeau					
1,254	05	Augmentation nette	Caisse hypothécaire	fr. 12,864.45				
			Valeurs	» 9,500.—				
				fr. 22,364.45				
			85. Fondation Eduard Herzog					
			Caisse hypothécaire	fr. 108,710.10		148,710	10	—
			Valeurs	» 40,000.—				
				fr. 148,710.10				
			86. Fonds pour une exposition agricole dans le canton de Berne					
			Caisse hypothécaire	fr. 17,113.70		17,113	70	—
			87. Fonds pour secours extraordinaires					
8,530	—	Secours	Caisse hypothécaire	fr. 84,113.75		84,113	75	—
8,530	—	Total des diminutions						
			88. Fondation pour l'encouragement des recherches scientifiques de l'Université de Berne					
			<i>a. Fonds de fortune</i>					
19,056	30	Versement au fonds d'exploitation	Caisse hypothécaire	fr. 438,350.—		438,350	—	—
19,056	30	Total des diminutions						
9,000	—	Augmentation nette						
			<i>b. Fonds de roulement</i>					
28,330	—	Allocations	Caisse hypothécaire	fr. 8,205.50		8,205	50	—
290	30	Frais d'administration						
28,620	30	Total des diminutions						
1,396	20	Augmentation nette						
7,831,719	67		A reporter	97,050,254	02	778,717	95	

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
93,432,186	52	1,447,888	75	Report		12,118,957	97
5,245	05	—	—	89. Legs Kindler pour la recherche du cancer Caisse hypothécaire fr. 5,245.05	Intérêts Total des augmentations .	229	45 229 45
22,065	65	—	—	90. Fondation Alfred Kindler Caisse hypothécaire fr. 2,065.65 Valeurs » 20,000.— fr. 22,065.65	Intérêts Total des augmentations .	1,094	05 1,094 05
22,905	10	—	—	91. Fondation lieutenant-colonel-vétérinaire Graeub Caisse hypothécaire fr. 22,905.10	Intérêts Total des augmentations .	1,002	10 1,002 10
3,177,403	60	—	—	92. Fonds pour l'assurance cantonale en cas de vieillesse et d'invalidité Caisse hypothécaire fr. 3,177,403.60	Versement de l'Etat . . . Intérêts Total des augmentations .	200,000 139,011	— 40 339,011 40
165,682	10	—	—	93. Fonds cantonal d'assurance-chômage de l'industrie horlogère Caisse hypothécaire fr. 18,682.10 Valeurs » 147,000.— fr. 165,682.10	Intérêts Total des augmentations .	8,329	20 8,329 20
1,954	15	—	—	94. Legs N. Spring Caisse hypothécaire fr. 1,543.30 Solde de compte » 410.85 fr. 1,954.15	Intérêts Total des augmentations .	67	50 67 50
96,827,442	17	1,447,888	75	A reporter		12,468,691	67

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1931					
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif		Passif		
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
7,831,719	67		Report	97,050,254	02	778,717	95
—	—					—	—
—	—	Total des diminutions					
229	45	Augmentation nette					
—	—						
—	—	Total des diminutions					
1,094	05	Augmentation nette					
—	—						
—	—	Total des diminutions					
1,002	10	Augmentation nette					
—	—						
—	—	Total des diminutions					
339,011	40	Augmentation nette					
—	—						
—	—	Total des diminutions					
8,329	20	Augmentation nette					
—	—						
—	—	Total des diminutions					
67	50	Augmentation nette					
—	—						
7,831,719	67		A reporter	100,795,243	37	778,117	95

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

Situation de la fortune au 31 décembre 1930				Modifications				
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes		
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	
96,827,442	17	1,447,888	75	Report		12,468,691	67	
19,169	35	—	—	95. Pénitencier de Witzwil, fonds pour l'encouragement et l'extension des industries agricoles accessoires Caisse hypothécaire fr. 19,169.35	Intérêts Total des augmentations .	838	65 838 65	
27,500	—	—	—	96. Fonds cantonal des examens d'apprentissage Caisse hypothécaire fr. 27,500.—	Intérêts Versement Total des augmentations .	1,203	10 24,900 26,103 10	
—	—	—	—	97. Fonds Ed. Fischer	Dons Intérêts Total des augmentations .	9,139	— 121	70 9,260 70
—	—	—	—	98. Fonds Bürgi	Dons Intérêts Total des augmentations .	10,000	— 7	10 10,007 10
—	—	—	—	99. Fonds d'excursion de l'Université	Dons Intérêts Total des augmentations .	425	— 10	30 435 30
96,874,111	52	1,447,888	75	Somme totale de l'actif et du passif	Somme totale des augmentations .			
95,426,222	77	Actif net				12,515,336	52	

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1931				
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif		Passif	
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
7,831,719	67			Report	100,795,243	37
—	—				778,717	95
—	—				—	—
—	—				—	—
838	65	Total des diminutions	95. Pénitencier de Witzwil, fonds pour l'encouragement et l'extension des industries agricoles accessoires	20,008	—	—
—	—	Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 20,008.—			
—	—	—				
—	—	—	96. Fonds cantonal des examens d'apprentissage	53,603	10	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 53,603.10			
26,103	10	Augmentation nette				
—	—	—				
—	—	—	97. Fonds Ed. Fischer	9,260	70	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 9,000.—			
9,260	70	Augmentation nette	» 260.70			
—	—	—		fr. 9,260.70		
—	—	—	98. Fonds Bürgi	10,007	10	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 10,007.10			
10,007	10	Augmentation nette				
—	—	—	99. Fonds d'excursion de l'Université	435	30	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 435.30			
435	30	Augmentation nette				
—	—	—				
7,831,719	67	Somme totale des diminutions	Somme totale de l'actif et du passif .	100,888,557	57	778,717 95
4,683,616	85	Augmentation nette	Actif net		100,109,839	62
—	—	—				

Le présent compte d'Etat pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1931 est conforme aux comptes approuvés des administrations et des caissiers et aux registres du contrôle des finances.

Berne, le 21 mai 1932.

Le contrôleur des finances,
E. Jung.

RAPPORT

CONCERNANT

LES COMPTES DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT DE BERNE

PENDANT L'EXERCICE 1931.

Monsieur le Directeur des finances,

Le compte d'Etat de l'exercice 1931 se solde par un *déficit* de fr. **3,434,707.49** dans l'*administration courante* et accuse une *augmentation* de fr **326,778.63** dans le *compte de la fortune*. Il en résulte une *diminution nette* de la *fortune nette de l'Etat* de fr. **3,107,928.86**. Cette fortune qui s'élevait au commencement de l'exercice

à fr. **66,349,650.85** a été réduite à fr. **63,214,721.99**. Cette dernière somme provient d'un *actif* de francs **430,317,342.57** et d'un *passif* de fr. **367,075,620.58**. L'*actif* a diminué de fr. 15,530,557.12 et le *passif* de fr. 12,422,628.26.

I. Compte de la fortune nette.

Pages 7 à 84.

A. Compte de profits et pertes.

La diminution nette de la fortune de fr. **3,107,928.86** provient des modifications suivantes:

Augmentations:

Administration courante:

Recettes fr. 166,535,229.12

Forêts:

Plus-values de ventes » 31,892.—

Infériorités de prix d'achat » 10,910.—

Domaines:

Plus-values de ventes » 60,346.50

Infériorités de prix d'achat » 179,630.—

Ventes de droits » 1,050.—

Relèvements de la valeur estimative » 659,700.—

Caisse des domaines:

Subside pour l'achat de terrain de reboisement » 2,193.40

Amortissement d'emprunts » 2,108,500.—

Solde du compte de l'administration courante:

Amortissement » 728,500.—

Inventaire de l'administration:

Augmentations » 373,738.96

Total des augmentations fr. **170,691,689.98**

Diminutions:

Administration courante:

Dépenses fr. 169,969,936.61

Forêts:

Excédents de prix d'achat » 53,725.28

Achats de droits » 100.—

Domaines:

Moins-values de ventes » 5,950.—

Excédents de prix d'achat » 306,940.—

Achat de droits » 1,000.—

Réductions de la valeur estimative » 30,115.—

Cession du domaine curial de Wohlen et des chœurs d'église de Heimiswil et Köniz » 90,510.—

Caisse des domaines:

Subside pour la construction des nouveaux instituts de l'Université » 1,000,000.—

Fonds d'amortissement des chemins de fer:

Versement » 1,380,000.—

Amortissement de frais de construction » 12,686.—

Avance à l'administration courante:

Amortissement » 728,500.—

Inventaire de l'administration:

Diminutions » 220,155.95

Total des diminutions fr. **173,799,618.84**

Diminution nette, comme ci-dessus fr. **3,107,928.86**

Les relèvements de la valeur estimative des domaines se répartissent par moitié environ sur les nouveaux bâtiments de Bellelay et le reste sur un grand nombre d'objets. Les excédents de prix d'achat de domaines concernent principalement le domaine de Röhrswil, tandis que les infériorités se rapportent aux immeubles de la Falkenplatz № 4 à 8 à Berne. Le subside aux frais de construction des nouveaux instituts de l'Université a été prélevé sur la plus-value de fr. 1,800,000.— provenant de la vente de l'ancienne caserne de cavalerie à Berne. Le versement au fonds d'amortissement des chemins de fer est conforme au programme financier du 18 octobre 1927.

B. Administration courante.

Pages 10 à 83.

Les résultats de l'administration courante sont les suivants:

Dépenses brutes	fr. 169,969,936.61
Recettes brutes	» 166,535,229.12
Excédent des dépenses	<u>fr. 3,434,707.49</u>

ou si l'on ne considère que les chiffres nets des différents services de l'administration :

Dépenses	fr. 68,823,927.82
Recettes	» 65,389,220.33
Excédent des dépenses	<u>fr. 3,434,707.49</u>

Le budget prévoyait:

Dépenses	fr. 64,549,332.—
Recettes	» 61,035,743.—
soit un excédent des dépenses de . . .	<u>fr. 3,513,589,—</u>

Le compte accuse:

Recettes en plus	fr. 4,353,477.33
Dépenses en plus	» 4,274,595.82
ce qui donne un résultat meilleur que les prévisions de	<u>fr. 78,881.51</u>

Pour les différents services de l'administration, les divergences entre le compte et le budget sont les suivantes:

Recettes en plus:

XXXII. Impôts directs	fr. 2,588,171.34
XXVI. Taxe des successions et donations	» 1,202,881.60
XXV. Emoluments	» 563,504.74
XX. Caisse de l'Etat	» 318,388.92
XXIII. Régie des sels	» 108,398.05
XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse	» 63,842.35
XXVIII. Patentes d'auberge, permis de vente des spiritueux et établissements de danse	» 35,958.52
XVIII. Caisse hypothécaire	» 25,642.23
XVI. Domaines de l'Etat	» 9,376.31
XXI. Taxe militaire	» 6,948.37
XXII. Régie de la chasse, de la pêche et des mines	» 2,289.13
XXI. Amendes et confiscations	» 109.60
Total des recettes en plus	<u>fr. 4,925,511.16</u>

Recettes en moins:

XXXII. Imprévu	fr. 389,313.44
XXIV. Timbre	» 94,992.45
XV. Forêts domaniales	» 46,512.09
XXVII. Redevances pour forces hydrauliques	» 35,672.80
XXIX. Part de la recette de l'alcool	» 5,543.05
Total des recettes en moins	<u>fr. 572,033.83</u>

Dépenses en plus:

X. Travaux publics et chemins de fer	fr. 1,352,388.23
VIII. Assistance publique	» 1,217,333.37
IX a. Economie publique	» 1,200,619.71
XI. Emprunts	» 322,572.55
I. Administration générale	» 138,887.15
IIIb. Police	» 97,051.73
VI. Instruction publique	» 91,618.02
XII. Finances	» 46,150.46
II. Administration judiciaire	» 26,085.60
XIII. Agriculture	» 12,424.—
III a. Justice	» 6,369.55
VII. Affaires communales	» 884.15
Total des dépenses en plus	<u>fr. 4,512,384.52</u>

Dépenses en moins:

IX b. Service sanitaire	fr. 107,001.25
IV. Affaires militaires	» 76,576.05
V. Cultes	» 40,028.45
XIV. Economie forestière	» 9,961.65
XVII. Caisse des domaines	» 4,221.30
Total des dépenses en moins	<u>fr. 237,788.70</u>

Recettes en plus	fr. 4,925,511.16
Recettes en moins	» 572,033.83
fr. 4,353,477.33	
Dépenses en plus	fr. 4,512,384.52
Dépenses en moins	» 237,788.70
» 4,274,595.82	

Résultat meilleur que les prévisions budgétaires, comme ci-dessus	fr. 78,881.51
---	---------------

Le résultat du compte ne surprend pas, si l'on prend en considération que les *catastrophes causées par les éléments*, dans le courant de l'année 1930, ont grevé les finances en 1931, et que le *chômage* a exigé beaucoup plus que les prévisions. A cet effet, le Conseil-exécutif a mis à disposition les crédits alloués par le Grand Conseil le 24 février 1931, soit fr. 160,000.—, pour les *dommages causés par les éléments et les constructions de digues francs* 654,600.—, pour des *travaux d'endiguement* fr. 569,000.— et pour les *subsides aux caisses d'assurance-chômage* fr. 830,000.—. En outre, la crise a aussi fait sentir ses effets sur les dépenses d'*assistance*. Ces dernières s'élèvent à fr. 8,144,556.84, soit à fr. 1,244,556.84 de plus qu'il n'était prévu au budget, et à fr. 622,108.63 de plus qu'en 1930. Enfin, le budget ne prévoyait pas, entre autres, les dépenses décidées par le Grand Conseil pour l'*ameublement des nouveaux instituts de l'Université*, dépenses qui se sont élevées à fr. 375,392.30 en 1931, ainsi que les dépenses en plus pour *moyens d'enseignement* des deux Technicums, qui sont de fr. 83,476.26. Toutes ces dépenses en plus ont augmenté le déficit budgétaire et malgré de notables recettes en plus, elles ont occasionné l'excédent de dépenses constaté.

Le compte de 1931 diverge de celui de l'exercice précédent comme suit:

Dépenses en plus:

IX a. Economie publique	fr. 1,278,685.94
VIII. Assistance publique	» 598,427.30
XI. Emprunts	» 448,114.65
X. Travaux publics et chemins de fer.	» 379,505.10
IXb. Service sanitaire	» 267,331.42
VI. Instructions publique	» 248,769.33
I. Administration générale	» 116,161.25
XIII. Agriculture	» 101,013.91
IIIb. Police	» 80,481.60
IIIa. Justice	» 67,897.05
II. Administration judiciaire	» 50,575.95
XIV. Economie forestière	» 36,290.42
V. Cultes	» 15,979.90
Total des dépenses en plus	fr. 3,689,233.82

Dépenses en moins:

XII. Finances	fr. 133,940.97
IV. Affaires militaires	» 33,240.65
VII. Affaires communales	» 1,838.60
XVII. Caisse des domaines	» 159.05
Total des dépenses en moins	fr. 169,179.27

Recettes en plus:

XXVI. Taxe des successions et domaines	fr. 686,187.25
XX. Caisse de l'Etat	» 167,528.82
XXV. Emoluments	» 97,643.04
XXXII. Impôts directs	» 41,055.74
XXVIII. Patentes d'auberge, permis de vente des spiritueux et établissements de danse	» 29,396.84
XXIII. Régie des sels	» 13,910.40
XXVII. Redevances pour forces hydrauliques	» 6,636.20
Total des recettes en plus	fr. 1,042,358.29

Recettes en moins:

XXIV. Timbre	fr. 410,522.20
XXXIII. Imprévu	» 259,190.58
XVIII. Caisse hypothécaire	» 216,424.53
XXIX. Part de la recette de l'alcool	» 76,336.97
XXXI. Taxe militaire	» 55,219.41
XV. Forêts domaniales	» 44,904.21
XVI. Domaines des l'Etat	» 30,834.79
XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse	» 11,847.10
XXII. Régie de la chasse, de la pêche et des mines	» 3,511.64
XXI. Amendes et confiscations	» 2,345.90
Total des recettes en moins	fr. 1,111,137.33

Dépenses en plus . . fr. 3,689,233.82

Dépenses en moins » 169,179.27 fr. 3,520,054.55

Recettes en moins . . fr. 1,111,137.33

Recettes en plus . . » 1,042,358.29 » 68,779.04

Résultat moins bon du compte de 1931 fr. 3,588,833.59

Ces différences n'avaient été prévues qu'en partie dans le budget de l'exercice 1931, c'est pourquoi le résultat final de la comparaison ci-dessus présente une aggravation effective de l'administration courante.

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1932.

Les rapports de gestion des Directions, ainsi que le rapport concernant les crédits supplémentaires, donnent de plus amples renseignements sur les différences comparativement au budget. Au sujet des différentes rubriques du compte, il ne sera fait ici que les observations suivantes.

I. Administration générale.

Les dépenses en plus concernent: *Grand Conseil* fr. 75,520.75, *Conseil-exécutif* fr. 12,680.05, *Chancellerie d'Etat* fr. 6,687.70, *préfets* fr. 12,978.55 et *secrétariats de préfecture* fr. 17,817.70. En outre, les rendements des deux *feuilles officielles* ont été de fr. 11,230.55 inférieurs aux prévisions. Les dépenses en plus se rapportent particulièrement aux *frais d'impression de la Chancellerie d'Etat*, aux deux *comptes rendus* et aux *recueils des lois*, ainsi qu'aux *frais de bureau* des *préfets* et des *secrétaires de préfecture*.

II. Administration judiciaire.

Les dépenses en plus concernent principalement les *frais de bureau*, en particulier ceux des *tribunaux de district* fr. 9,823.55, des *greffes des tribunaux de district* fr. 2,891.85, des *procureurs d'arrondissement* fr. 1,939.40, des *cours d'assises* fr. 4,806.30 et des *offices des poursuites et des faillites* fr. 6,589.90. Exigèrent en plus: les *indemnités des juges-suppléants de la Cour suprême* fr. 568.80, les *loyers des tribunaux de district* fr. 1,000 —, les *fonctionnaires judiciaires extraordinaires* fr. 531.95, les *indemnités des remplaçants des greffes des tribunaux de district* fr. 5,949.50, les *traitements des employés des offices des poursuites et des faillites* fr. 10,934.75, la *part de l'Etat aux frais des conseils de prud'hommes* fr. 245.65 et les *traitements des employés du Tribunal administratif* francs 1,371.70. En face de ces dépenses en plus, il est à signaler que des économies ont été réalisées sur un certain nombre de rubriques.

IIIa. Justice.

Ont exigé en plus: les *frais de justice* fr. 11,996.55, l'*Inspectorat* pour les *traitements des fonctionnaires* fr. 2,162.40 et pour les *frais de bureau et de déplacement* fr. 2,200.—. Les dépenses de l'*Office cantonal des mineurs* restèrent à fr. 7,886.85 en dessous du crédit total, alors que les *frais de bureau et de déplacement* ont nécessité fr. 5,141.05 en plus.

IIIb. Police.

Les *frais d'administration de la Direction* ont exigé fr. 1,553.35 en moins de même que les *frais des prisons* sur lesquels il a été épargné fr. 14,753.93, alors que les *prisons de la ville de Berne* ont coûté plus qu'il n'était prévu.

Les *frais pour la police des passeports et des étrangers* ont dépassé les prévisions de fr. 8,891.15. Pour le *Corps de police* il a été dépensé en plus une somme de francs 37,577.30 dans les rubriques *soldes des gendarmes, loyers, indemnités de logement, de mobilier et de bicyclettes et frais divers d'administration*.

Dans les *établissements pénitentiaires*, le *pénitencier de Thorberg* es resté dans les limites du crédit, tandis que les dépassements suivants sont à signaler: *maison de travail de St-Jean-Anet* fr. 10,797.87, *maison disciplinaire de la Montagne de Dièse* fr. 20,632.81 et *pénitencier et maison de travail d'Hindelbank* fr. 965.59. Une recette en plus de fr. 3,526.74 concerne le *pénitencier de Witzwil* ensuite des recettes en plus pour *pensions*, sans lesquels l'excédent de recettes prévu de fr. 50,000.— n'aurait pas été atteint. Les *frais de police criminelle* et les *frais de police* ont dépassé les prévisions respective-

ment de fr. 67,680.41 et de fr. 7,558.40. Les *émoluments et remboursements de frais* ont exigé en plus fr. 43,100.60. Les *chambres de conciliation* accusent des dépenses en plus pour fr. 2,687.— et les *frais extraordinaires de police* occasionnèrent une dépense imprévue de fr. 792.80. Enfin, les *indemnités des officiers de l'état-civil* ont nécessité fr. 4,488.10 de plus que les prévisions.

IV. Affaires militaires.

Les dépenses restèrent dans les limites du budget, à l'exception des crédits suivants qui ont été dépassés: *frais d'impression* fr. 3,207.60, *traitements des employés du commissariat cantonal des guerres* fr. 807.15, *frais de bureau des commandants d'arrondissement* fr. 2,793.40 et *secours aux familles de militaires* fr. 12,534.70. Une économie de fr. 37,428.80 a été réalisée sur le crédit *conservation et entretien du matériel de guerre*. Il est en outre à signaler une recette nette imprévue de fr. 48,194.— sur la rubrique *confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes*.

V. Cultes.

Les *traitements de pasteurs* ont nécessité fr. 42,685.70 de moins qu'il n'était prévu. Les *pensions de retraite*, quant au culte protestant, exigèrent fr. 1,700.— de moins et celles quant au culte catholique romain francs 2,130.80 de plus. Les *indemnités de logement et de chauffage du culte catholique chrétien* sont restées à fr. 850.— en dessous des prévisions. Par contre, le crédit pour les frais de la *commission des examens de théologie*, rubrique B 9, a été dépassé de fr. 562.20 et celui relatif à la *part au traitement de l'évêque catholique romain* de fr. 1,301.50. Pour le poste *Sonceboz-Sombeval, rachat de l'indemnité de logement*, fr. 12,500.—, le budget ne prévoyait aucun crédit.

VI. Instruction publique.

Les *frais d'administration de la Direction et du Synode* nécessitèrent fr. 10,764.50 de plus. Les dépenses en plus se répartissent comme suit: *traitements des employés* fr. 281.80, *frais de bureau* fr. 6,059.70, *indemnités des commissions d'examens et des experts, frais de déplacement* fr. 4,164.95 et *frais du Synode* fr. 257.85. Les crédits de l'Université ont été dépassés dans les rubriques suivantes: *traitements des assistants* fr. 1,326.35, *traitements des employés* fr. 11,061.55, *matériel d'enseignement et établissements subsidiaires* fr. 31,138.50, *jardin botanique* fr. 741.11, *institut de médecine légale* fr. 3,786.85, *contribution aux frais des cliniques* fr. 3,000.— et *indemnités pour lits gratuits dans les cliniques* fr. 5,257.—. Nécessitèrent moins qu'il n'était prévu: les *traitements des professeurs et privat-docents* fr. 3,828.85, les *frais de la polyclinique* fr. 2,282.25 et l'*institut dentaire* francs 366.85. Les *droits d'immatriculation* ont rapporté fr. 1,502.50 de plus et l'*hôpital vétérinaire* fr. 4,306.11. Les dépenses totales des *écoles moyennes* ont exigé fr. 23,053.55 de moins que les prévisions. Ont absorbé de plus: les *subventions de l'Etat aux écoles moyennes supérieures* fr. 5,229.30, les *bourses* fr. 548.80, les *frais de remplacement de maîtres malades* fr. 6,299.80 les *frais de remplacement de maîtres astreints au service militaire* fr. 812.— et le *subside à la caisse d'assurance* fr. 2,823.50. Nécessitèrent moins qu'il n'était prévu: la *subvention de l'Etat à l'Ecole cantonale de Porrentruy* fr. 6,000.—, *subventions de l'Etat aux progymnases et aux écoles secondaires* fr. 12,743.55, les *pensions de retraite* fr. 19,466.15 et les *subventions pour des voyages d'études* fr. 650.—. Pour les *écoles primaires*, les dépenses totales dépassèrent

les prévisions budgétaires de fr. 47,073.15 et elles occasionnèrent dans les différentes rubriques de plus ou moins grandes différences par rapport au budget. Les dépenses en plus se répartissent principalement sur les rubriques suivantes: *contributions aux traitements des maîtres* fr. 12,549.65, *écoles de couture* fr. 5,180.70, *frais de bureau des inspecteurs d'écoles* fr. 1,460.85, *subventions pour matériel d'enseignement* fr. 2,753.05, *écoles de perfectionnement* fr. 6,221.50, *remplacement d'instituteurs malades* fr. 20,133.80, *remplacement de maîtresses de couture malades* fr. 5,617.50, *subsides en faveur des écoles et cours de perfectionnement* fr. 14,851.40 et *remplacement de maîtres astreints au service militaire* fr. 4,925.—. Outre ces dépenses en plus, il y a lieu de signaler les dépenses en moins dans les rubriques suivantes: *pensions de retraite* fr. 15,300.65, *subside à la caisse d'assurance* fr. 5,489.65, *traitements et frais de déplacement des inspecteurs des écoles* fr. 2,190.45 et *subside à la caisse de retraite des maîtresses de couture* fr. 2,506.20. Les *écoles normales* ci-après ont dépassé les prévisions: *Hofwil* de fr. 7,222.12 et *Delémont* de fr. 5,709.73, alors que celles qui suivent ont exigé de moins: *Porrentruy* fr. 3,640.77, *Thoune* fr. 1,030.16, et que la *section supérieure* a épuisé presque totalement son crédit. Les *dépenses diverses* atteignent le montant de fr. 38,363.60, alors que le crédit était de fr. 43,820.—. Le *montant de la subvention fédérale* s'élève, d'après la nouvelle répartition de celle-ci à fr. 12,000.— de plus qu'elle n'était budgetée. L'*établissement de sourds-muets de Münchenbuchsee* a nécessité fr. 8,144.05 de plus qu'il n'était prévu. Les dépenses en plus de fr. 13,745.85 pour l'*encouragement aux beaux arts et aux sciences* ont été occasionnées par l'augmentation des suventions au *musée des beaux-arts* fr. 1,000.— et au *musée académique* fr. 1,500.—, par les subventions pour *monuments historiques* fr. 1,245.85 et par la *subvention* de fr. 10,000.—, non prévue au budget, à la *station scientifique du Jungfraujoch*. Le rendement net de la *Librairie scolaire* a produit fr. 14,088.61 de plus qu'il n'était prévu, montant qui a été versé au *fonds de réserve*. La *subvention fédérale pour l'école primaire* a augmenté de fr. 553,895.60.

VII. Affaires communales.

Les *traitements des fonctionnaires* exigèrent fr. 333.20 de plus que les prévisions et les *frais de bureau et de déplacement* fr. 657.75.

VIII. Assistance publique.

Dans la rubrique *frais d'administration de la Direction*, les *traitements* nécessitèrent fr. 6,635.10 de plus que le montant prévu au budget. Par contre, les dépenses de la *commission et des inspecteurs* exigèrent fr. 1,261.70 de moins. L'*assistance des indigents* a absorbé francs 622,108.63 de plus qu'en 1930 et fr. 1,244,556.84 de plus qu'il n'était prévu. Les *hospices régionaux et communaux d'invalides* nécessitèrent fr. 450.— de plus et les *maisons d'éducation des districts et privées* fr. 2,460.— de moins que les suppurations. Parmi ces derniers établissements, l'*orphelinat de Porrentruy* a été supprimé, et le montant prévu de fr. 3,500.— ne lui a pas été versé, par contre la subvention à l'*orphelinat de Belfond* a été augmentée de fr. 1,040.—. Les crédits pour les *maisons cantonales d'éducation de Cerlier et de Kehrsatz* ont été suffisants. Par contre, ceux des maisons d'éducation suivantes ont été dépassés: *Landorf* fr. 4,945.10, *Aarwangen* fr. 472.90, *Bretièges* fr. 8,499.49 et *Loveresse* fr. 1,384.90. Ensuite de la suppression de la maison d'éducation de *Sonvilier*, le compte du produit de l'inventaire, qui

d'après les prescriptions tombe dans l'administration courante, accuse un excédent de recettes de fr. 19,245.49. Les *subventions diverses* ont absorbé un montant net en plus de fr. 18,890.20. Le compte a été grevé de francs 15,015.15 pour l'*assistance de malades étrangers au canton*, et de Fr. 8,000.— pour *subsides pour l'assistance des vieillards* sans qu'un crédit n'ait été prévu à cet effet. Les *bourses d'apprentissages* exigèrent fr. 4,124.95 de moins que les supputations. Pour les *mesures propres à combattre l'alcoolisme*, il a été dépensé fr. 30,588.35 de plus qu'il n'était prévu, et pour les subsides au fonds de *secours pour les hôpitaux et les établissements de charité* fr. 99,010.— (subsides à 13 établissements et hôpitaux).

IXa. Economie publique.

En plus des *subsides aux caisses d'assurance contre le chômage* montant à fr. 1,180,247.55, cette branche de l'administration accuse les dépenses supplémentaires suivantes: *traitements des secrétaires* fr. 6,600.20, *bourses professionnelles* fr. 10,653.—, *frais de bureau et de déplacement, publications* fr. 844.63, *loyers* fr. 490.—, *tratements des employés de l'office des apprentissages* fr. 375.20, *versement au fonds cantonal des examens d'apprentis* fr. 5,000.—, *écoles d'arts et métiers* fr. 7,050.—, *musée des arts et métiers et école de céramique* fr. 4,165.41, *technicum de Berthoud* fr. 16,950.81, *technicum de Biel* fr. 5,166.50, *frais de bureau et d'impression de l'office du travail* francs 2,842.72 et *tratements des assistants, etc. de la police des denrées alimentaires* fr. 3,461.70. Des économies sur un certain nombre de rubriques sont à signaler. L'augmentation du versement au fonds cantonal des examens d'apprentis est en relation avec l'augmentation des *émoluments*. Pour l'excédent des dépenses des deux *technicums*, qui se rapportent à des achats de matériel d'enseignement, le Grand Conseil a accordé un crédit le 18 novembre 1930.

IXb. Service sanitaire.

Deux crédits ont été dépassés, celui pour les *subventions à l'hôpital de l'Ile* de fr. 16,309.60 et celui de la *maison de santé de la Waldau* de fr. 29,718.96, ici par suite du rendement défavorable de l'*exploitation agricole*. Ces dépenses ont été plus que compensées par les économies qui ont été réalisées de telle sorte que le montant total net des dépenses est resté de fr. 107,001.25 en dessous des prévisions. Les *maisons de santé de Münsingen* et de *Bellelay* nécessitèrent moins que les supputations, savoir: la première de fr. 38,445.17, la seconde de fr. 19,853.62. Dans les *hôpitaux de district*, il a été subventionné 572 lits au lieu de 559 comme cela était prévu, par contre, cette rubrique accuse une augmentation de la part aux amendes de fr. 70,193.50. Enfin, la rubrique *service sanitaire en général* accuse un excédent de recettes de fr. 22,979.70 au lieu d'une dépense de fr. 6,000.— comme cela était prévu.

X. Travaux publics et chemins de fer.

Les *frais de l'administration centrale et du service des bâtiments* nécessitèrent fr. 699.50 de moins, ceux du *service des arrondissements* fr. 4,787.— de plus que les prévisions. Pour l'*entretien des ponts et chaussées*, il a été dépensé fr. 799,783.40 de plus que les supputations. Cette augmentation des dépenses concerne la rubrique *dommages causés par les éléments et réfections de digues* soit fr. 814,622.40, en face de cette dépense il a été réalisé, une économie de fr. 14,524.05 sur le *service des auto-*

mobiles. La *taxe des automobiles et des motocycles* a produit fr. 3,768,011.50 et la *part aux droits sur la benzine* fr. 1,254,040.55. En face de ces recettes, des dépenses correspondantes ont été portées en compte. Sur le crédit spécial de fr. 5,000,000.—, accordé par le Grand Conseil, il a été dépensé fr. 1,626,582.50. Les *travaux hydrauliques* ont nécessité fr. 568,999.38 en plus. Les rubriques *concessions hydrauliques* et *chemin de fer* se soldent par des dépenses en moins de fr. 9,734.70 et de fr. 8,601.30, d'autre part, les frais du *service topographique et cadastral* se sont élevés à fr. 4,644.55 de plus qu'il n'était prévu. Dans ces dépenses, une somme de fr. 5,065.60 concerne les *cartes et le registre des domaines de l'Etat* dont l'établissement n'était pas prévu au budget.

XI. Emprunts.

La conversion des emprunts à 4¾ % de 1915 et à 5½ % de 1921, en un emprunt à 4 %, a eu pour conséquence une économie dans le service de l'intérêt. Le service de l'intérêt de ces deux emprunts a nécessité fr. 429,312.75 de moins qu'il n'était prévu, par contre, le compte a été grevé d'une somme de fr. 780,000.— pour le service de l'intérêt du nouvel emprunt pendant six mois. L'amortissement de l'emprunt à 4¾ de 1915, pour lequel il était prévu fr. 174,000.—, n'a eu lieu que pour fr. 108,000.—, c'est-à-dire pour le montant non converti de l'emprunt. Pour les *provisions*, il a été dépensé fr. 38,307.15 de plus, eu égard aux remboursements d'emprunts en 1931.

XII. Finances.

Les *frais d'administration de la Direction des finances et des domaines*, ainsi que ceux du *contrôle cantonal des finances*, se sont maintenus dans le cadre des crédits budgétaires, excepté ceux de la rubrique *frais d'impression et de reliure* qui ont dépassé les prévisions de francs 2,678.25. Les frais des *recettes de district* dépassèrent les supputations de fr. 19,134.82. Les *provisions* se sont élevées à fr. 6,984.63 de moins qu'il n'était prévu, malgré qu'elles aient produit fr. 5,143.67 de plus que l'année précédente. La *subvention de l'Etat à la Caisse de prévoyance* a nécessité fr. 25,133.95 de plus que les prévisions, mais elle a diminué de fr. 126,704.80 par rapport à 1930.

XIII. Agriculture.

Dans le chapitre des *encouragements à l'agriculture*, les crédits suivants ont été dépassés: *tratements des aides* ensuite de l'*engagement d'un troisième aide*, francs 5,074.80, *encouragement de l'élève du petit bétail* francs 7,983.65 et *assurance contre la grêle* fr. 6,780.—. D'autres crédits n'ont pas été totalement utilisés. Le dépassement net de crédit pour l'*agriculture* s'élève à fr. 15,395.70. Les écoles d'*agriculture* suivantes accusent un excédent de dépenses: *école d'agriculture de la Rütti* fr. 7,991.75, *école agricole d'hiver de Langenthal* fr. 3,616.94, *école agricole d'hiver de Courtemelon* fr. 10,449.16 et *école d'horticulture d'Oeschberg* fr. 2,058.90. En outre, les *écoles ménagères ci-après* désignées ont dépassé leur crédit: *Schwand-Münsingen* fr. 1,808.24, *Brienz* fr. 453.05 et *Courtemelon* fr. 2,724.20. Les dépenses des autres écoles restèrent en dessous du montant budgeté savoir: *école de laiterie de la Rütti* fr. 9,132.56, *école agricole d'hiver de Schwand-Münsingen* fr. 9,940.03 et *école d'économie alpestre de Brienz* fr. 7,408.45.

XIV. Economie forestière.

Des dépassements pour un montant total de francs 6,730.31 sont à signaler dans les rubriques suivantes: *traitements des employés, frais de bureau, frais de déplacement et loyers des conservateurs des forêts, frais de bureau et loyers des inspecteurs fore tiers.* Ces dépassements ont été plus que compensés par des économies réalisées sur d'autres rubriques.

XV. Forêts domaniales.

Le rendement des *produits principaux et des produits intermédiaires* s'est élevé à fr. 91,217.60 de moins que les prévisions. Cette perte a cependant été compensée, jusqu'à concurrence de fr. 46,512.09, par le rendement en plus des *produits accessoires* et les économies réalisées sur les *frais*, et ceci malgré les dépassements de crédit dans les rubriques *frais de mises, frais judiciaires et assurance contre les accidents*.

XVI. Domaines de l'Etat.

Le résultat plus favorable, comparativement au budget, ne provient pas du *rendement* qui a produit fr. 2,343.— de moins que les prévisions, mais de la diminution des *frais d'exploitation et des charges*.

XVII. Caisse des domaines.

Les dépenses nettes pour les intérêts de la caisse des domaines ont exigé fr. 4,221.30 de moins qu'il n'était prévu, les *intérêts des créances* ayant rapporté fr. 1,066.90 de plus et les *intérêts des dettes* ayant nécessité fr. 3,154.40 de moins.

XVIII. Caisse hypothécaire.

Presque partout, le *produit brut* diffère sensiblement des prévisions budgétaires; cependant, il accuse un résultat meilleur de fr. 35,893.58 comparativement aux chiffres du budget. Le compte a été grevé d'une dépense en plus de fr. 10,251.35 pour *frais d'administration*. Le produit net excède les prévisions de fr. 25,642.23 mais reste inférieur de fr. 216,424.53 à celui de l'année précédente.

XIX. Banque cantonale.

D'après les chiffres du compte, le *produit de l'exploitation* est inférieur aux prévisions de fr. 318,657.21 et de fr. 327,224.28 au rendement de l'exercice précédent. Mais si l'on considère que les *mises en réserves pour risques spéciaux* se sont élevées à fr. 301,262.50 de plus qu'en 1930, le produit réel d'exploitation augmente de ce montant, de sorte que, comparativement à l'année précédente, la diminution n'est que de fr. 25,961.78. En 1931, les *mises en réserves* ont atteint la somme de fr. 1,247,883.59 contre fr. 1,273,845.37 en 1930.

XX. Caisse de l'Etat.

Les *intérêts des créances* rapportèrent un excédent net de fr. 321,705.97. Dans ce montant est compris une somme de fr. 83,200.— représentant les *bénéfices sur cours* réalisés lors de remboursements d'obligations, bénéfices qui n'étaient pas prévus au budget. Les *obligations* ont produit fr. 165,588.25 de plus qu'il n'était prévu, les *actions* fr. 84,311.20 et les *intérêts moratoires pour impôts* fr. 82,086.23.

Les *intérêts de prêts pour constructions* restèrent inférieurs aux chiffres du budget, parce qu'une très grande partie de ces intérêts est en arrêtage. Pour les *intérêts*

des dettes, il a été bonifié en tout une somme de francs 3,317.05 de plus qu'il n'était prévu. Les intérêts des *administrations spéciales* (Banque cantonale et Caisse hypothécaire) ont exigé fr. 300,490.48 en moins, par contre, les intérêts des *dépôts divers* ont réclamé francs 223,639.78 de plus et les *intérêts des papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale* fr. 78,670.80. Pour ces derniers il en résulte, comparativement à 1930, une augmentation de charges de fr. 85,807.10 du fait que les obligations du chemin de fer Berne-Neuchâtel ne produisent pas d'intérêts.

XXI. Amendes et confiscations.

Le *produit des amendes* a excédé le budget de francs 43,937.85, mais reste de fr. 40,757.93 inférieur au montant de 1930. En ajoutant le solde de l'exercice 1930, la *part des communes* et du *service sanitaire* a pu être augmentée de fr. 70,193.50.

XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.

Les régales de la chasse, de la pêche et des mines ont produit ensemble fr. 2,289.13 de plus que les prévisions et fr. 3,511.64 de moins qu'en 1930. Comparativement au budget, les rendements des *régales de la chasse et des mines* ont dépassé les prévisions de francs 948.38, respectivement fr. 1,708.15, tandis que le rendement de la *régale de la pêche* s'est réduit de fr. 367.40. Le crédit *part des communes* a été dépassé de fr. 702.—.

XXIII. Régie des sels.

Le *commerce des sels* a produit fr. 81,936.90 de plus qu'il n'était prévu et fr. 15,350.70 de plus qu'en 1930. Comme les *frais d'exploitation et d'administration* sont réduits de fr. 26,461.15, il en résulte une plus-value de fr. 108,398.05 en comparaison du budget.

XXIV. Timbre.

Le *timbre cantonal* a produit fr. 58,724.10 de plus qu'il n'était budgeté et fr. 12,622.05 de plus que l'année précédente. Par contre la *part au produit du timbre fédéral* a diminué de fr. 144,055.75 et a produit francs 422,058.55 de moins qu'en 1930. Comparativement à ce dernier exercice, le produit du timbre accuse une perte de fr. 410,522.20 et par rapport au budget une même de fr. 94,992.45.

XXV. Emoluments.

Comparativement au budget la plus-value est de fr. 563,504.74. Cette plus-value concerne principalement les rubriques suivantes: *émoluments proportionnels des secrétariats de préfecture* fr. 109,094.09, *émoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites* fr. 71,471.65, *émoluments de la Direction de la police* fr. 39,145.15, *patentes de colporteurs et émoluments en matière de police des foires et marchés* fr. 26,407.60, *patentes des commis-voyageurs* fr. 45,307.—, *permis de circulation pour vélocipèdes et automobiles* fr. 217,470.25 et *émoluments de liquidations* fr. 21,433.95. Par rapport à l'année précédente le produit des émoluments a augmenté de fr. 97,643.04.

XXVI. Taxe des successions et donations.

Le rendement de cette taxe est extrêmement bon. Il dépasse les prévisions budgétaires de fr. 1,202,881.60 et le rendement de 1930 de fr. 686,187.25.

XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.

Malgré une augmentation de fr. 7,333.— par rapport à 1930, les *redévances* sont restées à fr. 40,192.— en dessous des prévisions et les recettes nettes à francs 35,672.80.

XXVIII. Patentes d'auberge, permis de vente des spiritueux et établissements de danse.

Un montant de fr. 14,392.05 des recettes en plus concerne les émoluments, perçus pour la première fois, sur les *établissements de danse*. En outre, les *patentes d'auberge* produisirent fr. 11,953.32 de plus et les *permis de vente* fr. 7,990.15.

XXIX. Part du produit du monopole de l'alcool.

Ensuite de l'augmentation du chiffre de la population, la part du produit du monopole de l'alcool a été augmentée de fr. 25,045.30. Pour les *mesures propres à combattre l'alcoolisme* il a été dépensé fr. 30,588.35 de plus, c'est-à-dire fr. 66,475.02 en plus du 10 %. Il s'ensuit que les recettes nettes se sont élevées à fr. 5,543.05 de moins que les prévisions.

XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse.

L'indemnité de 80 cts. par tête de la population domiciliée a produit fr. 11,504.20 de plus, ensuite du chiffre plus élevé de la population. Pour la même raison la *part au bénéfice selon l'art. 27* accuse une augmentation de fr. 52,338.15.

XXXI. Taxe militaire.

Le *rendement brut* dépasse les prévisions budgétaires de fr. 2,366.—, mais il est réduit de fr. 59,315.46 par rapport à 1930. Si l'on prend en considération que les *frais de taxation et de perception* ont nécessité francs 4,582.37 de moins, le compte boucle par un résultat meilleur que les prévisions budgétaires de fr. 6,948.37, et par un résultat moins bon de fr. 55,219.41 comparativement à l'année précédente.

XXXII. Impôts directs.

Le rendement des impôts directs a accusé francs 41,055.74 de plus qu'en 1930 et fr. 2,588.171.34 de plus que les prévisions. *L'impôt sur la fortune* a produit fr. 377,535.53 de plus que les supputations et fr. 26,020.19 de plus qu'en 1930, cependant *l'impôt foncier* a diminué fr. 1,811.09. *L'impôt du revenu* a produit fr. 1,658,397.34 de plus que les prévisions, et fr. 244,879.27 de moins qu'en 1930. *L'impôt de II^e classe* a produit fr. 131,062.50

de plus, tandis que *l'impôt de I^e classe* a produit francs 267,133.50 de moins et les *recouvrements complémentaires* fr. 108,808.27. *L'impôt additionnel* dépasse aussi bien les prévisions que le rendement de 1930, savoir les premières de fr. 660,093.17 et le second de fr. 60,838.09. Un montant de fr. 2,500,000.— a été versé dans la *réserve d'impôt* par prélèvement sur l'impôt du revenu. Après avoir éliminé une somme de francs 1,988,081.15, cette réserve s'élève à fr. 4,656,964.87 à fin 1931 contre fr. 4,145,046.02 à fin 1930. Les *frais de taxation et de perception* ont absorbé fr. 112,416.45 de plus qu'il n'était prévu, mais ils s'élèvent à fr. 8,896.33 de moins que l'année précédente.

Les *frais d'administration* restèrent à fr. 4,561.75 en dessous du crédit total. Des dépassements de crédit sont intervenus dans les rubriques suivantes: *traitements de la commission des recours* fr. 12,069.45, *provisions de perception* qui se calculent sur le rendement de l'impôt fr. 154,375.38 et *traitements des fonctionnaires* fr. 516.15.

XXXIII. Imprévu.

En fait de *successions en déshérence*, l'Etat a encaissé un montant de fr. 21,149.56. A charge de la rubrique «*Divers*» ont été comptabilisées les dépenses suivantes:

Frais de la conférence des Directeurs des finances 1930/31	fr. 2,211.95
Subside aux frais du Congrès international de neurologie qui a eu lieu à Berne en 1931	» 4,059.—
Remboursement à la commune de Brienz de ses charges en argent et en nature occasionnées par l'établissement provisoire de l'école d'économie alpestre . . .	» 13,500.—
Achat d'œuvres d'art à l'exposition de Noël des artistes bernois	» 4,550.—
Intérêts versés à la Confédération pour les avances à court terme faites aux agriculteurs dans le besoin	» 59,299.75
Subsides à la commune de Delémont pour l'assurance-maladie d'écoliers dont les parents sont dans le besoin	» 2,198.—
Subside unique à l'hospice du Seeland à Worben pour les travaux nécessaires exécutés à la ci-devant maison d'éducation de Sonvilier, louée par cet établissement	» 50,000.—

Au compte du crédit de fr. 704,525.—, accordé par le Grand Conseil le 24 février 1931, pour l'ameublement, les appareils et instruments des nouveaux instituts de l'Université et du laboratoire de chimie, il a été dépensé fr. 375,392.30. Cette dépense n'était pas prévue au budget.

II. Compte des éléments de la fortune.

Pages 4 et 5 et pages 85 à 105.

La fortune nette de l'Etat au 31 décembre 1931, de fr. 63,241,721.99, se décompose comme suit:

<i>Actif:</i>	
<i>Forêts</i>	fr. 26,130,405.—
<i>Domaines</i>	» 75,794,220.—
<i>Caisse des domaines</i>	» 1,109,116.50
<i>Caisse hypothécaire</i>	» 30,000,000.—
<i>Banque cantonale</i>	» 40,000,000.—
<i>Capitaux de chemins de fer:</i>	
Fonds capital	» 88,921,722.85
Caisse de l'Etat	» 29,546,204.76
<i>Papiers-valeurs (sans ceux de chemins de fer)</i>	» 58,702,054.95
<i>Caisse de l'Etat</i>	» 70,349,784.52
<i>Inventaire du mobilier</i>	» 9,763,833.99
<i>Total de l'actif</i>	fr. 430,317,342.57
<i>Passif:</i>	
<i>Caisse des domaines</i>	fr. 6,278,796.40
<i>Emprunts:</i>	
Fonds capital	» 104,176,350.35
Caisse de l'Etat	» 123,160,649.65
<i>Banque cantonale (capitaux de chemins de fer)</i>	» 36,293,663.70
<i>Fonds d'amortissement des chemins de fer</i>	» 18,051,143.74
<i>Caisse de l'Etat</i>	» 63,638,971.55
<i>Administration courante, solde de compte</i>	» 15,476,045.19
<i>Total du passif</i>	fr. 367,075,620.58
<i>Fortune nette, comme ci-dessus</i>	fr. 63,241,721.99

Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant:

Doit:

Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 2,244,314,126.32

Avoir:

Diminutions de l'actif et augmentations du passif » 2,247,422,055.18

Diminution nette (pour des détails, voir pages 8 et 9) fr. **3,107,928.86**

La majeure partie de ce mouvement concerne le *Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat*.

I. Fonds Capital.

Ce fonds accuse les changements ci-après:

Augmentations fr. 7,533,939.31

Diminutions » 7,456,057.69

Augmentation nette » **77,881.62**

Fortune nette au 1^{er} janvier » 97,077,628.54

Fortune nette au 31 décembre fr. **97,155,510.16**

L'augmentation nette résulte de:

Augmentations:

Plus-value de forêts vendues	fr. 31,892.—
Frais en moins d'acquisitions de forêts	» 10,910.—
Plus-value de domaines vendus	» 60,346.50
Frais en moins d'acquisitions de domaines	» 179,630.—
Vente de droits	» 1,050.—
Relèvement de l'estimation de domaines	» 659,700.—
Subside pour terrains de reboisement	» 2,193.40
Remboursement d'emprunts	» 2,000,500.—

Total des augmentations fr. **2,946,221.90**

Diminutions:

Excédents de prix d'achat de forêts	fr. 53,725.28
Achat de droits	» 1,100.—
Moins-value de domaines vendus	» 5,950.—
Excédents de prix d'achat de domaines	» 306,940.—
Réduction de l'estimation de domaines	» 30,115.—
Cession de domaines curiaux	» 90,510.—
Subside pour les nouveaux instituts universitaires	» 1,000,000.—
Versement au Fonds d'amortissement des chemins de fer	» 1,380,000.—

Total des diminutions fr. **2,868,349.28**

Augmentation nette, comme ci-haut . . fr. **77,881.62**

A. Forêts domaniales.

L'estimation des forêts a *augmenté* de fr. 60,200.— et s'élevait à la fin de l'année à fr. 26,130,405.— L'augmentation se décompose comme suit:

Augmentations:

Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 117,855.28	fr. 75,040.—
---	---------------------

Diminutions:

Estimation cadastrale de forêts vendues pour le prix de fr. 46,632.—	fr. 14,740.—
Achat de droits	» 100.—
<i>Total des diminutions</i>	fr. 14,840.—

Augmentation nette, comme ci-haut . . fr. **60,200.—**

Etat au 1^{er} janvier » 26,070,205.—

Valeur au 31 décembre fr. **26,130,495.—**

B. Domaines.

Les domaines ont *augmenté* de fr. 1,476,235.— et atteignaient à fin 1931 une valeur de fr. 75,794,220.— L'augmentation provient des changements suivants:

Augmentations:

Estimation cadastrale de domaines acquis pour le prix de fr. 1,101,300.—	fr. 973,990.—
Relèvements d'estimation	» 659,700.—
Vente de droits	» 1,050.—
Total des augmentations	<u>fr. 1,634,740.—</u>

Diminutions:

Estimation cadastrale d'objets vendus pour le prix de fr. 91,276.50 . . .	fr. 36,880.—
Réductions d'estimation	» 30,115.—
Cession de domaines curiaux	» 90,510.—
Achat de droits	» 1,000.—
Total des diminutions	<u>fr. 158,505.—</u>

Augmentation nette, comme ci-haut .	fr. 1,476,235.—
Etat au 1 ^{er} janvier	» 74,317,985.—

Valeur au 31 décembre fr. 75,794,220.—

C. Caisse des domaines.

La *dette nette* de cette caisse, qui a *augmenté* de fr. 2,079,053.38, s'élevait à la fin de l'exercice à francs 5,169,679.90. L'*augmentation* résulte des changements ci-après:

Augmentations:

Achats de forêts	fr. 117,855.28
Achats de domaines	» 1,101,300.—
Subside pour les nouveaux Instituts universitaires	» 1,000,000.—
Total des augmentations	<u>fr. 2,219,155.28</u>

Diminutions:

Ventes de forêts	fr. 46,632.—
Ventes de domaines	» 91,276.50
Subside pour terrain de reboisement	» 2,193.40
Total des diminutions	<u>fr. 140,101.90</u>

Augmentation nette, comme ci-haut .	fr. 2,079,053.38
Dette au 1 ^{er} janvier	» 3,090,626.52

Dette nette au 31 décembre fr. 5,167,679.90

D. Caisse hypothécaire.

Le fonds de dotation de l'établissement, de 30 millions, n'a pas changé. L'actif et le passif ont *augmenté* chacun de fr. 22,320,592.46 et le mouvement des capitaux a été de fr. 614,413,979.29.

E. Banque cantonale.

Le capital de dotation, de 40 millions, n'a pas changé ici non plus. Le mouvement des capitaux de cet établissement a été de fr. 8,061,825,566.33. L'actif et le passif ont *augmenté* chacun de fr. 16,796,620.01.

F. Emprunts.

La dette-emprunts du Fonds capital a *diminué* de fr. 2,120,463.15, dont fr. 2,000,500.— par suite de remboursements et fr. 119,963.15 par report à la dette-emprunts de la Caisse de l'Etat. Avec les remboursements effectués sur cette dernière part, de fr. 15,967,000.—, il y a pour 1931 une *diminution* totale de fr. 17,967,500.— et, à la fin de l'exercice, le compte de la dette-emprunts accuse un montant de fr. 227,337,000.— se décomposant comme suit:

Emprunt 3 % de 1895	fr. 27,110,000.—
» 3 1/2 % de 1900	» 15,378,000.—
» 3 1/2 % de 1906	» 17,054,000.—
» 4 % de 1911	» 27,641,000.—
» 4 1/4 % de 1914	» 14,154,000.—
» 4 1/2 % de 1923	» 25,000,000.—
» 5 % de 1925	» 12,000,000.—
» 4 3/4 % de 1927	» 15,000,000.—
» 4 1/2 % de 1930	» 10,000,000.—
» 4 % de 1930	» 25,000,000.—
» 4 % de 1931	» 39,000,000.—
Ensemble	<u>fr. 227,337,000.—</u>

Dont:

Fonds capital	fr. 104,176,350.35
Caisse de l'Etat	» 123,160,649.65

G a. Capitaux de chemins de fer.

La part du *Fonds capital* aux capitaux de chemins de fer a *diminué* de fr. 121,963.15 par suite de remboursements, tandis que celle du *Fonds de roulement* a *augmenté* de fr. 1,969,721.90. Il y a donc une *augmentation* nette de fr. 1,847,758.75, se décomposant comme suit:

Augmentations:

Berthoud-Thoune, électrification . .	fr. 120,000.—
Ligne de l'Emmental, électrification	» 150,400.—
Bienne-Täuffelen-Anet, nouv. avance	» 18,230.50
Langenthal-Melchnau, nouv. avance	» 3,403.25
Saignelégier-Glovelier, nouv. avance	» 7,500.—
Chemin de fer des Alpes bernoises, garantie d'intérêts, paiement . .	fr. 1,686,922.40
Total des augmentations	<u>fr. 1,986,456.15</u>

Diminutions:

Prêts d'électrification, remboursements	fr. 119,963.15
Valeurs reprises de la Banque cantonale	» 2,000.—
Ramsei-Sumiswald-Huttwil, remboursement	» 435.—
Langenthal-Huttwil, remboursement	» 93.95
Electrification des lignes subventionnées, ventes de matériel	» 16,205.30
Total des diminutions	<u>fr. 138,697.40</u>
Augmentation nette, comme ci-haut .	fr. 1,847,758.75
Valeur au commencement de l'année	» 116,620,168.86
Valeur à la fin de l'année	<u>fr. 118,467,927.61</u>

savoir:

*Capitaux du fonds capital:**Actions:*

Huttwil-Wolhusen	fr. 160,000.—
Hasle-Konolfingen-Thoune	» 2,151,500.—
Spiez-Erlenbach	» 480,000.—
Berne-Neuchâtel (Directe)	» 1,262,000.—
Chemins de fer Berne-Worb réunis	» 1,238,560.—
Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	» 350,000.—
Porrentruy-Bonfol-frontière	» 171,800.—
Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	» 1,724,500.—
Fribourg-Morat-Anet	» 64,500.—
Erlenbach-Zweisimmen	» 2,184,000.—
A reporter	fr. 9,786,860.—

	Report fr. 9,786,860.—
Saignelégier-Glovelier (nouvelle compagnie)	» 500,000.—
Chemin de fer de la vallée de la Singine	» 484,320.—
Montreux-Oberland bernois	» 1,230,000.—
Berne-Schwarzenbourg	» 980,000.—
Chemin de fer des Alpes bernoises	» 10,334,000.—
Soleure-Moutier	» 474,000.—
Langenthal-Jura	» 463,500.—
Ramsei-Sumiswald-Huttwil	» 795,825.—
Zweisimmen-Lenk	» 270,000.—
Mâche-Montménil	» 303,680.—
Soleure-Berne	» 2,094,000.—
Tavannes-Tramelan-Les Breuleux-Le Noirmont	» 958,000.—
Bienna-Täuffelen-Anet	» 1,037,200.—
Langenthal-Melchnau	» 567,500.—
Soleure-Niederbipp	» 402,500.—
Steffisbourg-Thoune-Interlaken	» 160,000.—

Obligations:

Frutigen-Brigue I ^{re} hypothèque	» 216,000.—
Frutigen-Brigue II ^e hypothèque	» 12,553,000.—
Moutier-Longeau I ^{re} hypothèque	» 789,000.—

Prêts d'électrification:

Chemin de fer des Alpes bernoises	» 2,066,802.85
Spiez-Erlenbach	» 762,642.—
Erlenbach-Zweisimmen	» 988,891.85
Ligne de la vallée de la Gürbe	» 2,176,834.95
Berne-Schwarzenbourg	» 768,120.40
Berne-Neuchâtel	» 1,465,382.10

Papiers-valeurs repris de la Banque cantonale	» 36,293,663.70
---	-----------------

Capitaux appartenant à la Caisse de l'Etat:

	fr.
Porrentruy-Bonfol	166,000.—
Chemin de fer de la vallée de la Singine	125,456.44
Gléresse-Prêles	65,000.—
Chemin de fer des Alpes bernoises, garantie d'intérêts	14,190,860.12
Ramsei-Sumiswald-Huttwil	34,852.80
Bienna-Täuffelen-Anet	382,841.35
Electrification des chemins de fer subventionnés	2,458,841.15
Saignelégier-Glovelier	166,157.05
Porrentruy-Bonfol	25,350.—
Langenthal-Melchnau	62,555.50
Huttwil-Eriswil	9,194.30
Caisse de retraite et de secours des chemins de fer subventionnés	5,327.25
Berthoud-Thoune, électrification	120,000.—
Ligne de l'Emmental, électrification	150,400.— » 17,962,565.96
	A reporter fr. 106,884,288.81

Report fr. 106,884,288.81

Valeurs:

Chemins de fer de l'Oberland bernois	fr.
	51,400.—
Chemin de fer des Alpes bernoises, actions privilégiées	3,648,481.30
Spiez Erlenbach	350,540.—
Ligne de l'Emmental	790,000.—
Langenthal-Huttwil	419,500.—
Tramelan-Tavannes	50,000.—
Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	200.—
Berthoud-Thoune	3,250.—
Chemin de fer électrique Louèche-les Bains	5,000.—
Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	261.—
Steffisbourg-Thoune-Interlaken	2,825.—
Chemin de fer de la Jungfrau, actions privilégiées	63,000.—
Berne-Neuchâtel	1,000,000.—
Chemin de fer des Alpes bernoises	200,000.—
B. L. S. Frutigen-Brigue, I ^{re} hyp.	1,872,454.70
B. L. S. Frutigen-Brigue, II ^e hyp.	601,381.90
B. L. S. Moutier-Longeau, I ^{re} hyp.	2,525,344.90 » 11,583,638.80
	Total, comme ci-haut fr. 118,467,927.61

Les capitaux de chemins de fer ont rapporté francs **2,216,587.20**, ce qui représente un intérêt du 1,88 % (1,91 % en 1930).

Gb. Fonds d'amortissement des chemins de fer.

Conformément au programme financier, il a été versé dans ce fonds fr. **1,380,000.—**, ce qui l'a porté à fr. **18,051,143.74**.

II. Fonds d'administration.

*L'excédent du passif, de fr. 30,727,977.69 au commencement de l'année, a augmenté de » 3,185,810.48 et était donc à fin 1931 de fr. **33,913,788.17***

L'augmentation provient de:

Augmentations:

Déficit de l'administration courante . fr. 3,434,707.49
Radiation de frais de construction . . » 12,686.—
Total des augmentations fr. **3,447,393.49**

Diminutions:

Remboursement sur l'emprunt de 1915 fr. 108,000.—
Inventaire du mobilier, augmentation » 153,583.01
Total des diminutions fr. **261,583.01**

L'excédent du passif se décompose comme suit:

Actif:

Avoir de la Caisse de l'Etat	fr. 158,598,044.23
Inventaire du mobilier	» 9,763,833.99
Total de l'actif	<u>fr. 168,361,878.22</u>

Passif:

Dettes de la Caisse de l'Etat	fr. 186,799,621.20
Solde du compte de l'administration courante	» 15,476,045.19
Total du passif	<u>fr. 202,275,666.39</u>

Passif net, comme ci-haut fr. 33,913,788.17

H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat.

L'excédent passif était à la fin de l'année de fr. 28,201,576.97 Il s'élevait au 1^{re} janvier 1931 . . . fr. 27,568,390.97

Ce qui fait une augmentation de fr. 633,186.—

L'augmentation résulte des mutations suivantes:

Augmentations:

Nouvelles dettes et créances rentrées	fr. 421,866,609.49
Dépenses et compensations	» 604,775,023.98
Restes actifs encaissés	» 604,800,626.19
Nouveaux restes passifs	» 604,868,874.39

Augmentation totale fr. 2,236,311,134.05

Diminutions:

Nouvelle créances et dettes payées	fr. 472,433,077.28
Recettes et compensations	» 604,800,626.19
Nouveaux restes actifs	» 603,669,220.60
Restes passifs payés	» 604,775,023.98

Diminution totale fr. 2,235,677,943.05

Augmentation nette, comme ci-haut fr. 633,186.—

L'excédent passif se décomposait à la fin de l'année ainsi que suit:

Actif:

<i>Avances:</i>	
Administrations spéciales	fr. 57,969,005.11
Administration courante	» 15,476,045.19
Oeuvres d'utilité publique	» 1,356,946.56
<i>Placements</i>	» 70,285,693.75
<i>Caisses, soldes actifs</i>	» 557,284.15
<i>Restes actifs, mandats de perception non encaissés</i>	» 12,764,849.93
<i>Paiements au compte de 1932</i>	» 188,219.54
Total	<u>fr. 158,598,044.23</u>

Passif:

<i>Dépôts:</i>	
Administrations spéciales	fr. 58,300,502.80
Oeuvres d'utilité publique	» 3,147,186.43
Consignations	» 1,383,510.29
<i>Emprunts</i>	» 123,160,649.65
<i>Caisses, soldes passifs</i>	» 207,551.23
<i>Recettes au compte de 1932</i>	» 215,262.58
<i>Restes passifs, mandats de paiement non réglés</i>	» 384,958.22
Total	<u>fr. 186,799,621.20</u>

Excédent passif, comme ci-dessus fr. 28,201,576.97

A. Administrations spéciales.

Les avances de la Caisse de l'Etat aux administrations spéciales ont diminué de fr. 16,158,031.25, tandis que les dépôts de ces administrations auprès de la dite caisse se sont accrus de fr. 1,838,810.84. Les principales mutations concernent les comptes-courants de la Banque cantonale et de la Caisse hypothécaire. Auprès du premier de ces établissements, la Caisse de l'Etat disposait au 1^{er} janvier d'un avoir de fr. 19,478,859.11, tandis qu'à la fin de l'année la situation était inverse en ce que la Banque cantonale se trouvait créancière de francs 9,221,997.79. Quant à la Caisse hypothécaire, son dépôt, de fr. 14,444,344.59 au commencement de l'exercice, était réduit à fr. 10,123,003.61 au 31 décembre. Le dépôt de fr. 4,000,000.— des usines de l'Oberhasli a été remboursé. L'Etat ayant dû payer entièrement l'intérêt garanti par lui, l'avance au chemin de fer des Alpes bernoises a augmenté de fr. 1,686,922.40. Au compte du crédit spécial de fr. 5,000,000.— pour le réaménagement des routes, il a été avancé cette année francs 1,626,582.50. Ensuite de liquidation, le compte «Impôt de guerre» accuse une diminution de fr. 3,055,151.90. Au total, les nouvelles avances et les remboursements de dépôts ont été de fr. 335,646,876.50, les nouveaux dépôts et remboursements d'avances de fr. 353,643,718.57. De ce mouvement, la majeure partie concerne les comptes avec la Caisse hypothécaire, la Banque cantonale et le service des chèques postaux. A la fin de l'année, les avances accusaient fr. **57,969,005.11**, et les dépôts fr. **58,300,502.80**, savoir:

Avances (Doit):

Administration générale:

Chancellerie d'Etat, compte courant	fr. 101.30
Secrétariats de préfecture, timbres-émolument	» 72,050.—
Archiviste cantonal, avance pour menus frais	» 200.—
<i>Administration judiciaire:</i>	

Greffiers, timbres-émolument	» 22,000.—
Préposés aux poursuites et aux faillites, timbres-émolument	» 23,000.—

Justice:

Contestations en matière de responsabilité civile	» 6,007.75
Répertoires des notaires, provision	» 1,991.30
Succession Clark-Joller, Sidney	» 625.90

Police:

Pénitenciers, comptes courants	» 95,372.94
Affaires litigieuses, avances	» 2,836.60
Bureau des patentés, avance	» 100.—
Commission de patronage, avance	» 2,492.43
Contrôle des spectacles cinématographiques, timbres	» 3,000.—

<i>Affaires militaires:</i>	
Commissariat cantonal des guerres, avance de caisse	» 30,000.—
Confection d'habillements militaires, avance de roulement	» 451,057.70
Administration de l'arsenal, avance de roulement	» 22,564.05
Assurance contre les accidents, primes	» 9,143.—

Instruction publique:

Etablissements d'instruction, comptes courants	» 19,218.78
Hôpital vétérinaire, compte courant	» 33,186.10

A reporter fr. 794,947.85

	Report fr.	794,947.85		Report fr. 41,855,753.58
Librairie de l'Etat, compte courant	»	288,517.60	Prêts pour des constructions	» 7,510,983.45
Atlas scolaire suisse	»	30,000.—	Administration fédérale des contributions, part au produit du timbre fédéral en 1931	» 2,455,944.25
Subvention fédérale en faveur de l'école primaire 1931	»	688,774.—	Mobilier, réserve	» 1,350.—
<i>Assistance publique:</i>			Avances à diverses communes pour l'assistance-chômage	» 507,711.66
Maisons d'éducation, comptes courants	»	2,552.29	Impôt de guerre de sociétés anonymes, sociétés coopératives, etc.	» 2,273,535.02
Avance pour débours	»	300.—	Aérodrome de Berne	» 30,000.—
<i>Economie publique:</i>			Acquisition Leuthold, Muri	» 32,376.15
Ecoles techniques, compte courant	»	1,682.—		
Ecole professionnelle et industrielles, avances	»	76,175.—	<i>Agriculture:</i>	
Crise de l'industrie horlogère, avances	»	10,940.—	Etablissements agricoles	» 94,836.31
Industries domestiques de l'Oberland, participation	»	67,525.—	Prêts aux communes	» 2,418,289.47
Bureau d'étalonnage des récipients en verre	»	526.50		
Ouvroir oberlandais, prêts	»	10,000.—	<i>Forêts:</i>	
Ouvroir oberlandais, subsides à fonds perdus	»	5,000.—	Forêts domaniales, compte courant	» 298,863.01
Travail rural à domicile, prêt	»	30,000.—	Nouveau compte d'exploitation (1932)	» 360,831.44
<i>Service sanitaire:</i>			Assurance contre les accidents, primes	» 36,789.40
Etablissements hospitaliers cantonaux, comptes courants	»	56,763.37	Plans d'aménagement	» 12,089.95
Avance de timbres-émolument à la Direction des affaires sanitaires	»	768.65	Bois de feu pour bureaux de l'Etat	» 10,044.90
<i>Travaux publics:</i>			Provision d'enveloppes affranchies	» 369.50
Assurance contre les accidents, primes	»	64,777.19	Route St-Ursanne-Soubey	» 52,653.85
Clinique chirurgicale, constructions et transformations	»	250,048.45	Pont sur la Singine froide	» 15,133.92
Divers bâtiments	»	1,674,447.60	Timbres-émolument	» 794.25
Amélioration de routes: sur taxe des automobiles	»	27,552.42		
sur crédit spécial de fr. 5,000,000.—	»	1,626,582.50	<i>Affaires communales:</i>	
<i>Chemins de fer:</i>			Dispositions sur l'assistance et l'établissement, recueil	» 655.—
Avances à 12 compagnies	»	1,390,664.69		
Services d'automobiles, avances .	»	20,454.85	Total des avances	<u>fr. 57,969,005.11</u>
<i>Finances:</i>				
Avances pour dépenses	»	24,240.—		
Frais d'emprunts	»	1,842,316.40	<i>Dépôts (Avoir):</i>	
Chemin de fer des Alpes bernoises, avance au compte de la garantie d'intérêts	»	14,190,860.12	<i>Police:</i>	
Régie des sels, fonds de roulement	»	400,000.—	Pénitenciers, comptes courants	fr. 1,549,593.10
Avances pour timbres-émolument	»	26,730.10	Part d'amendes	» 299,748.17
Banque nationale suisse, part au produit de 1931	»	551,019.20	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées	» 1,500.—
Monopole de l'alcool, part au produit de 1931	»	1,173,423.30		
Dépôt pour une obligation remboursée de l'emprunt de l'Etat 1906 et pour coupons bloqués	»	535.—	<i>Affaires militaires:</i>	
Commune de Berne, prêt pour la lutte contre la pénurie des logements	»	3,880,000.—	Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers	» 213,160.20
Impôt fédéral des coupons	»	27,169.25		
Commune de Berne, arrérages d'impost de l'Etat	»	7,440,028.30	<i>Instruction publique:</i>	
Compte pour le paiement de coupons à Paris	»	3,530.80	Diverses communes	» 100,636.40
Musée historique Berne, avance . .	»	31,950.—	Ecole normale, section supérieure à Berne, fonds pour la construction d'orgues	» 15,000.—
Intérêts de titres	»	2,686,110.—	Dons à des fins académiques, à la libre disposition de la Direction de l'instruction publique	» 127.30
Electrification des lignes subventionnées	»	2,458,841.15	Ecoles complémentaires agricoles	» 1,016.70
	A reporter	fr. 41,855,753.58	Institut de pharmacie, don du Dr Wander	» 6,980.05
	A reporter	fr. 2,649,331.68	Institut de chimie inorganique, Fonds Dr Wander	» 6,438.15

Report fr. 2,649,331.68

Economie publique:

Exposition de Berthoud 1924, remboursement de la subvention	»	6,400.—
Travail domestique à la campagne, aide de la Confédération	»	40,000.—
Assurance-chômage, solde de crédit de 1931	»	162,635.74

Service sanitaire:

Hôpitaux cantonaux, comptes courants	»	5,776.70
Extensión du service des aliénés	»	82,019.90

Travaux publics:

Cautionnements	»	15,452.50
Plans cadastraux, assurance contre l'incendie	»	13,000.—
Parts aux droits sur la benzine, solde	»	48,918.04
Réserve pour divers travaux et pour l'alimentation en eau de Bellelay	»	437,667.75

Finances:

Emprunts de l'Etat, amortissements	»	2,496,521.25
Emprunts de l'Etat, intérêts	»	2,502,356.20
Régie des sels, compte courant	»	330,080.07
Vente de mobilier	»	6,350.—
Chèques postaux	»	72,788.35
Réserve pour l'amortissement des avances au chemin de fer des Alpes bernoises	»	94,865.—
Banque cantonale, compte spécial	»	2,041,274.58
Caisse hypothécaire, dépôt	»	10,123,003.61
Confédération, prêts pour des constructions	»	3,558,943.10
Diverses communes, prêts pour des constructions	»	2,281,666.40
Banque cantonale, clinique chirurgicale	»	2,131,973.—
Achats de livres, réserve	»	174.70
Service des automobiles, compte courant	»	2,630,993.60
Fonds de compensation des impôts (Fonds des mesures de chômage)	»	1,700,000.—
Confédération suisse prêt à la commune municipale de Berne	»	1,600,000.—
Archives de Hallwil	»	595.41
Dépôts divers	»	501,703.80
Réserves diverses	»	315,200.—
Réserve sur la part à l'impôt de guerre (III ^e période) pour constructions	»	346,436.94

Domaine de Hofwil, amélioration, réserve

Banque cantonale, compte courant	»	9,221,997.79
----------------------------------	---	--------------

Agriculture:

Ecoles agricoles, comptes courants	»	43,182.48
Restitutions de primes	»	7,723.—
Ecole de laiterie de la Rütti	»	1,625.15
Confédération, prêts sans intérêts	»	2,622,661.50
Culture fruitière	»	2,000.—

Forêts:

Forêts domaniales, compte courant	»	1,560,559.56
Nouveau compte d'exploitation (1932)	»	340,390.75
Réserve pour réparations de bâtiments	»	13,704.53

Intendance du timbre:

Timbres-fisc et timbres-émolument	»	429.25
-----------------------------------	---	--------

Intendance de l'impôt de guerre:

Impôt de guerre, produit	»	3,630,135.60
------------------------------------	---	--------------

Intendance de l'impôt:

Réserve pour impôts à éliminer	»	4,656,964.87
--	---	--------------

Total des dépôts fr. **58,300,502.80**

B. Placements.

Les *papiers-valeurs* ont augmenté par des achats de fr 15,000.— et diminué de fr. 473,800.— par suite des remboursements effectués, avec bénéfice de cours de fr. 83,200.— Au 31 décembre 1931 ils étaient constitués comme suit:

Obligations	Intérêt %	Valeur nominale fr.	Estimation fr.	
			%	fr.
Rente fédérale, 1900	4	30,000	80	24,000.—
Chemins de fer fédéraux, 1900	3 1/2	20,000	80	16,000.—
Chemins de fer fédéraux, 1902	3 1/2	437,000	80	349,600.—
Canton de Berne, 1895	3	2,874,500	77	2,213,365.—
Canton de Berne, 1897 (Caisse hypothécaire)	3	5,124,000	73	3,740,520.—
Canton de Berne, 1899	3 1/2	128,000	90	115,200.—
Canton de Berne, 1900	3 1/2	1,191,000	77	917,070.—
Canton de Berne, 1905 (Caisse hypothécaire)	3 1/2	1,490,000	77	1,147,300.—
Canton de Berne, 1906	3 1/2	1,408,000	76	1,070,080.—
Canton de Berne, 1923	4 1/2	750,000	97,75	734,625.—
Canton de Berne, 1927	4 3/4	100,000	99,90	99,900.—
Brigue 1892	3	142,000	70	99,400.—
Commune de Cernier, 1894	3 3/4	19,000	80	15,200.—
B. L. S.-Frutigen-Brigue 1906,				
I ^{re} hyp.	4	1,984,500	94,35	1,872,454.70
B. L. S.-Frutigen-Brigue 1912,				
II ^{re} hyp.	4	951,500	63,20	601,381.90
B. L. S.-Moutier-Longeau 1911,				
I ^{re} hyp.	4	3,017,500	83,69	2,525,344.90
B. L. S., cédule		200,000	100	200,000.—
Chemins de fer de l'Oberland bernois 1895	3 1/2	73,000	60	43,800.—
Société du crématoire de Berne	4	7,500	90	6,750.—
Fabrique des Longines	5	44,000	100	44,000.—
Chemin de fer Spiez-Erlenbach	4	39,000	80	31,000.—

Actions et parts	Valeur nom. fr.	Partire fr.	Estimation fr.	
			%	fr.
Chemin de fer des Alpes bernoises	3,770,400	387.06	3,648,481.30	
Chemin de fer Berne-Neuchâtel, act. priv.	1,000,000	500.—	1,000,000.—	
Chemin de fer Spiez-Erlenbach	369,500	432.39	319,540.—	
Chemins de fer de l'Oberland bernois, ord.		7,600	200.—	7,600.—
Chemins de fer de l'Oberland bernois, privilégiées		20,600		(pro memoria)
Chemin de fer de l'Emmental, actions privilégiées		390,000	500.—	390,000.—
Chemin de fer de l'Emmental, subvention		400,000	500.—	400,000.—
				A reporter 21,632,612.80

Report fr. 21,632,612.80

Actions et parts	Valeur nom.	Par titre	Estimation
	fr.	fr.	fr.
Chemin de fer Langenthal-Huttwil .	419,500	500.—	419,500.—
Chemin de fer Tramelan-Tavannes . .	150,000	66.66	50,000.—
Chemin de fer Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	2,000	20.—	200.—
Chemin de fer Berthoud-Thoune . .	5,000	325.—	3,250.—
Forces motrices bernoises	45,305,000	500.—	45,305,000.—
Banque nationale suisse	3,555,500	500.—	1,777,750.—
Chemin de fer électrique Louèche-les-Bains	5,000	250.—	5,000.—
Sucrerie d'Aarberg .	500,000	500.—	500,000.—
Salines suisses du Rhin	428,000	1,093.45	468,000.—
Chemin de fer de la Vallée de la Gürbe	500	261.—	261.—
Chemin de fer Steffisbourg-Thoune-Interlaken	3,000	470.83	2,825.—
Société suisse de transport par remorqueurs . . .	10,000		10,000.—
Valeurs diverses . .			13,294.95
Chemin de fer de la Jungfrau, actions privilégiées . . .	63,000	200.—	63,000.—
Station radiophonique de Berne, parts .	25,000		25,000.—
Halles de Berthoud, parts sociales . .	10,000		10,000.—
S. A. Palace Thunerhof et Bellevue, à Thoune	17,000		(pro memoria)
Fabr. de machines Winkler, Fallert & A.-G., Berne . .	4,400	50.—	(pro memoria)
Total	70,285,693.75		

C. Administration courante.

L'avance à cette administration a augmenté du déficit de fr. 3,434,707.69, et diminué de fr. 728,500.— par suite de remboursement d'emprunts. L'augmentation nette est ainsi de fr. **2,706,207.48**, ce qui porte la dette à fr. **15,476,045.19**.

D. Oeuvres d'utilité publique.

Les avances cadastrales ont augmenté de fr. 71,624.75 et les avances pour reboisements de fr. 26,801.63, tandis que les avances diverses ont en revanche diminué de fr. 5,713.35. L'avoir de l'Etablissement d'assurance immobilière a diminué de fr. 134,861.61 et celui des reboisements, de même, de fr. 40,318.18. A la fin de l'exercice, les avances s'élevaient à fr. **1,356,946.56**, les dépôts à fr. **3,147,186.43**.

E. Dépôts à la Caisse de l'Etat.

Les nouveaux versements ont été de fr. **22,078,242.69** et les retraits de fr. **22,279,221.19**. Il en résulte une valeur des dépôts au 31 décembre de fr. **1,383,510.29**.

F. Emprunts.

Les emprunts de 1915, 1919 et 1921 ont été remboursés, ceux de 1915 et 1921 au moyen du nouvel emprunt de fr. 39,000,000.— à 4 %. De la dette-emprunts du Fonds capital, une somme de fr. 119,963.15 a été reportée en compensation des remboursements effectués sur les emprunts d'électrification, les montants dont il s'agit ayant été versés dans le Fonds de roulement. Sans ledit report, ce dernier fonds aurait augmenté au détriment du Fonds capital. A fin 1931, la dette-emprunts du Fonds de roulement était de fr. **123,160,649.65** contre fr. 139,007,686.50 l'année précédente.

G. Caisses.

Les *encaissements des recettes de district* comportent fr. 57,626,694.87 et les *dépenses* fr. 57,601,092.66. Avec les recettes et dépenses par compensation, ainsi que les paiements entre tiers pour le compte de la Caisse de l'Etat, le mouvement total accuse fr. 547,173,931.32 aux recettes et aux dépenses.

H. Restes.*a. Restes actifs.*

Les mandats de perception établis pendant l'année par les administrations se décomposent comme suit:

	Page
A. Forêts	87 fr. 100,457.28
B. Domaines	87 » 525,791.50
C. Caisse des domaines	87 » 5,327,845.76
Ga. Capitaux de chemins de fer	97 » 121,963.15
Gb. Fonds d'amortissement des chemins de fer	97 » 1,380,000.—
H. Caisse de l'Etat (A—F) . .	103 » 421,866,609.49
J. Solde de compte de l'administration courante	105 » 3,434,707.49
K. Inventaire du mobilier	105 » 220,155.95
L. Profits et pertes.	9 » 170,691,689.98
Total	fr. 603,669,220.60

La liquidation des restes actifs se présente comme suit:

<i>Restes actifs</i> (mandats de perception non encaissés) au 1 ^{er} janvier . .	fr. 14,070,805.98
<i>Nouveaux mandats de perception</i> , comme ci-dessus	» 603,669,220.60
<i>Recettes en 1931 pour 1932</i>	» 215,262.58
Total	fr. 617,955,289.16

<i>Recettes en 1930 pour 1931</i>	fr. 389,813.04
<i>Recettes en 1931</i>	» 604,809,626.19
<i>Restes actifs</i> (mandats de perception non réglés) au 31 décembre	» 12,764,849.93
Total comme ci-dessus	fr. 617,955,289.16

b. Restes passifs.

Les administrations ont émis en 1931 des mandats de paiement pour les sommes suivantes:

	Page
A. Forêts	86 fr. 160,657.28
B. Domaines	86 » 2,002,026.50
C. Caisse des domaines	86 » 3,248,792.38
F. Emprunts	92 » 2,120,463.15
Ga. Capitaux de chemins de fer	96 » 2,000.—
H. Caisse de l'Etat (A—F) . .	102 » 422,433,077.28
A reporter	fr. 429,967,016.59

<i>J. Solde de compte de l'administration courante</i>	<i>Report fr. 429,967,016.59</i>
<i>K. Inventaire du mobilier</i>	<i>104 » 728,500.—</i>
<i>L. Profils et pertes.</i>	<i>9 » 173,799,618.84</i>
<i>Total</i>	<i>fr. 604,868,874.39</i>

La liquidation se présente comme suit:

<i>Restes passifs (mandats de paiement non réglés) au 1^{er} janvier</i>	<i>fr. 399,730.60</i>
<i>Nouveaux mandats de paiement en 1931</i>	<i>» 604,868,874.39</i>
<i>Paiements en 1931 pour 1932</i>	<i>» 188,219.54</i>
<i>Total</i>	<i>fr. 605,456,824.53</i>

<i>Dépenses en 1930 pour le compte de 1931</i>	<i>fr. 296,842.33</i>
<i>Dépenses en 1931</i>	<i>» 604,775,023.98</i>
<i>Restes passifs (mandats de paiement non payés) au 31 décembre</i>	<i>» 384,958.22</i>
<i>Total comme ci-dessus</i>	<i>fr. 605,456,824.53</i>

A la fin de l'année, les restes actifs — il s'agit principalement d'impôts — étaient de fr. 1,305,956.05 inférieurs à ceux de 1930.

J. Solde de compte de l'administration courante.

Ainsi qu'il est dit sous *H, C*, l'avance à l'administration courante a augmenté de fr. 2,706,207.49, ce qui a fait croître d'autant le solde de compte de cette administration.

K. Inventaire du mobilier.

L'inventaire de l'*administration générale* a augmenté de fr. 233,759.01 par suite de révision. L'estimation des inventaires des *établissements de l'Etat* a diminué en revanche de fr. 80,176.—, essentiellement du fait de la liquidation de l'inventaire de la maison d'éducation de Sonvilier, désormais supprimée. A la fin de l'exercice, l'inventaire du mobilier accusait une valeur estimative totale de francs **9,763,833.99**.

III. Bilan.

Pages 4 et 5.

Le bilan contient une récapitulation du compte des éléments de la fortune et du compte de la fortune nette. Il établit la concordance de ces comptes ainsi qu'il suit:

a. Balance des opérations.

Doit:

<i>Augmentation des éléments de la fortune</i>	<i>fr. 2,244,314,126.32</i>
<i>Diminution de la fortune nette</i>	<i>» 173,799,618.84</i>
<i>Total</i>	<i>fr. 2,418,113,745.16</i>

Avoir:

<i>Diminution des éléments de la fortune</i>	<i>fr. 2,247,422,055.18</i>
<i>A reporter fr. 2,247,422,055.18</i>	

Report fr. 2,247,422,055.18

Augmentation de la fortune nette » 170,691,689.98

Total comme ci-dessus **fr. 2,418,113,745.16**

b. Balance de sortie.

Doit:

Total de l'actif **fr. 430,317,342.57**

Avoir:

Total du passif **fr. 367,075,620.58**

Fortune nette » 63,241,721.99

Total comme ci-dessus **fr. 430,317,342.57**

IV. Fonds spéciaux.

Pages 111 à 153.

De la fortune de la Fondation pour l'encouragement des recherches scientifiques à l'Université de Berne, il a été distrait un *fonds de roulement*. Par ailleurs, cinq nouveaux fonds spéciaux ont été créés en 1931, savoir:

<i>Fonds «Saffa» de la Fondation Victoria</i>	fr. 9,412.90
<i>Fonds de construction de la Fondation Victoria</i>	
<i>Victoria</i>	» 2,057.27
<i>Fonds Ed. Fischer</i>	» 9,260.70
<i>Fonds Bürgi</i>	» 10,007.10
<i>Fonds d'excursions de l'Université</i>	» 435.30

Y compris ces nouveaux fonds, les mutations de la fortune des fonds spéciaux en 1931 se présentent comme suit:

<i>Recettes</i>	fr. 12,515,336.52
<i>Dépenses</i>	» 7,831,719.67
	<i>Augmentation nette</i> fr. 4,683,616.85
<i>Avoir au 1^{er} janvier</i>	» 95,426,222.77
<i>Fortune nette au 31 décembre</i>	fr. 100,109,839.62

résultant de: *actif* fr. 100,888,557.57, et *passif* francs 778,717.95.

Les principales augmentations survenues sont les suivantes:

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat:

<i>Caisse d'invalidité</i>	fr. 1,015,645.95
<i>Caisse des dépôts d'épargne</i>	» 86,486.95

Caisse d'assurance des instituteurs,

<i>3^e section</i>	» 585,619.75
------------------------------	--------------

<i>Caisse des maîtres aux écoles moyennes</i>	» 111,384.85
---	--------------

<i>Caisse de retraite des maîtresses de couture</i>	» 73,717.30
---	-------------

<i>Fonds d'assurance cantonale en cas de vieillesse et d'invalidité</i>	» 339,011.40
---	--------------

<i>Fonds de la Waldau</i>	» 33,190.—
---------------------------	------------

<i>Fonds de l'Hôpital de l'Ile</i>	» 45,475.38
------------------------------------	-------------

<i>Fonds de secours aux hôpitaux et établissements de charité</i>	» 24,604.20
---	-------------

<i>Fonds cantonal des apprentis</i>	» 26,103.10
-------------------------------------	-------------

Banque cantonale:

<i>Fonds de réserve</i>	» 500,000.—
-------------------------	-------------

<i>Réserves spéciales</i>	» 814,922.54
---------------------------	--------------

<i>Caisse hypothécaire, fonds de réserve</i>	» 260,000.—
--	-------------

<i>Caisse des épizooties</i>	» 29,226.—
------------------------------	------------

Vingt et un fonds accusent une diminution de fortune plus ou moins forte, en particulier:

<i>Fonds des dommages causés par les éléments</i>	fr. 96,044.75
---	---------------

<i>Fonds cantonal du phylloxéra</i>	» 11,396.19
-------------------------------------	-------------

<i>Fonds cantonal de solidarité</i>	» 14,420.15
-------------------------------------	-------------

<i>Caisse des retraites de l'Hôpital de l'Ile</i>	» 13,343.70
---	-------------

Monsieur le directeur des finances,

Le soussigné vous propose de recommander au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, l'approbation du présent compte d'Etat pour l'exercice 1931, sous réserve de l'allocation des crédits supplémentaires nécessaires et de l'approbation particulière du compte de l'Hôpital de l'Ile.

Berne, le 11 juillet 1932.

Le contrôleur cantonal des finances,

E. Jung.

Annexe.

A. Recettes et dépenses de l'administration courante durant la période 1900—1931.

	Recettes brutes totales Fr.	Dépenses brutes totales Fr.	Index proportionnels			
			1900 = 100		1913 = 100	
			Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1890	18,423,906	18,364,139	75	75	45	45
1900	24,270,396	24,245,055	100	100	60	60
1910	34,795,403	35,297,350	143	145	85	87
1913	40,589,971	40,664,712	167	168	100	100
1920	93,906,171	97,234,505	387	401	231	239
1921	101,489,142	104,007,685	418	429	250	256
1922	102,599,549	106,902,317	423	441	253	263
1923	101,035,812	103,473,460	416	427	249	254
1924	96,129,209	97,314,241	396	401	237	240
1925	97,287,823	99,124,531	401	409	240	244
1926	98,459,222	100,068,089	406	412	242	246
1927	100,000,814	100,195,615	412	413	246	246,4
1928	103,688,817	103,783,392	427,2	428	255,4	255,2
1929	106,874,432	106,064,643	440	437	263	260
1930	108,325,857	108,171,731	446	445	266,8	266
1931	113,937,068	117,371,775	469	484	281	289

Recettes nettes, en milliers de francs.

I. Produit de la fortune de l'Etat.	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
a. Forêts	539	647	701	1,007	954	1,134	1,215	1,226	1,051	1,040	933	899	854
b. Domaines	821	1,230	1,232	1,429	1,471	2,092	2,306	2,288	2,313	2,331	2,354	2,392	2,361
c. Caisse hypothécaire . . .	1,342	1,503	1,764	1,716	1,876	1,888	1,895	1,874	1,886	1,870	1,865	1,792	1,575
d. Banque cantonale . . .	710	1,100	1,300	1,950	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400
e. Caisse de l'Etat	643	448	872	1,266	2,919	2,264	2,030	2,140	2,372	3,415	3,409	3,168	3,336
Total	4,055	4,928	5,869	7,368	9,620	9,778	9,846	9,925	10,022	11,056	10,961	10,651	10,526
II. Emoluments (sans les droits de mutation) . .	659	913	1,154	1,493	2,329	2,540	2,673	2,827	2,997	3,258	3,316	3,410	3,478
III. Monopoles et régales.													
a. Chasse, pêche, mines . .	49	60	61	98	97	101	88	87	120	113	109	112	109
b. Régie des sels	876	899	918	374	860	995	1,103	1,086	1,108	1,108	1,058	1,069	1,083
c. Part au produit du monopole de l'alcool	1,068	1,011	1,066	1,165	—	338	338	540	944	1,000	1,004	1,066	990
d. Part au produit de la Banque nationale	—	272	316	832	1,033	763	685	723	730	731	740	795	783
Total	1,993	2,242	2,361	2,469	1,990	2,197	2,214	2,436	2,902	2,952	2,911	3,042	2,965
IV. Impôts.													
1. Impôts directs.													
a. Impôts foncier, des capitaux et du revenu . . .	6,221	9,447	10,740	34,290	34,319	34,534	33,816	34,300	34,569	35,482	37,074	38,025	38,066
b. Taxe militaire	240	364	442	937	871	944	962	949	967	970	976	954	899
Total	6,461	9,811	11,182	35,227	35,490	35,478	34,778	35,249	35,536	36,452	38,050	38,979	38,965

2. Autres impôts.

	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
a. Taxe des successions et donations	504	577	630	1,800	2,320	1,938	2,358	1,890	2,461	2,276	3,338	2,228	2,914
b. Timbre	585	723	910	1,532	1,656	2,055	2,125	2,545	2,736	3,712	3,434	3,580	3,470
c. Droits de mutation. . .	637	1,452	1,090	2,019	1,690	2,050	1,857	1,718	1,789	1,917	1,884	1,880	1,909
d. Redevances p. forces hydrauliqu. —	85	103	129	207	178	176	184	179	184	182	227	234	
e. Emoluments de patentes d'aub.	940	1,053	1,076	947	987	1,011	1,012	1,011	1,090	1,092	1,095	1,080	1,109
Total	2,666	3,890	3,809	6,427	6,860	7,232	7,528	7,348	8,255	9,181	9,933	8,995	9,336

V. Divers.

Amendes et confiscations .	5	4	13	9	—	10	9	539*)	410*)	11	12	381*)	119*)
Total général	15,889	21,788	24,388	52,993	55,989	57,235	57,048	58,324	60,122	62,910	65,183	65,458	65,389

Parts en % aux recettes nettes totales.

I. Produit de la fortune de l'Etat.	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
a. Forêts	3,40	2,97	2,87	1,9	1,7	1,98	2,13	2,10	1,75	1,67	1,44	1,37	1,30
b. Domaines	5,18	5,66	5,05	2,69	2,62	3,65	4,04	3,92	3,84	3,70	3,62	3,80	3,60
c. Caisse hypothécaire. . .	8,47	6,91	7,23	3,23	3,35	3,30	3,32	3,21	3,14	2,99	2,86	2,80	2,40
d. Banque cantonale . . .	4,48	5,05	5,33	3,67	4,28	4,19	4,21	4,12	3,99	3,81	3,69	3,66	3,66
e. Caisse de l'Etat	4,05	2,06	3,57	2,38	5,21	3,95	3,56	3,67	3,95	5,43	5,25	4,80	5,10
Total	25,58	22,65	24,05	13,87	17,26	17,07	17,26	17,02	16,67	17,60	16,86	16,43	16,06

II. Emoluments (sans les droits de mutation) . .

4,17	4,19	4,73	2,81	4,15	4,43	4,69	4,85	4,99	5,17	5,11	5,05	5,31
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

III. Monopoles et régales.

a. Chasse, pêche, mines . .	0,30	0,27	0,25	0,18	0,17	0,17	0,15	0,15	0,20	0,18	0,17	0,17	0,16
b. Régie des sels	5,52	4,13	3,76	0,7	1,53	1,74	1,93	1,87	1,84	1,76	1,63	1,63	1,65
c. Part au produit du monopole de l'alcool	6,75	4,65	4,37	2,19	—	0,59	0,59	0,93	1,57	1,59	1,54	1,64	1,51
d. Part au produit de la Banque nationale	—	1,25	1,29	1,57	1,84	1,33	1,20	1,24	1,22	1,16	1,13	1,22	1,19
Total	12,57	10,30	9,67	4,64	3,54	3,83	3,87	4,19	4,83	4,69	4,47	4,64	4,51

IV. Impôts.

1. Impôts directs.

a. Impôt foncier, des capitaux et du revenu . . .	39,32	43,45	44,03	64,7	61,29	60,35	59,28	58,81	57,50	56,40	56,90	58,40	58,35
b. Taxe militaire	1,51	1,67	1,81	1,76	1,55	1,64	1,69	1,63	1,60	1,54	1,50	1,46	1,37
Total	40,83	45,12	45,84	66,46	62,84	61,99	60,97	60,44	59,10	57,94	58,40	59,56	59,72

2. Autres impôts.

a. Taxe des successions et donations	3,18	2,60	2,59	3,39	4,14	3,39	4,13	3,24	4,10	3,61	5,43	3,40	4,45
b. Timbre	3,69	3,33	3,73	2,89	2,95	3,59	3,72	4,36	4,55	5,90	5,28	5,47	4,84
c. Droits de mutation. . .	4,02	6,60	4,48	3,81	3,02	3,60	3,26	2,94	2,98	3,05	2,75	2,87	2,91
d. Redevances p. forces hydrauliqu. —	0,40	0,43	0,24	0,35	0,31	0,31	0,31	0,30	0,30	0,30	0,35	0,35	0,35
e. Emoluments de patentes d'aub. 5,94	4,80	4,43	1,78	1,75	1,78	1,78	1,73	1,80	1,73	1,68	1,65	1,69	
Total	16,83	17,73	15,66	12,11	12,21	12,67	13,20	12,58	13,73	14,59	15,14	13,74	14,24

V. Divers.

Amendes et confiscations .	0,02	0,01	0,05	0,01	—	0,01	0,01	0,92*)	0,68*)	0,01	0,02	0,58	0,16
Total général	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

*) Imprévu compris.

Recettes nettes. Index proportionnels, 1913=100.

I. Produit de la fortune de l'Etat.	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
a. Forêts	76	92	100	144	136	161	173	175	150	148	133	128	122
b. Domaines	66	99	100	116	119	170	187	186	188	181	190	190	190
c. Caisse hypothécaire . . .	76	85	100	97	106	107	107	106	107	106	106	101	90
d. Banque cantonale . . .	54	85	100	150	185	184	184	184	184	184	184	184	184
e. Caisse de l'Etat	73	51	100	145	335	260	233	245	272	391	391	363	383
Total	69	83	100	125	164	166	167	169	177	188	186	180	179
II. Emoluments (sans les droits de mutation) . . .	57	79	100	129	201	220	231	245	260	282	287	296	300
III. Monopoles et régales.													
a. Chasse, pêche, mines . .	80	98	100	161	159	165	145	142	197	185	180	183	179
b. Régie des sels	95	98	100	41	94	108	120	118	120	120	115	116	118
c. Part au produit du monopole de l'acool.	100	95	100	109	—	32	32	51	89	94	94	100	93
d. Part au produit de la Banque nationale	—	86	100	263	327	241	217	229	231	231	234	251	250
Total	84	95	100	104	84	93	93	103	123	125	123	129	126
IV. Impôts.													
1. Impôts directs.													
a. Impôt foncier, des capitaux et du revenu	57	87	100	320	319	322	315	319	322	330	345	348	355
b. Taxe militaire	54	82	100	212	197	213	218	214	219	221	221	216	204
Total	57	88	100	315	313	317	311	315	318	326	340	349	350
2. Autres impôts.													
a. Taxe des successions et donations	80	91	100	286	368	308	374	300	390	361	530	354	462
b. Timbre	64	79	100	168	182	225	233	279	301	408	377	393	348
c. Droits de mutation . . .	58	133	100	185	155	188	170	158	164	178	173	172	175
d. Redevances pr. forces hydr.	—	83	100	125	201	172	170	178	174	178	177	220	227
e. Emolum. de patentés d'aub.	87	98	100	88	92	94	94	94	101	101	100	100	103
Total	69	102	100	168	180	189	197	192	217	241	261	236	245
V. Divers.													
Amendes et confiscations .	38	31	100	69	—	77	69	4146*)	3154*)	85	92	2930*)	910*)
Total général	64	89	100	217	229	234	233	239	247	250	267	269	268

Dépenses nettes, en milliers de francs.

	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
Administration générale . .	654	892	901	1,786	1,914	1,823	1,794	1,819	1,758	1,859	1,754	1,871	1,988
Administration judiciaire .	971	1,293	1,422	2,224	2,548	2,654	2,700	2,681	2,721	2,736	2,826	2,920	2,970
Justice.	19	33	37	80	109	119	137	123	128	124	136	160	228
Police	998	1,454	1,445	2,443	2,855	2,335	2,466	2,554	2,569	2,618	2,531	2,855	2,935
Militaire	271	320	266	474	625	653	675	649	650	636	663	674	641
Cultes	991	1,255	1,300	2,039	2,454	2,502	2,575	2,547	2,546	2,545	2,575	2,655	2,671
Instruction publique . . .	3,529	5,287	6,227	15,291	16,132	16,462	16,534	16,711	16,639	16,713	17,024	17,244	17,492
Affaires communales . . .	9	11	15	30	41	38	38	38	38	40	45	52	50
Assistance publique . . .	1,873	2,782	2,929	5,128	6,711	6,670	7,001	7,187	7,559	7,666	7,749	8,290	8,888
Economie publique	378	661	707	1,065	1,207	1,308	1,307	1,366	1,339	1,685	1,662	1,997	3,275
Service sanitaire	971	1,206	1,348	2,640	2,066	2,273	2,476	2,480	2,060	1,960	2,005	2,071	2,338
Travaux publics	2,369	2,448	2,620	5,097	5,418	5,481	5,447	6,030	6,038	6,387	6,261	7,746	8,125
Emprunts	1,877	3,603	3,966	8,324	11,586	11,864	12,278	12,320	12,493	12,712	12,518	12,299	12,747
Finances	122	156	153	690	1,663	1,232	1,279	1,512	1,531	2,408	1,651	1,963	1,830
Agriculture	499	590	818	1,685	1,990	1,899	1,695	1,646	1,660	2,017	1,887	1,941	2,043
Economie forestière	103	151	169	280	309	338	311	307	310	313	304	314	351
Caisse des domaines . . .	29	—	27	190	245	264	263	263	278	212	242	252	252
Amendes et confiscations .	—	—	—	—	7	—	—	—	—	—	—	—	—
Imprévu	147	149	113	6,855	2,407	505	208	—	—	374	2,541	—	—
Total	15,813	22,291	24,463	56,321	60,291	58,420	58,884	59,933	60,317	63,005	64,374	65,304	68,824

*) Imprévu compris.

Parts en % aux dépenses nettes totales.

	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Administration générale . .	4,13	4,00	3,68	3,17	3,47	3,12	3,05	3,05	2,91	2,95	2,72	2,87	2,89
Administration judiciaire . .	6,14	5,80	5,81	3,94	4,22	4,54	4,59	4,47	4,51	4,34	4,39	4,47	4,31
Justice.	0,12	0,14	0,15	0,17	0,18	0,21	0,23	0,24	0,21	0,19	0,20	0,24	0,33
Police	6,31	6,52	5,90	4,33	4,73	4,00	4,19	4,26	4,26	4,16	3,93	4,37	4,26
Militaire	1,71	1,43	1,08	0,84	1,03	1,12	1,15	1,08	1,08	1,01	1,03	1,03	0,93
Cultes	6,26	5,63	5,31	3,62	4,07	4,28	4,37	4,25	4,25	4,04	4,00	4,06	3,88
Instruction publique	22,31	23,71	25,45	27,14	26,75	28,18	28,08	27,88	27,59	26,53	26,44	26,40	25,41
Affaires communales	0,05	0,04	0,06	0,05	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,07	0,08	0,07
Assistance publique	11,84	12,48	11,97	9,10	11,13	11,42	11,88	11,99	12,53	12,17	12,03	12,70	12,91
Economie publique	2,39	2,96	2,89	1,89	2,00	2,24	2,22	2,28	2,22	2,66	2,58	3,06	4,75
Service sanitaire	6,14	5,41	5,51	4,68	3,42	3,89	3,70	3,64	3,41	3,11	3,11	3,17	3,39
Travaux publics	14,98	10,98	10,71	9,04	8,98	9,38	9,25	10,06	10,00	10,14	9,72	11,86	11,80
Emprunts	11,86	16,16	16,21	14,77	19,21	20,31	20,85	20,56	20,71	20,19	19,45	18,84	18,54
Finances	0,77	0,69	0,62	1,22	2,75	2,11	2,17	2,52	2,54	3,82	2,56	3,00	2,66
Agriculture	3,15	2,64	3,34	2,99	3,30	3,25	2,88	2,75	2,75	3,20	2,93	2,98	3,00
Economie forestière	0,65	0,67	0,69	0,49	0,51	0,58	0,53	0,51	0,51	0,50	0,49	0,48	0,50
Caisse des domaines . . .	0,18	—	0,11	0,33	0,40	0,45	0,45	0,44	0,46	0,34	0,37	0,39	0,37
Amendes et confiscations .	—	—	—	—	0,01	—	—	—	—	—	—	—	—
Imprévu	0,92	0,66	0,46	12,17	3,99	0,86	0,35	—	—	0,59	3,98	—	—
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Index proportionnels, 1913=100.

	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
Administration générale . .	72	99	100	198	212	202	199	201	191	206	195	208	220
Administration judiciaire . .	68	91	100	156	179	187	190	188	190	193	199	205	209
Justice.	51	90	100	216	294	320	370	332	348	335	370	444	616
Police	69	101	100	169	197	162	171	176	178	181	175	201	202
Militaire	102	120	100	178	235	245	254	244	244	239	249	250	241
Cultes	76	96	100	157	189	192	198	196	196	196	198	204	205
Instruction publique	57	85	100	245	259	264	266	268	267	268	273	277	281
Affaires communales	60	73	100	200	273	253	253	258	256	266	300	347	333
Assistance publique	64	95	100	175	229	228	239	245	258	262	265	283	303
Economie publique	53	93	100	151	171	185	184	193	189	238	235	282	463
Service sanitaire	72	90	100	196	153	169	161	161	153	145	148	154	173
Travaux publics	90	93	100	193	207	209	208	230	230	244	239	295	310
Emprunts	47	91	100	210	292	299	309	310	314	320	316	310	321
Finances	79	102	100	451	1,087	805	805	938	1,004	1,573	1,072	1,283	1,496
Agriculture	61	72	100	206	243	232	207	201	203	246	231	237	250
Economie forestière	61	89	100	166	183	200	184	181	183	185	180	186	207
Caisse des domaines . . .	107	—	100	704	907	977	974	974	1,035	785	896	933	933
Amendes et confiscations .	—	—	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Imprévu	130	131	100	6,066	2,130	446	184	—	—	331	2,249	—	—
Total	65	91	100	230	246	239	241	245	245	258	263	267	281

B. Fortune de l'Etat durant la même période.**I. Fonds capital.**

(En milliers de francs.)

Actif.	1900	1910	1913	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
1. Forêts	14,355	16,294	16,457	25,644	25,652	25,934	25,891	25,916	26,047	26,070	26,130
2. Domaines	26,731	31,324	33,263	53,982	54,283	71,315	73,105	72,802	73,984	74,318	75,794
3. Caisse des domaines . .	2,987	1,995	1,400	178	172	149	142	2,936	2,929	2,915	1,106
4. Caisse hypothécaire . .	20,000	20,000	20,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000
5. Banque cantonale . .	10,000	20,000	20,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000
6. Capitaux de chemins de fer	—	22,039	23,141	91,516	89,780	89,697	89,836	87,662	89,274	89,044	88,922
Total	74,073	111,652	114,262	241,320	239,887	257,095	258,974	259,316	262,234	262,347	261,955

Passif.	1900	1910	1913	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
1. Caisse des domaines . . .	2,255	2,246	2,246	5,428	5,401	5,338	5,612	5,695	5,946	6,005	6,279
2. Emprunts	19,874	51,597	50,431	112,892	112,615	111,604	110,529	108,717	108,458	106,297	104,176
3. Banque cantonale, titres de chemins de fer	—	—	—	36,318	36,309	36,305	36,304	36,302	36,301	36,296	36,294
4. Fonds d'amortissement des chemins de fer	—	316	2,584	14,500	13,050	14,250	15,505	14,031	15,331	16,671	18,051
Total	22,129	54,459	55,261	169,138	167,375	167,497	167,949	164,745	166,036	165,269	164,800

II. Fonds d'administration.

Actif.	(En milliers de francs.)										
A. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat:	1900	1910	1913	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
1. Administrations spéciales	18,697	23,350	25,673	47,744	58,091	49,894	47,281	54,474	54,571	74,097	57,969
2. Placements	28,963	13,197	12,066	49,672	61,508	64,438	64,188	68,999	69,255	70,744	70,286
3. Administrat. courante (déficits)	2,814	542	959	20,630	20,373	21,244	20,796	18,227	13,685	12,770	15,476
4. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts	2,683	3,228	5,057	2,770	2,661	1,300	1,200	1,268	1,284	1,264	1,357
5. Dépôts à la caisse de l'Etat	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Caisse.	706	589	853	1,411	1,559	981	604	630	1,401	618	557
7. Reliquats:											
a. Actifs	2,042	3,533	5,423	31,642	35,660	19,304	14,519	12,787	16,492	14,071	12,765
b. Passifs	—	1	1	139	196	457	277	203	472	297	188
Ensemble	55,911	44,440	50,032	154,008	180,048	157,618	148,865	156,588	157,160	173,861	158,598
B. Inventaire du mobilier .	4,677	5,907	5,582	8,319	9,174	9,388	9,403	9,588	9,594	9,610	9,764
Total	60,588	50,847	55,614	162,327	189,222	167,006	158,268	166,176	166,754	183,471	168,362

Passif.	(En milliers de francs.)										
A. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat:	1900	1910	1913	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
1. Administrations spéciales	3,072	5,573	6,464	40,227	56,857	50,827	32,801	43,724	54,258	56,432	58,301
2. Placements	684	4,648	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts	325	127	43	947	1,824	2,444	2,452	2,734	3,240	3,322	3,147
4. Dépôts à la caisse de l'Etat	1,524	995	1,452	1,264	1,141	1,456	1,683	2,440	1,997	1,584	1,383
5. Emprunts	48,823	32,150	41,048	101,157	111,660	110,836	125,013	124,861	123,089	139,008	123,161
6. Emprunts temporaires .	—	—	—	15,019	12,155	12,455	8,000	8,000	—	—	—
7. Caisse.	145	246	176	276	116	369	448	396	91	293	208
8. Reliquats:											
a. Actifs	1	—	5	268	379	472	348	318	399	390	215
b. Passifs	816	560	702	515	723	595	645	782	1,096	400	385
Total	55,390	44,299	49,891	159,673	184,855	178,855	171,390	183,255	184,170	201,429	186,800
B. Solde du compte de l'administration courante . .	36	542	960	20,630	20,373	21,244	20,796	18,227	13,685	12,770	15,476
Total	55,426	44,841	50,851	180,303	205,228	200,099	192,186	201,482	197,855	214,199	202,276

Récapitulation.

(En milliers de francs.)

Actif.	1900	1910	1913	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
Capital.	74,073	111,652	114,262	241,320	239,887	257,095	258,974	259,316	262,234	262,347	261,955
Administration	60,588	50,347	55,614	162,327	189,222	167,006	158,268	166,176	166,754	183,471	168,362

134,661 161,999 169,876 403,647 429,109 424,101 417,242 425,492 428,988 445,818 430,317

Passif.

Capital.	22,129	54,459	55,261	169,138	167,375	167,497	167,949	164,745	166,036	165,269	164,800
Administration	55,426	44,841	50,851	180,303	205,228	200,099	192,186	201,482	197,855	214,199	202,276

77,555 99,000 106,112 349,441 372,603 367,596 360,135 366,227 363,891 379,468 367,076

Fortune nette **57,106** **62,999** **63,764** **54,206** **56,506** **56,505** **57,107** **59,265** **65,097** **66,350** **68,241**

	Proportion de la fortune nette en % de l'actif total						Proportion de la fortune nette en % du passif total					
	1900	1910	1913	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	
1900	42,4 %						1900					73,6 %
1910	38,8 %						1910					63,6 %
1913	37,5 %						1913					60 %
1922	14,2 %						1922					16,6 %
1926	13,3 %						1926					15,3 %
1927	13,7 %						1927					15,8 %
1928	13,9 %						1928					16,2 %
1929	15,4 %						1929					17,9 %
1930	14,9 %						1930					17,5 %
1931	14,7 %						1931					17,2 %
Fortune brute (en milliers de fr.)	134,661	161,999	169,876	403,647	429,109	424,101	417,242	425,492	428,988	445,818	430,317	
Produit de la fortune :												
a. Forêts	539	647	701	1,134	1,216	1,226	1,051	1,040	933	899	854	
b. Domaines	821	1,218	1,232	2,092	2,306	2,288	2,313	2,334	2,354	2,392	2,361	
c. Caisse hypothécaire . . .	1,342	1,503	1,764	1,888	1,895	1,871	1,886	1,870	1,865	1,792	1,576	
d. Banque cantonale . . .	710	1,100	1,300	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	
e. Caisse de l'Etat	722	750	1,118	4,862	4,943	5,047	5,346	6,298	6,659	6,272	6,446	
Total	4,134	5,218	6,115	12,376	12,760	12,832	12,996	13,939	14,211	13,755	13,637	
Produit en % de la fortune brute	3,06 %	3,22 %	3,59 %	3,06 %	2,97 %	3,02 %	3,11 %	3,27 %	3,31 %	3,08 %	3,17 %	
Dettes brutes	77,555	99,000	106,412	349,441	372,603	367,595	360,135	366,227	363,891	379,468	367,076	
Service des dettes (sans les amortissements) :												
a. Emprunts et bons de caisse	1,461	2,729	3,066	10,093	10,320	10,362	10,594	10,748	10,414	10,197	10,398	
b. Caisse de l'Etat	79	302	246	2,597	2,912	2,907	2,974	2,883	3,250	3,104	3,110	
Total	1,540	3,031	3,312	12,690	13,232	13,269	13,568	13,631	13,664	13,301	13,508	
Intérêts de dettes en % des dettes brutes	1,98 %	3,06 %	3,12 %	3,62 %	3,55 %	3,61 %	3,76 %	3,72 %	3,75 %	3,51 %	3,68 %	
Produit de la fortune (en milliers de francs) :												
Caisse hypothécaire . . .	1,342	1,503	1,764	1,888	1,895	1,871	1,886	1,870	1,865	1,792	1,576	
Banque cantonale	710	1,100	1,300	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	
Caisse de l'Etat, intérêts passifs	722	750	1,118	4,862	4,953	5,047	5,346	6,298	6,659	6,272	6,446	
Total	2,774	3,353	4,182	9,450	9,238	9,318	9,632	10,568	10,924	10,464	10,422	
Service de la dette publique.												
Emprunts, Intérêts . . .	1,461	2,729	3,066	10,093	10,320	10,362	10,594	10,748	10,414	10,197	10,398	
Caisse de l'Etat, intérêts passifs	79	302	246	2,597	2,912	2,907	2,974	2,883	3,250	3,104	3,110	
	1,540	3,031	3,312	12,690	13,232	13,269	13,568	13,631	13,664	13,301	13,508	
Produit, comme ci-haut	2,774	3,353	4,182	9,450	9,238	9,318	9,632	10,568	10,924	10,464	10,422	
Excédent:												
Produit de la fortune . .	1,234	322	870	—	—	—	—	—	—	—	—	
Service de la dette . . .	—	—	—	3,540	3,994	3,951	3,936	3,063	2,740	2,837	3,086	
Ces chiffres comprennent les recettes et dépenses de l'Etat en raison de la reprise de titres de la Banque cantonale pour une somme de fr. 36,326,663.70 aux termes de l'arrêté du Grand Conseil du 24 septembre 1924. Les dits postes accusent:												
Recettes	286	385	358	489	1,074	1,417	1,034	948				
Dépenses.	1,278	1,270	1,269	1,268	1,269	1,269	1,269	1,269				
Excédent des dépenses	992	885	911	779	195	—	235	321				
Excédent des recettes	—	—	—	—	—	—	148	—				



Crédits supplémentaires de 1931.

Rapport et propositions de la Direction des finances au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil.

(Juillet 1932.)

Les crédits supplémentaires de l'année 1931, à l'exception de ceux de moins de 100 fr., laissés de côté comme d'habitude, sont classés en deux catégories :

I. Les dépassements de crédit se rapportant à des dépenses prévues, aussi bien en ce qui concerne l'époque où elles doivent être faites que le chiffre qu'elles peuvent atteindre, par des dispositions légales, des décisions du Grand Conseil, des tarifs, ou des conventions, d'une part, et déterminées par des facteurs qui ne dépendent ni des diverses administrations ni du Conseil-exécutif, d'autre part.

II. Les dépenses qui ne se produisent pas automatiquement, bien qu'elles reposent en grande partie, elles aussi, sur des dispositions légales et en dépendent.

Dans la I^e de ces catégories rentrent les dépassements suivants :

I. Administration générale.

A. 1. *Grand Conseil* fr. 75,520.75

II. Administration judiciaire.

A. 2.	<i>Indemnités des juges-suppléants de la Cour d'appel</i>	fr.	568.80
D. 2.	<i>Indemnités des remplaçants des greffiers des tribunaux de district</i>	»	5,949.50
F. 3.	<i>Cour d'assises, indemnités des suppléants, des interprètes et des huissiers</i>	»	532.85
G. 3.	<i>Indemnités des remplaçants des préposés aux offices des poursuites et des failles</i>	»	3,403.55
H. 1.	<i>Part de l'Etat au frais des conseils de prud'hommes</i>	»	245.65

III^a. Justice.

A. 4. *Frais de justice* fr. 11,996.55

A reporter fr. 98,217.65

		Report fr. 98,217.65
III^b. Police.		
G. 1.	<i>Frais de police criminelle</i>	fr. 67,680.41
G. 5.	<i>Frais de police</i>	» 7,558.40
IV. Affaires militaires.		
J. 2.	<i>Secours aux familles de militaires</i>	fr. 12,534.70
VI. Instruction publique.		
B. 14.	<i>Subvention de l'Etat pour les cliniques de l'hôpital de l'Ile</i>	fr. 8,257.—
C. 2.	<i>Subventions de l'Etat aux écoles moyennes supérieures</i>	» 5,229.30
C. 7.	<i>Remplacement de maîtres malades</i>	» 6,299.80
C. 8.	<i>Remplacement de maîtres astreints au service militaire</i>	» 812.—
C. 9.	<i>Caisse d'assurance, subside</i>	» 2,823.50
D. 1.	<i>Contributions aux traitements des maîtres</i>	» 12,549.65
D. 7.	<i>Ecole de couture</i>	» 5,180.70
D. 10.	<i>Enseignement par sections de classe</i>	» 859.—
D. 12.	<i>Subventions pour fournitures scolaires</i>	» 2,753.05
D. 13.	<i>Ecole complémentaire</i>	» 6,221.50
D. 14.	<i>Remplacement d'instituteurs malades</i>	» 20,133.80
D. 15.	<i>Remplacement de maîtresses de couture malades</i>	» 5,617.50
D. 17.	<i>Enseignement de l'économie domestique</i>	» 14,851.40
D. 19.	<i>Remplacement de maîtres astreints au service militaire</i>	» 4,925.—
E. 5. c.	<i>Caisse d'assurance, subside</i>	» 973.25
		A reporter fr. 283,477.61

	Report fr. 283,477.61	Report fr. 28,309.60
	VIII. Assistance publique.	
C. 1. a.	<i>Subventions pour l'assistance permanente . . .</i> fr. 132,932.40	G. 3. <i>Frais d'impression du Compte rendu du Grand Conseil et du Bulletin des lois</i> » 6,039.80
C. 1. b.	<i>Subventions pour l'assistance temporaire . . .</i> » 123,789.82	H. 1. <i>Traitements des préfets . . .</i> » 528.75
C. 2. a.	<i>Assistance hors du canton . . .</i> » 837,977.77	H. 4. <i>Frais de bureau des préfets . . .</i> » 13,255.75
C. 2. b.	<i>Subventions suivant les art. 59, 60 et 113 de la loi sur l'assistance publique . . .</i> » 149,856.85	J. 4. <i>Frais de bureau des secrétariats de préfecture . . .</i> » 26,357.05
D. 1—8.	<i>Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions</i> » 450.—	J. 5. <i>Loyers des secrétariats de préfecture</i> » 250.—
G. 2.	<i>Assistance de malades étrangers au canton . . .</i> » 15,015.15	
		<u>fr. 74,740.95</u>
	IX^a. Economie publique.	
F.	<i>Technicum de Berthoud . . .</i> fr. 16,950.81	
G.	<i>Technicum de Biel . . .</i> » 5,166.50	
H. 6.	<i>Subsides aux caisses d'assurance contre le chômage . . .</i> » 1,180,247.55	
	IX^b. Service sanitaire.	
B. 5.	<i>Subventions à l'hôpital de l'Ile</i> fr. 16,309.60	
	XI. Emprunts.	
A.	<i>Remboursements et intérêts . . .</i> fr. 284,687.75	
B. 1.	<i>Provisions, frais de transport . . .</i> » 38,307.15	
	XII. Finances.	
D. 1.	<i>Caisse de prévoyance, subvention de l'Etat . . .</i> » 25,133.95	
	XX. Caisse de l'Etat.	
B. 1. b.	<i>Consignations judiciaires . . .</i> fr. 15,889.08	
B. 1. e.	<i>Dépôts divers</i> » 223,639.78	
B. 3.	<i>Intérêts des papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale . . .</i> » 78,630.80	
	XXVI. Taxe des successions et donations.	
A. 2.	<i>Part des communes, 20% . . .</i> fr. 302,049.91	
B. 1.	<i>Commissions des perceuteurs</i> » 6,344.35	
	XXXII. Impôts directs.	
D. 3.	<i>Provisions de perception . . .</i> fr. 154,375.38	
	<u>Total fr. 3,891,232.21</u>	
	II.	
	La II ^e catégorie comprend les dépassements suivants:	
	I. Administration générale.	
C. 1—3.	<i>Crédit du Conseil-exécutif . . .</i> fr. 12,680.15	
E. 2.	<i>Traitements des employés . . .</i> » 108.20	
E. 3.	<i>Frais de bureau</i> » 591.65	
E. 4.	<i>Frais d'impression</i> » 6,783.10	
F. 3.	<i>Frais de rédaction du bulletin des séances</i> » 1,815.65	
F. 4.	<i>Frais d'impression du bulletin des séances et du bulletin des lois</i> » 6,330.85	
	A reporter fr. 28,309.60	

Ad C. 1—3. Des dépenses en plus, une somme de fr. 7,102.65 concerne la rédaction et l'impression de la brochure sur le Centenaire de l'instauration du régime démocratique dans le canton de Berne, une autre, de fr. 4,255.80, divers frais de réception et le reste se rapporte à des gratifications pour années de service.

Ad E. 2. Deux employés provisoires ont été nommés à titre définitif. Il y a eu, en outre, deux mutations, ce qui a occasionné des économies et des dépenses en plus. Ces dernières ont dépassé les premières de fr. 108.20.

Ad E. 3. Les frais de dépouillement pour les nombreuses votations et élections, ainsi que l'achat d'une machine à écrire électrique sont la cause du dépassement.

Ad E. 4. Les nombreuses votations et les élections au Conseil national ont exigé plus qu'il n'était prévu. En outre, l'impression d'un recueil des lois et décrets relatifs aux affaires communales, recueil dont la confection avait été demandée et qui fut remis gratuitement à toutes les préfectures et aux tribunaux de district, et livré à prix réduit aux communes, a occasionné une dépense d'environ fr. 3,000.—.

Ad F. 3. Le dépassement provient du grand nombre des séances du Grand Conseil (41 au lieu de 30 comme il était prévu).

Ad F. 4. L'augmentation du nombre des séances du Grand Conseil a eu pour effet de rendre plus volumineux le bulletin des séances. Sur le désir du Grand Conseil, il a été établi, pour le recueil des lois, une table générale des matières des tomes 1920—1930, ce qui a occasionné une dépense d'environ fr. 2,000.—.

Ad G. 3. Le crédit a été grevé de fr. 1,800.—, en chiffre rond, pour les frais imprévus d'établissement en langue française d'une table générale des matières du recueil des lois des tomes 1901—1923. En outre, les frais d'impression du compte rendu du Grand Conseil ont été plus élevés.

Ad H. 1. Deux années fictives de service ont été comptées à un préfet alors qu'à un autre préfet on a tenu compte d'années de service accomplies dans une autre charge.

Ad H. 4. Le nouvel ameublement des bureaux des préfets de Berne, Thoune et Wangen a exigé fr. 8,345.05. Les autres dépenses en plus se répartissent sur huit préfectures et se rapportent à des changements nécessaires dans les archives, des armoires et des tablettes pour les dossiers, ainsi qu'au remplacement de machines à écrire usées.

Ad J. 4. Ici aussi, des ameublements ont occasionné le dépassement de crédit, à raison de fr. 17,253.45. Il s'agit par ailleurs de l'installation de tiroirs et de tablars pour classer le nombre toujours croissant des registres fonciers fédéraux ainsi que d'un meilleur aménagement des chancelleries de huit secrétariats de préfecture.

Ad J. 5. Lors du changements de fonctionnaire au secrétariat de préfecture de Gessenay, les conditions relatives au loyer ont dû être réglées à nouveau, ce qui a occasionné une dépense imprévue de fr. 250.—.

II. Administration judiciaire.

B. 3. <i>Frais de bureau du greffe de la Cour</i>	fr. 499.90
C. 4. <i>Frais de bureau des tribunaux de district</i>	» 9,823.55
C. 5. <i>Loyers des tribunaux de district</i>	» 1,000.—
C. 6. <i>Fonctionnaires judiciaires extraordinaires</i>	» 531.95
D. 4. <i>Frais de bureau des greffes de tribunaux de district</i>	» 2,891.85
E. 3. <i>Frais de bureau des procureurs d'arrondissement et du procureur suppléant</i>	» 1,939.40
F. 4. <i>Frais de bureau des Cours d'assises</i>	» 4,806.30
G. 5. <i>Traitements des employés des offices des poursuites et des faillites</i>	» 10,934.75
G. 6. <i>Frais de bureau des offices des poursuites et des faillites</i>	» 6,589.90
G. 7. <i>Registres et formules</i>	» 1,001.80
J. 2. <i>Traitements des employés du Tribunal administratif</i>	» 1,371.70
<i>Total</i>	<u>fr. 41,391.10</u>

Ad B. 3. Les frais en plus proviennent de la centrale téléphonique automatique. Ces frais s'élèvent annuellement à fr. 1,000.— alors que le crédit ne prévoyait que fr. 500.— de plus.

Ad C. 4. Des ameublements à Wangen et Thoune, qui ont exigé fr. 6,307.35, et les dépenses en plus pour les chauffages centraux à Thoune, Wangen et Meiringen, motivent ce dépassement de crédit.

Ad C. 5. Les loyers augmentèrent par suite d'une nouvelle répartition des bureaux, après l'établissement du budget.

Ad C. 6. Une très grosse enquête pénale à Thoune a nécessité la nomination d'un juge d'instruction extraordinaire.

Ad D. 4. De nouveau, ici, des achats de mobilier à Wangen sont la cause du dépassement de crédit.

Ad E. 3. Plusieurs grandes affaires pénales ont augmenté les frais de bureau des procureurs d'arrondissement.

Ad F. 4. Le dépassement de crédit concerne l'aménagement de la nouvelle salle des assises à Thoune, pour lequel le Conseil-exécutif a accordé un crédit de fr. 6,100.—.

Ad G. 5. L'augmentation des poursuites a nécessité, à plusieurs endroits, l'engagement provisoire de personnel auxiliaire, car les affaires devaient être

liquidées dans les délais légaux. Il y a aussi eu des remplacements pour cause de service militaire.

Ad G. 6. Des achats de mobilier à Wangen sont ici aussi la cause du dépassement.

Ad G. 7. Pour l'office des poursuites et des faillites de Biel, les formules les plus usuelles durent être établies dans les deux langues; c'est ce qui a occasionné le dépassement de crédit. En outre, il a été utilisé, pendant l'exercice, un plus grand nombre de registres et formules.

Ad J. 2. Les mesures ordonnées par la Direction des finances pour la liquidation des affaires en retard au Tribunal administratif exigèrent l'engagement d'un aide.

III^a. Justice.

C. 1. <i>Traitements des fonctionnaires de l'inspecteurat</i>	fr. 2,162.40
C. 3. <i>Frais de bureau et de déplacement des inspecteurs</i>	» 2,200.—
E. 3. <i>Frais de bureau et de déplacement de l'Office cantonal des mineurs</i>	» 5,141.05
<i>Total</i>	<u>fr. 9,503.45</u>

Ad C. 1. Un nouveau fonctionnaire, chargé exclusivement des travaux de révision du registre foncier, a été adjoint à l'inspecteurat. Cette nomination motive le dépassement de crédit.

Ad C. 3. Les frais de déplacement du nouveau fonctionnaire et l'augmentation des voyages des autres fonctionnaires de l'inspecteurat ont inévitablement causé ce dépassement de crédit.

Ad E. 3. L'ameublement complet des offices des mineurs de Berne, Thoune et Moutier a eu lieu en 1931. Ces acquisitions, ainsi que l'impression de formulaires de toute sorte, ont augmenté les dépenses de façon imprévue. Les frais de déplacement nécessitèrent aussi plus qu'il n'était budgété.

III^b. Police.

A. 2. <i>Traitements des employés</i>	fr. 1,121.75
B. 1. <i>Police des passeports et des étrangers</i>	» 8,891.15
C. 2. <i>Solde des gendarmes</i>	» 24,969.05
C. 7. <i>Loyers</i>	» 6,807.60
C. 8. <i>Indemnités de logement, de mobilier, etc</i>	» 3,324.90
C. 10. <i>Frais divers d'administration</i>	» 2,475.75
D. 1. a. <i>Nourriture dans les prisons de la ville de Berne</i>	» 3,266.85
D. 1. b. <i>Frais divers des prisons de la ville de Berne</i>	» 951.20
D. 2. b. <i>Frais divers des prisons des districts</i>	» 2,899.85
D. 2. c. <i>Loyers</i>	» 600.—
E. 2. <i>Maison de travail de St-Jean-Anet</i>	» 10,797.87
E. 4. <i>Maison disciplinaire de la Montagne de Diesse</i>	» 20,632.81
E. 5. <i>Pénitencier et maison de travail d'Hindelbank</i>	» 965.59
G. 7. <i>Chambres de conciliation</i>	» 2,687.—
G. 8. <i>Frais extraordinaires de police</i>	» 792.80
H. 1. <i>Traitements des officiers de l'état civil</i>	» 4,488.10
<i>Total</i>	<u>fr. 95,672.27</u>

Ad A. 2. Ces dépenses en plus proviennent des changements survenus dans le personnel, par la nomination d'un nouvel employé et l'avancement de deux employés dans une classe supérieure de traitement.

Ad B. 1. Les dépenses de cette rubrique se rapportent principalement aux indemnités pour des aides au bureau des passeports, aux carnets de passeports fournis par la Confédération, à des achats extraordinaires (1 machine à écrire, 3 armoires et un timbre sec), ainsi qu'aux frais de contrôle des passeports dans les trains circulant entre les gares de Delémont et Delle et, enfin, au contrôle des étrangers aux usines de l'Oberhasli. Pour ces diverses dépenses, qui sont d'ailleurs compensées par des recettes en plus (émoluments) du bureau des passeports et du contrôle des étrangers, le montant prévu au budget s'est avéré trop faible.

Ad C. 2. Le budget a été établi en se basant sur un nombre d'hommes inférieur à celui de l'effectif du Corps, qui s'est élevé à 300 hommes.

Ad C. 7. Dans le courant de l'année, des demandes d'augmentation de loyers ont été présentées auxquelles on a dû faire droit. Comme ces augmentations de loyers varient d'année en année, elles ne peuvent pas être évaluées et elles n'étaient pas prévues au budget.

Ad C. 8. Une indemnité de logement de fr. 1,500.— a dû être versée. En outre, il a fallu payer un plus grand nombre d'indemnités pour l'usage de bicyclettes et de machines à écrire.

Ad C. 10. Aux besoins divers (matériaux de chauffage, nettoyage, mise en ordre, téléphone, lessive, etc.) vinrent s'ajouter les frais occasionnés par le matelas-sage à neuf d'un certain nombre de lits aux casernes de Berne et Biel, ainsi que les frais d'aménagement d'un nouveau dortoir de 5 lits au corps de garde principal de Berne.

Ad D. 1. a. Le chiffre des rations de nourriture, pour lesquelles le budget prévoyait fr. 1,000.— de moins, a été supérieur de 1400. Par ailleurs, les restitutions sont restées à fr. 1,289.70 en dessous du montant budgeté.

Ad D. 1. b. Le dépassement de crédit provient des dépenses pour le chauffage, qui ont atteint fr. 1,631.05 de plus qu'en 1930.

Ad D. 2. b. Les dépenses en plus se rapportent à des achats de mobilier et d'effets pour les prisonniers, ainsi qu'aux frais pour la lumière et l'eau.

Ad D. 2. c. Le dépassement concerne le loyer pour les prisons de Langenthal, qui a été augmenté de fr. 600.—, sans que cette augmentation ait pu être prévue au budget.

Ad E. 2. Les rubriques *nourriture* et *entretien* se sont élevées à fr. 31,284.52 de moins qu'il n'était indiqué au budget. Les *industries* ont produit fr. 13,168.37 de plus qu'il n'était prévu et les *pensions* fr. 4,071.—. Par contre, le rendement de l'*exploitation agricole* est resté de fr. 70,091.16 en-dessous des prévisions, montant qui n'a pas été couvert malgré les économies réalisées et les rendements en plus de fr. 21,477.27.

Ad E. 4. Du dépassement de crédit une somme de fr. 7,180.25 se rapporte au compte *constructions* pour lequel il n'avait rien été prévu au budget. Enfin, l'*exploitation agricole* a produit fr. 19,872.95 de moins, ensuite des conditions atmosphériques anormales de l'été, qui ont été la cause des rendements en moins et

du déficit des récoltes, et, en outre, ensuite de la baisse des prix sur le bétail et les produits agricoles.

Ad E. 5. Les dépenses se sont maintenues dans les limites du budget, cependant les *industries* et l'*exploitation agricole* ont produit beaucoup moins qu'il n'était prévu.

Ad G. 7. Les chambres de conciliation ont eu à s'occuper de plus de conflits qu'il n'était prévu.

Ad G. 8. Cette rubrique a été grevée des frais extraordinaires d'intervention de la police en cas de troubles et de grèves. Cette catégorie de frais n'apparaît pas comme des dépenses régulières, c'est pourquoi il n'est pas nécessaire de les prévoir au budget.

Ad H. 1. Le crédit est basé sur le chiffre de la population du canton qui était de 674,394 âmes. Ensuite du recensement fédéral de 1930, la population du canton s'est élevée à 688,774 âmes et l'indemnité de 28 cts. par tête d'habitant a augmenté en proportion. En outre, les indemnités pour la tenue du registre des familles ont exigé fr. 334.— de plus. Trois officiers d'état civil ont été gratifiés d'indemnités spéciales d'un total de fr. 700.—.

IV. Affaires militaires.

A. 4. <i>Frais d'impression</i>	fr.	3,207. 60
B. 3. <i>Traitements des employés</i>	»	807. 15
E. 2. a. <i>Traitements des employés</i>	»	1,798. 55
E. 2. b. <i>Frais divers des commandants d'arrondissement</i>	»	994. 85
Total	fr.	6,808. 15

Ad A. 4. Sur le dépassement de crédit, une somme de fr. 2,020.20 se rapporte à l'établissement d'attestations de libération définitive pour militaires, et le solde de fr. 1,187.40 à divers imprimés (formules de contrôle, affiches d'inspections, formules de mobilisation, etc.).

Ad B. 3. Le crédit s'est révélé en dessous des besoins de fr. 700.—. En outre, il a été grevé d'un montant de fr. 110.— pour frais de suppléance.

Ad E. 2. a. L'aide du commandant d'arrondissement de Biel qui a été prévu au budget seulement pour une durée de trois mois, a été occupé toute l'année. La dépense y relative s'élève à fr. 1,800.—.

Ad E. 2. b. Cette rubrique a été grevée d'une dépense extraordinaire de fr. 610.— pour l'établissement de registres pour le contrôle des affaires et de timbres officiels pour les chefs de section du canton. Le reste du dépassement de crédit se répartit sur les divers frais, qui ne peuvent pas être évalués exactement d'avance.

V. Cultes.

A. 1. <i>Frais de bureau</i>	fr.	281. 30
B. 9. <i>Commission des examens de théologie</i>	»	562. 20
B. 12. <i>Sonceboz-Sombeval, indemnité de logement, rachat</i>	»	12,500. —
C. 5. <i>Pensions de retraite</i>	»	2,130. 80
C. 6. <i>Part au traitement de l'Evêque</i>	»	1,301. 50
Total	fr.	16,775. 80

Ad A. 1. Dans les dépenses extraordinaires, les frais d'impression du règlement-type pour les paroisses de langue française entrent en ligne de compte pour fr. 254.—.

Ad B. 9. Le grand nombre de candidats aux examens, notamment aux examens d'automne, détermina une augmentation du nombre des séances de la commission et, par suite, un accroissement des frais. Les recettes en plus en fait d'émoluments d'examens n'ont pas compensé les dépenses en plus.

Ad B. 12. Le 2 juin 1931, le Conseil-exécutif a décidé d'accorder à la paroisse de Sonceboz-Sombeval, au lieu d'une indemnité annuelle de logement pour le pasteur, un montant unique de fr. 25,000.— à titre de subside aux frais de construction d'une cure, payable par moitiés en 1931 et 1932.

Ad C. 5. Depuis l'établissement du budget, deux nouvelles pensions de retraite ont dû être servies.

Ad C. 6. Conformément à l'arrêté de la conférence diocésaine de l'évêché de Bâle, du 5 octobre 1931 les gouvernements de tous les Etats faisant partie du diocèse ont décidé d'accorder à l'Evêque un supplément de fr. 10,000.—, avec effet rétroactif pour 1931, comme subside ordinaire au frais d'administration de l'Ordinariat. La part de l'Etat de Berne s'élève à fr. 1,301.50.

VI. Instruction publique.

A. 2.	<i>Traitements des employés</i>	fr.	281.80
A. 3.	<i>Frais de bureau</i>	»	6,059.70
A. 5.	<i>Indemnités des commissions d'examen et des experts, frais de déplacement</i>	»	4,164.95
A. 6.	<i>Frais du Synode</i>	»	277.85
B. 3.	<i>Traitements des assistants</i>	»	1,326.35
B. 4.	<i>Traitements des employés</i>	»	11,061.55
B. 8.	<i>Instituts et cliniques</i>	»	31,138.50
B. 9.	<i>Jardin botanique</i>	»	741.11
B. 13.	<i>Institut de médecine légale</i>	»	3,786.85
C. 6.	<i>Bourses</i>	»	548.80
D. 9. b.	<i>Frais de bureau des inspecteurs d'école</i>	»	1,460.85
E. 1. a.	<i>Section inférieure d'Hofwil</i>	»	7,222.12
E. 4.	<i>Ecole normale de Delémont</i>	»	5,709.73
F. 1.	<i>Etablissement de sourds-muets de Münchenbuchsee</i>	»	8,144.05
G. 2.	<i>Musée des beaux-arts, subvention</i>	»	1,000.—
G. 3.	<i>Musée académique, subvention</i>	»	1,500.—
G. 7.	<i>Conservation des monuments historiques</i>	»	1,245.85
G. 17.	<i>Station scientifique du Jungfraujoch, subvention</i>	»	10,000.—
Total			fr. 95,650.06

Ad A. 2. La promotion d'un employé de IV^e en III^e classe est la cause du dépassement de crédit.

Ad A. 3. Les dépenses en plus se répartissent comme suit: fr. 2,500 pour le renouvellement de meubles de bureau, l'achat de nouveaux rideaux et d'une armoire pour le bureau du Directeur; fr. 3,500.— pour l'engagement d'aides ensuite de service militaire de l'employé, et pour les travaux préparatoires pour le classement des communes dans les classes de traitement, ainsi que pour les besoins imprévus du bureau.

Ad A. 5. Le dépassement de crédit provient de dépenses de l'année 1930 qui ont grevé l'exercice

1931 pour une somme de fr. 2,500.— en chiffre rond, et de recettes en moins d'un montant de fr. 1,663.05 comparativement au budget.

Ad A. 6. Le crédit s'est revelé trop juste, principalement pour les frais d'impression.

Ad B. 3. Des dépenses en plus, une somme de fr. 915.— se rapporte à deux traitements après décès, et un montant de fr. 183.— à l'engagement d'un aide à l'institut nouvellement installé de minéralogie-pétrographie. En outre, quelques assistants ont dû être remplacés pour cause de service militaire ou de maladie.

Ad B. 4. Les dépenses en plus, pour un montant de fr. 7,318.—, ont été causées par des remplacements pour cause de maladie et par des traitements après décès dans neuf cas; et pour un montant de fr. 3,925.— par la création de 4 places de concierge dans les nouveaux instituts de l'Université.

Ad B. 8. Les dépenses extraordinaires suivantes, autorisées par le Conseil-exécutif, motivent le dépassement de crédit: achat d'un «électro-cardiographe» fr. 3,742.—, subside à l'hôpital de l'Ile pour l'établissement d'un chauffage à l'huile à la clinique chirurgicale fr. 10,000.—, frais de déménagement dans le nouveau bâtiment à la Muldenstrasse des quatre instituts qui étaient logés dans l'ancienne caserne de cavalerie fr. 12,056.—, participation à l'*«Hyspa»*, crédit accordé fr. 10,000.—.

Ad B. 9. La dépense en plus a été occasionnée par l'achat de trois microscopes pour les cours.

Ad B. 13. Les frais d'exploitation nécessitèrent fr. 7,966.30, parmi lesquels une somme de fr. 3,100.— concerne le chauffage, tandis que le budget prévoyait fr. 5,000.—. En outre, la création d'une place de concierge exigea fr. 379.15 de plus pour traitements. Enfin, les recettes d'exploitation sont restées à fr. 442.40 en dessous du montant prévu.

Ad C. 6. Il a été accordé pour fr. 255.— de bourses de plus. En outre, la part du fonds d'école du canton a été réduite de fr. 263.80 par suite de la baisse du taux de l'intérêt.

Ad D. 9. b. Un montant de fr. 778.— du dépassement se rapporte à des dépenses de l'exercice 1930, qui ont été reportées sur l'exercice 1931 à cause du manque de crédit. Le reste du dépassement est motivé par l'augmentation des frais.

Ad E. 1. a. Le dépassement est imputable à l'engagement d'un instituteur pour la surveillance, ainsi que pour l'allemand et l'écriture et comme aide dans l'administration, et, en outre, au remplacement de maîtres malades ou en congé. Les dépenses en plus y relatives s'élèvent au total à fr. 8778.95 dont une somme de fr. 1456.83 a pu être couverte au moyen du crédit ordinaire.

Ad E. 4. La dépense en plus a été occasionnée par le remplacement d'un maître désormais pensionné.

Ad F. 1. Le dépassement de crédit provient de dépenses en plus pour l'*administration* et la *nourriture*, fr. 11,591.10, et des rendements en moins des *métiers* et de l'*exploitation agricole*, fr. 1,274.95. En particulier, les dépenses en plus concernent l'assurance contre les accidents introduite pour les pensionnaires et le personnel, l'achat d'une machine à écrire, l'engagement d'une garde ensuite du fait que le nombre des pen-

sionnaires dépasse la centaine, et, en outre, les frais élevés pour réparations de bâtiments, la lumière et le chauffage, l'achat et la réparation d'objets mobiliers et enfin, l'augmentation des frais d'habillement.

Ad G. 2. Il s'agit ici d'une participation aux frais d'une exposition d'œuvres d'Albert Anker.

Ad G. 3. Une subvention spéciale a été allouée au Musée académique par décision du Conseil-exécutif pour l'achat d'un tableau.

Ad G. 7. Le dépassement de crédit concerne la rénovation des vitraux du chœur de l'église de Seeburg, qui sont la propriété de l'Etat.

Ad G. 17. Ensuite de la demande du président de la fondation internationale « Station scientifique du Jungfraujoch » tendant à accorder une subvention annuelle aux frais d'exploitation de l'institut, le Conseil-exécutif a décidé, eu égard à la grande importance scientifique de cette entreprise et à la valeur pratique que les travaux de l'institut peuvent avoir pour le canton de Berne, d'accorder une subvention annuelle de fr. 10,000.—, la première fois pour l'année 1931.

VII. Affaires communales.

A. 1. <i>Traitements des fonctionnaires</i>	fr.	333. 20
A. 3. <i>Frais de bureau et de déplacement</i>	fr.	657. 75
Total	fr.	990. 95

Ad A. 1. Après coup, il a été compté des années de service à l'inspecteur-adjoint.

Ad A. 3. Afin d'unifier les rapports des préfets sur les inspections prescrites des secrétariats communaux, il a été établi une formule de rapport et une circulaire explicative, pour lesquels les frais se sont élevés à fr. 717. 85.

VIII. Assistance publique.

A. 1. <i>Traitements des fonctionnaires</i>	fr.	5,737. 65
A. 2. <i>Traitements des employés</i>	fr.	897. 45
E. 3. <i>Orphelinat de Belfond</i>	fr.	1,040.—
F. 1. <i>Maison cantonale d'éducation de Landorf</i>	fr.	4,945. 10
F. 2. <i>Maison cantonale d'éducation d'Aarwangen</i>	fr.	472. 90
F. 5. <i>Maison cantonale d'éducation de Bretièges</i>	fr.	8,499. 49
F. 7. <i>Maison cantonale d'éducation de Loveresse</i>	fr.	1,384. 90
G. 5. <i>Société cantonale « Pour la vieillesse » et subsides pour l'assistance des vieillards</i>	fr.	8,000.—
Total	fr.	30,977. 49

Ad A. 1. L'aide juriste engagé en 1930 pour un temps indéterminé, a été occupé pendant toute l'année 1931.

Ad A. 2. Les frais en plus concernent l'engagement d'une aide de bureau.

Ad E. 3. L'engagement d'un instituteur a occasionné une augmentation du subside au prorata à partir du mois d'août 1931.

Ad F. 1. Les frais dépassèrent le budget de fr. 4,263.45, charge qui cependant a été compensée jusqu'à concurrence de fr. 154.95 par les recettes

en plus de fr. 4,108.50 pour pensions. Le rapport de l'*exploitation agricole* a accusé fr. 1,897.15 de moins que les prévisions à cause de la baisse des prix, de l'absence totale de fruits et du rendement défavorable des légumes. En outre, l'augmentation à l'inventaire de fr. 2,893. — n'était pas prévue au budget.

Ad F. 2. La dépense en plus concerne exclusivement le rendement en moins de l'*exploitation agricole*, qui atteint fr. 1,054.05.

Ad F. 5. Le dépassement de crédit provient principalement de la baisse générale des prix et de la récolte défavorable des pommes de terre, qui déterminèrent une moins-value de fr. 4,211.93, comparativement au budget, quant à l'*exploitation agricole*, et de l'introduction d'un enseignement systématique des travaux de ménage et jardinage.

Ad F. 7. D'importantes réparations à la buanderie sont cause du dépassement.

Ad G. 5. Il a été accordé annuellement à la commune de Biel, pendant cinq ans, une somme de fr. 8,000.— pour les frais de versement de rentes de vieillesse. Cette dépense doit être prélevée sur le Fonds cantonal pour l'assurance vieillesse et invalidité, ce qui n'avait pas eu lieu pour 1931.

IX^a. Economie publique.

A. 1. <i>Traitements du secrétaire</i>	fr.	6,600. 20
B. 2. <i>Bourses</i>	fr.	10,653.—
C. 4. <i>Frais de bureau et de déplacement, publications</i>	fr.	844. 63
C. 5. <i>Loyers</i>	fr.	490.—
D. 1. b. <i>Traitements des employés</i>	fr.	375. 20
E. a. <i>Musée des arts et métiers</i>	fr.	4,165. 41
H. 3. <i>Frais de bureau et d'impression</i>	fr.	2,842. 72
J. 1. b. <i>Traitements des assistants, etc.</i>	fr.	3,461. 70
Total	fr.	29,432. 86

Ad A. 1. A partir du 1^{er} février 1931, un deuxième secrétaire a été engagé avec un traitement mensuel de fr. 600.—.

Ad B. 2. Les demandes en vue de l'obtention de bourses ont augmenté considérablement, en partie à cause de la situation économique défavorable de la population. En outre, un grand nombre de cours professionnels ont eu lieu et des bourses accordées l'année précédente ont été versées.

Ad C. 4. L'achat d'une machine à écrire et le développement du service d'information sont la cause du dépassement.

Ad C. 5. Les dépenses sont restées à fr. 5,500.— comme en 1930, alors que le budget prévoyait un montant de fr. 5,010.—.

Ad D. 1. b. L'engagement d'un aide pendant le congé pour cause de maladie d'une employée a occasionné la dépense en plus.

Ad E. a. Dans leur ensemble, les dépenses sont restées à fr. 1,091.24 en dessous des prévisions budgétaires, mais les recettes, notamment le *produit des travaux des élèves* et la *subvention de la Confédération*, ont produit fr. 5,256.65 en moins, ce qui a causé un dépassement de crédit net de fr. 4,165.41.

Ad H. 3. La crise et les mesures prises pour l'atténuation du chômage dans les contrées horlogères, de même que deux actions pour l'encouragement de travaux de chômage communaux, une action pour le versement de secours de carence, etc., ont augmenté sensiblement les frais de bureau et d'impression et ont occasionné un dépassement inévitable.

Ad J. 1. b. Il a été accordé le traitement maximum et un supplément de fr. 800.— au III^e chimiste. En outre, il a été engagé un aide chimiste, à partir du 1^{er} juin 1931, avec un traitement mensuel de fr. 400.—.

IX^b. Service sanitaire.

B. 5. <i>Subventions à l'hôpital de l'Ile</i>	fr. 16,309. 60
E. <i>Maison de santé de la Waldau</i>	» 29,718. 96
Total	<u>fr. 46,028. 56</u>

Ad B. 5. Le dépassement provient de la très forte augmentation des journées d'entretien dans les divisions non cliniques de l'hôpital de l'Ile, qui, à raison de fr. 2.— par jour, fait une somme de fr. 68,800.—, alors que le budget ne prévoyait que fr. 52,490.—.

Ad E. Le motif du dépassement réside dans le rendement défavorable de l'*exploitation agricole*, qui a eu pour résultat un déficit de fr. 8,310.05 tandis que le budget prévoyait un excédent de recettes de fr. 22,000.—. Il résulte, en outre, d'achats de bétail, destinés en partie à compléter le troupeau décimé par la fièvre aphteuse, en partie pour l'exploitation du domaine de Röhrswil, et pour lesquels un crédit de fr. 40,000.— avait été accordé. D'autre part, les bénéfices sur le lait (ceci à cause de la diminution temporaire du troupeau) et les rendements de l'élève du porc, de la culture des pommes de terre, des fruits et des légumes, ont subi une diminution par rapport à l'année précédente, diminution connexe à la baisse des prix.

X. Travaux publics et chemins de fer.

A. 1. b. <i>Traitements des employés</i>	fr. 320. 35
A. 1. c. <i>Frais de bureau et de déplacement</i>	» 268.—
B. 2. <i>Traitements des employés</i>	» 4,816. 90
E. 3. <i>Travaux de réfection et digues</i>	» 654,622. 40
G. 1. <i>Travaux hydrauliques</i>	» 568,999. 38
J. 8. <i>Cartes et registres des domaines de l'Etat</i>	» 5,065. 60
K. 5. <i>Frais de la police de la navigation</i>	» 427. 05
Total	<u>fr. 1,234,519. 68</u>

Ad A. 1. b. Le Conseil-exécutif a accordé un supplément de fr. 500.— au comptable de la Direction pour cause de surcroît de travail.

Ad A. 1. c. La dépense en plus concerne le relèvement du traitement de la concierge conformément au décret modificatif du 20 novembre 1929.

Ad B. 2. Le dépassement provient du transfert d'une employée du Service des concessions hydrauliques au bureau de l'ingénieur en chef d'arrondissement II et de l'engagement d'un employé au bureau de l'ingénieur en chef d'arrondissement I.

Ad E. 3. La dépense en plus s'élève à fr. 814,622.40. Elle provient des dommages extraordinaires causés par les catastrophes naturelles qui se sont produites en 1930 dans les régions de l'Engstligenthal et de la Lenk. Un crédit de fr. 160,000.— a déjà été accordé par le Grand Conseil le 24 février 1931.

Ad G. 1. Ces dépenses en plus concernent également des dégâts causés par les éléments en 1930.

Ad J. 8. L'établissement de cartes et registres des domaines de l'Etat a été continué en 1931. Les frais à cet effet s'élèvent à fr. 5,065.60.

Ad K. 5. Un plus grand nombre d'inspections ont eu lieu.

XII. Finances.

B. 4. <i>Frais d'impression et de reliure</i>	fr. 2,678. 25
C. 1. <i>Traitements des receveurs</i>	» 5,446. 70
C. 2. <i>Traitements des employés</i>	» 3,518. 10
C. 3. <i>Frais de bureau</i>	» 10,170. 02
Total	<u>fr. 21,813. 07</u>

Ad B. 4. En 1931, on a dû faire imprimer un grand nombre de formules de comptes. Les frais y relatifs se sont élevés à fr. 1,200.10 de plus qu'en 1930.

Ad C. 1. et C. 2. Le budget prévoyait pour la recette de district d'Interlaken la situation qui existait avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation introduite le 1^{er} décembre 1930. Ensuite de cette dernière, les provisions de perception du receveur sont supprimées, avec, en compensation, une augmentation de traitement et la reprise par l'Etat de tous les frais de bureau et de personnel.

Ad C. 3. Comparativement à 1930, les dépenses ont diminué de fr. 1,977.66. Une augmentation des frais, de fr. 1,391.30, concerne la recette de district d'Interlaken. En outre, les frais du service des cheques postaux, qui se sont élevés à fr. 7,135.55, exigèrent davantage, de même que les parts des frais à payer aux secrétariats de préfecture pour les recettes de district dans les cas où ces deux offices sont réunis. Il a aussi été dépensé une somme de fr. 1,430.— pour des aides à Bienne.

XIII. Agriculture.

B. 2. b. <i>Traitements des aides et de l'employé</i>	fr. 5,074. 80
B. 5. <i>Elève du petit bétail</i>	» 7,983. 65
B. 7. <i>Assurance contre la grêle, subventions</i>	» 6,780.—
C. <i>Ecole d'agriculture de la Rütti</i>	» 7,991. 75
E. 3. <i>Ecole agricole d'hiver de Langenthal</i>	» 3,616. 94
E. 4. <i>Ecole agricole d'hiver de Courtetemelon</i>	» 10,449. 16
G <i>Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg</i>	» 2,058. 90
H. 1. <i>Ecole ménagère de Schwand-Münsingen</i>	» 1,808. 24
H. 2. <i>Ecole ménagère de Brienz</i>	» 453. 05
H. 4. <i>Ecole ménagère de Courtemelon</i>	» 2,724. 20
Total	<u>fr. 48,940. 69</u>

Ad B. 2. b. L'importante augmentation des affaires d'améliorations foncières a nécessité l'engagement d'un troisième adjoint de l'ingénieur agricole.

Ad B. 5. Pour encourager l'élève et la garde des moutons, spécialement dans les contrées montagneuses, le Conseil-exécutif a accordé un crédit de fr. 8,000.— utilisé à l'occasion des concours de petit bétail, pour la prime de brebis.

Ad B. 7. Le pourcent des subventions est resté le même que l'année précédente, mais elles exigent, cependant, une dépense en plus de fr. 6,780.— comparativement au budget.

Ad C. Les frais de l'école restèrent à fr. 402.20 en dessous des prévisions, par contre, l'*exploitation du domaine* (principalement ensuite de l'exécution de grands drainages) produisit fr. 8,202.40 de moins et la cidrerie fr. 191.55 de moins également.

Ad E. 3. La subvention de la Confédération a été de fr. 6,789.05 inférieure aux prévisions; il en est de même quant au rendement de l'exploitation du domaine pour fr. 934.28. L'école a continué ses recherches en matière d'économie laitière et de séchage du blé, ce qui a occasionné des frais importants.

Ad E. 4. Le rendement très défavorable de l'exploitation du domaine est l'unique cause du dépassement. L'excédent de dépenses de fr. 39,987.17 comporte une somme de fr. 17,881.— pour des amortissements sur les machines et l'outillage ainsi que sur le bétail.

Ad G. A part quelques divergences en partie importantes du compte, les frais nets d'exploitation de l'école restèrent à fr. 1,322.95 en dessous du crédit. L'*exploitation du domaine*, au lieu d'un bénéfice prévu de fr. 2,000.—, accusa des dépenses en plus pour fr. 1,381.85, ce qui est la cause finale du dépassement de crédit.

Ad H. 1. Les frais d'*administration* et de nourriture ont dépassé les prévisions de fr. 3,118.79. Les recettes en plus des pensions et de la subvention de la Confédération ainsi qu'une économie sur les bourses, n'ont pas pu compenser entièrement les dépenses en plus.

Ad H. 2. L'école a été fréquentée par un plus grand nombre d'élèves qu'il n'était prévu. C'est pourquoi les frais de *nourriture* augmentèrent, de même que les recettes de pensions, mais sur ces dernières un montant de fr. 1,200.— a été utilisé pour des bourses.

Ad H. 4. Le tissage de la soie dans la Val Terbi, qui était principalement pratiqué comme travail à domicile, a été complètement abandonné dans les premiers mois de 1931, ce qui eut pour effet qu'un grand nombre de jeunes filles s'annoncèrent à Courtemelon pour apprendre l'enseignement ménager. De ce fait, les recettes de pensions ont augmenté, mais les frais de *nourriture* et d'*entretien* dépassèrent les prévisions dans une notablement plus forte mesure.

XIV. Economie forestière.

A. 2. <i>Traitements des employés</i> . . .	fr. 938.80
B. 1. b. <i>Frais de bureau des conservateurs des forêts</i> . . .	» 1,295.95
A reporter	fr. 2,234.75

Report	fr. 2,234.75
B. 1. c. <i>Frais de déplacement des conservateurs des forêts</i> . . .	» 816.—
B. 1. d. <i>Loyers des conservateurs des forêts</i> . . .	» 480.—
B. 2. b. <i>Frais de bureau des inspecteurs forestiers</i> . . .	» 3,049.56
B. 2. d. <i>Loyers des inspecteurs forestiers</i> . . .	» 150.—
Total	fr. 6,730.31

Ad A. 2. Ce dépassement de crédit a été occasionné par le remplacement de l'employée pour cause d'accident.

Ad B. 1. b. Ensuite du transfert du siège du conservateur des forêts de l'Oberland à Spiez, et de celui du Jura à Delémont, les bureaux durent être réaménagés. En outre, ces deux fonctionnaires reçurent une indemnité de frais de bureau de fr. 200.— chacun.

Ad B. 1. c. Un subside de fr. 600.— a été alloué au conservateur des forêts du Jura, nouvellement nommé, pour ses frais de déménagement d'Interlaken à Delémont. Le solde des dépenses en plus a été causé par la surveillance de divers projets de chemins exécutés comme travaux de chômage.

Ad B. 1. d. Sur sa demande, il a été bonifié, après coup une somme de fr. 480.— à l'ancien conservateur des forêts de l'Oberland, pour le bureau qu'il avait utilisé sans indemnité à Interlaken.

Ad B. 2. b. Jusqu'ici, les inspecteurs forestiers utilisaient encore toujours des meubles de bureau et des machines à écrire privés, ne répondant pas aux besoins. La reprise des ameublements par l'Etat occasionna un dépassement de crédit malgré la compression des dépenses.

Ad B. 2. d. Une augmentation de loyer a été accordée à l'inspectorat forestier XVIII.

XV. Forêts domaniales.

C. 6. <i>Frais des mises</i>	fr. 1,652.26
C. 7. <i>Frais judiciaires</i>	» 2,612.30
E. 2. <i>Assurance contre les accidents</i> . . .	» 289.95
Total	fr. 4,554.51

Ad C. 6. La cause du dépassement réside dans l'augmentation des frais d'insertion ensuite de la faible marche des affaires sur le marché du bois.

Ad C. 7. Ensuite d'un arrangement intervenu dans un procès avec la corporation forestière de huit communes, l'administration des forêts domaniales a dû verser une somme de fr. 3,000.— au syndicat de digues de la Gürbe.

Ad E. 2. La part aux primes d'assurance s'est élevée pour l'année écoulée à fr. 289.95 de plus qu'il n'était budgeté.

XVI. Domaines de l'Etat.

B. 2. <i>Frais d'abornement et de plans</i> . . .	fr. 520.15
B. 4. <i>Frais de ventes et amodiций</i> . . .	» 5,275.20
Total	fr. 5,795.35

Ad B. 2. La dépense en plus concerne les frais d'abonnement de l'ancien lit de l'Aar, près de Büren, dans le but de déterminer exactement les conditions de propriété.

Ad B. 4. Les nombreux achats d'immeubles (domaine de Röhrswil, propriété König à Berne, domaine Lory à Münsingen, terrains à Cressier, etc.) sont le motif pour lequel, exceptionnellement, le crédit n'a pas suffi.

XXXII. Impôts directs.

D. 2. a. <i>Traitements de la Commission cantonale des recours . . .</i>	fr. 12,069. 45
E. 1. <i>Traitements des fonctionnaires . . .</i>	» 516. 15
Total	<u>fr. 12,585. 60</u>

Ad D. 2. a. Un secrétaire provisoire a été nommé à titre définitif avec une augmentation de traitement. En outre, il a été engagé un nouveau secrétaire et deux employés.

Ad E. 1. Le dépassement provient du fait qu'on a compté deux années de service à l'adjoint de la commission de taxation de l'Emmenthal-Haute-Aargovie.

XXXIII. Imprévu.

A. 3. <i>Divers</i>	fr. 135,818. 70
-------------------------------	-----------------

Ce poste embrasse les dépenses extraordinaires et les subsides suivants:

Frais de la Conférence des directeurs des finances en 1930/1931 . . .	fr. 2,211. 95
Subside aux frais du Congrès international de neurologie à Berne .	» 4,059.—
Bonification à la commune de Brienz pour ses charges en argent et en nature du chef de l'établissement provisoire de l'Ecole d'économie alpestre	» 13,500.—
Achat d'œuvres d'art à l'exposition de Noël des artistes bernois . .	» 4,550.—
Intérêt de 2% à la Confédération pour les avances à court terme aux agriculteurs dans le besoin .	» 59,299. 75
Subsides à la commune de Delémont pour l'assurance-maladie d'écoliers dont les parents sont dans le besoin .	» 2,198.—
Subside unique à l'hospice de Worben pour des travaux nécessaires exécutés dans le domaine de l'ancienne maison d'éducation de Sonvilier, affermé par lui	» 50,000.—
Total	<u>fr. 135,818. 70</u>

Récapitulation.

I. <i>Administration générale</i>	fr. 74,740. 95
II. <i>Administration judiciaire</i>	» 41,391. 10
III ^a . <i>Justice</i>	» 9,503. 45
III ^b . <i>Police</i>	» 95,672. 27
A reporter	fr. 221,307. 77

Report	fr. 221,307. 77
IV. <i>Affaires militaires</i>	» 6,808. 15
V. <i>Cultes</i>	» 16,775. 80
VI. <i>Instruction publique</i>	» 95,650. 06
VII. <i>Affaires communales</i>	» 990. 95
VIII. <i>Assistance publique</i>	» 30,977. 49
IX ^a . <i>Economie publique</i>	» 29,432. 86
IX ^b . <i>Service sanitaire</i>	» 46,028. 56
X. <i>Travaux publics et chemins de fer</i>	» 1,234,519. 68
XII. <i>Finances</i>	» 21,813. 07
XIII. <i>Agriculture</i>	» 48,920. 69
XIV. <i>Economie forestière</i>	» 6,730. 31
XV. <i>Forêts domaniales</i>	» 4,554. 51
XVI. <i>Domaines de l'Etat</i>	» 5,795. 35
XXXII. <i>Impôts directs</i>	» 12,585. 60
XXXIII. <i>Imprévu</i>	» 135,818. 70
Total	<u>fr. 1,918,709. 55</u>

Vu le rapport qui précède, la Direction des finances demande au Conseil-exécutif qu'il lui plaise proposer au Grand Conseil d'approuver les dépassements ci-après des crédits du budget de 1931, en accordant les suppléments de crédit voulus, à porter au compte dudit exercice:

1 ^o les dépassements de crédit se rapportant à des dépenses motivées, aussi bien en ce qui concerne l'époque où elles doivent être faites que le chiffre qu'elles peuvent atteindre, par des prescriptions légales, par des tarifs ou des conventions et montant à	fr. 3,891,232. 21
2 ^o les dépassements de crédit correspondant à des dépenses pour lesquelles les conditions précisées font totalement ou partiellement défaut, au montant de	fr. 1,918,709. 55
Total	<u>fr. 5,809,941. 76</u>

Berne, le 18 juillet 1932.

*Le directeur des finances,
Guggisberg.*

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 29 juillet 1932.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

H. Mouttet.

Le chancelier,

Schneider.

**Rapport des Directions de l'agriculture et des finances
au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,**

sur

**la participation de l'Etat à la fondation d'une Caisse bernoise
d'aide aux agriculteurs, par l'allocation d'un subside de 1,000,000 fr.**

(Juin 1932.)

Le Conseil-exécutif et le Grand Conseil se sont occupés plus d'une fois déjà de la fâcheuse tourmente prise par la situation dans l'agriculture et l'économie alpestre bernoises. En automne 1922, lorsque les prix étaient tombés à la moitié des années précédentes sur les marchés du bétail d'élevage et de rente, et que, de surcroît, le temps défavorable de l'été avait déterminé une disette de foin, il fallut consentir aux populations rurales, pour l'achat de fourrages, des subsides à fonds perdu et des prêts non productifs d'intérêt. Limitée il est vrai à un nombre relativement restreint de paysans des basses régions et des contrées montagneuses, cette action eut de bons effets, sans néanmoins grever outre mesure la Confédération et le canton. Elle ne put cependant pas, cela va de soi, mettre un frein à la baisse des prix des produits agricoles et laitiers, qui tombèrent par rapport aux frais de production à un niveau tout à fait inusité. Aussi fallut-il, en automne 1928, que le canton intervint à nouveau, de concert avec les pouvoirs fédéraux. Et, cette fois, on accorda des prêts sans intérêt pour 3,5 millions de francs à 4762 agriculteurs de 413 communes. L'enquête effectuée alors en hâte avait déjà montré que la situation financière d'une partie de nos paysans était nettement compromise et que les secours consentis ne pouvaient aucunement suffire à la rétablir. Les choses s'aggravèrent d'ailleurs à vue d'œil quand des circonstances analogues se manifestèrent également dans les autres pays avec lesquels la Suisse entretient des relations d'affaires. Dans ces pays, la régression des prix des produits agricoles fut même encore plus marquée que chez nous, de sorte que, d'un côté, les Etats en

question ne purent faire en Suisse que des achats restreints, sinon nuls, et, d'un autre côté, qu'ils cherchèrent par tous les moyens à inonder nos propres marchés. Ce phénomène ne cesse de prendre de l'ampleur et rien, encore, ne permet d'escampter une amélioration.

Avant la guerre et même en partie durant celle-ci, l'agriculture suisse exportait de grandes quantités de bétail d'élevage, de fromage et de lait condensé. Ces produits sont aujourd'hui beaucoup moins demandés, l'exportation d'animaux d'élevage a pratiquement cessé, la vente du fromage et du lait condensé se heurte aux plus grosses difficultés. Chaque pays s'efforce de subvenir lui-même à ses besoins et d'écouler l'excédent de sa production dans les Etats à change élevé. Sans le pouvoir de régler l'importation et l'exportation conféré par les Chambres au Conseil fédéral, le paysan suisse et, par conséquent, l'agriculture bernoise, se verrait à peu près ruiné par la concurrence étrangère. Celle-ci et le manque de débouchés pour l'excédent de la production indigène déterminent un avilissement des prix qui expose toute notre économie rurale aux plus funestes perturbations. Le fait que nos agriculteurs sont, dans l'ensemble, demeurés de préventions modestes et laborieux, et qu'ils avaient pu affirmer leur situation pendant un certain nombre de bonnes années, permettra seul aujourd'hui à la classe rurale de se maintenir quant à l'essentiel. Ici, cependant, une réduction convenable des intérêts de dettes et une compression sensible des frais qui grèvent par ailleurs l'exploitation agricole, sont une condition indispensable.

1^o Mesures préparatoires en vue d'une nouvelle action de secours en faveur de l'agriculture.

L'évolution des circonstances et l'insuffisance de l'action de secours de l'hiver 1928/1929 ont déterminé dans des milieux étendus du peuple bernois la conviction qu'il est impossible d'abandonner à leur sort les catégories de la population rurale qui souffrent le plus de la crise économique et qui sont tombées dans la détresse d'une façon tout à fait imméritée. Les projets et propositions les plus divers furent mis en avant quant aux moyens de prêter l'aide nécessaire avec le maximum d'efficacité et de célérité. La motion déposée au Conseil national par M. Baumberger donna l'occasion d'élucider sur une base large l'état de choses régnant dans les régions de montagne. Ces enquêtes ayant été restreintes aux seules communes situées à grande altitude, mais ayant par ailleurs porté à la fois sur des questions économiques, sociales et d'ordre moral, nous pouvons renvoyer ici à leurs résultats, qui furent au surplus publiés dans la presse quotidienne. Vu les constatations faites, le Département fédéral des finances se déclara disposé à mettre les cantons au bénéfice d'un prêt de 100 millions, sans intérêt ou à intérêt réduit, destiné au remboursement des dettes à fort intérêt grevant les petits paysans et agriculteurs de montagne. Mais ce projet, dont la discussion dans les journaux agricoles avait éveillé de grands espoirs parmi les intéressés, ne fut jamais mené à chef.

En date du 3 mars 1931, M. le député Raaflaub et 5 cosignataires présentèrent au Grand Conseil une motion invitant le Conseil-exécutif à procéder à une enquête sur les conditions d'endettement foncier dans l'Oberland et si possible aussi sur l'état actuel de l'endettement rural, de manière que des mesures législatives ou administratives puissent ensuite être prises afin de prévenir un accroissement des dettes des populations montagnardes. Développée par son auteur dans la session de mai 1931, cette motion fut prise en considération par le Grand Conseil en novembre suivant, après rapport des directeurs des Finances et de la Justice. Le premier de ces rapporteurs exposa en particulier que la documentation dont les autorités disposaient ne donnent pas une idée nette de l'endettement rural, les dettes non garanties hypothécairement ne figurant pas dans les registres publics. Une enquête effectuée par le Bureau cantonal de statistique a fait constater, il est vrai, que les dettes énoncées par les registres publics avaient augmenté dans une mesure énorme au cours de ces 80 dernières années, passant de 204 millions, en 1856, à 1838 millions en 1930. Les recherches opérées pour la période de 1923 à 1930 montrent au surplus que, comparativement à l'estimation cadastrale, l'endettement foncier n'est pas

moindre dans l'Emmental que dans l'Oberland extérieur. Mais, à cet égard, il ne faut pas omettre que pareille confrontation ne donne qu'une image plus ou moins exacte de la situation réelle, du fait que les estimations cadastrales de l'Oberland extérieur, particulièrement, sont plus élevées que celles de l'Emmental, comme c'est aussi le cas de la valeur vénale des immeubles. L'excédent de dettes — les sommes déclarées pour défalcation fiscale au delà de l'estimation cadastrale — accusait en 1930 et par tête de population domiciliée un maximum dans le Bas-Simmental, suivi de près par le Haut-Simmental et le district de Frutigen, tandis que Gessenay et l'Oberhasli ne viennent qu'au 17^e et au 23^e rang. La situation apparaîtrait certainement sous un jour encore plus fâcheux si la statistique avait embrassé toutes les dettes courantes, qui pèsent lourdement sur l'une ou l'autre partie des populations simmentaloises.

La motion de M. Raaflaub fit l'objet d'une longue discussion au sein du Grand Conseil, qui, en fin de compte, adopta également un postulat de M. Grünenwald, donnant au Conseil-exécutif mandat de faire étudier toute la situation économique de l'Oberland par une commission spéciale, laquelle devait, de concert avec le gouvernement, proposer les mesures nécessaires en vue d'un assainissement financier. Cette commission se mit immédiatement à l'œuvre. Bien que l'enquête sur l'endettement agraire ne puisse être considérée comme achevée, la Direction des finances a, en mai dernier, présenté au Grand Conseil un grand rapport préliminaire touchant sa manière de procéder à l'étude dont elle était chargée et les résultats déjà acquis. On trouve de même, dans ce rapport, un groupement des exploitations agricoles selon le degré d'endettement, une statistique des poursuites pour dettes et un aperçu des charges grevant l'agriculture en fait d'intérêts de dettes. Dans ses considérations finales, la Direction des finances concluait que l'endettement moyen de l'agriculture bernoise n'était pas inquiétant en soi, mais qu'il suscitait quelque appréhension au regard des frais de production actuels. Par ailleurs il conviendrait, selon le rapport, d'instituer des offices fiduciaires pour les diverses régions du canton comme il en a été créé un pour le Haut-Simmental, toute l'action de désendettement indispensable afin de remettre à flot les exploitations rurales surendettées devant toutefois être confiée à un *organisme spécial*, bénéficiant de l'appui de la Confédération et du canton. Et, pour celui-ci, le Conseil-exécutif proposait un subside de 500,000 fr.

2^o Mesures ultérieures.

Passons maintenant à la question de la marche à suivre désormais.

Les débats parlementaires, les articles parus dans la presse agricole et les journaux politiques, l'enquête de la commission spéciale dont il a été parlé ci-haut ainsi que les constatations de l'office fiduciaire institué pour le Haut-Simmental montrent que certaines parties de l'agriculture et de l'économie alpestre bernoises, ensuite de la baisse des prix des produits de la culture et de l'élevage, se trouvent dans une détresse dont elles ne sauraient sortir sans aide. Il y a danger indéniable que d'assez nombreuses familles paysannes ne soient endettées à un point tel qu'une débâcle ne devienne inéluctable. L'endettement excessif se manifeste avec le plus d'acuité dans le cas d'exploitations pratiquant essentiellement l'élevage, qui se ressentent évidemment le plus de la cessation quasi complète de l'exportation et de l'avilissement considérable des prix en résultant sur le marché indigène du bétail. Vu le fait, cependant, qu'une bonne partie des éleveurs de l'Oberland extérieur ne réclament point d'aide ou ne pourraient être pris en considération, la question se pose nécessairement de savoir si ce n'est pas pour d'autres motifs encore que tant de gens sont à la veille d'une ruine financière. Et cette question doit être tranchée affirmativement. Quant à dire quels sont les autres causes des difficultés constatées, c'est chose malaisée pour autant qu'il s'agirait de ne rien omettre. Ce sont tantôt des faits d'ordre personnel, tantôt d'autres circonstances qui jouent un rôle. Ce qui est certain, en tout cas, c'est que le prix des domaines ruraux constitue un facteur important, aussi bien pour les exploitations des basses régions que pour celles des alpages, et qu'il rend presque impossible pour maints propriétaires un assainissement durable et complet, à moins d'importants amortissements de capital. En ce qui concerne une bonne partie des exploitations affectées aujourd'hui à l'élevage, les charges sont réglées sur des prix de bétail qu'on ne reverra sans doute plus jamais. La cessation du ravitaillement propre en denrées agricoles, telle qu'on la constate en maints endroits, n'a pas non plus laissé d'exercer une certaine influence sur les événements. L'achat de jeunes animaux dans la plaine et leur hivernage au moyen de fourrage également acheté, sont généralement critiqués aussi comme étant préjudiciables à l'élevage. Enfin, l'abus des cautionnements a jeté maintes familles dans les soucis et plus d'un agriculteur maintenant obéré ne doit cette situation qu'à la débâcle — méritée ou non — d'un voisin ou d'un parent en faveur duquel il a donné inconsidérément sa signature. Un facteur très important réside d'autre part, comme il vient d'être dit, dans le coût excessif des propriétés, déterminé de son côté par les prix élevés retirés pendant des années de l'exportation du bétail. Il n'y a aujourd'hui encore aucune gêne chez les éleveurs qui ont

employé judicieusement cet argent et ne l'ont pas mis dans des constructions trop étendues ou des domaines onéreux. Pour eux, s'adapter aux circonstances demeure possible, dussent-ils se soumettre eux aussi à un dur labeur et s'accommoder de pénibles conditions d'existence.

Un assainissement de la situation sera nécessaire pour certaines exploitations rurales d'autres régions aussi. On objectera sans doute que s'il y a gêne, dans ces cas, elle ne saurait être imputée à la baisse des prix du bétail d'élevage. Nous devons cependant constater, tout d'abord, que presque toutes les parties du canton ont partie liée avec l'Oberland extérieur pour ce qui regarde l'élève bovine et subissent les répercussions des fortes fluctuations de prix dans ce domaine. En second lieu, tous nos agriculteurs ont dû accepter un avilissement du rendement d'autres produits qui explique pourquoi la crainte de l'avenir s'est emparée de maintes parties de nos populations compagnardes. Nous ne mentionnerons ici que le recul incessant des prix du lait, qui seront bientôt retombés au niveau d'avant-guerre, la difficulté d'exporter le fromage et le lait condensé, la concurrence faite aux produits indigènes par le bétail de boucherie, les légumes et les fruits étrangers, la chute catastrophique du prix des porcs, etc. Il faudra naturellement examiner dans chaque cas les circonstances spéciales qui ont entraîné un endettement excessif. Car il est clair que seul doit pouvoir prétendre à une aide au moyen des deniers publics, celui dont la situation obérée est due non à sa propre faute mais aux conjonctures défavorables de l'agriculture en général.

3^e Réalisation pratique du redressement financier.

Après l'exposé ci-dessus des préliminaires de l'action de secours projetée et des facteurs dont procède la détresse qui règne en maints endroits de la campagne bernoise, voyons brièvement comment peut se concevoir la mise en œuvre pratique de l'assainissement à mener à chef.

Nous avons déjà rappelé le rapport de la Direction des finances de mai 1932, préconisant une organisation spéciale pour laquelle le canton allouerait un subside de 500,000 fr. Il s'agirait donc, en fait, d'appliquer à l'agriculture le procédé qui eut de si bons résultats, autrefois, pour l'industrie hôtelière. Dissocier cette action de l'administration de l'Etat permet de circonscrire d'une manière précise les milieux qui sont appelés à en bénéficier, chose fort importante tout particulièrement à l'égard de l'agriculture, celle-ci constituant souvent un gain accessoire seulement. Pareil régime permet en outre à des catégories étendues du peuple, ayant intérêt au maintien d'une agriculture saine et solide, de participer à l'œuvre.

vre de redressement. Enfin, les milieux paysans que la crise n'a pas encore trop affectés, grâce à leur plus grande capacité économique, peuvent ainsi concourir à assurer l'avenir des cultivateurs que les circonstances adverses ont plongés dans la gêne. Ces considérations et le fait que les organes d'un groupement privé sont le mieux à même de mener à bien une action aussi étendue que celle dont il s'agit, suivant des principes s'inspirant de la vie pratique, ont déterminé le Conseil-exécutif à proposer de confier l'action de secours à une *société coopérative*. Cette dernière n'est pas encore créée à l'heure actuelle, il est vrai; mais les préparatifs nécessaires sont avancés au point que la fondation sera chose faite quand le Grand Conseil aura à prendre une décision. Les statuts élaborés pour le futur organisme ont déjà été soumis à la commission parlementaire chargée d'examiner l'affaire. Ils fixent des principes et directives qui étaient déjà contenus dans ceux de la Caisse de secours de l'hôtellerie oberlandaise et qui se sont avérés bons. Les dispositions essentielles ont donc fait pratiquement leurs preuves dans un domaine analogue à celui dont il s'agit présentement.

On comprendra, dans les divers milieux en cause, que l'Etat, vu sa forte participation financière à l'œuvre d'assainissement et la responsabilité qu'il assume au cas particulier envers la Confédération, tienne à s'assurer dans l'administration du futur organisme une influence répondant aux circonstances. Il n'est cependant pas possible de conférer, dans les statuts mêmes, des droits spéciaux à l'un ou l'autre sociétaire. L'arrêté du Grand Conseil accordant la subvention de l'Etat pourra en revanche fixer des clauses obligatoires en ce qui concerne la surveillance et le contrôle. Il est également loisible au Grand Conseil de mettre la société coopérative au bénéfice d'une exemption d'impôt et d'astreindre les autorités communales à seconder dans leur activité, si demande en est faite, le comité et les organes d'exécution de la société.

Nous croyons indiqué de donner maintenant un aperçu succinct des statuts appelés à constituer l'assise juridique du nouvel organisme, auquel nous voudrions donner le nom de «Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs».

4^e Statuts de la Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs. (C. B. A.)

Au *chap. I*, le siège de la société coopérative est fixé à Berne et le but de celle-ci est défini dans ce sens que la caisse a pour objet de prêter assistance, financièrement et par des conseils appropriés, aux agriculteurs bernois dignes d'appui qui se trouvent dans la gêne sans faute de leur part. L'approbation des statuts et du règlement de la Caisse, par le

Conseil-exécutif, est au surplus expressément réservée.

Le *chap. II* règle la question du sociétariat. La qualité de membre de la société peut être acquise par toutes personnes physiques ou juridiques qui souscrivent une part sociale de 100 fr. Pareil montant nous paraît le minimum à exiger d'un membre qui veut avoir un mot à dire dans les affaires d'une institution comme la Caisse d'aide aux agriculteurs. L'admission des sociétaires ressortit au Comité, qui peut également prononcer leur exclusion en cas de raisons concluantes.

Chap. III. Ces dispositions, qui concernent la création des ressources financières nécessaires, portent que celles-ci comprennent un Fonds capital, constitué par les parts sociales souscrites, et un Fonds de secours, alimenté par les autres recettes de la société. Quant au premier de ces fonds, les intérêts peuvent seuls être dépensés. Et, quant au second, il reçoit les subventions de la Confédération, du canton, des banques, des associations, sous déduction de 5% au profit du Fonds capital. Le versement de 100 fr. donne droit à une part sociale.

Les *subventionnaires* (Confédération, Etat, communes, groupements économiques, etc.) doivent verser au minimum 2000 fr. Sont réputés *donateurs*, d'autre part, ceux qui versent un subside unique d'au moins 100 fr., ou une cotisation annuelle de 5 fr. ou davantage, et ne veulent pas devenir membres propres dits de la Société coopérative.

Tous les deniers recueillis doivent être placés à la Caisse hypothécaire.

Au *chap. IV* est réglée l'aide à accorder aux agriculteurs. Il est prévu, tout d'abord, que seuls peuvent obtenir cette aide les *propriétaires* de petites et moyennes exploitations, indépendantes et viables en soi, qui sont menacées d'une liquidation forcée. Aucun débiteur n'a juridiquement droit à l'appui de la Caisse. Ce dernier est d'ailleurs subordonné à la condition que les créanciers et caution fassent de leur côté, selon le rang et les sûretés existantes, un sacrifice en rapport avec leur capacité économique. Tandis que l'*art. 11* détermine d'une façon précise les conditions qui doivent être accomplies pour l'octroi de l'aide — chose d'une importance capitale — l'article suivant fixe le maximum des diverses prestations. Les chiffres ainsi arrêtés paraissent suffisants, dans les circonstances actuelles, pour mener à chef, avec le concours des créanciers et caution, le redressement financier des exploitations entrant en considération. — L'*art. 15* circonscrit les attributions du Comité et des organes spéciaux institués par celui-ci. — Les *art. 20* et *21*, enfin, revêtent une importance particulière, le premier réglant le mode de procéder en cas de vente de

l'exploitation rurale en cause, le second statuant les obligations à assumer et remplir par le débiteur aux fins de prévenir un nouvel endettement excessif.

Le *chap. V* est consacré à l'organisation de la Société coopérative. Les autorités communales, si le Grand Conseil l'entend, pourront également être appelées à prêter leur concours. Pareille obligation ne peut toutefois pas être énoncée, cela va de soi, dans les statuts d'une société privée. D'après l'art. 26, le nombre des membres du Comité pourra être augmenté, au besoin, c'est-à-dire si le nombre des affaires à traiter et la délégation de certaines compétences à des sous-commissions le rendent nécessaire.

L'art. 29 confie une tâche importante aux «hommes de confiance» de la Caisse, qui ne feront pas nécessairement partie du Comité. Peuvent seules être désignées comme tels, des personnes capables de se rendre convenablement compte des conditions d'une exploitation agricole et de donner à l'intéressé les conseils et instructions propres à avoir une bonne influence sur le rendement.

Au *chap. VI*, qui traite des comptes de la Caisse, il est prévu que les frais de service de celle-ci seront payés au moyen des intérêts du Fonds capital et, en tant que nécessaire, du Fonds de secours.

Le *chap. VII* concerne la révision des statuts, ainsi que la dissolution et la liquidation de la société, tandis que le *chap. VIII* est constitué uniquement par les dispositions finales usuelles. La durée de la société est illimitée. S'il n'est pas possible de dire aujourd'hui, même approximativement, combien de temps il faudra pour l'assainissement projeté, il est cependant entendu que les agriculteurs qui plus tard tomberaient à leur tour dans la gêne d'une façon imméritée seront secourus selon les moyens alors disponibles.

* * *

Tant dans les milieux parlementaires que dans la presse il a été émis des considérations et formulé des promesses qui ont éveillé parmi les populations campagnardes des espoirs dont la réalisation intégrale paraît fort aléatoire. Les organes chargés d'appliquer les statuts de la Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs n'auront certes pas une tâche aisée et ne devront pas compter non plus sur beaucoup de gratitude. Mais leurs expériences et connaissances ne manqueront pas de leur permettre d'intervenir avec succès dans les cas où les conditions indispensables sont remplies.

La question se pose, ici, de savoir où l'œuvre de désendettement doit commencer. On a exprimé l'opinion, de certains côtés, qu'elle devrait débuter par le Haut-Simmental et ne s'étendre qu'ensuite

aux autres régions. A notre avis, toutefois, on ne saurait procéder par territoires géographiquement délimités et il faut plutôt, autant que possible, traiter de façon égale les diverses parties du canton. Autrement dit, l'action prévue s'exercera simultanément partout où la gêne est le plus accentuée.

Un grand nombre d'honorables et laborieuses familles attendent avec impatience, dans toutes les régions du canton, l'appui qui atténuerait leur détresse. Si l'on parvient effectivement à obvier à celle-ci sur une base large, on aura accompli une œuvre de solidarité appelée à produire à titre durable les meilleurs fruits tant au point de vue humain qu'à celui de l'économie générale.

5^e Ressources financières.

La Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs ne saurait évidemment remplir sa tâche comme il convient si elle ne disposait pas de moyens financiers suffisants. Ayant dit plus haut, déjà, que son *comprendra un Fonds capital et un Fonds de secours*, il nous reste à indiquer comment l'argent nécessaire sera réuni. Ce sont, ici, les milieux agricoles eux-mêmes qui entrent en considération tout d'abord. On peut compter avec certitude que les grandes organisations paysannes bernoises, telles que l'Union fromagère, la Fédération des syndicats agricoles, etc., fourniront 250,000 fr. Par l'intermédiaire de la Direction cantonale des finances, d'autre part, contact a été pris avec l'Association de révision des banques et caisses d'épargne bernoises et une conférence avec le Comité de ce groupement est prévue pour le 5 juillet. Si les établissements financiers qui constituent celui-ci se déclarent disposés à participer à l'action projetée, il est permis d'admettre qu'avec celle dont nous venons de parler leur contribution fournira à la Caisse un premier montant de quelque 500,000 fr.

Ainsi créée la base même de la nouvelle institution, le développement nécessaire pourra être apporté à celle-ci grâce à un fort subside qu'on est fondé à attendre de la Confédération. Sans doute une décision formelle des pouvoirs fédéraux n'a-t-elle pas encore été prise. Mais le Département de l'économie publique a fait savoir au Conseil-exécutif, le 27 juin 1932, que le Conseil fédéral avait décidé en principe de recommander aux Chambres l'octroi de subventions en faveur des actions de désendettement rural qu'organiseraient les cantons, avec ouverture, à cet effet, de crédits budgétaires pour une durée de quatre ans. Le Conseil fédéral, disait en outre le Département de l'économie publique, se propose de présenter en l'affaire une message à l'Assemblée fédérale pour la session d'automne 1932; les commissions chargées de traiter la question sont déjà nommées et le projet

pourra être déposé vers le commencement du mois d'août. De l'avis de la susdite autorité, la façon dont le canton de Berne entend organiser l'action en cause, pour ce qui le concerne, est rationnelle. Quant à l'appui financier de la Confédération, enfin, les allocations se calculeraient sur la base des prestations cantonales.

Le Grand Conseil est appelé, au cas particulier, à statuer sur la participation de l'Etat. Comme nous l'avons déjà relevé, la Caisse de l'Etat fournirait 500,000 Fr., la Banque cantonale et la Caisse hypothécaire de leur côté 200,000 fr. et 300,000 fr., de sorte que la prestation totale du canton serait de 1 million.

De cette manière, Fonds capital de la Société coopérative et Fonds de secours pris ensemble, la Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs disposera d'environ 2,500,000 fr. Cela nous paraît suffire pour qu'elle puisse opérer avec succès. L'avenir seul montrera si de nouvelles ressources sont indispensables. User d'une sage modération quant aux deniers à fournir par l'Etat à la Société coopérative est de rigueur en raison des exigences énormes auxquelles le trésor cantonal doit faire face par ailleurs. Ces prochaines années, l'Etat devra s'imposer de fortes restrictions s'il veut maintenir sa saine politique financière. A l'occasion de la discussion du compte d'Etat de 1931 et, surtout, du budget de 1933, le Conseil-exécutif exposera ses vues à cet égard au Grand Conseil, qui aura à prendre les décisions qui s'avèreraient nécessaires.

Disons encore, pour terminer, comment pourront être mis à disposition les 500,000 fr. de participation de l'Etat à la Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs. L'Etat possède heureusement encore une réserve, pour cette prestation. Dans le compte de 1931, en effet, figure à page 167, sous « Police, pénitenciers, comptes-courants », un dépôt de fr. 1,527,666. 29 représentant un fonds de réserve établi au moyen des excédents actifs du pénitencier de Witzwil. De cette somme, fr. 446,192. 74 affèrent à l'exercice 1919. Jusqu'à la dite année, les excédents

de recettes de Witzwil avaient été versés dans un fonds de construction. Dès 1919, en revanche, ils furent mis de côté en prévision d'un renouvellement du cheptel du pénitencier, renouvellement jugé nécessaire, à l'époque, du fait que les $\frac{4}{5}$ du troupeau de Witzwil avaient dû être abattus en raison de la fièvre aphteuse. Par la suite, toutefois, la reconstitution du cheptel put s'effectuer en partie au compte de l'exploitation ordinaire, en partie par l'élevage propre de l'établissement, de sorte que la réserve demeura intacte. La décision du Conseil-exécutif touchant l'affectation de l'excédent actif de 1919 susmentionné fut portée à la connaissance du Grand Conseil dans le compte d'Etat de 1919 (v. p. 18 et 142) et approuvée par lui en même temps que ce compte dans son ensemble.

Le moment est maintenant venu, de l'avis du Conseil-exécutif, de disposer de la réserve en question, et cela en faveur de la Caisse d'aide aux agriculteurs à fonder. Soit constaté, à ce sujet, que le Grand Conseil est incontestablement compétent pour prendre pareille décision. Au surplus, l'affectation proposée présente une certaine corrélation interne avec la constitution de la réserve de 1919. En effet, si cette dernière était destinée à renouveler le cheptel du pénitencier de Witzwil, il est clair que les achats de bétail devaient se faire principalement chez les éleveurs et cultivateurs bernois. Dans ces conditions, et le but primitif du fonds n'entrant plus en ligne de compte, il nous paraît tout indiqué d'employer l'argent demeuré disponible à l'œuvre du désendettement rural.

Vu ces considérations, nous soumettons au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, le projet d'arrêté qui figure ci-après.

Berne, le 28 juin 1932.

*Le directeur de l'agriculture,
H. Stähli.*

*Le directeur des finances,
Guggisberg.*

Propositions du Conseil-exécutif.**Propositions de la Commission.****Projet d'arrêté:****Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs:
participation de l'Etat.**

1^o L'Etat de Berne participe à la société coopérative « Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs » (C. B. A.) pour une somme de 500,000 fr., constitué ainsi qu'il suit:

446,000 fr. à la charge de la Caisse de l'Etat, par imputation sur le dépôt « Police, pénitenciers, comptes-courants » du compte d'Etat de 1931, p. 167, et 54,000 fr. à la charge de l'administration courante de 1932, sur rubrique XXXIII (« Imprévu ») du compte.

2^o Le Grand Conseil prend acte de la participation, à la susdite caisse, de la Caisse hypothécaire du canton de Berne à raison de 300,000 fr. et de la Banque cantonale à raison de 200,000 fr.

3^o Les comptes annuels de la « Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs » seront soumis à l'approbation du Conseil-exécutif. Celui-ci fera chaque année, dans le rapport sur l'administration de l'Etat, un exposé détaillé des opérations de la dite institution.

4^o La « Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs » est exonérée de l'impôt de l'Etat et de l'impôt communal.

5^o Les organes de l'Etat et des communes bernoises seconderont à tous égard ceux de la « Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs » et, en particulier, leur fourniront gratuitement les renseignements nécessaires concernant les agriculteurs qui requièrent l'appui de la Caisse.

6^o Le Conseil-exécutif pourvoira à l'exécution du présent arrêté.

Berne, le 25 juillet 1932.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
H. Mouttet.

Le chancelier,
Schneider.

Projet d'arrêté:**Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs:
participation de l'Etat.**

1^o L'Etat de Berne participe à la société coopérative « Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs » (C. B. A.) pour une somme de 1,000,000 fr., constitué ainsi qu'il suit:

a) 500,000 fr. imputés sur la part du canton à l'impôt fédéral de guerre;

b) 446,000 fr. à la charge de la Caisse de l'Etat, par imputation sur le dépôt « Police, pénitenciers, comptes-courants » du compte d'Etat de 1931, p. 167;

c) 54,000 fr. à la charge de l'administration courante de 1932, sur rubrique XXXIII (« Imprévu ») du compte.

2^o Le Grand Conseil prend acte de la participation, à la susdite caisse, de la Caisse hypothécaire du canton de Berne à raison de 300,000 fr. et de la Banque cantonale à raison de 200,000 fr.;

3^o Les comptes annuels de la « Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs » seront soumis à l'approbation du Conseil-exécutif. Celui-ci fera chaque année, dans le rapport sur l'administration de l'Etat, un exposé détaillé des opérations de la dite institution.

4^o La « Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs » est exonérée de l'impôt de l'Etat et de l'impôt communal.

5^o Les organes de l'Etat et des communes bernoises seconderont à tous égard ceux de la « Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs » et, en particulier, leur fourniront gratuitement les renseignements nécessaires concernant les agriculteurs qui requièrent l'appui de la Caisse.

6^o Le Conseil-exécutif pourvoira à l'exécution du présent arrêté.

Berne, le 23 juillet 1932.

Au nom de la Commission:

Le président,
Weber.

Appendice.**STATUTS**

de la

**Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs
(C. B. A.)****I. Raison sociale, siège et but.**

Article premier. Il est constitué sous la raison sociale de « Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs » (C. B. A.) une société coopérative, ayant son siège à Berne.

Elle a pour but de prêter assistance, tant financièrement que par des conseils appropriés, aux agriculteurs bernois ayant leur propre exploitation et dignes d'appui qui sont frappés de gêne économique sans faute de leur part.

L'aide financière sera accordée, conformément aux principes fixés dans les présents statuts, selon des dispositions qu'établira un règlement particulier.

Ce dernier devra être approuvé par l'Assemblée générale.

Les statuts et le règlement seront soumis à la sanction du Conseil-exécutif du canton de Berne.

1. Raison sociale et siège.

2. But.

II. Sociétariat.

Art. 2. Peuvent devenir membres de la société 1. Conditions coopérative, toutes personnes physiques et juridiques, de droit public ou privé, ainsi que les fédérations, associations et sociétés de tout genre, qui souscrivent une part sociale de 100 fr. et en versent le montant.

Les parts sont nominatives et ne peuvent être transférées qu'avec l'agrément du Comité.

Art. 3. L'admission est prononcée par le Comité, 2. Admission, sur déclaration écrite d'adhésion.

Art. 4. La sortie ne peut avoir lieu que pour la fin d'un exercice, sur avis donné par écrit et au moins quatre semaines d'avance au Comité.

Celui-ci peut prononcer l'exclusion de membres en cas de motifs concluants. L'intéressé a le droit de recourir à la première assemblée générale qui suit son exclusion.

Les membres sortants ou exclus ne peuvent faire valoir aucunes préentions sur la fortune sociale.

3. Sortie et exclusion.

Art. 5. Les engagements de la Société coopérative sont garantis uniquement par son avoir, toute responsabilité personnelle des membres étant exclue.

4. Responsabilité.

III. Finances.

Art. 6. Les moyens financiers de la société com- 1. Ressources prennent : financières.

- a) le Fonds capital;
- b) le Fonds de secours.

La société peut se procurer d'autres ressources, sur décision de l'Assemblée générale, par voie d'emprunts, etc.

2. Fonds capital.

Art. 7. Le Fonds capital est constitué par la valeur des parts sociales souscrites.

Ces parts sont délivrées aux associations fondatrices, ainsi qu'aux subventionnaires de la Caisse (art. 8 ci-après), à raison du 5 % des sommes souscrites par eux, avec arrondissement au montant divisible par cent immédiatement inférieur. Les autres souscripteurs ne peuvent recevoir qu'une part de 100 fr.; tous montants souscrits en plus échoient au Fonds de secours.

Les parts sociales ne sont pas productives d'intérêt.

Le Fonds capital ne peut être effectué aux buts de la Société coopérative que moyennant sauvegarder son montant.

3. Fonds de secours.

Art. 8. Le Fonds de secours comprend tous les deniers mis à la disposition de la société à fonds perdu, soit par des subventionnaires et des donateurs, soit sous forme de libéralités occasionnelles quelconques.

Entrent en considération comme *subventionnaires*: La Confédération, le canton, les communes, des groupements économiques, associations, établissements financiers, corporations, etc., ainsi que des particuliers, pourvu que le subside atteigne au total une somme d'au moins 2000 fr., versée en une seule fois ou par termes périodiques.

Est réputé *donateur*, quiconque verse au Fonds de secours, par donation ou disposition testamentaire, un subside unique de 100 fr. au minimum, ou une cotisation annuelle ordinaire d'au moins 5 fr. régulièrement payée, le non-paiement entraînant la perte de la qualité de donateur.

Il sera publié périodiquement un état des subventionnaires et des donateurs.

4. Administration.

Art. 9. Le Fonds capital et les deniers disponibles de la société seront placés à la Caisse hypothécaire du canton de Berne en conformité des prescriptions régissant les fonds spéciaux de l'Etat. La gestion des titres pourra de même être confiée par convention audit établissement.

IV. Aide aux agriculteurs.

1. Généralités.

Art. 10. L'aide à accorder a pour objet de préserver les propriétaires d'exploitations agricoles d'une ruine financière dans les cas se prêtant à un assainissement de la situation. Peuvent seuls en bénéficier, les petites et moyennes exploitations, indépendantes et viables en soi, qui sont menacées d'une liquidation forcée. Aucun débiteur n'a juridiquement droit à secours.

Pour autant que les conditions sont remplies par ailleurs, la Caisse ne met en règle générale des fonds à disposition, en vue d'un assainissement, que si les créanciers et caution d'engagements compris assument de leur côté un sacrifice pécuniaire convenable, en rapport avec le rang, les sûretés de la créance et leur propre capacité financière.

Un même débiteur ne peut obtenir qu'une seule fois l'appui financier de la Caisse.

Art. 11. Cette aide financière ne doit être accordée que si une enquête approfondie touchant la situation économique du débiteur, ses prévisions d'héritage, ses conditions de famille, les causes de ses difficultés pécuniaires et ses possibilités de se maintenir ultérieurement comme agriculteur, établissent d'une manière certaine que le requérant a besoin d'appui et en est digne, et si les fonds à allouer promettent une amélioration durable. Les exigences de l'art. 21 sont au surplus réservées.

Il n'y a pas besoin d'aide, selon l'essence et le but de la caisse, quand le débiteur peut être sauvé de la ruine avec le concours de sa parenté ou de quelque autre manière.

Le débiteur n'est pas digne d'appui, au sens du règlement de la Caisse, quand sa gêne est imputable à lui-même (par exemple en cas d'acquisition de l'exploitation rurale à un prix fortement exagéré, de dettes contractées à la légère, de mauvaise gestion, d'exploitation irrationnelle, de spéculation, d'ivrognerie, etc.).

Aucune aide ne sera accordée au débiteur qui ne veut pas renseigner complètement au sujet de sa situation ou qui donne de fausses indications.

Les conditions auxquelles est subordonnée l'allocation des subsides publics demeurent au surplus réservées.

Art. 12. Les prestations de la Caisse ne dépasseront pas, dans chaque cas particulier, les sommes suivantes :

3. Etendue.

a. De chaque prestation.

a) Allocations d'assainissement à fonds perdu	fr. 3000
b) prêts non productifs d'intérêt	» 4000
c) prêts productifs d'intérêt	» 5000
d) subsides pour paiement d'intérêts ou amortissements, à fonds perdu, ou à titre d'avances remboursables sans intérêt, annuellement	» 300

Des allocations annuelles ne seront accordées en règle générale que pour cinq ans au plus. Elles peuvent l'être à nouveau, soit entièrement, soit partiellement, à l'expiration de la période, après un examen réitéré des circonstances.

La prestation totale ne doit pas excéder 5000 francs par cas.

Elle peut toutefois être portée exceptionnellement à 7000 fr. au maximum par le Comité, en cas de circonstances de famille particulièrement difficiles.

Art. 13. L'organe compétent pour statuer peut, selon son appréciation et dans les limites du maximum total fixé, combiner entre elles les diverses prestations possibles, les accorder successivement et, en général, appliquer le régime qui paraît le plus efficace d'après les circonstances du cas.

b. Combinaisons.

Art. 14. Le genre et l'importance de l'aide, ainsi que les conditions d'intérêt et autres modalités, sont fixées dans chaque cas, sous réserve de l'art. 21 ci-après, par l'organe compétent, qui décidera également si des sûretés doivent être fournies, et les quelles. En règle générale, les prêts ainsi que le

4. Fixation et conditions.

remboursement éventuel des allocations à fonds perdu (v. art. 17 à 19) seront garantis hypothécairement.

5. Octroi.

Art. 15. L'aide est accordée suivant l'appréciation du Comité et d'après les fonds disponibles.

Le Comité peut déléguer ses compétences à cet égard à des commissions spéciales, composées d'au moins trois de ses membres, ou encore à un office de gestion. Les compétences ainsi transférées seront déterminées d'une façon précise.

Les décisions de pareils organes peuvent être portées devant le Comité dans les quatorze jours de leur communication à l'intéressé.

La décision du Comité est toujours définitive.

6. Remboursement.

a. Principe.

Art. 16. Le débiteur peut rembourser son dû en tout temps.

Les modalités du remboursement sont arrêtées dans chaque cas lors de l'octroi de l'aide de la Caisse, sous réserve des dispositions statuées ci-après.

b. Cas spéciaux.

aa. Abus.

Art. 17. Les prêts ou allocations à fonds perdu accordés sur la base d'indications inexactes du requérant doivent, constatation faite de l'abus, être restitués entièrement ou partiellement, selon les circonstances, sur avertissement donné 3 mois d'avance. Si la situation le justifie, on pourra réclamer en outre un intérêt du 5 % au maximum. La poursuite pénale du coupable est au surplus réservée.

bb. Violation des obligations.

Art. 18. Si le débiteur enfreint les obligations assumées à teneur de l'art. 21 ou si par la suite il se montre indigne de l'aide reçue, le Comité peut en tout temps lui dénoncer en remboursement le prêt accordé, à six mois de terme, et lui réclamer moyennant un avertissement de six mois également les allocations à fonds perdu qui lui auraient été versées au cours des 10 dernières années. Selon les circonstances, le débiteur pourra être astreint à payer un intérêt de 5 % au maximum pour la somme en cause.

cc. Meilleure fortune.

Art. 19. Si la situation financière du débiteur s'améliore notablement, d'une manière quelconque, le prêt accordé peut lui être réclamé, avec un intérêt du 5 % au maximum, à six mois d'échéance. Les allocations à fonds perdu obtenues au cours des 10 dernières années sont de même remboursables, avec un intérêt de 5 % au maximum, moyennant un avertissement donné six mois d'avance.

7. Changement de débiteur.

Art. 20. Le prêt consenti par la Caisse devient remboursable, en principe, dès que l'immeuble affecté à sa garantie hypothécaire change de propriétaire. Si l'immeuble passe à un membre de famille du débiteur (par exemple ensuite de cession, de partage, de succession), il est loisible au Comité d'accepter la substitution du nouveau propriétaire à l'ancien débiteur, aux mêmes conditions. Quand l'acquéreur est un tiers, le comité décide si et sous quelles modalités l'aide accordée peut lui être transférée.

8. Obligations du débiteur.

Art. 21. En acceptant l'aide de la Caisse, le débiteur prend l'obligation, conventionnellement, de ne consentir sans l'agrément du Comité aucun nouveau cautionnement ni contracter aucune nouvelle

dette, qui ne seraient pas nécessités par l'exploitation normale de son domaine.

Le débiteur est tenu d'exploiter sa propriété rationnellement de son mieux. Il doit permettre aux agents de confiance de la Caisse de se rendre compte de cette exploitation et leur donner d'une manière vérifique tous renseignements requis par eux. S'il le juge utile, le Comité peut au surplus ordonner une surveillance proprement dite de l'exploitation, à laquelle le débiteur se soumettra.

V. Organisation de la Société coopérative.

Art. 22. La société a pour organes:

Organes.

- 1^o l'assemblée générale;
- 2^o le comité;
- 3^o les hommes de confiance;
- 4^o l'office de contrôle.

1^o L'Assemblée générale.

Art. 23. L'Assemblée générale est convoquée ordinairement, par les soins du Comité, dans les 3 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Elle se réunit à titre extraordinaire quand le Comité le juge nécessaire, ou à la demande d'au moins le dixième des membres de la société.

a. Convocation.

Les donateurs peuvent participer à l'assemblée avec voix consultative.

La convocation aura lieu au moins dix jours d'avance, par un avis publié dans la Feuille officielle du canton de Berne, ou envoyé aux membres personnellement, et énonçant les objets à traiter.

Des propositions émanant de membres ne sont soumises à l'assemblée que moyennant avoir été présentées au Comité trois semaines d'avance au moins.

Les délibérations sont dirigées par le président du Comité, qui désigne le teneur du procès-verbal et les scrutateurs nécessaires.

Art. 24. Les devoirs et attributions de l'Assemblée générale sont les suivants:

b. Attributions.

- a) nomination de 6 membres du Comité et des reviseurs de l'Office de contrôle;
- b) fixation des indemnités journalières éventuelles des membres du Comité et des reviseurs;
- c) réception des rapports et comptes annuels;
- d) conclusion d'emprunts;
- e) interprétation ou modification des statuts;
- f) approbation du règlement de la Caisse;
- g) liquidation d'autres affaires soumises à l'assemblée par le Comité ou des membres de la société;
- h) décision concernant la dissolution de la société.

Le compte annuel, avec rapport des reviseurs, doit être déposé au siège de la société au plus tard huit jours avant l'assemblée, à l'intention des membres.

Art. 25. Pour les décisions et élections fait règle la majorité absolue des votants. Le président vote aussi et, en cas d'égalité des voix, la sienne compte pour deux. Les membres du Comité sont élus au scrutin secret.

c. Scrutins.

Chaque part sociale donne droit à un suffrage.

Une carte d'entrée, que chaque membre de la société peut se faire délivrer au siège de celle-ci, sert de légitimation pour l'accès à l'Assemblée générale.

2^e Le Comité.

a. Composition.

Art. 26. Le Comité se compose de 9 membres, dont 3 sont désignés par le Conseil-exécutif du canton de Berne et les 6 autres par l'Assemblée générale, la représentation des divers intéressés devant être conditionnée comme suit:

- 3 représentants de l'Etat (nommés par le Conseil-exécutif);
- 1 représentant de la Banque cantonale bernoise;
- 1 représentant de la Caisse hypothécaire bernoise;
- 1 représentant des établissements financiers privés;
- 2 représentants des fédérations et syndicats agricoles;
- 1 représentant des autres membres de la société et des donateurs.

En cas de besoin, l'Assemblée générale peut, sur la proposition du Comité, porter le nombre des membres de ce dernier à 15 au minimum, en respectant autant que possible les proportions fixées ci-dessus quant à la représentation.

Les membres du Comité sont nommés pour 4 ans et rééligibles à l'expiration de la période.

b. Attributions.

Art. 27. Le Comité a en particulier les attributions suivantes:

- a)* organisation du service de la Caisse, désignation de commissions spéciales, institution d'un office de gestion, avec fixation précise des compétences déléguées à ces organes; nomination du personnel nécessaire et fixation de ses conditions d'engagement et de rétribution; règlement du droit de signer au nom de la société; cas échéant, passation d'un contrat de gestion ou d'administration avec un établissement financier du canton;
- b)* désignation des hommes de confiance de la société et, éventuellement, fixation de leurs indemnités (*art. 29* ci-après);
- c)* préparation des affaires de l'Assemblée générale et exécution de ses décisions;
- d)* admission et exclusion de membres;
- e)* élaboration et mise en vigueur du règlement concernant l'octroi des prestations de la Caisse, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale et le Conseil-exécutif;
- f)* examen et liquidation des demandes d'aide, avec fixation des conditions dans chaque cas particulier;
- g)* décision concernant les procès à engager et à soutenir; conclusion de transactions, acceptation ou rejet de concordats; reprise, en cas de liquidation, d'immeubles hypothéqués au profit de la Caisse; affermage et revente de pareils immeubles, constitution de droits réels les grevant; passation de tous actes juridiques nécessaires à cet effet et exécution de tous actes de disposition, au registre foncier, découlant de l'aide accordée par la Caisse;

- h)* décisions concernant l'appui de la société en faveur d'œuvres poursuivant des buts semblables ou analogues à ceux de la Caisse;
- i)* surveillance de la gestion dans son ensemble, ainsi que de l'application des statuts et autres dispositions; intervention en toutes affaires rentrant dans la sphère d'activité de la Société coopérative.

Art. 28. Le Comité se constitue lui-même, en désignant un président, un vice-président, un caissier et un ou deux secrétaires. Les fonctions de caissier peuvent aussi être confiées à un secrétaire. Le caissier et les secrétaires ne doivent pas nécessairement être membres de la société et du Comité central. Ce dernier fixe leurs conditions de service en vertu de l'art. 27, lettre *a*, ci-dessus.

Le Comité délibère validement quand au moins six de ses membres sont présents. Il prend ses décisions à la majorité simple des voix, celle du président comptant pour deux en cas d'égalité.

Le Comité représente la Société coopérative envers les tiers. Ses président et vice-président signent collectivement, ou l'un d'eux avec un autre membre du Comité, au nom de la société. La réglementation du droit de signer d'organes particuliers commis à la gestion demeure réservée.

Soit à titre général, soit pour des cas déterminés, le Comité peut déléguer ses attributions à des commissions formées de plusieurs de ses membres, ou encore à un office de gestion.

Le secrétaire tient procès-verbal des délibérations du Comité.

Tous les organes et employés de la Caisse sont tenus au secret sur toutes les affaires et délibérations.

3^e Les Hommes de confiance.

Art. 29. Peuvent seuls être désignés en qualité d'hommes de confiance de la Caisse, des agriculteurs reconnus qualifiés et jouissant d'une bonne réputation. Ils n'ont pas besoin de faire partie de la société et leur nombre se règle selon les nécessités. Ces agents, d'une part, sont des organes d'information de la Caisse et, d'autre part, ont pour tâche, en particulier, de seconder de leur mieux, par des conseils et des instructions dans toutes les questions professionnelles, les débiteurs qui recourent à l'appui de la société. Ils peuvent, dans des cas déterminés, être chargés d'une surveillance proprement dite de l'exploitation. Leur activité est en règle générale honorifique; exceptionnellement, toutefois, le Comité peut, s'il s'agit de cas particulièrement difficiles, leur allouer sur demande une modique indemnité. Les débours résultant de l'accomplissement de missions particulières leur seront remboursés.

Les hommes de confiance sont nommés pour quatre ans, et rééligibles.

4^e L'Office de contrôle.

Art. 30. L'Office de contrôle comprend deux revisseurs, qui, de même que deux suppléants, sont désignés par l'Assemblée générale pour quatre ans.

Ces organes vérifient de temps à autre la caisse et l'état de fortune de la société. Ils ont toujours le droit de prendre connaissance de la comptabilité

e. Constitution.

Nomination et tâche.

Composition et attributions.

et des pièces justificatives et, d'une manière générale, de contrôler la gestion du Comité dans son ensemble. Ils examinent en particulier les comptes annuels et présentent à ce sujet, par écrit, un rapport et des propositions à l'Assemblée générale.

VI. Comptes.

Dispositions particulières. *Art. 31.* Les comptes de la société sont clos chaque année au 31 décembre. Les frais de service de la Caisse seront payés au moyen des intérêts du Fonds capital et, en tant que nécessaire, du Fonds de secours. Ce qui resterait de ces intérêts, pour un exercice, sera versé dans un fonds de réserve, servant également au dit paiement.

Pour les affectations de fonds à éliminer définitivement, il sera ouvert dans l'actif du bilan des comptes débiteurs spéciaux, avec, au passif, le Fonds de secours comme compte de couverture.

Le solde de chaque compte d'exercice sera compensé au moyen d'un compte spécial « Résultats du compte d'exploitation », dont les reliquats débiteurs éventuels devront toujours être couverts par une portion équivalente du Fonds de secours.

Le capital social n'est pas productif d'intérêts (art. 7).

VII. Revision des statuts. Dissolution et liquidation de la Société.

Revisions. *Art. 32.* Des modifications peuvent être apportées en tout temps aux présents statuts par une assemblée générale régulièrement convoquée, qui en décide à la majorité simple des voix représentées. La sanction du Conseil-exécutif du canton de Berne est réservée.

Liquidation. La liquidation de la Caisse ne peut être décidée qu'à la majorité des deux tiers des voix représentées.

Le produit de la liquidation sert tout d'abord à rembourser le capital social. Le solde est bonifié aux subventionnaires de la Caisse, sur demande et à titre de remboursement, en proportion et jusqu'à concurrence des versements au Fonds de secours. L'excédent éventuel sera affecté à la création d'une fondation poursuivant des fins pareilles ou analogues à celles de la Caisse dissoute.

Les donateurs ne peuvent faire valoir aucunes prétentions sur la fortune sociale.

VIII. Dispositions finales.

Les présents statuts, adoptés par l'Assemblée générale constitutive de ce jour, déplient immédiatement leurs effets.

Berne, le juillet 1932.

*Au nom de l'Assemblée
générale:
Le président,*

Le secrétaire,

**Rapport de la Direction des chemins de fer et de la Direction des finances
au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,
sur
l'assainissement financier de 1932, par voie juridique,
de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises
Berne-Lötschberg-Simplon.**

(Juillet 1932.)

I.

On sait qu'en 1923 déjà, le chemin de fer du Lötschberg s'est vu contraint d'assainir ses finances par voie juridique. Le Grand Conseil a été renseigné en détail sur la situation, tant dans sa session de novembre 1921 que dans celle de juillet 1924, et, le 12 juillet 1924, il a approuvé les mesures d'assainissement définitives.

Cette première réorganisation financière avait permis de supprimer le déficit du bilan et de consolider certaines dettes au moyen d'une réduction de capital, comme aussi de remédier à l'insuffisance des résultats d'exploitation par l'introduction d'un intérêt variable, pour 5 ans, sur divers emprunts, c'est-à-dire d'un intérêt dépendant du produit de l'exploitation. Ayant présenté, à l'époque, des rapports circonstanciés, nous croyons superflu de revenir sur les détails de l'opération. Celle-ci a permis à l'entreprise de reprendre haleine et empêché un nouveau déficit de se former.

Dès 1927, le taux d'intérêt des emprunts devint fixe. Ce rétablissement des charges fermes se produisit alors que l'entreprise connaissait une période de développement, ce qui fit qu'elle put s'acquitter de ses engagements par ses propres moyens, sauf en ce qui concerne l'emprunt de 42 millions en II^e hypothèque Frutigen-Brigue — pour lequel elle dut faire appel à l'Etat de Berne, qui est garant du service d'intérêts. Puis, dans les comptes de l'exercice 1929, la révision de la convention de répartition du trafic C. F. F. / B. L. S., obtenue à grand' peine, commença de déployer ses heureux effets. A ce moment-là, il ne s'en fallait que de 689,500 fr. pour que le chemin de fer B. L. S. se suffit à lui-même, tandis que la somme qui manque en 1931, en raison de la crise, s'élève à 2,749,600 fr. La baisse de recettes survenue au cours du second semestre de 1931 est extrêmement regrettable; elle

détruit — du moins temporairement — l'œuvre de reconstitution et de développement accomplie pendant la dernière décennie. Afin de renseigner sur les proportions qu'a prises cette baisse, comme aussi sur le compte d'exploitation en général, nous citons les chiffres suivants:

Année	Recettes d'exploitation Fr.	Dépenses d'exploitation sans les frais de renouvellement Fr.	Excédent des recettes Fr.
1923	9,194,005. 08	6,956,694. 93	2,237,310. 15
1924	10,931,919. 98	7,467,710. 27	3,464,209. 71
1925	10,259,600. 83	7,644,375. 75	2,615,225. 08
1926	10,434,674. 30	7,680,735. 63	2,753,938. 67
1927	11,237,519. 43	7,670,020. 84	3,567,498. 59
1928	11,499,216. 68	7,756,201. 83	3,743,014. 85
1929	12,254,596. 41	7,938,566. 38	4,316,030. 03
1930	4,991,123. 65	—	—
I ^e semestre	—	—	—
1930	6,625,757. 13	7,817,983. 65	3,798,897. 13
II ^e semestre	4,811,789. 52	—	—
I ^e semestre	—	—	—
1931	6,061,256. 15	7,804,838. —	3,068,207. 67
II ^e semestre	—	—	—

Le mouvement régressif s'est accentué encore pendant le mois de janvier 1932, comme le prouve le relevé ci-après:

Année	Tonnes transportées en janvier
1925	63,211
1926	53,728
1927	45,420
1928	69,026
1929	48,419
1930	52,190
1931	49,787
1932	25,778

Ces circonstances ouvraient les perspectives les plus fâcheuses quant à l'exercice 1932 et — en l'absence de tout symptôme d'amélioration — faisaient déjà reconnaître que l'entreprise ne serait plus en mesure d'effectuer le service régulier d'intérêt sur les emprunts en I^{er} rang et sur ceux en II^e rang qui ne bénéficient pas de la garantie de l'Etat. Le bilan des liquidités au 31 décembre 1931, que nous reproduisons ici, confirma cette manière de voir:

	Fr.
Fonds disponibles (avoirs en banque, etc.)	1,279,018.—
Versements au fonds de renouvellement	616,334.—
Remboursement, cédule hypothécaire	
Klingele Brigue, etc.	48,000.—
Produit de ventes, matériel de superstructure et autre	135,138.—
Total	<u>2,078,490.—</u>

Les dépenses de 1931 à imputer sur ces liquidités accusaient les chiffres approximatifs suivants:

	Fr.
Frais de premier établissement, y compris 2 locomotives Be 6/8 (solde)	1,110,559.—
Frais de renouvellement	144,636.—
Amortissements, Banque cantonale de Berne, pièces de rechange pour locomotives et quote-part aux frais de construction (selon convention) . .	76,990.—
Déficit de 1931 (approximatif) . . .	<u>1,021,333.—</u>
Total	<u>2,353,518.—</u>

Excédent débiteur du bilan des liquidités

275,028.—

Il ressortait clairement de ces chiffres que le chemin de fer du Lötschberg ne disposait pas des fonds liquides nécessaires au paiement des coupons d'intérêt des hypothèques en I^{er} rang arrivant à échéance le 1^{er} mars ou le 1^{er} avril, au total de 470,000 francs environ. Il était évident aussi que les coupons ultérieurs de l'année 1932 ne pourraient être payés non plus. Cette dernière conclusion découlait non seulement de la baisse persistante du trafic, mais encore du compte de profits et du bilan approximatifs, lesquels mettaient suffisamment en évidence les graves difficultés de la situation financière.

L'introduction d'une nouvelle et seconde procédure concordataire s'imposait donc, pour la protection de l'entreprise, car il n'était certes pas dans le pouvoir de l'administration ferroviaire ou du gouvernement de remédier à cette situation, si fâcheuse fût-elle pour les créanciers.

Dans le cours du premier semestre, le mouvement de recul s'est graduellement ralenti et, au total, le résultat de ces six mois — donc sans ceux de juillet et d'août, qui sont ordinairement les plus favorables — est meilleur qu'on ne pouvait l'espérer au début de l'année.

II.

L'opération d'assainissement nécessitée par les circonstances mentionnées plus haut se limite, dans ses grandes lignes, à une double concession de la part des créanciers: D'une part l'intérêt des em-

prunts doit de nouveau dépendre du produit de l'exploitation (exception faite pour le capital d'électrification, privilégié par la loi fédérale, et pour l'emprunt en II^e hypothèque Frutigen-Brigue, dont l'intérêt est garanti par le canton de Berne) et d'autre part, le remboursement des obligations (l'amortissement des emprunts) doit être suspendu. Ces deux allégements sont demandés pour 10 ans et en conformité de l'ordonnance du Conseil fédéral relative à la communauté des créanciers dans les emprunts par obligations. Aucune radiation de capital n'est nécessaire, du moment qu'il n'y a pas déficit du bilan et que la prompte mise en œuvre de l'assainissement judiciaire a permis d'éviter une accumulation des dettes en fait d'intérêts.

Accédant à la requête du chemin de fer B.L.S., le Tribunal fédéral a réuni les assemblées d'obligataires le 2 juillet 1932.

Les propositions d'assainissement soumises à la votation touchaient l'Etat de Berne tout d'abord en sa qualité d'obligataire, dans la mesure suivante:

	de l'emprunt en
7,620,000 =	26,47 % I ^{re} hyp. Frutigen-Brigue
(255,000)*	
3,879,500 =	17,15 % I ^{re} hyp. Moutier-Longeau
(6,000)*	
8,000 =	0,17 % I ^{re} hyp. Scherzlingen-Benigen
800,000 =	100,00 % I ^{re} hyp. Spiez-Frutigen
(86,000)*	
13,504,500 =	32,15 % II ^e hyp. Frutigen-Brigue
13,000,000 =	100,00 % II ^e hyp. Scherzlingen-Benigen
2,200,000 =	100,00 % II ^e hyp. Spiez-Frutigen
79,000 =	10,57 % I ^{re} hyp. navigat. 1891/93
(39,000)*	

* Obligations sorties au tirage.

Il n'était pas dans les compétences du Conseil-exécutif de se prononcer d'une manière définitive à l'assemblée des obligataires, car l'art. 36 de notre loi cantonale du 21 mars 1920 sur la participation de l'Etat à la construction et à l'exploitation des chemins de fer dispose:

«Il est loisible au Grand Conseil d'approuver les mesures nécessaires pour assainir la mauvaise situation financière d'une compagnie de chemin de fer.

Il peut notamment, à cet effet, consentir à la réduction du capital-actions ou à la conclusion d'un concordat judiciaire ou extrajudiciaire.»

Dans son arrêté n° 2725 du 17 juin 1932, le Conseil-exécutif précisa en conséquence comme il suit, sous réserve d'approbation par le Grand Conseil, son attitude à l'égard des propositions d'assainissement, qu'il approuvait en principe:

- «Le Conseil-exécutif, ayant pris connaissance
- a) d'un rapport de la Direction des chemins de fer et de la Direction des finances,
- b) de la convocation des assemblées d'obligataires de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises Berne-Lötschberg-Simplon, pour le 2 juillet 1932, publiée par le juge d'instruction du Tribunal fédéral, et
- c) d'une lettre du 25 mai 1932, adressée par le juge d'instruction du Tribunal fédéral à la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises

Berne - Loetschberg - Simplon relativement aux déclarations d'adhésion spéciales à fournir par l'Etat de Berne,

arrête :

I. MM. les conseillers d'Etat Dr H. Dürrenmatt et Dr L. Merz sont désignés pour représenter l'Etat de Berne aux assemblées d'obligataires B. L. S. qui auront lieu le 2 juillet 1932, à 9 heures, à l'Hôtel-de-Ville de Berne, sous la présidence de M. le juge fédéral Dr Soldati, fonctionnant comme juge d'instruction nommé par le Tribunal fédéral.

Il est pris note que, le jour de l'assemblée, les listes de présence seront déposées dès $8\frac{1}{2}$ heures.

II. Les représentants de l'Etat désignés ci-dessus sont autorisés à faire les déclarations d'adhésion suivantes dans les assemblées d'obligataires du 2 juillet, au nom du Conseil-exécutif et sous réserve expresse de ratification par le Grand Conseil du canton de Berne (cf. art. 36 de la loi cantonale du 21 mars 1920 sur la participation de l'Etat à la construction et à l'exploitation des chemins de fer), comme aussi sous réserve que toutes les propositions d'assainissement soient adoptées par les groupes de créanciers respectifs:

A. Assemblée des porteurs d'obligations non sorties au tirage de l'emprunt à 4% en I^e hypothèque Frutigen-Brigue.

L'Etat de Berne adhère aux propositions d'assainissement suivantes, pour sa part d'obligations non sorties au tirage de l'emprunt à 4% en I^e hypothèque Frutigen-Brigue, d'au total 7,365,000 fr.:

1^o Du 1^{er} janvier 1932 au 31 décembre 1941, l'intérêt fixe est converti en un intérêt variable, dépendant du résultat de l'exploitation et de 4% au maximum, l'échéance de l'intérêt étant ainsi reportée jusqu'après l'approbation des comptes annuels, c'est-à-dire jusqu'au début de juillet de l'année suivante, et ainsi de suite pour chaque année. Le résultat de l'exploitation servira à payer en premier lieu, et jusqu'au concurrence de 4% , un intérêt pour les obligations sorties au tirage des emprunts en I^e hypothèque Spiez-Frutigen, Frutigen-Brigue, Moutier-Longeau et de l'entreprise de navigation, dont le total s'élève à 1,776,000 fr., puis ensuite aux titres non sortis au tirage de tous les emprunts en I^e hypothèque, y compris ceux de l'entreprise de navigation, et enfin, dans la mesure où il resterait un excédent, aux emprunts en II^e hypothèque. Aussi longtemps qu'une part d'intérêt sera due sur les obligations sorties au tirage, aucun intérêt ne pourra être payé, au moyen des bénéfices de l'exploitation des années subséquentes, aux obligations non sorties au tirage; cela jusque et y compris l'année 1941. Aussi longtemps qu'une part d'intérêt sera due sur les emprunts en I^e hypothèque (y compris les emprunts de l'entreprise de navigation), aucun intérêt ne pourra être versé, au moyen des bénéfices des années subséquentes, pour les obligations des emprunts en II^e hypothèque; cela jusque et y compris l'année 1941. Les sommes qui resteraient dues après la clôture des comptes de l'année 1941 ne pourront plus être réclamées.

2^o L'amortissement par voie de tirage au sort est suspendu dès l'année 1932 et jusqu'à l'année

1941 inclusivement. Pour les années 1942 à 1971 inclusivement, l'amortissement des obligations non encore sorties aura lieu suivant un nouveau plan de tirage.

3^o MM. Hans Ryffel, chef de section au Contrôle fédéral des finances et A. Häuptli, sous-directeur de la Banque cantonale de Berne, sont confirmés en leur qualité de représentants des obligataires. Ils sauvegarderont les intérêts des obligataires lors de la détermination du résultat annuel de l'exploitation et le cas, échéant, auront le droit de saisir, de leur propre initiative, la Chambre des poursuites et des faillites du Tribunal fédéral, en qualité de tribunal arbitral.

B. Assemblée des porteurs d'obligations non sorties au tirage de l'emprunt à 4% en I^e hypothèque Moutier-Longeau.

L'Etat de Berne accepte les mêmes propositions que sous lettre A, 1—3, ci-dessus, pour sa part d'obligations non sorties au tirage de l'emprunt à 4% en I^e hypothèque Moutier-Longeau, d'au total 3,873,500 fr.

C. Assemblée des obligataires de l'emprunt à 4% en I^e hypothèque Scherzlingen-Bœnigen.

L'Etat de Berne adhère aux mêmes propositions que sous lettre A, 1 et 3, ci-dessus, pour sa part d'obligations de l'emprunt à 4% en I^e hypothèque Scherzlingen-Bœnigen, d'au total 8000 fr.

D. Assemblée des porteurs d'obligations non sorties au tirage des emprunts à $4\frac{1}{4}$ et à 4% de l'entreprise de navigation sur les lacs de Thoune et de Brienz (1891/1893).

L'Etat accepte les propositions d'assainissement suivantes, pour sa part d'obligations non sorties au tirage des emprunts à $4\frac{1}{4}$ et à 4% de l'entreprise de navigation sur les lacs de Thoune et de Brienz, d'au total 40,000 fr.:

1^o Même proposition que sous lettre A, 1, ci-dessus.

2^o L'amortissement par voie de tirage au sort prévu pour les années 1933—1939 est ajourné aux années 1942—1948.

3^o Même proposition que sous lettre A, 3, ci-dessus.

E. Assemblée des obligataires de l'emprunt à 4% en II^e hypothèque Frutigen-Brigue.

L'Etat de Berne adhère, pour sa part d'obligations non sorties au tirage de l'emprunt à 4% en II^e hypothèque Frutigen-Brigue, d'au total 13,504,500 francs, à la proposition suivant laquelle l'amortissement par voie de tirage sera suspendu jusqu'en 1942 et les tirages futurs auront lieu pendant les années 1942—1971 selon un nouveau plan d'amortissement.

F. Assemblée des porteurs d'obligations déjà sorties au tirage et portant actuellement intérêt à 5% de l'emprunt en I^e hypothèque Frutigen-Brigue, de l'emprunt en I^e hypothèque Moutier-Longeau et des emprunts de l'entreprise de navigation sur les lacs de Thoune et de Brienz (1891/1893).

L'Etat de Berne accepte les propositions d'assainissement suivantes, pour sa part d'obligations

sorties au tirage de la I^e hypothèque Frutigen-Brigue = 255,000 fr., de la I^e hypothèque Moutier-Longeau = 6000 fr. et de l'entreprise de navigation sur les lacs de Thoune et de Brienz = 39,000 fr. :

1^o Le remboursement des obligations déjà sorties au tirage est renvoyé de 10 ans à compter du jour où le Tribunal fédéral aura ratifié les décisions de l'assemblée (c'est-à-dire jusqu'en automne 1942). Du 1^{er} janvier 1932 au 31 décembre 1941, l'intérêt fixe est converti en un intérêt variable, dépendant du résultat de l'exploitation et de 4% au maximum, l'échéance de l'intérêt étant ainsi reportée jusqu'après l'approbation des comptes annuels, c'est-à-dire jusqu'au début de juillet de l'année suivante, et ainsi de suite pour chaque année. Aussi longtemps qu'il n'aura pas été servi aux obligations sorties au tirage la totalité de l'intérêt de 4%, aucun intérêt ne pourra être payé pour les autres obligations, et la part non payée de l'intérêt devra être acquittée par privilège au moyen des bénéfices de l'exploitation des années subséquentes, jusques et y compris ceux de l'année 1941. Les sommes qui seraient encore dues après la clôture des comptes de l'exercice 1941 ne pourront plus être réclamées. Du 1^{er} janvier 1942 au terme de remboursement, les obligations sorties au tirage seront productives d'un intérêt fixe de 4%.

2^o Même proposition que sous lettre A, 3, ci-dessus.

III. La Direction des finances est chargée de déposer les obligations appartenant à l'Etat et mentionnées ci-haut sous II, avant le 30 juin 1932, à 16 heures, au plus tard, à la Banque cantonale de Berne, contre remise des cartes de vote, conformément à la publication du juge d'instruction.

Elle fournira la preuve au Tribunal fédéral, sur sa demande, que les titres des emprunts Spiez-Frutigen, I^e hypothèque, de 800,000 fr., Spiez-Frutigen, II^e hypothèque, de 2,200,000 fr. et Scherzliggen-Bœnigen, II^e hypothèque, de 13,000,000 fr., emprunts dont traite le chapitre IV ci-après, sont exclusivement dans les mains de l'Etat de Berne.

IV. Sous réserve de ratification par le Grand Conseil du canton de Berne et sous réserve que toutes les propositions d'assainissement soient adoptées par les assemblées de créanciers respectives, le Conseil-exécutif du canton de Berne fait en outre les déclarations suivantes, à l'intention du Tribunal fédéral suisse, en l'affaire de l'assainissement financier du chemin de fer du Lötschberg :

1^o L'Etat de Berne déclare renoncer à la convocation des assemblées d'obligataires des emprunts Spiez-Frutigen, I^e hypothèque, de 800,000 fr. (714,000 francs de titres non sortis et 86,000 fr. de titres sortis au tirage), Spiez-Frutigen, II^e hypothèque de 2,200,000 fr. et Scherzliggen-Bœnigen, II^e hypothèque de 13,000,000 fr., emprunts dont les obligations sont exclusivement entre ses mains. Il se déclare d'accord que du 1^{er} janvier 1932 au 31 décembre 1941, le taux d'intérêt de ces emprunts dépende du résultat de l'exploitation, c'est-à-dire qu'il soit variable et de 4% au maximum, dans le sens des dispositions énoncées plus haut, chapitre II, lettre A, 1. La proposition formulée sous chapitre II, lettre A, 3, est acceptée pour ces emprunts également.

2^o L'Etat de Berne se déclare d'accord que les 86 obligations de l'emprunt en I^e hypothèque Frutigen-Brigue = 86,000 fr., déjà sorties au tirage, soient traitées conformément aux dispositions prévues sous chiffres II F, 1 et 2, ci-dessus.

3^o L'Etat de Berne consent à ce que les tirages soient suspendus jusqu'en 1942 pour les emprunts Spiez-Frutigen, I^e hypothèque, et Scherzliggen-Bœnigen, II^e hypothèque. Les tirages futurs auront lieu selon de nouveaux plans d'amortissement, pendant les années 1942—1969, pour la I^e hypothèque Spiez-Frutigen et 1942—1971 pour la II^e hypothèque Scherzliggen-Bœnigen.

4^o L'Etat de Berne est d'accord que la durée de l'emprunt en II^e hypothèque Spiez-Frutigen remboursable le 31 décembre 1940 soit prolongée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 1942.

5^o L'Etat de Berne est d'accord que sa créance provenant des avances pour le service d'intérêts de l'emprunt à 4% en II^e hypothèque Frutigen-Brigue de 42 millions de francs, y compris les prétentions qui résulteront de ce chef jusqu'en 1941, ne soit exigible ni avant la fin des 10 années de la période d'assainissement, ni, plus tard, tant que la Compagnie ne pourra payer de nouveau régulièrement les intérêts de tous ses emprunts; en d'autres termes, la Compagnie ne peut être tenue de régler ces avances qu'au moyen des excédents annuels dont elle disposerait après avoir payé l'intérêt régulièrement et intégralement sur tous ses emprunts.

6^o L'Etat de Berne déclare maintenir sa garantie d'intérêts en faveur de l'emprunt de 4% en II^e hypothèque Frutigen-Brigue (voir les art. 4 de la loi cantonale du 7 juillet 1912 et 41 de la loi cantonale du 21 mars 1920 sur la participation de l'Etat à la construction et à l'exploitation des chemins de fer), nonobstant l'ajournement des termes de remboursement de l'emprunt dû au renvoi des tirages jusqu'en 1942 et à l'établissement d'un nouveau plan d'amortissement.

V. Le présent arrêté sera notifié au Tribunal fédéral suisse, à Lausanne, à la Banque cantonale de Berne, à Berne, et à la Direction du chemin de fer des Alpes bernoises Berne-Lötschberg-Simplon, à Berne.»

III.

La délégation du gouvernement a donc approuvé les propositions d'assainissement, le 2 juillet, dans le sens de l'arrêté du Conseil-exécutif que nous venons de citer. Les autres créanciers d'emprunts en firent de même. Pour ce qui est des chapitres I—III dudit arrêté tout commentaire nous paraît superflu, mais en revanche, certaines déclarations contenues dans le chapitre IV appellent quelques explications.

Tout d'abord, la déclaration relative à la prolongation de l'emprunt en II^e hypothèque Frutigen-Brigue (chiffre 4) est nécessitée par la suspension de tout remboursement de capital, prévue pour 10 ans.

La déclaration relative à la garantie d'intérêts de l'emprunt en II^e hypothèque Frutigen-Brigue et à la créance en résultant pour l'Etat (chiffre 5) avait déjà dû être donnée lors de la première reconstitution financière; elle est conforme au caractère

légal de cette garantie. Le maintien de la garantie pour toute la durée prolongée de l'emprunt, tel que le prévoit le chiffre 6, est conforme aux dispositions légales.

Au sujet de la dite garantie d'intérêts assumée par l'Etat, nous relèverons que, dès l'année 1932, il se produira un changement de fait, sinon de droit, en ce sens que cette garantie devra jouer aussi pour les obligations B. L. S. en Ier rang, au capital de 12,553,000 fr., acceptées en règlement par la Confédération en 1921. La convention y relative a été ratifiée par le Grand Conseil dans la session de novembre 1921. Les choses s'étaient passées ainsi: Parmi les obligations B. L. S., représentant un capital nominal de 45,879,500 fr., qui furent rachetées en France, à des conditions favorables par la Confédération agissant d'entente avec le canton et le chemin de fer B. L. S., il se trouvait pour 12,553,000 fr. de titres de l'emprunt en II^e hypothèque Frutigen-Brigue dont l'intérêt est garanti par l'Etat de Berne. Aux termes de la convention, la Confédération acceptait des obligations rachetées, en règlement de son avance qui avait permis l'opération. Par la suite, toutefois, la Confédération ne put se résoudre à prendre ces titres en II^e hypothèque. Elle appréciait parfaitement la garantie d'intérêts dont ils bénéficiaient, mais le rang de l'hypothèque ne lui convenait pas. Pour ce motif, elle prit la décision de les laisser au canton, qui devait également recevoir des obligations B. L. S., et de garder des titres en Ier rang, en demandant de l'Etat de Berne qu'il reporte sur eux, jusqu'à concurrence de la somme de 12,553,000 fr. mentionnée plus haut, la garantie d'intérêts assumée pour les titres en II^e rang. Cette demande fut admise, dans la convention. Et comme en vertu de la loi, la garantie d'intérêts de l'Etat ne doit pas porter sur un capital de plus de 42 millions de francs, ce qui fait

un intérêt annuel de 1,680,000 fr., les titres de l'emprunt en II^e hypothèque Frutigen-Brigue restés dans les mains de l'Etat de Berne furent bloqués et ne purent plus être négociés. De ce fait, comme porteur d'obligations en II^e hypothèque Frutigen-Brigue, l'Etat de Berne fut mis lui-même au bénéfice de sa garantie. Cette situation pouvait durer aussi longtemps que le chemin de fer B. L. S. parvenait à payer l'intérêt des obligations de la I^e hypothèque par ses propres moyens et que l'Etat de Berne ne devait pas s'acquitter de l'engagement pris envers la Confédération.

Mais l'année 1932 apportera ici un changement, puisque, selon toutes apparences, le B. L. S. ne pourra pas payer l'intérêt en question ou ne pourra le payer qu'en partie. Il faut donc s'attendre à ce que l'Etat de Berne ne puisse conserver pour lui et doive remettre à la Confédération ce qu'il retire (il n'est malheureusement que crédité, pour le moment), de sa part d'obligations en II^e hypothèque Frutigen-Brigue de 12,553,000 fr., en qualité de bénéficiaire de sa propre avance d'intérêts au B.L.S. Il y a là une aggravation de la situation comparativement à ces dernières années. Toutefois, cet effet du recul du résultat d'exploitation se serait manifesté même si la Confédération avait accepté les titres de la II^e hypothèque Frutigen-Brigue et laissé au canton ceux en Ier rang. Car l'Etat de Berne devrait dans ce cas payer aussi la totalité des intérêts garantis, pour 1932, soit 1,680,000 fr. et il subirait la perte d'intérêt sur ses obligations en Ier rang (taux variable). Pratiquement, le résultat est donc le même pour l'Etat.

Nous n'avois pas d'autres observations à formuler quant aux décisions visant le nouvel assainissement financier du chemin de fer du Lötschberg, et soumettons à votre approbation le projet d'arrêté suivant:

Projet d'arrêté:

**Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises
Berne-Lötschberg-Simplon; assainissement financier
par voie juridique, 1932.**

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Faisant application de l'art. 36 de la loi du 21 mars 1920 sur la participation de l'Etat à la construction et à l'exploitation des chemins de fer et vu un rapport de la Direction des chemins de fer et de la Direction des finances, approuvé par le Conseil-exécutif,

décrète:

- 1^o L'attitude adoptée par le Conseil-exécutif du canton de Berne, selon arrêté n° 2725 du 17 juin 1932, à l'égard des propositions d'assainissement financier de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises Berne-Lötschberg-Simplon ratifiées par le Tribunal fédéral, est approuvée.
- 2^o Le Conseil-exécutif est autorisé à représenter l'Etat dans les opérations ultérieures de la procédure d'assainissement.

*Le directeur des chemins de fer,
W. Bœsiger.*

*Le directeur des finances,
Guggisberg.*

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 12 juillet 1932.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président ad int.,
Merz.

Le chancelier,
Schneider.

Rapport de la Direction des cultes

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

la revision du décret du 21 novembre 1916 relatif à l'organisation des diaconies.

(Mai 1932.)

En 1921, déjà, la Société des pasteurs du Haut-Simmental/Gessenay proposa au Conseil synodal de supprimer la paroisse d'Abländschen et de rétablir en revanche le poste de diacre de Gessenay, aboli en 1880, en astreignant son titulaire à accomplir les fonctions pastorales nécessaires à Abländschen. Cette suggestion était motivée, d'un côté, par la dépopulation croissante du village fort écarté d'Abländschen et, d'un autre côté, par le fait que le recours aux services du diacre de Thoune causait des frais considérables aux ecclésiastiques des districts du Haut-Simmental et de Gessenay. Après un examen approfondi des circonstances, le Conseil synodal formula les conclusions suivantes dans un rapport adressé à la Direction des cultes, à l'intention des autorités compétentes :

- « 1^o Il ne conviendrait pas, pour le moment, de supprimer le poste de pasteur d'Abländschen ;
- « 2^o Ce poste devenant vacant, il y aurait lieu de confier à son nouveau titulaire également la charge de diacre de Gessenay/Haut-Simmental ;
- « 3^o Les autorités de l'Etat devraient prendre des mesures appropriées afin de parer à la dépopulation croissante de la vallée d'Abländschen. »

Lorsqu'en 1925 la cure d'Abländschen devint vacante, la question de sa suppression se posa derechef. Mais la paroisse n'en voulut rien entendre et demanda au contraire qu'un conducteur spirituel lui fût rendu sans tarder. Le Conseil synodal fit bien ce vœu et abandonna son ancienne proposition de charger le pasteur d'Abländschen des fonctions de diacre du Haut-Simmental/Gessenay, notamment eu égard aux mauvaises communications entre ladite localité et Gessenay, mais en envisageant une réunion des places de pasteur et d'instituteur d'Abländschen. Pareil régime n'était cependant pas pos-

sible, à l'époque, pour diverses raisons. Aussi le Conseil-exécutif donna-t-il en fin de compte son assentiment à la repourvue de la cure, tout en réservant sa manière de voir touchant une suppression éventuelle, ultérieurement, dudit poste (arrêté du 18 juin 1926).

Le Conseil-exécutif se vit dans la nécessité d'examiner à nouveau la question en 1930, le pasteur d'Abländschen ayant été nommé dans une autre paroisse. Et, cette fois, il décida que la place ne serait pas mise au concours, mais que la Direction des cultes chercherait une solution satisfaisante, pour la desservance pastorale future d'Abländschen, de concert avec les autorités et organes compétents.

À-là-dessus, la Direction des cultes étudia divers systèmes, qu'elle soumit aux autorités intéressées. Et le résultat de cette consultation fut que le Conseil synodal, les conseils communal et paroissial de Gessenay, le synode du district et la Société des pasteurs du Haut-Simmental se prononcèrent unanimement pour la création d'une diaconie du Haut-Simmental/Gessenay, dont le diacre aurait à desservir aussi régulièrement la paroisse d'Abländschen. Le synode du district et les deux autorités de Gessenay susmentionnées proposèrent en outre de désigner Gstaad comme siège de la nouvelle diaconie et de confier au diacre une partie de la besogne du pasteur de Gessenay, afin d'alléger la tâche de ce dernier. On suggéra de même de recourir aux services de l'instituteur d'Abländschen pour certaines fonctions pastorales, notamment pour les services funèbres. En revanche, le conseil de paroisse d'Abländschen, appuyé par la commission d'école primaire de Gessenay, réclama la repourvue régulière de la cure d'Abländschen.

Afin d'éclaircir la situation, des conférences eurent lieu le 29 juin 1931 entre les autorités paroissiales d'Abländschen et de Gessenay et des délégats

tions du Conseil synodal et du Conseil-exécutif. A l'appui de leur manière de voir, les représentants de la paroisse d'Abländschen relevèrent essentiellement que supprimer le poste de pasteur de cette localité aggraverait l'exode des habitants de la région, que l'affaire ne devait pas être considérée uniquement du point de vue financier, pas plus qu'on ne devait faire état du faible chiffre de la population, un recensement effectué en hiver ne pouvant donner qu'un minimum tandis qu'en été les conditions sont plus favorables. Le facteur déterminant, de l'avis des citoyens d'Abländschen, réside dans la situation topographique de cette localité. En hiver, des ecclésiastiques du dehors ne sauraient assurer suffisamment le service pastoral et, en cas de maladie ou de mort, il n'y aurait pas d'ecclésiastique à disposition pour prêter son assistance. En dépit de toutes ces circonstances, néanmoins, les porte-parole d'Abländschen déclarèrent pouvoir consentir à un régime provisoire répondant à la situation de fait actuelle. A la conférence de Gessenay, par ailleurs, les délégués de cette paroisse-ci recommandèrent la solution indiquée plus haut — nomination d'un diacre chargé de desservir Abländschen. Dans ces conditions, le conseil paroissial de Gessenay fut invité à se prononcer à nouveau sur l'affaire et, en particulier, à présenter à la Direction des cultes des propositions positives touchant la coopération du diacre du Haut-Simmental/Gessenay aux fonctions pastorales de Gessenay, ainsi que la contribution financière de la paroisse aux frais y relatifs.

La paroisse de Gessenay formula dans son assemblée du 6 décembre 1931 les propositions ainsi requises et, quant à sa participation financière, décida d'assumer la moitié de l'indemnité de logement qui serait allouée au diacre. De son côté, le Conseil synodal avait entre temps élaboré un projet de règlement fixant les attributions du diacre de Gessenay/Haut-Simmental et précisant entre autres les fonctions pastorales à accomplir par ce dernier à Abländschen et à Gessenay. Dans la première de ces localités le diacre aurait, aux termes dudit projet, à pourvoir à tout le service cultuel et religieux, avec sermons au moins chaque mois ainsi qu'aux fêtes de Pâques, de Pentecôte, du Jeûne et de Noël.

La réorganisation de la desservance pastorale d'Abländschen suivant ces propositions nécessite une révision du décret sur les diaconies du 21 novembre 1916, dans ce sens que les districts de Gessenay et du Haut-Simmental soient détachés de la diaconie de Thoune et constitués en arrondissement particulier. Pareille solution, qui tient compte comme il convient de toutes les circonstances à prendre en considération, paraît entièrement appropriée et la Direction des cultes ne peut que la recommander, en particulier pour les raisons suivantes: La population d'Abländschen étant tombée à 50 âmes seulement, on ne peut plus, raisonnablement, y voir une paroisse dans l'acception normale du mot. La dépopulation continue de cette belle vallée de montagne, chose due pour une bonne part aux conditions topographiques, est évidemment fâcheuse, mais il faut y avoir égard pour l'examen de nos propositions. Abstraction faite de ce qu'il serait difficile de trouver pour Abländschen un pasteur approprié, vu la pénurie d'ecclésiastiques régnant actuellement, repourvoir le poste devenu vacant là-

bas ne se justifierait, à l'heure actuelle, non plus du point de vue financier. Sans doute des considérations de ce dernier ordre ne sauraient-elles être déterminantes, si, par ailleurs, les conditions d'une repourvure du poste de pasteur d'Abländschen se trouvaient remplies. Mais ceci n'est pas le cas. Le pasteur d'une paroisse si minuscule n'est pas assez occupé et ne saurait non plus trouver aucune satisfaction intime dans une sphère d'activité aussi restreinte. C'est d'ailleurs certainement à cela qu'il faut attribuer les fréquentes mutations de titulaire du poste dont il s'agit.

Vu l'état actuel de la population d'Abländschen, qui politiquement se rattache à Gessenay, on pourrait se demander si une incorporation complète à cette dernière localité au point de vue cultuel également ne serait pas indiquée. On peut, à ce sujet, rappeler que suivant convention du 20 novembre 1908, sanctionnée par le Grand Conseil le 8 février 1909, l'Etat a cédé les domaines curiaux de Gessenay et d'Abländschen à la paroisse de Gessenay, à charge, pour elle, d'en maintenir la destination. On lit à l'art. 7 de cette convention: «La paroisse d'Abländschen n'étant autonome qu'au point de vue purement ecclésiastique, ses affaires administratives étant gérées par la paroisse de Gessenay, cette dernière devra s'entendre avec la première au cas particulier aussi. Le règlement des questions pendantes doit par conséquent être abandonné aux deux paroisses, sous réserve de ratification par le Conseil-exécutif.» La paroisse de Gessenay contribuait autrefois au traitement du pasteur d'Abländschen à raison de 611 fr. 05 annuellement et elle lui versait une indemnité de chauffage de 200 fr. Affranchie de ces prestations par la convention précédente, elle prit en revanche à sa charge, en plus des dépenses administratives faites pour les affaires cultuelles d'Abländschen (marguillier, organiste, etc.), l'entretien du domaine curial.

En dépit de ces rapports étroits entre les paroisses de Gessenay et d'Abländschen, nous croyons devoir donner la préférence au régime qui vient d'être indiqué. Il garantit en effet une satisfaction équitable des besoins cultuels et religieux de la population d'Abländschen. D'ailleurs, il constitue en somme un retour à la situation qui existait avant 1704, année où Abländschen fut érigé en paroisse indépendante. La solution proposée a encore l'avantage de permettre de déférer aux vœux des habitants de ladite localité en ce sens que leur paroisse sera maintenue au point de vue de la forme, mais ne sera plus repourvue pour le moment. Les conditions venant à changer plus tard, rien n'empêchera d'instituer un autre régime. Soutien moral de la population, le conseil de paroisse d'Abländschen demeurera en fonctions et secondera le diacre de Gessenay dans l'accomplissement de sa tâche locale.

Ainsi qu'il a été dit, une révision du décret sur l'organisation des diaconies, du 21 novembre 1916, est nécessaire au cas particulier. Et c'est une refonte totale que nous proposons, vu qu'il y a lieu de modifier non seulement l'article premier, qui concerne les arrondissements de diaconat, mais encore d'autres dispositions ne cadrant plus avec des actes législatifs édictés depuis 1916.

Aux termes de l'article premier de notre projet, les districts de Gessenay et du Haut-Simmental

sont détachés de la diaconie de Thoune et réunis en un arrondissement de diaconat indépendant. Aucun changement n'est apporté pour le surplus à la circonscription actuelle des diaconies. Une compensation des charges de ces dernières pourra, au besoin, se faire en vertu de l'art. 4, suivant lequel un diacre peut aussi être appelé à desservir temporairement un arrondissement voisin. Ce même art. 4 est complété dans ce sens qu'un règlement du Conseil synodal, à sanctionner par la Direction des cultes, est réservé quant aux obligations particulières incombant au nouveau diacre de Gessenay dans les deux paroisses d'Abländschen et de Gessenay. L'art. 5 porte que la rétribution du diacre est réglée par le décret sur les traitements du clergé évangélique-réformé et, en outre, que l'indemnité due au diacre pour ses fonctions spéciales, à Gessenay et Abländschen, sera fixée par le Conseil exécutif. Avec les dites fonctions, la tâche du nouveau diacre sera à peu près celle d'un pasteur ordinaire, de sorte que le traitement — y compris le supplément prévu — atteindra au maximum celui que l'Etat verse aux pasteurs. L'art. 7, d'autre part, désigne Gstaad comme résidence du diacre de Gessenay/Haut-Simmental, et dispose que l'Etat contribue à son indemnité de logement, le reste de celle-ci étant fourni par la paroisse de Gessenay. Les autres dispositions du projet sont empruntées

en majeure partie au décret de 1916 et n'appellent aucun commentaire.

Pour ce qui est des effets financiers du nouveau régime, disons encore que l'ancienne rétribution du pasteur d'Abländschen est remplacée par celle du diacre de Gessenay/Haut-Simmental. La contribution susmentionnée à l'indemnité de logement déterminera un léger surcroît de charges, compensé partiellement, toutefois, par la suppression de l'indemnité spéciale que touchait le pasteur d'Abländschen en raison des conditions topographiques de sa paroisse. On ne saurait exiger de la paroisse de Gessenay de plus grands sacrifices que ceux qu'elle assume d'après le décret. Le conseil de cette paroisse a fait remarquer à plusieurs reprises que, ces dernières années, l'entretien de l'église et du presbytère d'Abländschen a causé d'importants frais. Il a de même relevé que lors de leur reprise par la paroisse les deux cures de Gessenay et d'Abländschen étaient en mauvais état et que leur réfection entraîna une dépense assez élevée.

Nous fondant sur les considérations qui précédent, nous vous recommandons notre projet.

Berne, le 2 mai 1932.

*Le directeur des cultes,
Dürrenmatt.*

**Projet commun du Conseil-exécutif
et de la Commission**
du 11 mai / 15 août 1932.

Décret
sur
l'organisation des diaconies.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu l'art. 6, paragraphe 2, de la loi sur l'organisation des cultes du 18 janvier 1874, ainsi que l'art. 3, paragraphe 2, de la convention entre l'Etat de Berne et celui de Soleure du 17 février 1875;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

Article premier. La partie protestante du canton de Berne, avec les paroisses bernoises-soleuroises d'Oberwil et Messen ainsi que les paroisses soleuroises de Lüsslingen, Aetingen, Soleure, Bibrist-Gerlafingen, Derendingen et Granges, qui se rattachent à l'Union synodale bernoise, est divisée en neuf diaconies (arrondissements de diaconat), savoir:

- 1^o La diaconie d'*Interlaken*, comprenant les paroisses des districts d'Oberhasle, d'Interlaken, de Frutigen et du Bas-Simmental;
- 2^o la diaconie de *Gessenay*, comprenant les paroisses des districts de Gessenay et du Haut-Simmental;
- 3^o la diaconie de *Thoune*, comprenant les paroisses du district de Thoune, ainsi que celles de Kurzenberg, Oberdiessbach, Wichtrach et Stalden du district de Konolfingen, celles de Gerzensee, Kirchdorf, Gurzelen, Wattenwil et Thurnen du district de Seftigen, et celle de Rœthenbach du district de Signau;
- 4^o la diaconie de *Berne*, comprenant les paroisses des districts de Berne (sans la paroisse française de la ville de Berne), de Schwarzenbourg et de Laupen (avec Chiètres), ainsi que celles de Worb, Walkringen, Biglen, Grosshæchstetten-Zæziwil, Schlosswil et Münsingen du district de Konolfingen, et celles de Belp, Zimmerwald et Rüeggisberg du district de Seftigen;
- 5^o la diaconie de *Berthoud*, comprenant les paroisses des districts de Berthoud, de Fraubrunnen et de Signau (sans Rœthenbach), ainsi que celles de Rüegsau, Lützelflüh, Sumiswald, Trachselwald, Wasen et Affoltern du district de Trachselwald;

- 6^e la diaconie de *Langenthal*, comprenant les paroisses des districts d'Aarwangen et de Wangen, ainsi que celles d'Huttwil, Eriswil, Dürrenroth et Walterswil du district de Trachselwald;
- 7^e la diaconie de *Nidau*, comprenant les paroisses des districts d'Aarberg, de Nidau, de Cérlier et de Bienne (sans la paroisse française de la ville de Bienne);
- 8^e la diaconie de *Büren*, comprenant les paroisses du district de Büren, les paroisses allemandes du Jura (districts de Courtelary, de Delémont, de Laufon, de Moutier, de Neuveville et de Porrentruy), ainsi que les paroisses bernoises-soleuroises d'Oberwil et Messen et les paroisses soleuroises d'Aetingen, Lüsslingen, Soleure, Biberist - Gerlafingen, Derendingen et Granges, qui de rattachent à l'Union synodale bernoise;
- 9^e la diaconie du *Jura*, comprenant les paroisses françaises de cette région ainsi que celles des villes de Berne et de Bienne.

Le Conseil-exécutif peut modifier la circonscription de ces arrondissements, après avoir entendu le Conseil synodal.

Art. 2. Sont seuls éligibles aux fonctions de diacre, les ecclésiastiques qui ont été reçus dans le clergé bernois (art. 25 de la loi sur les cultes).

Art. 3. Les diacres sont nommés par le Conseil-exécutif, pour six ans. Tant dans le cas de première nomination que dans celui de réélection, le Conseil synodal fera une présentation, qui ne liera cependant pas le Conseil-exécutif.

Art. 4. Les diacres ont pour tâche de suppléer les ecclésiastiques de leur arrondissement dans l'accomplissement des fonctions pastorales chaque fois que ceux-ci en sont empêchés par la maladie ou quelque autre cause majeure.

Il leur est loisible de se charger d'une desservance dans leur arrondissement, sauf l'agrément de la Direction des cultes et à la condition de demeurer à disposition pour les suppléances d'ecclésiastiques (services dominicaux, etc.) qui deviendraient nécessaires pendant la desservance. Ils peuvent de même, lorsque cela est nécessaire et leur est possible, être appelés à exercer leurs fonctions temporairement dans un arrondissement voisin.

Les devoirs et attributions des diacres seront déterminés pour le surplus, dans les limites des dispositions qui précèdent ainsi que de l'art. 47 de la loi sur les cultes et de l'art. 84 de la Constitution, par l'autorité supérieure de l'Eglise réformée (Synode cantonal ou Conseil synodal).

Un règlement du Conseil synodal, à sanctionner par le Conseil-exécutif, précisera les obligations particulières incombant au diacre de Gessenay, en plus de ses fonctions ordinaires, dans les paroisses d'Abländschen et de Gessenay.

Au cas où les conditions changeraient, le poste de pasteur d'Abländschen pourra, entendu le Conseil synodal, être repourvu avec l'agrément du Conseil-exécutif.

Art. 5. Quant à la rétribution des diacres, font règle les dispositions applicables aux traitements des ecclésiastiques évangéliques-réformés (actuellement, art. 8 du décret du 6 avril 1922).

Pour ses fonctions spéciales dans les paroisses d'Abländschen et de Gessenay, le diacre de Gessenay touche un supplément équitable, que fixe le Conseil-exécutif. Toutefois, son traitement ordinaire et ce supplément ne pourront pas, ensemble, excéder le traitement en espèces d'un pasteur.

Art. 6. Une ordonnance du Conseil-exécutif déterminera les indemnités dues par les ecclésiastiques aux diacres pour les diverses fonctions pastorales.

Art. 7. La résidence des diacres est fixée par le Conseil-exécutif, qui prendra l'avis du Conseil synodal.

Dans les cas où il ne leur est pas fourni de logement, l'indemnité en tenant lieu sera fixée selon les conditions locales.

L'Etat contribue à l'indemnité de logement du diacre de Gessenay pour une somme qu'arrête le Conseil-exécutif, mais qui ne peut être supérieure à la moitié de l'indemnité totale.

Art. 8. Le présent décret entre immédiatement en vigueur et sera inséré au Bulletin des lois. Il abroge celui du 21 novembre 1916 relatif au même objet.

Berne, le 11 mai / 15 août 1932.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le vice-président,
H. Mouttet.

Le remplaçant du chancelier,
E. Meyer.

Au nom de la Commission:

Le président,
Reichenbach.

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

sur les

mesures tendant à remédier au chômage.

(Septembre 1932.)

Situation économique et marché du travail.

Généralités.

Le présent rapport fait suite à ceux que nous avons soumis au Grand Conseil en novembre 1931 et mai 1932 touchant les mesures prises afin de parer au chômage.

Pour cette atténuation de la crise du travail dans le canton de Berne, les deux postulats et deux motions suivants ont été déposés au Grand Conseil :

1. Postulat de la commission pour la loi concernant l'assurance-chômage, du 15 septembre 1931.

« Le Conseil-exécutif est invité à examiner de quelle manière et dans quelle mesure les principes établis en matière d'assurance-chômage pourraient être appliqués aux personnes travaillant pour leur propre compte, qui, sans faute de leur part, sont frappées de chômage partiel ou total. »

Si l'on admet que les petits entrepreneurs et patrons ruinés dans leur existence économique cessent de faire partie des milieux patronaux, créer en leur faveur une caisse de chômage serait possible, en principe. Néanmoins, nous déconseillons la chose. L'aide nécessaire peut être apportée aux petits patrons d'une autre manière. Tout d'abord, ils bénéficient maintenant déjà des secours de crise alloués aux chômeurs de l'horlogerie. Et, ensuite, la question d'une intervention des pouvoirs fédéraux est à l'étude actuellement. Dans ces conditions, il convient de ne pas anticiper sur les mesures qui seront prises.

Par ailleurs, nous soutenons largement l'œuvre de l'Association de cautionnement de l'artisanat bernois, institution créée en première ligne au profit des petits chefs d'entreprise en difficultés financières, précisément.

Nous ne manquerons pas, le moment venu, de faire rapport sur la réglementation qui interviendra dans le domaine fédéral. Il n'y a pas lieu, à notre avis, de donner d'autre suite au postulat, que nous proposons donc de déclarer liquidé.

2. Postulat de M. Bürki, du 18 mai 1932.

Aux termes de ce postulat-ci, le Conseil-exécutif est invité à englober l'artisanat dans l'enquête relative au désendettement, ou à lui accorder une aide plus efficace en subventionnant davantage la Société coopérative bernoise de cautionnement artisanal.

Dans la session extraordinaire du Grand Conseil de juillet dernier, l'auteur du postulat a rappelé la question soulevée par celui-ci, en demandant au Gouvernement de dire ce qu'il pensait d'un appui efficace en faveur de l'artisanat par l'octroi de sub-sides à la société susdésignée.

Le Conseil-exécutif n'ignore nullement que l'endettement toujours plus prononcé des artisans bernois ne saurait être indifférent pour l'économie du canton. C'est aussi pourquoi ce dernier a participé à la fondation de la Société de cautionnement artisanal par une allocation de 120,000 fr., imputable sur le Fonds de solidarité et payable à raison de 20,000 fr. annuellement.

Aujourd'hui, encore, le Gouvernement est saisi d'une proposition de la Direction de l'intérieur tendant à faire bénéficier la susdite association, afin de renforcer son fonds capital, d'un nouveau subside de 100,000 fr., prélevé lui aussi dans le Fonds de solidarité.

Ce que demandait M. Bürki se trouve dès lors accompli et le postulat peut donc être classé.

3. Motion de M. Klening, du 9 mai 1932.

Cette motion demande, en premier lieu, que soit examiné si le système d'assistance en nature appliqué par la ville de Berne ne devrait pas être étendu à tous les chômeurs du canton.

Toutes les caisses bernoises d'assurance-chômage reconnues, ainsi que les communes de la région horlogère, ont été invitées à voir si et comment les secours en espèces versés aux chômeurs pourraient être remplacés par des prestations en nature. Les réponses ne sont pas encore toutes parvenues, de sorte qu'un rapport complet sur l'objet considéré n'est pas possible aujourd'hui. Mais nous poursui-

vons l'affaire et nous pouvons dire, pour le moment, que les secours de chômage en nature ont été introduits dans les cas, déjà, où un bon usage des allocations en espèces n'était pas assuré.

Quant à la seconde partie de la motion, visant la prise en considération du capital imposable des agriculteurs pour la fourniture des produits qu'exigeraient les secours en nature, la question fait actuellement l'objet d'un examen de la Direction des finances.

4. Motion de M. Möckli, du 25 juillet 1932.

Dans cette motion, on demande notamment que les crédits nécessaires soient requis du Grand Conseil, en particulier, pour:

- 1^o venir en aide financièrement aux communes lourdement frappées;
- 2^o mettre à disposition, par les soins du canton, les moyens financiers nécessaires afin de lutter contre le chômage, spécialement afin d'assurer le versement des secours par les caisses de chômage;
- 3^o accorder des subventions suffisantes pour l'exécution de travaux de chômage par les communes et le canton;
- 4^o servir des allocations extraordinaires aux chômeurs qui, par suite de la crise persistante, sont tombés dans un état de gêne prononcé.

Ces divers points appellent les remarques suivantes:

N^o 1. L'appui de l'Etat en faveur des communes obérées ensuite de la crise est constitué par des subventions de toute espèce, sur lesquelles nous reviendrons ci-après. Une partie des charges pour secours de chômage doivent cependant être supportées par les communes mêmes. Celles-ci ont, jusqu'à présent, pu se procurer essentiellement par voie d'emprunt les fonds indispensables. Mais certaines d'entre elles n'ont plus, ces derniers temps, obtenu des banques l'ouverture de crédits et se sont par conséquent adressées à l'Etat. Ce dernier ne peut toutefois que garantir envers la Banque cantonale, après enquête, les prêts consentis aux communes pour leur permettre de faire face à la situation. Et nous proposons maintenant au Grand Conseil de sanctionner pareil mode de procéder.

N^o 2. Nous renvoyons, ici, à nos considérations touchant l'assurance-chômage et les secours de crise.

N^o 3. Ici également, nous renvoyons à ce que nous disons plus loin dans le présent rapport, au chapitre de l'encouragement des travaux de chômage.

N^o 4. Nous prévoyons une aide bénévole. L'organisation de cette œuvre — il s'agira notamment d'un don de Noël aux chômeurs dans le besoin — est actuellement l'objet d'un examen approfondi.

Une collecte a d'ailleurs déjà été effectuée, et nous y reviendrons plus loin.

Une seconde collecte du corps enseignant est en train et le produit en sera disponible pour les mesures réclamées. Il y a, en outre, l'action spéciale en faveur des militaires au chômage, qui a donné jusqu'à présent 20,000 fr. et pourra entrer en jeu prochainement. Enfin, il convient de mentionner aussi la collecte de la «Journée de la jeunesse»,

dont le produit, en 1932, ira tout au moins partiellement à de jeunes chômeurs.

En résumé, on peut dire que la motion de M. Möckli est devenue sans objet ensuite des mesures prises par nous, et qu'elle peut dès lors être classée sans plus.

Situation économique et marché du travail.

Aperçu général.

Aucune amélioration ne s'est produite dans les conjonctures économiques générales, malheureusement, depuis notre précédent rapport.

L'industrie du bâtiment accuse seule en certaines régions quelque essor, de caractère saisonnier au surplus.

Une forte régression doit en revanche être constatée quant au Jura, particulièrement quant à Bienne. Nous parlerons plus loin, en détail, des conditions de l'industrie du bâtiment et du bois.

Un fait très fâcheux est que la crise affecte maintenant aussi l'industrie des métaux, indépendamment de l'horlogerie. On ne saurait, aujourd'hui encore, dire si et dans quelles proportions les contingentements décrétés par les pouvoirs fédéraux détermineront une amélioration pour nos diverses industries.

Le tourisme, de son côté, accuse une baisse au regard des années précédentes. La Conférence de Lausanne n'a, dans ce domaine, pas encore amené la détente espérée et la Confédération se voit obligée de recourir à de nouvelles mesures en faveur de l'hôtellerie. C'est ainsi que la question d'une assurance-chômage du personnel d'hôtel est à l'étude actuellement.

Petite entité économique, la Suisse et, avec elle, le canton de Berne, ne sauraient évidemment exercer une influence déterminante sur le redressement de l'économie générale. Une solution internationale peut seule, ici, amener l'amélioration nécessaire.

Chômage.

Le tableau suivant indique la moyenne annuelle du nombre des chômeurs dans le canton depuis 1921:

Année	Moyenne annuelle du nombre des chômeurs dans le canton de Berne
1921	12,087
1922	10,908
1923	4,109
1924	1,914
1925	1,022
1926	1,168
1927	1,284
1928	878
1929	765
1930	1,792
1931	7,288

Augmentation de 1930 à 1931 : 5496 unités.

Nous rappelons que le recensement des chômeurs se fait sur de nouvelles bases depuis le milieu de 1931. Il n'embrasse plus seulement les chômeurs annoncés par les offices du travail de Berne, Bienne, Berthoud, Langenthal et Thoune, mais aussi ceux des autres localités du canton. Les chiffres des années antérieures ne peuvent donc pas être

comparés sans plus à ceux de l'exercice 1931. Désormais, le nombre des chômeurs est déterminé 12 fois par an, le 25 de chaque mois, le contingent moyen indiqué étant la moyenne arithmétique de ces recensements mensuels.

Le tableau 1 renseigne sur les fluctuations du marché du travail pendant la période du 30 décembre 1930 au 30 juin 1932.

Tableau 1.

Récapitulation des statistiques établies à jour fixe quant aux places vacantes et aux demandes d'emploi dans le canton de Berne en 1931/32.

Jours faisant règle	Nombre des personnes insérées dans les offices du travail		Sur 1000 salariés cherchaient une place ¹⁾	
	Places à repouvoir	Demandes d'emploi	dans le canton	en Suisse
30 décembre 1930	160	3,948	18	17,5
3 janvier 1931	274	9,014	31	20,8
3 mars 1931	445	10,327	41	20,5
25 avril 1931	757	5,366	25	12,2
25 juillet 1931	356	4,685	22	13,7
25 août 1931	335	4,738	22	14,1
25 septembre 1931	309	5,044	23	15,1
25 octobre 1931	230	5,945	28	21,1
25 novembre 1931	218	8,352	39	28,1
25 décembre 1931	147	12,124	56	38,5
25 janvier 1932	215	14,235	66	44,0
25 février 1932	308	15,922	74	48,0
25 mars 1932	508	13,299	62	39,8
25 avril 1932	592	11,194	61	34,2
25 mai 1932	470	10,265	49	31,8
25 juin 1932	467	10,342	51	31,5

¹⁾ Recensement de 1920.

La recrudescence qu'accusent les mois de novembre 1931 à février 1932 affecte l'industrie horlogère et celle du bâtiment. L'amélioration surve nue quant à cette dernière dès mars 1932 allégea quelque peu le marché de la main-d'œuvre et à fin juin il y avait 5600 chômeurs de moins qu'en fé-

vrier. Des 10,342 chômeurs indiqués par la statistique à fin juin, 7572 appartenaient à l'horlogerie, 781 à l'industrie des métaux, 358 à celle du bois, 822 à celle du bâtiment, le reste se répartissant entre les autres groupes professionnels. La crise frappe donc désormais aussi l'industrie des métaux et, dans celle du bois, la branche de la sculpture oberlandaise, ce qui explique les chiffres relativement forts du chômage d'été. Tandis que, les années précédentes, le bâtiment n'avait point de chômeurs et pouvait même occuper des sans-travail d'autres branches, comme manœuvres, il se ressent maintenant du manque de travaux de construction dans les régions atteintes par la crise. Celle-ci affecte également l'industrie des hôtels et auberges, qui, normalement, pouvait fournir un gagne-pain durant l'été à des gens d'autres groupes professionnels. C'est en raison de cet ensemble de circonstances qu'à fin juin 1932 le nombre total des chômeurs s'élevait dans notre canton au double de ce qu'il était en juin 1931.

Nous donnons quant à l'horlogerie spécialement, au tableau 2, un relevé comparatif de l'index du chômage aux mois d'octobre 1930, octobre 1931, mars 1932 et juin 1932.

Service de placement.

Activité de l'Office cantonal du travail dans ce domaine.

La répartition, par mois, des placements auxquels a procédé l'Office cantonal du travail pendant l'année 1931 et le premier semestre de 1932 est indiquée aux tableaux 3 et 4.

Voici d'autre part un état des places vacantes annoncées à notre Office du travail pendant les trois dernières années et le 1er semestre de 1932, ainsi que des placements effectués par lui pendant la même période.

	Postes vacants	Placements
1929	6,723	4,018
1930	5,954	4,503
1931	6,288	4,816
1932 (1 ^{er} sem.) .	3,282	2,463

Tableau 2. Chômage dans l'industrie horlogère bernoise (octobre 1930, octobre 1931, mars 1932, juin 1932).

Chômeurs	Octobre 1930	Octobre 1931	Variation entre octobre 1930 et octobre 1931 +	Mars 1932	Variation entre octobre 1931 et mars 1932 +	Juin 1932	Variation entre mars 1932 et juin 1932 ±
Chômage total:							
hommes	1,563	2,737	+ 1,174	5,829	+ 3,092	5,302	- 527
femmes	680	1,514	+ 934	2,622	+ 1,108	2,270	- 352
Total	2,243	4,251	+ 2,108	8,451	+ 4,200	7,572	- 879
Chômage partiel:							
hommes	2,831	3,925	+ 1,094	2,926	- 999	3,515	+ 589
femmes	1,636	2,511	+ 875	2,478	- 33	2,316	- 162
Total	4,467	6,436	+ 1,969	5,404	- 1,032	5,831	+ 427
Récapitulation:							
Chômage total . . .	2,143	4,251	+ 2,108	8,451	+ 4,200	7,572	- 879
Chômage partiel . . .	4,467	6,436	+ 1,969	5,404	- 1,032	5,831	+ 427
Total	6,610	10,687	+ 4,077	13,855	+ 3,168	13,403	- 452

Tableau 3.

Année 1931.

Mois	Places à repourvoir			Placements		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Janvier . . .	139	216	355	127	102	229
Février . . .	180	234	414	160	126	286
Mars . . .	462	348	810	226	156	382
Avril . . .	531	334	865	436	146	582
Mai . . .	546	268	814	503	190	693
Juin . . .	579	245	824	556	194	750
Juillet . . .	350	179	529	299	102	401
Août . . .	239	144	383	240	95	335
Septembre .	238	168	406	187	135	322
Octobre . .	217	161	378	219	134	353
Novembre .	114	145	259	112	116	228
Décembre .	110	141	251	117	138	255
	3705	2583	6288	3182	1634	4816

Tableau 4.

1^{er} semestre de 1932.

Mois	Places à repourvoir			Placements		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Janvier . . .	163	146	309	129	116	245
Février . . .	196	197	393	158	135	293
Mars . . .	217	246	463	156	158	314
Avril . . .	335	363	698	381	209	590
Mai . . .	342	337	679	331	149	480
Juin . . .	439	301	740	371	170	541

Tableau 5.

Demandes d'entrée d'ouvriers étrangers dans le canton de Berne recommandées par l'Office cantonal du travail de 1927 à 1932 (30 juin).

Profession	1927	1928	1929	1930	1931	1932
A. Mines	445	240	250	233	98	40
B. Agriculture et horticulture	34	51	175	500	842	529
C. Economie forestière et pêche	—	2	4	7	17	2
D. Denrées alimentaires et condiments .	8	3	20	33	27	13
E. Vêtements, toilette etc.	98	132	141	207	155	43
F. Industrie du cuir et du caoutchouc .	13	7	24	58	24	4
G. Bâtiment, matériaux de construction, peinture	842	975	1409	1601	1678	1243
H. Industrie du bois et du verre	21	24	86	84	60	17
J. Industrie textile	14	13	12	18	13	2
K. Arts graphiques	29	29	28	40	16	1
L. Industrie du papier	2	10	3	4	2	1
M. Industries chimiques	—	2	1	1	1	—
N. Métaux, machines, électrotechnique .	48	65	140	164	112	52
O. Horlogerie, bijouterie	6	21	16	10	4	1
P. Commerce, administration	20	28	24	28	37	11
Q. Industrie hôtelière, auberges	300	277	410	607	496	114
R. Transports	2	1	2	—	—	—
S. Professions libérales et scientifiques .	325	270	321	341	371	198
T. Ménage	238	215	385	623	545	160
U. Autres professions	14	23	22	44	65	53
Apprentis et apprenties	7	14	9	20	11	—
Total	2466	2402	3482	4623	4574	2484

Malgré la persistance de la crise, le nombre des offres d'emploi émanant de chefs d'entreprise n'a pas reculé.

Les placements effectués jusqu'à fin juin 1932 n'autorisent encore aucunes conclusions touchant le résultat final de l'année 1932. Il y a cependant lieu de craindre que les difficultés dans lesquelles se débat l'industrie hôtelière auront vers la fin de l'exercice une influence préjudiciable.

Immigration.

Contrôle de police à l'intérieur et prise d'emploi sans autorisation. Nous avons dû rappeler aux offices communaux de chômage la circulaire du Département fédéral de justice et police visant le contrôle à exercer dans le pays et les mesures à appliquer aux étrangers qui prennent emploi sans autorisation.

Entrée d'ouvriers étrangers dans le canton de Berne. La récapitulation qui fait l'objet du tableau n° 5 renseigne sur l'immigration d'étrangers dans le canton de Berne pendant les années 1927 à 1932 (juin).

Le tableau n° 6 indique (classés selon la profession) les préavis que nous avons donnés en 1932 concernant les demandes d'entrée et les demandes de prolongation de séjour d'ouvriers étrangers.

Il est entré dans le canton 2484 personnes, dont 2000 ouvriers saisonniers tels qu'ouvriers du bâtiment, ouvriers de campagne, etc.

Les ouvriers saisonniers nous arrivant au printemps, c'est la raison pour laquelle l'immigration est plus forte pendant le premier semestre qu'en été et en automne. Nous aurons à fin 1932 moins d'entrées à enregistrer qu'en 1931.

Demandes d'entrée et de prolongation de séjour.
(1^{er} janvier jusqu'au 30 juin 1932)

Tableau 6.

Groupes professionnels	Demandes d'entrée préavisées favorablement			Demandes de prolongation de séjour préavisées favorablement			Demandes d'entrée ou de prolongation de séjour écartées		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A. Mines	40	—	40	—	—	—	—	—	—
B. Agriculture et horticulture	343	186	529	24	1	25	116	33	149
C. Economie forestière et pêche	2	—	2	—	—	—	3	—	3
D. Denrées alimentaires et condiments . . .	10	3	13	7	—	7	5	—	5
E. Vêtements, toilette etc.	31	12	43	64	19	83	12	6	18
F. Industrie du cuir et du caoutchouc . .	2	2	4	12	6	18	4	—	4
G. Bâtiment, matériaux de construction, peinture	1241	2	1243	14	—	14	45	—	45
H. Industrie du bois et du verre	17	—	17	29	—	29	14	—	14
J. Industrie textile . .	2	—	2	15	3	18	1	—	1
K. Arts graphiques . .	—	1	1	16	—	16	3	—	3
L. Industrie du papier.	1	—	1	8	—	8	—	—	—
M. Industrie chimique .	—	—	—	2	—	2	—	—	—
N. Métaux, machines, électrotechnique . .	52	—	52	40	—	40	28	—	28
O. Horlogerie, bijouterie	1	—	1	1	1	2	—	—	—
P. Commerce, administration	9	2	11	22	4	26	26	6	32
Q. Industrie hôtelière, auberges	27	87	114	6	14	20	26	39	65
R. Transports	—	—	—	—	—	—	4	—	4
S. Professions libérales et scientifiques . .	164	34	198	46	11	57	82	15	97
T. Ménage	—	160	160	2	18	20	—	90	90
U. Autres professions .	27	26	53	7	1	8	3	2	5
Apprentis et appren- ties	—	—	—	—	—	—	7	—	7
Total	1969	515	2484	315	78	393	379	191	570

Pénurie d'ouvriers agricoles.

Ouvriers étrangers. Lorsque, à la fin de l'année dernière, les ouvriers agricoles et les stagiaires étrangers quittèrent la Suisse, il fut donné à la majeure partie de nos agriculteurs l'assurance que ces étrangers pourraient revenir en Suisse dès que commencerait les travaux du printemps. L'Office cantonal du travail, en collaboration avec l'Office cantonal de police des étrangers, dut tenir cette promesse. C'est pour ce motif que pendant la période du 15 mars au 20 avril 1932 il a été accordé des autorisations saisonnières à plus de 400 vachers, ouvriers agricoles, praticiens ou praticiennes et servantes venant d'Allemagne et d'Autriche.

Assignation de chômeurs de l'industrie pour l'agriculture. Lors de sa séance du 19 avril 1932 la Fédération laitière du canton de Berne releva la contradiction flagrante qu'il y a dans le fait que malgré l'augmentation du chômage dans les villes et les centres industriels il n'est pour ainsi dire pas possible de trouver d'ouvriers pour l'agriculture, si bien que l'on se voit dans l'obligation d'accorder aux agriculteurs l'autorisation d'engager des ouvriers étrangers.

Afin de porter remède à cette situation malaise au point de vue économique, la Direction de l'intérieur lança à deux reprises un appel aux agriculteurs du canton, leur demandant de participer à la lutte contre le chômage en engageant des chômeurs de l'industrie et de l'artisanat.

Les autorités communales furent invitées à faire en sorte que les chômeurs célibataires n'ayant pas d'obligations d'assistance s'annoncent auprès de l'Office cantonal du travail en vue de leur placement chez des agriculteurs. L'Office cantonal du travail reçut en même temps l'ordre de ne plus recommander les demandes d'entrée en Suisse d'ouvriers et de stagiaires agricoles étrangers.

Ces mesures prises par la Direction de l'intérieur furent approuvées par le Conseil-exécutif qui, dans sa séance du 31 mai 1932, décida, en vue de protéger le marché du travail indigène, qu'il ne serait accordé en 1932 aucune autorisation de travail aux ouvriers et praticiens agricoles étrangers. Une exception a été faite en faveur des vachers, car on ne saurait exiger des agriculteurs qu'ils confient leur bétail à des gens inexpérimentés. Les servantes qui prouvent que dans leur pays elles ont déjà occupé une place dans une exploitation agricole ne sont pas frappées non plus par la mesure précitée. Il y a suffisamment d'emplois comme servantes dans des familles ou comme auxiliaires dans l'hôtellerie et les auberges pour nos chômeuses de l'industrie.

En général nos agriculteurs se déclarèrent d'accord de faire un essai quant à l'engagement de chômeurs de l'industrie, tout en regrettant que ces derniers ne sachent pas faucher. Ceci nous engagea à organiser des cours de réadaptation agricole pour les chômeurs de l'industrie. Nous renvoyons quant à cela à notre exposé du chapitre « Réadaptation » du présent rapport.

Création de possibilités de travail.

Répartition méthodique des travaux publics.

Pour autant qu'il était possible, les travaux des Directions cantonales de l'administration de l'Etat

furent renvoyés à la période d'hiver. Par contre, les communes et l'Etat doivent dans une mesure toujours plus grande faire exécuter des travaux qui, en temps normal, n'auraient été mis en chantier que plus tard.

Un grand nombre de travaux publics ont ainsi été exécutés sous forme de travaux de chômage. Nous renvoyons à notre exposé y relatif.

Création de possibilités de travail pour les employés.

La situation des employés devient toujours plus grave. La restriction de l'exploitation de beaucoup d'entreprises et, d'autre part, la fermeture de fabriques sont la cause de chômage aussi pour cette catégorie. Malheureusement beaucoup d'entreprises engagent encore annuellement de nombreux apprentis, qui, en partie, deviennent de la main-d'œuvre bon marché et remplacent les employés.

Il y a en outre les nombreux ménages à double gain, où il n'est pas absolument nécessaire que l'épouse contribue à augmenter les recettes.

Ces questions demandent d'être examinées à fond. Diverses propositions de création de possibilités de travail ont été émises par les associations d'employés. Nous estimons qu'il est nécessaire de traiter toute cette question dans un rapport spécial.

Encouragement des travaux de chômage.

1^{re} phase de subventionnement, 1931.

C'est l'industrie horlogère qui fut atteinte dans la plus forte mesure par la crise économique.

Pour ce motif, la première partie, et, comme nous le verrons encore plus loin, aussi la seconde partie de l'action extraordinaire d'encouragement de travaux de chômage, furent réservées aux communes de la région horlogère.

Pour la première phase de cette action, le Conseil-exécutif mit à disposition, par arrêté du 24 février 1931, un crédit de 100,000 fr., imputé sur le Fonds cantonal de solidarité. De son côté, la Confédération ouvrit un crédit de 100,000 fr., de sorte que nous avions un montant total de 200,000 fr. à notre disposition. Les conditions et modalités de cette action ont été fixées dans l'ordonnance du Conseil-exécutif du 24 février 1931. Grâce aux subventions fédérale et cantonale extraordinaires, il fut possible de faire mettre en œuvre 48 travaux de chômage comportant un total des devis de 3,000,000 fr. environ.

2^e phase, 1931/1932.

La crise dans l'industrie horlogère s'aggravant encore notablement, le Conseil-exécutif décida, pour la continuation de l'action de subvention, d'ouvrir un second crédit de 350,000 fr. Le Département fédéral de l'économie publique mit un même montant à disposition. Au moyen de ces fonds il fut possible de subventionner et de mettre en chantier 106 autres travaux de chômage, avec un total des devis de 4,247,868 fr. Au cours des deux phases de cette action, il a été subventionné 154 travaux de chômage dans 41 communes muni-

cipales et dans 6 communes bourgeois. Le coût de tous ces travaux ascende à 7,134,391; les subventions du canton montent à 440,880 fr. et celles de la Confédération atteignent le même montant. Le total des subventions a donc été de 881,760 fr. Voici de quelle façon chacun des crédits, pour les deux phases du subventionnement, a été géré :

	Confédération	Canton	Total
	Fr.	Fr.	Fr.
Crédit pr. la 1 ^{re} action 1931	100,000	100,000	200,000
Crédit pr. la 2 ^e action 1931/32	350,000	350,000	700,000
Total	450,000	450,000	900,000
Montants accordés en faveur de travaux de chômage dans la région horlogère frappée par la crise	440,880	440,880	881,760
Reste	9,120	9,120	18,240

Comme il a déjà été disposé de ces soldes, les crédits des deux premières phases sont épuisés.

Les décomptes avec le canton et la Confédération ont eu lieu pour une partie des travaux. Par contre quelques travaux qui n'ont pu être mis en chantier qu'au cours de l'été par suite du mauvais temps ne sont pas encore terminés.

3^e phase, 1932.

Dans sa session de novembre 1931 le Grand Conseil a pris un arrêté transformant en un Fonds des mesures contre le chômage, le Fonds de compensation des impôts qui avait été formé par imputation sur l'excédent actif du compte général de l'administration de l'Etat pour 1929. Il a été prélevé sur ce Fonds des mesures contre le chômage un montant de 500,000 fr. pour l'octroi de subventions extraordinaires en faveur de travaux de chômage à exécuter dans notre canton au cours de l'année 1932. De son côté, la Confédération ouvrit aussi un nouveau crédit en vue du subventionnement de pareilles entreprises. Le 29 mars 1932 le Conseil-exécutif rendit une ordonnance sur l'encouragement des travaux de chômage dans les communes frappées de chômage intense. Des directives ont été édictées par la Direction de l'intérieur en date du 6 avril 1932 pour l'application de ladite ordonnance et l'exécution de cette troisième action.

Le crédit mis à notre disposition a été employé jusqu'à concurrence d'un montant de 2613 fr. Il nous a permis d'encourager 103 travaux de chômage dans 49 communes du Jura, du Seeland et de l'Oberland.

De son côté, le canton a préparé 16 travaux de chômage d'un devis total de 1,629,300 fr., pour lesquels les subventions fédérales extraordinaires ont été demandées.

Il est en outre prévu 4 travaux de chômage, d'un devis de 60,000 fr., qui seront exécutés en commun par le canton et des communes. Les subventions ordinaires accordées pour ces travaux sont considérées en même temps comme subventions extraordinaires.

Les tableaux n° 7, 8 et 9 renseignent quant à ces travaux de chômage.

Malheureusement il ne nous a pas été possible d'établir aussi un état des subventions fédérales.

Alors que pour les travaux des 1^{re} et 2^{me} actions les subventions fédérales correspondant aux subventions cantonales furent assurées sans difficulté aucune, nous rencontrons quant aux travaux de la dernière action des difficultés qui seraient facilement surmontées si l'on faisait preuve de plus d'accommodement mutuel et si l'on se rendait mieux compte de la nécessité de la création de possibilités de travail.

Nous espérons cependant que pour les travaux que nous avons subventionnés nous obtiendrons aussi les subventions fédérales nécessaires.

Nos communes frappées de chômage intense ne pourront mettre en chantier les travaux projetés que quand les subventions fédérales auront été fixées.

On ne peut encore se rendre compte maintenant déjà du développement que prendra la création de possibilités de travail sous forme de travaux de chômage. Nous avons toutefois actuellement de nombreuses communes qui ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour entreprendre des travaux de chômage ou qui ne peuvent en entreprendre que fort peu.

C'est pourquoi tous les chômeurs ne peuvent être occupés. C'est ainsi que la commune de Saint-Imier a décidé que chaque chômeur ne pourrait être occupé aux travaux de chômage que pendant une période maximale de 75 jours.

Dans la commune de Bienne, où cette année l'activité de l'industrie du bâtiment est presque nulle, il règne un chômage intense dans cette branche. Comme les subventions ne sont accordées que sur la base du montant des salaires versés aux chômeurs occupés aux travaux de chômage hors de leurs professions, les ouvriers du bâtiment et les ouvriers sur bois ne sauraient y être occupés. Ceci, sans tenir compte du fait que beaucoup de chômeurs ont épuisé leur droit aux secours et que cette catégorie d'ouvriers n'a pas droit aux secours de crise, est la source d'un certain mécontentement.

Vu ces faits, nous avons jugé qu'il s'imposait à nous d'intervenir auprès de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail afin qu'il soit accordé des exceptions en faveur de la commune de Bienne. La situation toute spéciale de cette commune — elle se répétera pour d'autres communes encore si la crise va en augmentant — force d'interpréter dans un sens extensif la notion de « hors de leur profession ».

Nous constatons en résumé que par suite de l'encouragement de travaux de chômage il a été prévu des travaux pour un devis total de 12,311,512 fr.

Il faut ajouter à cette somme le subside extraordinaire imputé sur le Fonds de solidarité en faveur de la commune d'Iseltwald pour lui permettre l'exécution d'un travail au devis de 85,000 fr. Cette subvention fut accordée non seulement vu le chômage régnant dans la contrée, mais aussi parce que l'exécution de ce travail créait une possibilité de communication directe sur la rive gauche du lac de Brienz.

(A suivre à page 16.)

Encouragement de travaux de chômage - 3^e phase 1932.

(Travaux bénéficiant des subventions fédérales et cantonales)

Tableau N° 7

District	Corporation faisant exécuter les travaux	Désignation des travaux	Devis	Montant des salaires bénéficiant des subventions		Subvention cantonale	Subvention fédérale	Total	Date dès laquelle les subventions déploient leurs effets	
				Fr.	Fr.					
Bienne	Commune municipale de Bienne	1 ^o Transform. de la rue Dufour, 1 ^{re} partie	425,500	100,000	60	60,000	—	—	—	
		2 ^o Prolongeurent de la rue des Bains .	54,010	12,000	60	7,200	—	—	1 ^{er} juin 1932	
		3 ^o Correction de la rue du Brühl . . .	91,800	23,000	60	13,800	—	—	15 juin 1932	
		4 ^o Correction du Grünweg	33,107	10,000	60	6,000	—	—	15 juin 1932	
		5 ^o Transformation de l'ancienne et de la nouvelle Place de la gare	90,800	23,500	60	14,100	—	—	1 ^{re} juillet 1932	
		6 ^o Construction d'un tronçon de la rue des Hirondelles	13,500	2,000	60	1,200	—	—	1 ^{er} juillet 1932	
		7 ^o Construction de la rue Vogelsang . .	231,450	70,000		42,000	—	—	1 ^{er} juillet 1932	
Buren	Commune municipale de Bienne .	7 travaux de Chomâge	940,167	240,500		144,300	—	—		
		Commune bourgeoise de Madretsch	Construction du chemin forestier du Madretscha bann	2,920	2,400	42	1,008	42	1,008	
		Commune bourgeoise de Mâche	Correction du chemin forestier du Mettbann	6,000	4,500	46	2,070	46	2,070	
		Commune bourgeoise d'Evilard	Construction du chemin forestier «La Côte» dans la forêt d'Evilard	16,300	12,000	20	2,400	20	2,400	
		1 ^o Captage d'eau à la Kiesgrube . . .	4,970	3,000	30	900	30	900	1,800	
		2 ^o Agrandissement de la place de gymnastique et de jeux près de la maison d'école	9,000	5,000	30	1,500	30	1,500	3,000	
		3 ^o Excavation d'un tas de déblais pour l'installation d'un embranchement de la conduite d'eau venant de la Kiesgrube	4,500	4,500	25	1,125	25	1,125	2,250	
Buetigen	Commune municipale d'Arch	3 travaux de chômage	18,470	12,500		3,525	—	—	1 ^{er} juin 1932	
		Commune bourgeoise d'Arch	Drainage et construction d'un chemin .	4,000	2,000	30	600	30	600	1,200
		Communes municipale et bourgeoise d'Arch	4 travaux de chômage	22,470	14,500		4,125	—	—	1 ^{er} avril 1932
		1 ^o Agrandissement du réseau d'alimentation en eau	35,000	10,000	20	2,000	—	—	15 juin 1932	
Buetigen	Commune municipale de Buetigen	2 ^o Couverture partielle du Faulenbach .	2,163	1,000	20	200	20	200	400	
		2 travaux de chômage	37,163	11,000		2,200	—	—	15 mai 1932	

	Commune municipale de Buren s. A.	1° Ouvrages de sûreté à la ciblerie 2° Canalisation des „Obere Trappeten“ 3° Clôtures et construction du murs de protection 4° Alimentation en eau de Ausserthal 4 travaux de chômage	2,400 2,150 1,600 19,300 25,450	2,000 700 500 5,000 8,200	30 30 20 20 1,910	600 210 100 1,000 —	30 30 20 20 —	600 210 100 1,000 —	1,200 420 200 2,000 —	15 mars 1932 15 avril 1932 1 ^{er} juin 1932 1 ^{er} oct. 1932 —
	Commune municipale de Buren s.A.									
	Commune bourgeoise de Buren s. A.	1° Construction de chemins 2° Chemins et travaux forestiers	12,000 3,000	10,000 2,000	20 20	2,000 400	20	2,000	4,000	1 ^{er} sept. 1932 1 ^{er} sept. 1932
	Commune bourgeoise de Buren s.A.									
	Communes municip. et bourg. de Buren s.A.	2 travaux de chômage 6 travaux de chômage	15,000 40,450	12,000 20,200		2,400 4,310				
	Commune municipale de Dotzigen									
	Commune municipale de Dotzigen	1° Correction du Buetigenbach 2° Elargissement du chemin de la gare y compris la canalisation 2 travaux de chômage	3,718 8,000 11,718	2,500 2,500 5,000	30 30	750 750 1,500	30	750	1,500	1 ^{er} août 1932 1 ^{er} oct. 1932 —
	Commune municipale de Longeau									
	Commune municipale de Longeau	1° Canalisation du cimetière à la fabrique Maire 2° Prolongement du Höheweg jusqu'à la frontière soleuroise 3° Construction d'un chemin au Krähenberg 3 travaux de chômage	2,547 7,217 10,253 20,017	1,200 2,500 5,000 8,700	60 60 60	720 1,500 3,000 5,220	60	720 1,500 3,000 —	1,440 3,000 6,000 —	15 mai 1932 1 ^{er} juillet 1932 15 juillet 1932 —
Courtelary	Commune municipale de Corgémont	Construction d'un chemin Jeanbrenin-La Bise	12,000	10,000	12	1,200	12	1,200	2,400	1 ^{er} sept. 1932
	Commune municipale de Cormoret	Correction de la Suze en amont et en aval de l'Usine du Torrent, 1 ^{er} et 2 ^e tronçons	110,000	55,000	20	11,000	—	—	—	1 ^{er} mai 1932
	Communes municipales de Cortébert, Cormoret, Corgémont et Courtelary	Construction d'un chemin sur le plateau du Chasseral	243,000	69,000	17	11,730	17	11,730	23,460	1 ^{er} janvier 1932
	Commune bourgeoise de Courtelary	Construction d'un chemin « Envers I »	59,000	40,000	18	7,200	18	7,200	14,400	1 ^{er} juillet 1932
	Commune municipale de La Ferrière	Construction d'un chemin d'accès à la Combe du Pélu	5,040	4,000	20	800	20	800	1,600	15 mai 1932

District	Corporation faisant exécuter les travaux	Désignation des travaux	Devis	Montant des salaires bénéficiant des subventions		Subvention cantonale	Subvention fédérale	Total	Date dès laquelle les subventions déploient leurs effets
				Fr.	Fr.				
	Commune municipale de St-Imier	1° Construction de la route du Chasseral 2° Canalisation de la route cantonale 3 ^e lot 3° Aménagement des abords de la halle de gymnastique 4° Canalisation et drainage du cimetière 5° Canalisation à l'ouest de la localité . 6° Construction d'un chemin reliant la route de Villeret à la rampe de chargement des C. F. F.	240,000 64,500 32,500 15,000 10,500 9,500	170,000 35,000 15,000 10,000 5,000 4,500	14 50 60 50 60 60	23,800 17,500 9,000 5,000 3,000 2,700	— 17,500 9,000 5,000 3,000 2,700	— 35,000 18,000 10,000 6,000 5,400	15 avril 1932 1 ^{er} mai 1932 1 ^{er} mai 1932 1 ^{er} juin 1932 1 ^{er} juin 1932 1 ^{er} juin 1932
	Commune municipale de St-Imier . .	6 travaux de chômage	372,000	243,500		61,800	—	—	
	Commune bourgeoise de St-Imier	1° Continuation de l'empierrement du chemin forestier « Château d'Erguel » 2° Correction et empierrement du chemin forestier « Mi-Côtes » 3° Correction et empierrement du chemin forestier « Creux de champ Meusel » 4° Correction du sentier « Forêt du Droit »	6,000 6,000 6,000 4,000	5,000 5,000 5,000 3,000	42 42 42 46	2,100 2,100 2,100 1,380	42 42 42 46	2,100 2,100 2,100 1,380	4,200 4,200 4,200 2,760
	Commune bourgeoise de St-Imier . .	4 travaux de chômage	22,000	18,000		7,680	—	—	
	Communes municip. et bourg. de St-Imier	10 travaux de chômage	394,000	261,500		69,480	—	—	
	Commune municipale de Renan	1° Construction du chemin allant au cimetière 2° Correction de chemins 3° Agrandissement de la place de gymna. 4° Correction de 8 chemins vicinaux .	1,200 2,800 3,500 20,000	1,000 1,500 3,000 12,000	42 60 40 50	420 900 1,200 6,000	42 60 40 50	420 900 1,200 6,000	840 1,800 2,400 12,000
	Commune municipale de Renan . .	4 travaux de chômage	27,500	17,500		8,520	—	—	
	Commune municipale de Sonceboz	Correction de la Suze, tronçon sis sur le ban de Sonceboz	225,000	110,000	20	22,000	—	—	15 mai 1932
	Commune municipale de Sonvilier	1° Correction de la Suze, 2 ^e et 3 ^e lot 2° Correction de chemins communaux .	56,800 8,000	28,000 7,000	19 40	5,320 2,800	— 40	— 2,800	15 juin 1932 15 juin 1932
	Commune municipale de Sonvilier . .	2 travaux de chômage	64,800	35,000		8,120	—	—	

	Commune bourgeoise de Sonvilier	1 ^o Nettoyage de pâtures 2 ^o Construction d'un chemin forestier . 3 ^o Nettoyage de pâtures et de chemins (2 ^e lot)	3,750 18,700 3,500	3,750 12,000 3,000	34 54 40	1,275 6,480 1,200	34	1,275 — 40	2,550 — 1,200	1 ^{er} mai 1932 15 juillet 1932
	Commune bourgeoise de Sonvilier . .	3 travaux de chômage	25,950	18,750		8,955		—	—	1 ^{er} juin 1932
	Commune municip. et bourg. de Sonvilier	5 travaux de chômage	90,750	53,750		17,075		—	—	
	Commune municipale de Tramelan-dessus	1 ^o Construction d'un chemin Tramelan-dessus-Les Bavoux 2 ^o Construction d'un trottoir 2 travaux de chômage	59,200 1,332 60,532	40,000 800 40,800	14 58	5,600 464 6,064	58	— 464	— 928	1 ^{er} mai 1932 30 juin 1932
	Commune municipale de Tramelan-dessus	Aménagement des abords de la maison d'école	12,400	8,000	30	2,400	30	2,400	4,800	1 ^{er} mai 1932
	Commune municipale de Vauffelin	Réaménagement d'une route dans la localité Chemin forestier « Côte aux Renards », II ^e tronçon	5,099	4,000	44	1,760	—	—	—	1 ^{er} août 1932
	Commune municipale de Villeret	2 travaux de chômage	50,000	30,000	20	6,000	20	6,000	12,000	15 mai 1932
	Commune bourg. de Villeret	Canalisation	55,099	34,000		7,760		—	—	
	Commune municip. et bourg. de Villeret	Correction de la Sorne Régalages et construction de chemins pour l'hôpital de district de Delémont . .	9,177	4,000	30	1,200	—	—	—	1 ^{er} juillet 1932
	Commune municipale de Courroux	Hôpital du district de Delémont	24,000	8,000	20	1,600	—	—	—	15 mai 1932
	Commune municipale de Delémont	2 travaux de chômage	20,934	10,000	20	2,000	20	2,000	4,000	15 mai 1932
	Delémont	Alimentation en eau de la ferme « Sur Frénois »	44,934	18,000		5,200		—	—	
	Commune bourgeoise d'Undervelier	20,000	8,000	30	1,800	—	—	—	—	1 ^{er} août 1932
	Commune bourgeoise de Vicques	Alimentation en eau de la ferme « Sur le Mouton » et des pâturages de Rebeuvelier	9,000	6,000		—	—	—	—	1 ^{er} juin 1932
	Commune municipale de Cerlier	1 ^o Aménagement des rives et construction de chemins pour la place de sport et les bains 2 ^o Captage de sources et construction d'un réservoir 3 ^o Chemin vicinal et fossé d'assèchement au Heidenweg 4 ^o Dépotoir et canalisation au Böcklins-gassgraben 4 travaux de chômage	5,500 20,500 9,790 12,330 48,120	3,850 4,000 7,000 1,500 16,350	50 20 48 20 20	1,925 800 3,360 300 6,385	50	1,925 — 48 — —	3,850 — 3,360 — —	1 ^{er} janvier 1932 1 ^{er} mai 1932 1 ^{er} juillet 1932 1 ^{er} juin 1932
	Commune municipale de Cerlier . . .									

District	Corporation faisant exécuter les travaux	Désignation des travaux	Devis	Montant des salaires bénéficiant des subventions		Subvention cantonale	Subvention fédérale	Total	Date dès laquelle les subventions déploient leurs effets	
				Fr.	Fr.					
Franches-Montagnes	Commune bourgeoise de Cerlier	1° Construction d'un chemin forestier et correction de chemins dans la forêt de la bourgeoisie sur le Jolimont .	17,000	10,000	55	5,500	55	5,500	11,000	1 ^{er} mai 1932
		2° Drainage des pâturages vers Fénil .	1,500	750	60	450	—	—	—	1 ^{er} sept. 1932
	Commune bourgeoise de Cerlier . .	2 travaux de chômage	18,500	10,750	—	5,950	—	—	—	
	Communes municip. et bourg. de Cerlier	6 travaux de chômage	66,620	27,100	—	12,335	—	—	—	
	Commune municipale des Bois	1° Correction de chemins communaux .	24,000	16,000	30	4,800	30	4,800	9,600	1 ^{er} mai 1932
		2° Correction d'un chemin forestier .	2,000	1,600	30	480	30	480	960	1 ^{er} sept. 1932
	Commune municipale des Bois . .	2 travaux de chômage	26,000	17,600	—	5,280	—	—	—	
	Commune municipale du Noirmont	1° Transformation du pare-balles à la ciblerie	2,200	1,500	50	750	—	—	—	1 ^{er} janvier 1932
		2° Correction des chemins « Cras aux Loups » et « Seigne aux Femmes » .	14,500	10,000	50	5,000	40	4,000	9,000	1 ^{er} mai 1932
		3° Correction d'un chemin « Sur le Peu »	11,600	9,000	45	4,050	45	4,050	8,100	1 ^{er} juin 1932
Interlaken	Commune mixte de Bönigen	4° Pose d'une borne d'hydrante . . .	1,850	900	20	180	—	—	—	1 ^{er} juin 1932
		4 travaux de chômage	30,150	21,400	—	9,980	—	—	—	
	Commune mixte de Bönigen . . .	1° Correction de la route des Bains .	5,200	2,500	30	750	30	750	1,500	1 ^{er} mai 1932
		2° Correction d'une route „in der Ey“	4,600	2,000	30	600	30	600	1,200	1 ^{er} mai 1932
	Commune municipale de Brienz	2 travaux de chômage	9,800	4,500	—	1,350	—	—	—	
Interlaken	Commune municipale de Brienz	1° Construction de la Feldstrasse, tronçon Talbrücke-Wiesplatz	100,000	50,000	30	15,000	30	15,000	30,000	1 ^{er} janvier 1932
		2° Construction de la Feldstrasse, tronçon Trachtstutz-Talbrücke y compris la canalisation	32,350	13,000	30	3,900	30	3,900	7,800	1 ^{er} janvier 1932
		3° Chemin forestier au Bauwald . . .	20,700	14,000	30	4,200	20	2,800	7,000	1 ^{er} juillet 1932
		4° Construction de la Feldstrasse 2 ^e partie, tronçon Stadel-Steinerbrücke	83,500	40,000	30	12,000	30	12,000	24,000	1 ^{er} sept. 1932
	Commune municipale de Brienz . .	4 travaux de chômage	236,550	117,000	—	35,100	—	—	—	

Moutier	Commune mixte de Créminal	1° Construction de deux chemins forestiers « Sur les Vaivres » et « Sous les Petites Vaivres »	1,960	1,500	30	450	30	450	900	1 ^{er} mai 1932
		2° Construction d'un chemin forestier « Rouge Contour-Côte aux Bœufs »	5,000	3,000	30	900	—	—	—	15 mai 1932
	Commune mixte de Créminal	2 travaux de chômage	6,960	4,500		1,350		—	—	
	Commune municipale de Moutier	1° Correction de la Birse	200,000	75,000	20	15,000	—	—	—	15 mai 1932
		2° Construction d'un chemin allant au Quartier des Oeuches	185,000	80,000	60	48,000	60	48,000	96,000	15 mai 1932
		3° Construction d'un trottoir à la Rue du Château	3,702	2,500	50	1,250	50	1,250	2,500	1 ^{er} juillet 1932
	Commune municipale de Moutier	3 travaux de chômage	388,702	157,500		64,250		—	—	
	Commune municipale de Reconvilier	1° Correction et couverture de la Birse	32,000	14,000	17	2,380	—	—	—	15 avril 1932
		2. Construction d'un chemin sur les Clausels	2,000	1,400	50	700	50	700	1,400	15 avril 1932
		3° Conduite d'eau à Bel-Air	3,000	1,200	60	720	60	720	1,440	1 ^{er} juin 1932
	Commune municipale de Reconvilier	3 travaux de chômage	37,500	16,600		3,800		—	—	
	Commune municipale de Pontenet	Canalisation du village	3,500	800	30	240	—	240	480	15 ^e mai 1932
Neuveville	Commune municipale de Neuveville	1° Aménagement de la plage	44,500	6,000	60	3,600	30	—	—	1 ^{er} janvier 1932
		2° Construction d'un chemin le long du lac	6,120	4,200	30	1,260	30	1,260	2,520	1 ^{er} juin 1932
		3° Correction de la route frontière Landeron	5,530	3,600	30	1,080	30	1,080	2,160	1 ^{er} juin 1932
		4° Correction du chemin Ville-vignoble	3,600	2,800	30	840	30	840	1,680	1 ^{er} juin 1932
		5° Curage du ruisseau Ruz de Vaux . .	4,000	3,000	30	900	30	900	1,800	1 ^{er} juillet 1932
		6° Correction de la rue du Port	26,000	16,000	30	4,800	30	4,800	9,600	1 ^{er} août 1932
		7° Correction de la route de Chavannes	4,800	3,600	30	1,080	30	1,080	2,160	1 ^{er} août 1932
	Commune municipale de Neuveville	7 travaux de chômage	94,550	39,200		13,560		—	—	
Nidau	Commune bourgeoise de Nidau	Construction d'un chemin forestier au Büttenbergbann	1,600	1,200	30	360	30	360	720	1 ^{er} juillet 1932
	Commune municipale de Safnern	1° Etablissement d'une canalisation au Stygweg	1,250	700	30	210	30	210	420	1 ^{er} mai 1932
		2° Etablissement d'une canalisation à la Talgasse	1,060	700	30	210	25	175	385	1 ^{er} mai 1932
	Commune municipale de Safnern	2 travaux de chômage	2,310	1,400		420		—	—	

District	Corporation faisant exécuter les travaux	Désignation des travaux	Devis	Montant des salaires bénéficiant des subventions		Subvention cantonale	Subvention fédérale	Total	Date dès laquelle les subventions déploient leurs effets	
				Fr.	Fr.					
Porrentruy	Commune municipale d'Alle	Chemin forestier « Vaumacon »	65,000	30,000	10	3,000	—	—	—	1 ^{er} juillet 1932
	Commune municipale de Bure	Correction du chemin Bure-le Paradis	9,000	6,000	20	1,200	20	1,200	2,400	1 ^{er} sept. 1932
	Commune municipale de Courtemaîche	Canalisation	4,042	3,000	30	900	30	900	1,800	1 ^{er} juin 1932
	Commune municipale de Porrentruy	Réaménagement de chemins communaux	30,000	15,000	30	4,500	20	3,000	7,500	1 ^{er} janvier 1932
	Récapitulation :									
	Communes municipales	35								
	Communes bourgeoises	13								
	Corporations d'utilité publique	1								
	TOTAL	49	103 travaux de chômage	3,487,821	1,517,150	—	497,387	—	—	

Encouragement de travaux de chômage. - Travaux à exécuter en commun par le canton et les communes en 1932

Tableau № 8

(Subventions fédérales seulement)

District	Corporation faisant exécuter les travaux	Désignation des travaux	Devis	Montant des salaires bénéficiant des subventions		Subvention cantonale	Subvention fédérale	Total	Date dès laquelle les subventions déploient leurs effets	
				Fr.	Fr.					
Porrentruy	Commune municipale d'Alle	Canalisation	12,000	5,000	—	—	—	—	—	1 ^{er} juin 1932
	Commune municipale de Buix	Canalisation	13,000	5,500	—	—	—	—	—	1 ^{er} juin 1932
	Commune municipale de Fahy	Canalisation	23,000	14,000	—	—	30	4,200	4,200	1 ^{er} juin 1932
	Commune municipale de Fontenais.	Canalisation	12,000	5,000	—	—	—	—	—	1 ^{er} juin 1932
	Total	4 travaux de chômage	60,000	29,500	—	—	—	—	—	

Tableau N° 9

Encouragement de travaux de chômage. - Travaux à exécuter par le canton en 1932.

District	Corporation faisant exécuter les travaux	Désignation des travaux	Devis	Montant des salaires bénéficiant des subventions	Subvention cantonale	Subvention fédérale	Total	Date dès laquelle les subventions déplient leurs effets
				Fr.	Fr.	%	Fr.	
Canton de Berne . . .	Canton de Berne . . .	Correction de la route Charmoille-Asuel	15,300	9,000	—	—	—	1 ^{er} juin 1932
	Canton de Berne . . .	Correction de la route St. Brais-La Caquerelle	24,000	17,000	—	—	—	1 ^{er} juin 1932
	Canton de Berne . . .	Correction de la route Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	117,000	70,000	—	—	—	1 ^{er} juillet 1932
	Canton de Berne . . .	Assèchement de la route cantonale La Caquerelle	50,000	20,000	—	—	—	1 ^{er} juillet 1932
	Canton de Berne . . .	Correction de la route cantonale aux «Rangiers»	18,000	10,000	—	—	—	1 ^{er} juillet 1932
	Canton de Berne . . .	Correction de la route Moutier-Tavannes	127,000	25,000	—	—	—	1 ^{er} juillet 1932
	Canton de Berne . . .	Correction de la route Moutier-Crémines	120,000	60,000	—	—	—	15 mai 1932
	Canton de Berne . . .	Correction de la route Mâche-Orpund .	80,000	30,000	—	—	—	juin et automne 1932
	Canton de Berne . . .	Correction de la route Arch-Leuzigen .	40,000	15,000	—	—	—	automne 1932
	Canton de Berne . . .	Correction de la route Montfaucon-St. Brais	40,000	20,000	—	—	—	1 ^{er} juin 1932
	Canton de Berne . . .	Construction de la route de Pierre-Pertuis	400,000	160,000	—	—	—	1 ^{er} janvier 1932
	Canton de Berne . . .	Correction de la route Sonvilier-Renan	82,000	25,000	—	—	—	1 ^{er} mai 1932
	Canton de Berne . . .	Correction de la route Porrentruy-Delle	150,000	30,000	—	—	—	1 ^{er} juin 1932
	Canton de Berne . . .	Route de Bienne à Neuveville . . .	250,000	100,000	—	—	—	automne 1932
	Canton de Berne . . .	Correction de la route St-Imier-Les Pontins	30,000	15,000	—	—	—	1 ^{er} juin 1932
	Canton de Berne . . .	Correction de la route du lac de Brienz	86,000	25,000	—	—	—	1 ^{er} janvier 1932
Total			1,629,300	631,000	—	—	—	

Création de possibilités de travail au moyen de subventions cantonales ordinaires.

Un certain nombre de travaux de chômage bénéficient déjà de subventions ordinaires.

Attendu que les crédits budgétaires ne suffisent pas pour une plus grande création de possibilités de travail, le Grand Conseil a décidé, le 19 mai 1932, l'ouverture d'un crédit de 313,000 fr. à employer comme suit:

1^o Construction de routes; subventions ordinaires du canton.

Pour des subventions en faveur de la construction de routes il est ouvert à la Direction des travaux publics un crédit d'avances de 64,000 fr., qui devra être amorti au moyen des recettes provenant de la taxe des automobiles.

2^o Travaux hydrauliques; subventions ordinaires du canton.

Pour l'octroi de subventions cantonales en faveur de travaux hydrauliques entrepris en vue d'atténuer le chômage, il est alloué à la Direction des travaux publics un crédit extraordinaire de 135,000 fr.

3^o Améliorations foncières.

Afin de pouvoir mettre en chantier et exécuter au cours de l'année 1932 huit projets d'améliorations foncières figurant dans le programme de subventions de l'exercice 1932 et revêtant une grande importance pour atténuer le chômage, il est ouvert à la Direction de l'agriculture un crédit extraordinaire de 100,000 fr., en vue de l'octroi de subventions ordinaires en faveur de ces entreprises.

4^o Chemins forestiers (Direction des forêts).

Pour fournir les fonds qu'exige l'exécution des projets de chemins qui ont été proposés par l'Office du travail pour être subventionnés comme travaux de crise, ou qui ont déjà été mis au bénéfice de subsides de l'Office cantonal du travail pour la seconde phase de subventionnement, il est accordé un crédit extraordinaire de 78,000 francs au compte de la rubrique XIV C 3. Ce crédit est réservé exclusivement aux projets de chemins forestiers figurant dans le tableau dressé par l'Office du travail et la Direction des forêts, et dont l'examen de détail est réservé aussi pour la fixation des subventions fédérale et cantonale.

Ces travaux bénéficient également de subsides extraordinaires. Ils figurent dans le grand tableau relatif à la 3^e phase de subventionnement.

Lutte contre le chômage par des travaux productifs.

Sous l'empire des circonstances et vu les grandes sommes que les pouvoirs publics doivent verser pour allocations d'assurance et allocations de crise, la Confédération, par un arrêté fédéral, fixa les mesures à prendre pour combattre le chômage par des travaux productifs.

Il est évident que même les meilleurs travaux de chômage ne sauraient constituer à la longue des possibilités d'occupation satisfaisantes.

Par ailleurs, les secours de chômage versés en espèces sans valeur productive grèvent à la longue notre économie dans une très forte mesure.

Le Conseil fédéral proposa, pour ces motifs, de combattre le chômage par des travaux productifs en ce sens qu'il serait alloué à des entreprises suisses, dont l'exploitation s'est avérée viable, des subsides de fabrication jusqu'à concurrence d'un montant représentant ce que la Confédération, le canton et la commune auraient à verser comme assistance-chômage (assurance-chômage, allocations de crise) au cas où la commande en cause ne pourrait pas être acceptée et où le personnel de l'entreprise serait privé entièrement ou partiellement de travail. L'arrêté relatif à ces travaux productifs a été rendu par les Chambres fédérales le 18 mars 1932. L'ordonnance du Conseil fédéral du 19 avril 1932 fixa les premières dispositions d'exécution de l'arrêté en cause. L'aide de la Confédération étant subordonnée à l'octroi de subventions cantonales et communales, le Conseil-exécutif, vu le fait qu'une entreprise bernoise demandait d'être mise au bénéfice de ces nouvelles dispositions, s'est trouvé dans l'obligation de rendre une ordonnance d'exécution sans avoir soumis l'affaire au Grand Conseil. Cette ordonnance a été édictée le 24 juin 1932.

Toutefois jusqu'à ce jour nous ne disposons d'aucun crédit pour faire face à nos obligations dans ce domaine.

Nous proposons l'ouverture d'un crédit spécial dans le chapitre du présent rapport traitant des mesures à prendre.

Afin de permettre à MM. les députés de se rendre compte de toute la question et des suites financières qu'entraînera l'application de cette ordonnance nous jugeons à propos de reproduire ci-après les dispositions de celle-ci:

Article premier. Dans des cas extraordinaires et conformément aux dispositions fédérales et cantonales sur la matière, le Conseil-exécutif alloue à des entreprises suisses, ayant leur siège ou un établissement d'exploitation dans le canton de Berne, des subsides de fabrication pour l'exécution de commandes déterminées, quand, à défaut de pareils subsides, l'entreprise ou l'établissement en cause ne pourrait accepter une commande et devrait, de ce fait, fermer ses portes ou réduire fortement son exploitation.

Art. 2. Le subside cantonal de fabrication est subordonné à l'octroi d'un subside fédéral. Il est en règle générale des deux tiers de ce dernier, mais au minimum de la moitié.

Art. 3. Ce subside n'est accordé, au surplus, que si la commune du siège de l'entreprise en prend la moitié à sa charge. La quote-part communale ne doit pas excéder le montant présumé pour lequel la commune aurait à contribuer à l'assistance-chômage improductive (assurance-chômage, allocations de crise, etc.), au cas où la commande en cause ne pourrait pas être acceptée et où le personnel de l'entreprise serait privé entièrement ou partiellement de travail.

Art. 4. Le Conseil-exécutif décide sur le vu du rapport et des calculs du Département fédéral de l'économie publique.

Il peut, en cas de circonstances particulières, se faire présenter un rapport complémentaire par la Chambre cantonale du commerce et de l'industrie, l'Office central pour l'introduction de nouvelles industries ou l'Office cantonal du travail.

A cet effet, l'industriel requérant mettra l'organe cantonal dont il s'agit en mesure de prendre connaissance de ses propres calculs du prix de revient ainsi que de toute la correspondance ayant trait à la commande pour laquelle le subside de fabrication est demandé.

Art. 5. Si la commande est exécutée entièrement ou partiellement au moyen de marchandise en stock, le subside cantonal de fabrication n'est versé que lorsque le requérant établit avoir remplacé ladite marchandise par d'autres articles nouvellement fabriqués dans le canton de Berne, et cela pour une somme de salaires au moins égale.

Art. 6. Le subside cantonal est accordé:

- a) à charge, par l'entreprise, de le rembourser en tout ou en partie au moyen de bénéfices commerciaux réalisés par la suite, ou bien
- b) comme allocation à fonds perdu.

Le Conseil-exécutif peut d'ailleurs en subordonner l'octroi à d'autres conditions encore.

Art. 7. La Direction de l'intérieur prendra toutes autres mesures qu'exigerait l'exécution de la présente ordonnance, après s'être entendue avec l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

Art. 8. La présente ordonnance a effet rétroactif dès le 18 mars 1932.

Il n'a été accordé jusqu'à fin juillet 1932 qu'un seul subside de fabrication. N'ayant aucun crédit spécial à notre disposition, nous fûmes contraints d'imputer la subvention allouée sur le crédit de l'assurance-chômage. Cette subvention fut fixée aux deux tiers du montant de la subvention fédérale assurée et elle ne dépassera probablement pas 6660 francs pour toute la commande. La commune en cause fut tenue d'accorder une subvention ascendante au 50 % de la subvention cantonale, soit de 3330 fr. au maximum.

Si le Grand Conseil décide l'ouverture d'un crédit spécial pour la lutte contre le chômage par des travaux productifs, la subvention cantonale accordée sera reportée sur ce crédit. Le Conseil-exécutif s'est réservé le droit, au cas où l'entreprise en cause verserait au cours des prochaines années un dividende de plus de 5 %, d'exiger le remboursement des subventions cantonale et communale.

Lorsqu'il fallut secourir l'industrie de la sculpture souffrant de la crise, le canton de Berne, indépendamment de la Confédération, introduisit la lutte contre le chômage par des travaux productifs. On peut dire que ce système de secours mérite la plus grande attention. Nous n'ignorons cependant pas les nombreuses difficultés que présentera l'exécution de cette action de secours. On ne doit néanmoins, dans l'intérêt même de la lutte contre le chômage, rien négliger de ce qui paraît devoir créer une source de revenu pour nos chômeurs. C'est pour ces motifs que dans le chapitre final du présent rapport nous demandons au Grand Conseil d'accorder les crédits dont nous avons besoin.

Assurance-chômage.

La crise économique grève fortement les caisses d'assurance-chômage, qui doivent verser aux chômeurs les prestations statutaires auxquelles ils ont

droit. Il convient donc de donner ici, à nouveau, quelques indications sur l'état actuel de ladite assurance dans notre canton. On les trouvera aux tableaux 10 et 11.

Les 20 caisses publiques englobent en tout 53 communes. Ainsi les ouvriers de 53 communes bernoises ont la possibilité de s'assurer contre le chômage. 20 communes ont rendu partiellement obligatoire l'assurance-chômage.

Sur 100 assurés dans le canton de Berne, la répartition entre les divers genres de caisses est la suivante:

	1929	1930	1931
	%	%	%
a) Caisses publiques	9,8	12,8	15,6
b) Caisses privées non-paritaires	77,1	73,6	71,8
c) Caisses privées paritaires . .	13,6	13,6	12,6
Total	100	100	100

La répartition s'est donc modifiée en faveur des caisses publiques de 2,8 % (l'année dernière 3,5 %). Les caisses privées non paritaires présentent une diminution de 1,8 % et les caisses privées paritaires de 1 %.

Proportion des assurés quant au total des personnes travaillant dans le canton de Berne soit à leur compte, soit pour des tiers.

	Nombre de membres pour 100 personnes exerçant une activité professionnelle salariés					
	1929	1930	1931	1929	1930	1931
Canton de Berne	11,9	14,4	17,9	16,0	19,3	24,1
Total de la Suisse	15,5	16,8	20,4	20,7	22,5	27,2

En ce qui concerne les salariés, qui, dans notre canton, sont les personnes entrant principalement en ligne de compte pour l'assurance-chômage, 49,1 % étaient assurés (1929 : 32,7 %, 1930 : 39,4 %). L'augmentation survenue provient certainement du développement pris par l'assurance-chômage en soi et du plus grand besoin d'assurance résultant de la crise.

Ces chiffres sont basés sur le recensement de la population de 1920, les résultats de celui de 1930 n'étant pas encore définitifs. L'introduction du régime rendant partiellement obligatoire l'assurance-chômage, tel qu'il est prévu dans notre nouvelle loi du 6 décembre 1931, aura pour effet d'augmenter encore à l'avenir le pourcent indiqué ci-devant.

Enfin, le tableau suivant renseigne sur le chômage des membres des caisses d'assurance-chômage bernoises (nombre des chômeurs sur 100 membres) au cours des années de 1927 à 1931 inclusivement.

	Chômage total sur 100 membres, à fin septembre					Chômage partiel				
	1927	1928	1929	1930	1931	1927	1928	1929	1930	1931
Canton de Berne	2,6	0,9	0,7	4,0	6,6	1,9	0,4	0,6	11,7	15,3
Total de la Suisse	1,7	1,1	0,8	2,5	4,0	1,5	1,0	0,9	8,8	11,2

En 1932 le Conseil-exécutif a reconnu 2 caisses privées non-paritaires et 4 caisses privées paritaires.

Tableau 10.

Développement des caisses bernoises d'assurance-chômage.

Caisse	Fin						Augmentation de 1930 à 1931
	1926	1927	1928	1929	1930	1931	
Caisse publiques . . .	4	14	15	15	18	20	+ 2
Caisse privées non paritaires . . .	6	11	22	22	22	24	+ 2
Caisse privées paritaires	1	17	18	19	25	28	+ 3
Total	11	42	55	56	65	72	+ 7

Tableau 11.

Etat des membres des caisses bernoises d'assurance-chômage.

Caisse	Fin						Augmentation de 1930 à 1931
	1926	1927	1928	1929	1930	1931	
Caisse publiques . . .	3,433	3,670	3,627	3,402	6,358	8,534	+ 2,176
Caisse privées non paritaires . . .	22,942	24,513	24,339	27,996	33,050	39,262	+ 6,212
Caisse privées paritaires	1,783	4,439	4,519	4,730	4,887	6,878	+ 1,991
Total	28,158	32,622	32,485	36,128	44,295	54,674	+ 10,379

Prolongation de la durée des prestations.

La durée des prestations pour les assurés de l'industrie horlogère a dû être portée à 180 jours.

La crise frappant aussi l'industrie des métaux et l'industrie textile il fallu de même mettre les ouvriers de celles-ci au bénéfice d'une prolongation. Elle fut fixée comme suit:

pour les ouvriers métallurgistes à 120 jours;

pour les passementiers et tisseurs de rubans de soie habitant les communes de Graben, Herzogenbuchsee, Röthenbach et Wanzwil, à 150 jours.

Pour l'année 1932 une prolongation de la durée de l'indemnisation de 90 à 150 jours n'entrera en considération qu'à partir du 15 octobre 1932, attendu qu'après la période de 90 jours les chômeurs dans le besoin recevront un secours en espèces qui est désigné comme allocation de crise.

Elévation de la subvention cantonale bernoise.

Conformément aux dispositions de la loi du 9 mai 1926 sur l'allocation de subventions aux caisses d'assurance-chômage, qui était encore en vigueur en 1931, il était loisible au Conseil-exécutif

Les comptes annuels des caisses bernoises d'assurance-chômage accusent quant aux bénéficiaires

Tableau 12.

et aux journées d'indemnisation:

Caisse	Bénéficiaires		Variation 1929 à 1930	Bénéficiaires 1931	Variation 1930 à 1931
	1929	1930			
a. Bénéficiaires :					
Caisse publiques	2,083	2,999	+ 916	5,233	+ 2,234
Caisse privées non paritaires .	6,061	11,777	+ 5,716	18,485	+ 6,708
Caisse privées paritaires	304	1,597	+ 1,293	2,954	+ 1,357
Total	8,448	16,373	+ 7,925	26,672	+ 10,299
b. Journées d'indemnisation :					
Journées d'indemnisa-			Variation	Journées d'indemnisa-	Variation
tion	1929	1930	929 à 1930	1931	1930 à 1931
Caisse publiques	75,976	113,994	+ 38,018	340,105	+ 226,111
Caisse privées non paritaires .	163,061	555,547	+ 392,486	1,231,141	+ 675,594
Caisse privées paritaires	5,311	50,315	+ 45,004	160,341	+ 110,026
Total	244,348	719,856	+ 475,508	1,731,587	+ 1,011,731

tif d'élever passagèrement, en temps de crise, les subventions de 10% au maximum, et cela soit pour l'ensemble du canton, soit pour une région ou pour une industrie déterminée.

Se fondant sur ladite prescription, le Conseil-exécutif augmenta du 10 au 20% la subvention cantonale dans les cas suivants :

- a) pour les passementiers et tisseurs de rubans de soie de la manufacture d'Herzogenbuchsee, pour autant qu'ils sont affiliés à la Caisse d'assurance-chômage de la Fédération des ouvriers et employés évangéliques de Suisse;
- b) pour les assurés de l'industrie horlogère;
- c) d'une façon générale pour les caisses publiques d'assurance-chômage du Seeland et du Jura.

A l'avenir une augmentation de la subvention cantonale ne sera plus nécessaire, la loi révisée sur l'assurance-chômage, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1932, ayant introduit une échelle de subvention s'adaptant aux charges des caisses d'assurance-chômage, sous réserve, il est vrai, que la subvention ne dépassera pas le 25%.

Subventions versées aux caisses d'assurance-chômage.

Les tableaux 12 et 13 renseignent quant aux prestations des Caisses bernoises d'assurance-chômage.

Tableau 13.

Indemnités journalières versées :

Caisse	Indemnités		Variation 1929 à 1930	Indemnités 1931	Variation 1930 à 1931
	1929	1930			
Caisse publique	Fr. 437,217.40	Fr. 608,792.14	+ Fr. 171,574.74	Fr. 1,656,335.65	+ Fr. 1,047,543.51
Caisse privée non paritaire	Fr. 915,603.07	Fr. 3,454,988.02	+ Fr. 2,539,384.95	Fr. 7,510,048.01	+ Fr. 4,055,059.99
Caisse privée paritaire	Fr. 11,170.37	Fr. 241,757.45	+ Fr. 230,587.08	Fr. 758,610.94	+ Fr. 516,853.49
Total	Fr. 1,363,990.84	Fr. 4,305,537.61	+ Fr. 2,941,546.77	Fr. 9,924,994.60	+ Fr. 5,619,456.99

En comparaison de l'année 1929 nous constatons, pour l'ensemble des caisses, une importante augmentation des ayants-droit, des journées de secours et des indemnités journalières. Ces chiffres

démontrent, eux aussi, que la situation économique et la situation du marché du travail ont empiré dans le canton de Berne.

Tableau 14. Récapitulation comparative concernant les dépenses annuelles imputées sur les fonds publics (Confédération, canton de Berne et communes bernoises) pour le versement de subventions aux caisses de chômage.

Subventions aux:	1928		Variation de 1928 à 1929	1930	Variation de 1929 à 1930
	Fr.	Fr.			
a) Caisse publique	Fr. 325,614.50	Fr. 362,357.10	+ Fr. 36,742.60	Fr. 532,395.10	+ Fr. 170,038.—
b) Caisse privée non-paritaire	Fr. 424,464.08	Fr. 541,380.20	+ Fr. 116,916.12	Fr. 2,799,092.40	+ Fr. 2,257,712.20
c) Caisse privée paritaire	Fr. 3,758.50	Fr. 6,895.95	+ Fr. 3,137.45	Fr. 191,958.55	+ Fr. 185,062.60
Total	Fr. 753,837.08	Fr. 910,633.25	+ Fr. 156,796.17	Fr. 3,523,446.05	+ Fr. 2,612,812.80

L'action de 1930 peut être considérée comme liquidée. Par contre, tous les décomptes des caisses de l'année 1931 n'ont pas encore été vérifiés. C'est

pour ce motif que nous n'avons pas fait figurer les chiffres de 1931 dans le tableau ci-devant.

Tableau 15. Sur le montant total, la part du canton de Berne (y compris les subsides de crise) est de :

Subventions aux:	1928		Variation de 1928 à 1929	1930	Variation de 1929 à 1930
	Fr.	Fr.			
a) Caisse publique	Fr. 41,011.95	Fr. 61,089.85	+ Fr. 20,077.90	Fr. 88,586.65	+ Fr. 27,496.80
b) Caisse privée non-paritaire	Fr. 85,298.85	Fr. 130,760.45	+ Fr. 45,461.60	Fr. 601,023.10	+ Fr. 470,262.65
c) Caisse privée paritaire	Fr. 623.35	Fr. 1,113.80	+ Fr. 490.45	Fr. 39,319.55	+ Fr. 38,205.75
Total	Fr. 126,934.15	Fr. 192,964.10	+ Fr. 66,029.95	Fr. 728,929.30	+ Fr. 535,965.20

Fonds cantonal de solidarité.

Fr.

Fortune au 1^{er} janvier 1932 . . . 440,403. 40
 Ont été imputés sur ce fonds jusqu'au
 31 juillet 1932 :

1 ^o Versement à 15 caisses publiques d'assurance-chômage à prélever sur les intérêts de 1931 . .	12,600.—
2 ^o A l'Association de cautionnement de l'artisanat bernois, subside pour 1932	20,000.—
3 ^o Subventions cantonales pour la 1 ^{re} action de 1931	46,137. 25
4 ^o A la Centrale du travail à domicile de l'Oberland	2,000.—
	<u>80,737. 25</u>
Fortune au 31 juillet 1932	<u>80,737. 25</u>
	<u>359,666. 15</u>

Seront encore prélevés sur ce montant au cours de l'année 1932 :

1 ^o Travaux de chômage à Iseltwald	10,000.—
2 ^o Subvention unique à fonds perdus à l'Association de cautionnement de l'artisanat bernois	100,000.—
Total des prélèvements	<u>110,000.—</u>

Fonds cantonal d'assurance-chômage pour ouvriers et ouvrières de l'industrie horlogère bernoise.

Par une ordonnance du 29 août 1930 le Conseil exécutif a statué que le capital destiné à la création d'une caisse de chômage des ouvriers et ouvrières de l'industrie horlogère bernoise, aux termes des statuts approuvés en date du 18 juillet 1911, serait transformé en un Fonds cantonal d'assurance-chômage pour ouvriers et ouvrières de l'horlogerie.

Ce fonds devra demeurer intangible jusqu'à ce qu'avec les intérêts et toutes autres sommes qui y seront versées il atteigne un montant de 200,000 fr.

C'est à l'Office du travail qu'incombe la gestion du fonds.

La Section horlogère de la Chambre cantonale bernoise du commerce et de l'industrie a remis à la Caisse hypothécaire un capital de fr. 165,682. 10 Les intérêts pour 1931 ont été de » 8,329. 20 Le fonds présentait ainsi à fin décembre 1931 une fortune de . . fr. 174,011. 30

Revision de la loi cantonale sur l'assurance-chômage.

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, la nouvelle loi sur l'assurance-chômage, adoptée par le peuple le 6 décembre 1931, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1932. Le message y relatif du Grand Conseil a exposé en détail la nécessité de reviser la loi de 1926 concernant cette matière.

Voici, brièvement résumées, les caractéristiques du nouveau régime :

Les subventions cantonale et communale ne sont plus uniformes pour toutes les caisses. Elles sont versées sur la base d'une échelle tenant compte de

la situation financière de la caisse. Elles sont ou plus fortes ou moindres selon les primes des assurés et selon que la caisse est plus ou moins gênée par le chômage. En outre, les communes sont autorisées à rendre partiellement obligatoire l'assurance-chômage. Enfin le Conseil-exécutif peut astreindre certaines communes à instituer cette assurance à titre partiellement obligatoire. Il est indubitablement souhaitable et même nécessaire d'établir l'assurance obligatoire pour toutes les industries sujettes à crises, en tout premier lieu pour l'industrie horlogère.

La Direction de l'intérieur a élaboré un règlement-type concernant l'assurance-chômage partiellement obligatoire. Il a été beaucoup demandé et il a déjà déterminé plusieurs communes à s'occuper de la question de l'institution de l'assurance-chômage obligatoire. Une disposition importante de la loi est celle qui prescrit que les subventions cantonale et communale seront d'un même taux.

Les communes de Bolligen, Stettlen, Laupen et Zollikofen, qui sont affiliées à la Caisse d'assurance-chômage de la ville de Berne, ont introduit l'assurance partiellement obligatoire.

Mesures spéciales pour atténuer le chômage.**Secours d'attente.**

A teneur de la législation tant fédérale que cantonale concernant l'assurance-chômage, le droit à l'indemnité ne doit pas s'exercer plus de 90 jours au cours de 360 jours. Cependant la crise forçait les autorités cantonales, comme nous l'avons vu, à porter successivement la durée des prestations à 180 jours pour les ouvriers horlogers. Afin de répartir la durée annuelle des prestations sur la plus longue période possible de chômage, il avait été convenu dans le courant de 1931, avec les caisses d'assurance-chômage, d'introduire les délais d'attente suivants :

- a) En cas de chômage total il faudra, après chaque période de 21 jours pendant lesquels les indemnités ont été versées intégralement, intercaler pendant les mois d'avril à septembre une période de 12 jours pour lesquels il ne sera versé aucune indemnité. Pendant les mois d'octobre, novembre et décembre, la période sans indemnité sera réduite à 6 jours.
- b) En cas de chômage partiel, les carences seront intercalées dès que l'assuré aura déjà bénéficié de l'indemnité journalière intégrale pendant 90 jours.
- c) Un jour de service militaire dans l'armée suisse doit être assimilé à un jour de chômage contrôlé. Le service militaire de longue durée, par exemple les écoles de recrues, ne peut être compté que comme trois périodes de carence au plus.

Ces suspensions ont eu en maints endroits des effets trop rigoureux. Plusieurs communes ont été dans l'obligation, pendant ce temps, de verser des allocations qui raisonnablement n'auraient pas dû avoir le caractère de secours d'assistance.

Comme les communes ont déjà, du fait de la crise horlogère et de leurs versements aux caisses d'assurance-chômage, de lourdes charges à sup-

porter, on ne peut guère les astreindre à assumer *scules* les secours accordés pendant les périodes d'attente.

C'est pour ce motif que la Confédération et le canton décidèrent d'ouvrir des crédits spéciaux afin de subventionner les frais des secours d'attente qu'accorderaient les communes.

Dès le 1^{er} janvier 1932, le droit aux indemnités journalières rentrait en vigueur quant à la majorité des caisses et cela sans l'intercallement des délais

d'attente usuels jusqu'à cette époque. Ainsi, en principe, le calcul des secours d'attente spéciaux cessa d'avoir lieu. Seuls les membres de la caisse d'assurance-chômage de la ville de Bienne firent exception. Ceux-ci, lorsqu'ils ont touché le maximum des indemnités, doivent subir un délai d'attente, fixé par les statuts de la caisse, et qui sépare les deux périodes de jouissance des prestations.

Le tableau n° 16 fournit des indications concernant cette affaire.

Tableau 16.

Secours d'attente.

Mois	Montant total des secours de carence versés	Répartition		
		Confédération	Canton	Commune de domicile
Septembre 1931	Fr. 19,972.75	Fr. 6,657.35	Fr. 6,657.35	Fr. 6,658.05
Octobre 1931	22,055.30	7,351.65	7,351.70	7,351.95
Novembre 1931	32,347.60	10,782.50	10,782.40	10,782.70
Décembre 1931	50,379.10	16,792.80	16,792.75	16,793.55
Janvier 1932	—	—	—	—
Février 1932	3,460.20	1,153.40	1,153.40	1,153.40
Mars 1932	5,288.—	1,762.65	1,762.65	1,762.70
Avril (jusqu'au 15) 1932	4,143.15	1,381.05	1,381.05	1,381.05
Total	137,646.10	45,881.40	45,881.30	45,883.40

Secours aux petits patrons de l'industrie horlogère.

La crise économique n'a pas fait sentir ses funestes effets seulement à l'égard des ouvriers de l'industrie horlogère, mais elle a aussi frappé beaucoup de petits patrons de cette branche d'activité. Faisant partie de la catégorie des personnes qui travaillent pour leur propre compte, ces petits fabricants n'avaient donc formellement pas la possibilité de s'assurer contre le chômage. Ils n'ont, partant, pas de droits à faire valoir à l'égard d'une caisse d'assurance.

Vu ces circonstances, une délégation des petits patrons horlogers du canton de Berne intervint auprès des autorités fédérales et auprès de la Direction de l'intérieur pour exposer la situation dans

laquelle ils se trouvaient, par suite de la crise, eux et leur famille, et pour demander que des mesures fussent prises afin de leur venir en aide.

Il était indispensable, pendant la période transitoire, de garantir à ces gens les moyens d'existence nécessaires, si on voulait empêcher qu'ils ne tombent à la charge de l'assistance publique.

D'accord avec l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, le Conseil-exécutif décida d'englober les petits patrons de l'industrie horlogère bernoise se trouvant dans la gêne, dans l'action des «secours d'attente» pour la période du 1^{er} décembre 1931 au 15 avril 1932. Le tableau 17 indique quelles furent les prestations de la Confédération et du canton par suite de ladite mesure.

Tableau 17.

Secours aux artisans.

Mois	Secours versés aux petits patrons horlogers	Répartition		
		Confédération	Canton	Commune de domicile
Décembre 1931	Fr. 24,810.10	Fr. 8,270.—	Fr. 8,270.—	Fr. 8,270.10
Janvier 1932	35,419.50	11,806.50	11,806.50	11,806.50
Février 1932	36,111.30	12,037.05	12,037.05	12,037.20
Mars 1932	38,670.85	12,889.90	12,890.—	12,890.95
Avril (jusqu'au 15) 1932	16,917.50	5,639.15	5,639.10	5,639.25
Total	151,929.25	50,642.60	50,642.65	50,644.—
Remboursements	470.10	156.70	156.70	156.70
Reste	151,459.15	50,485.90	50,485.95	50,487.30

Atténuation du chômage dans l'industrie bernoise de la sculpture sur bois.

Le recul, par suite de la crise, de l'industrie des étrangers dans l'Oberland bernois eut pour effet de réduire aussi l'écoulement des produits de l'industrie bernoise de la sculpture sur bois, dont le siège se trouve en majeure partie dans les villages situés autour du lac de Brienz et dans la vallée de l'Oberhasli.

De son côté, l'exportation, qui joue un rôle d'une certaine importance quant à cette industrie, diminua, elle aussi, par suite des circonstances. En outre la sculpture du meuble et la sculpture ornementale subirent un grand préjudice de par la sobriété des styles aujourd'hui en vogue.

Les sculptures sont exécutées en majeure partie par des petits patrons dans leurs propres ateliers ou dans leurs logements. On rencontre souvent des familles entières se livrant à cet art. Depuis l'automne 1931 il y a environ 500 sculpteurs bernois dénués de travail. Environ 300 d'entre eux se trouvent dans la gêne, de telle sorte qu'il convenait de prendre des mesures pour leur procurer les moyens d'existence nécessaires. La Confédération et le canton ouvrirent chacun un crédit de 30,000 fr. = 60,000 fr., pour subventionner l'action de secours entreprise dans ce but et s'étendant aux mois de février, mars et avril 1932. Le secours journalier (jours ouvrables) a été fixé à 3 fr. pour les célibataires et à 4 fr. 50 pour les sculpteurs mariés ou ayant à entretenir des proches.

Afin de permettre aux entreprises de sculpture de continuer à occuper les ouvriers, y compris les ouvriers à domicile, la Confédération, le canton et les communes de domicile accordent des subsides de production allant du 15 au 25 % des salaires du personnel à occuper. Ces subsides de production sont aussi imputés sur les crédits ouverts pour l'action de secours en faveur des ouvriers de la sculpture sur bois bernoise.

Tout petit patron sculpteur bénéficiant de secours de crise est tenu de livrer gratuitement, à l'école officielle de sculpture de Brienz, un ouvrage caractéristique de son activité. Cet objet ne sera pas considéré comme une compensation des secours, il n'aura d'autre but que de permettre à la direction de l'école de prendre telles mesures qui s'imposeraient en faveur du développement de notre sculpture, afin de parer au danger de chômage dans cette branche d'industrie.

Les versements aux sculpteurs dans la gêne ont pris des proportions bien plus grandes que l'on ne pouvait présumer.

Une commune importante a, au cours des mois de février et mars 1932, versé des secours en espèces pour un montant plus élevé qu'elle n'a dépensé en 1930 pour l'assistance publique (permanente et temporaire). Cette action a démontré qu'il y a dans l'industrie en cause beaucoup d'éléments qui n'y sont pas à leur place. Par ailleurs on verse des secours à des sculpteurs dont le chômage ne provient probablement pas exclusivement de la crise.

Ceci a eu pour conséquences qu'à fin juillet nous n'avions pas encore pu établir nos décomptes avec la Confédération. Dès que nous reçûmes les

premiers décomptes, nous nous mêmes en relation avec les autorités communales, afin de chercher à placer les jeunes sculpteurs dans l'agriculture. A cette époque nous disposions de beaucoup de places libres et les agriculteurs se déclaraient d'accord d'engager des sculpteurs oberlandais à des conditions raisonnables.

Nos efforts restèrent presque totalement vains. Il semble qu'ils ont échoué du fait que les secours nécessaires sont versés par les autorités communales et, en première ligne, que les dits chômeurs entendent conserver le genre de vie des sculpteurs.

Une commune nous donna la garantie verbale qu'elle nous enverrait environ 100 jeunes chômeurs célibataires en vue de leur placement. Après de nombreuses démarches il se présenta enfin cinq chômeurs, dont deux seulement entrèrent en place.

Le fait d'avoir refusé aux autres le droit aux secours et de n'avoir pas versé de subventions cantonale et fédérale n'empêche pas que les efforts en vue du placement des chômeurs de cette partie de l'Oberland ont totalement échoué et ceci parce que les autorités communales en cause ne les ont pas soutenus dans la mesure voulue et parce que ces jeunes sculpteurs ont fait preuve d'un caractère par trop passif.

Cela sera pour nous un motif de ne plus organiser aucune action de ce genre. A l'avenir, la lutte contre le chômage ne sera poursuivie dans cette contrée que par des travaux productifs.

Les subsides de fabrication se sont révélés très avantageux. Toutefois ils ne procurèrent de l'ouvrage qu'aux meilleurs ouvriers.

Développement professionnel des chômeurs et leur réadaptation à de nouvelles branches de travail.

Malgré la crise économique on ne constate qu'un léger recul dans l'immigration d'ouvriers étrangers cherchant emploi. Ceci provient en majeure partie du fait que nous avons plusieurs professions à recrutement déficitaire. Avec la réadaptation il sera possible de procurer de la main-d'œuvre indigène à ces branches d'activité. Il y a aussi beaucoup d'ouvriers qualifiés qui, lorsqu'ils auront encore développé leurs connaissances professionnelles, pourront plus facilement remplir un emploi. Celà s'applique aussi aux ouvriers mi-qualifiés et aux ouvriers non-qualifiés. Quant aux personnes du sexe féminin, il s'agit en première ligne de leur apprendre le service de maison, afin de former du personnel capable pour le travail domestique.

Le Conseil fédéral accorda un crédit de 300,000 francs (pour tout le territoire de la Confédération) en faveur de cette action de secours.

Le canton de Berne a ouvert de son côté un crédit de 40,000 fr. en vue de subventionner les cours pour le développement professionnel des chômeurs et leur réadaptation à de nouvelles branches d'activité. L'ordonnance cantonale rendue le 8 avril 1932 fixe les conditions de l'organisation et de l'exécution de ces cours.

Outre la réadaptation et le développement professionnels, ces cours doivent permettre d'occuper les chômeurs pendant leurs loisirs involontaires. Nous sommes persuadés que beaucoup de chômeurs profiteront volontiers de l'occasion qui leur est offerte.

ferte de se perfectionner ou de se réadapter. Il va sans dire que les cours doivent être organisés de façon à permettre d'acquérir et de développer les connaissances pratiques voulues.

La récapitulation qui suit renseigne sur les cours qui ont eu lieu et sur ceux qui sont en préparation. Tous furent discutés au préalable avec l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, afin d'en bien établir la valeur. Nous pouvons souligner ici que les relations entre l'Office fédéral et notre Office cantonal du travail sont fécondes en résultats, à tous égards. Le contact étroit de ces deux services permet de travailler avec une grande efficacité au développement professionnel de nos chômeurs et à leur réadaptation.

Organisateurs. Genre des cours		Nombre de participants	Frais totaux
1. Ville de Berne. Direction des œuvres sociales:			
Cours professionnels pour chômeurs (mancœuvres, maçons, formation générale)	env. 100	10,000	
2. Ville de Biel. Direction des œuvres sociales:			
a) Cours ménagers, cuisine I . . .	19	2,330	
b) » » » II . . .	16	2,330	
c) » » couture I . . .	15	2,425	
d) » » » II . . .	18	2,425	
e) » » raccommodage I . . .	50	2,145	
f) » » » II . . .	41	1,720	
3. Ville de Biel. Direction des œuvres sociales:			
a) Cours de soudure et de découpage I	16	831	
b) Cours de soudure et de découpage II	15	831	
c) Cours de manœuvres I . . .	19	1,450	
d) » » » II . . .	14	1,450	
4. Tramelan-dessus. Ecole commerciale et professionnelle:			
Cours de pivotage et de réglage (pour commerces d'horlogerie)		12	1,200
<i>Tramelan-dessus:</i>			
Cours ménager de Tramelan . . .	96	4,000	
5. Ville de Berne. Société des commerçants:			
Cours de perfectionnement pour jeunes commerçants sans place		12	2,520
6. Ville de Biel. Direction des œuvres sociales:			
Cours ménager de 6 mois à l'école d'agriculture de Courtemelon	4	800	
7. Office cantonal du travail, Berne:			
Cours d'agriculture dans les écoles d'agriculture, les asiles et les exploitations rurales privées.			
<i>a) Cours terminés:</i>			
Rütti 10 allocations de crise			
Schwand 5 » » »			
Courtemelon 4 » » »			
<i>A reporter 19 allocations de crise</i>			

Report 19 allocations de crise

b) Cours donnés actuellement:

Rütti	10	allocations de crise
Schwand	10	» » »
Courtemelon	5	» » »
Courtemelon	10	» » »
Oeschberg-Koppigen	3	» » »
Waldhof-Langenthal	5	» » »
Asiles et établissements d'éducation	50	» » »
Exploitations rurales privées (ouvriers de campagne payés)	150	
		262

c) Cours en préparation:

Courtemelon, comme stagiaires	4	allocations de crise
Waldhof, comme stagiaires	10	» » »
Nouveaux cours, comme sous b)	150	
		426

Développement professionnel individuel:

1. Ecole d'horlogerie, Biel 20 allocations de crise
2. A divers horlogers (pour les professions à recrutement déficitaire) 10 » » »

En outre, on prépare actuellement un cours à l'Ecole technique de Berthoud, qui sera destiné aux techniciens-mécaniciens et électro-techniciens sans travail et voulant se spécialiser dans les chauffages centraux. Ce cours pourra ainsi réadapter 25 techniciens.

La réadaptation à l'agriculture des ouvriers industriels forme une question à part.

Une première tentative a été faite en collaboration avec nos écoles d'agriculture. Les règles générales ont été arrêtées après une discussion approfondie et les écoles d'agriculture de Rütti, Schwand et Courtemelon ont commencé.

Il ressort des rapports et des déclarations verbales des directeurs de ces écoles, que les cours ont eu de bons résultats. Les jeunes gens ont été mis au courant des travaux agricoles suivants :

Rebattage de la faux, fauchage;
Fenaison; regains;
Travaux accessoires à l'étable, etc.;
Harnachage et transports;
Travaux courants aux champs et au jardin;
Mise en ordre de la ferme.

Ces cours sont financés de la manière suivante : Les participants reçoivent l'allocation de crise en entier et paient une modeste pension. A quelques exceptions près, ils ont tous été placés chez des agriculteurs.

Nous organiserons aussi des cours l'année prochaine.

Les pourparlers avec les asiles et établissements d'éducation sont un autre pas en avant dans ce domaine. Les cours ont été organisés par l'Office cantonal du travail, conjointement avec l'Institut cantonal de l'assistance. Ils s'effectuent sur la même base que ceux dont nous venons de parler.

Maintenant, à fin juillet, des cours ont lieu dans toutes les écoles d'agriculture et dans les établissements et asiles. Mais c'est dans le placement des participants que réside la grande difficulté. Pour arriver à un bon résultat, il faut beaucoup de bon vouloir et de compréhension mutuelle de la part des agriculteurs et des ouvriers industriels. La solution ne peut résider que dans une bienveillante collaboration.

Les mauvais éléments s'éliminent automatiquement. Un refus de suivre les cours est assimilé à un refus de travailler et lorsque le cas se produit on suspend, pour le chômeur en cause, les subventions aux salaires pour travaux de chômage, aux allocations journalières des caisses de chômage et aux secours de crise.

Malheureusement, les efforts pour placer les participants échouent souvent parce que les salaires offerts sont trop bas. Néanmoins, on peut constater que, d'une manière générale, les agriculteurs, les communes et les syndicats font preuve d'une grande compréhension dans cette affaire, et que notre Office du travail est ainsi bien secondé. L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail nous accorde également un appui efficace.

Bien que la réadaptation n'avance que lentement, les succès enregistrés sont réjouissants, étant donné les grandes difficultés à surmonter.

Avec une plus étroite collaboration entre l'industrie, les arts et métiers, l'agriculture et les ouvriers, ces succès augmenteront dans le courant de l'année prochaine. Le crédit dont nous disposons suffira pour 1932.

Commission spéciale pour l'introduction de nouvelles industries.

L'arrêté du Conseil-exécutif du 16 février 1932 a institué, comme organe adjoint à la Direction de l'intérieur, une commission d'experts chargée d'étudier la question de l'introduction de nouvelles industries.

Cette commission, nommée provisoirement jusqu'à fin 1933, a commencé ses travaux. Elle est composée de MM. A. Suri, député à Bienne, président, Baumgartner, directeur à Bienne, K. Bretscher, directeur à Berne, E. Burri, directeur à Tramelan, F. Christen, directeur à Berne, M. Hofer, directeur à Moutier, E. Matter, chef d'exploitation des C.F.F. à Berne, E. Moll, directeur à Berne, H. Ott, ingénieur à Worb, J.-E. Pfister, directeur à Sonceboz, A. Schmid, directeur à Berne, Prof. Dr Töndury à Berne et A. Weber-Sahli, ingénieur à Berne.

Un «Office central pour l'introduction de nouvelles industries» a été désigné pour liquider les travaux de secrétariat de la commission. Cet office a été incorporé au Bureau de Bienne de la Chambre cantonale bernoise du commerce et de l'industrie et la direction en a été confiée à un secrétaire

permanent, M. le Dr rer. pol. L. Keller, ingénieur à Bienne.

La récapitulation ci-après renseigne sur les objets dont eurent à s'occuper la commission et l'Office central.

I. Demandes de capitaux.

- 1^o Une avance de 5000 fr. est demandée pour acquérir le brevet et commencer la fabrication d'un petit appareil à coller les timbres.
- 2^o Un fabricant de boucles pour vêtements, de parures en simili et d'autres articles semblables cherche un bailleur de fonds (3000 fr.) pour développer son commerce.
- 3^o Le propriétaire d'un petit atelier de construction mécanique demande un prêt de 5000 à 6000 fr.

II. Licences de fabrication, droits de brevet, fabrication et vente à remettre.

Hygiène.

- 1^o A remettre la fabrication et la vente d'un appareil médical (appareil de massage) déjà breveté dans tous les Etats civilisés. Un capital de 50,000 à 100,000 fr. est nécessaire pour commencer la fabrication.
- 2^o Le possesseur d'un brevet relatif à un «appareil pour maintenir chaudes et humides les compresses sur le corps» désire entrer en relation avec des fabricants.

Industrie chimique.

- 1^o On cherche des locaux de fabrique ayant une superficie de 100 à 200 m² pour le développement d'une entreprise de produits chimiques (fabrication d'un désinfectant pour la prévention et la lutte contre les épizooties, notamment contre la fièvre aphteuse). Une participation de 20,000 à 30,000 fr. au capital-actions est désirée.
- 2^o Un groupement suisse cherche des intéressés qui seraient prêts à collaborer activement à la fondation d'une fabrique de produits alimentaires (farine diététique pour enfants). Selon le calcul de rendement établi, l'entreprise a besoin d'un capital de 400,000 à 500,000 fr.
- 3^o On cherche des intéressés pour le transfert ou la création d'une société anonyme s'occupant de la fabrication de plaques coulées, et gravées chimiquement. Le capital-actions nécessaire s'élève à 125,000 fr., dont la moitié payable immédiatement. Les installations et la clientèle existent et on dispose de l'expérience nécessaire.

Machines de bureau.

- 1^o La fabrication et vente d'une machine à multiplier qui se trouve déjà sur le marché peuvent être transférées dans notre région. 30,000 francs environ sont nécessaires pour la reprise.
- 2^o On cherche des intéressés pour l'exploitation de divers brevets ayant trait à la fabrication d'une petite machine à écrire portable.
- 3^o On cherche des maisons ou des intéressés pour la fondation d'une société qui entreprendrait la fabrication et la vente d'une nouvelle petite machine à additionner électrique.

Articles de sport et jouets.

- 1^o On cherche des intéressés pour l'exploitation de divers brevets concernant la branche des articles de sport et des jouets.

Articles de mode.

- 1^o On offre à remettre la fabrication (travail d'estampage, principalement) et la vente d'un petit article de mode masculine et féminine, déposé pour brevet.

Construction d'appareils.

- 1^o Une société désire entrer en relation avec des maisons, afin de remettre la fabrication ou la vente (ou toutes deux) d'un interrupteur (branche des automobiles).
- 2^o Pour l'exploitation commerciale d'un dispositif auxiliaire de radiophonie (appareil automatique à argent), le titulaire du brevet cherche des intéressés.
- 3^o Le détenteur d'un brevet concernant un appareil pour la fixation de lampes au plafond, cherche à réaliser pratiquement cette invention.
- 4^o On cherche un fabricant en vue de la production et de la vente d'un dispositif breveté pour la conservation de denrées alimentaires.
- 5^o Des intéressés sont demandés pour la fabrication en grand d'une bougie d'allumage au bénéfice de plusieurs brevets.

Outils.

- 1^o Le constructeur d'une nouvelle machine à tailler les pas de vis, pour laquelle le brevet est déjà demandé, cherche des intéressés en vue d'exploiter cette invention.
- 2^o On cherche des intéressés pour la production d'une perceuse automatique. Capital nécessaire: environ 100,000 fr.
- 3^o Les droits de fabrication concernant une nouvelle tête de perceuse revolver sont à céder.

III. Divers.

- 1^o La maison d'édition E. Kuhn, à Bienne, s'occupe de lancer la photographie en couleurs sur papier. Une partie du travail, pour laquelle on dépend encore de l'Allemagne, devrait s'effectuer désormais en Suisse et l'affaire occuperait peu à peu un nombre respectable de personnes. Pour faire connaître l'entreprise et former son personnel, la maison Kuhn travaille à la nouvelle édition de la « Chronique bernoise » de Diebold Schilling, rédigée en 1480/1484 par un participant aux guerres de Bourgogne et agrémentée de nombreuses gravures en couleur.

Des fonds sont nécessaires provisoirement et l'éditeur a établi à cet effet, sous une forme originale, un projet pour la constitution d'une « Société Schilling ».

- 2^o La Thermonite S.A., à Bienne également, possède un procédé pour préserver de la rouille les objets en fonte, fer et acier. Il ne s'agit pas d'une simple application superficielle, mais d'un traitement interne de la matière.

Secours de crise en faveur des chômeurs de l'industrie horlogère.

Par suite de la crise économique et du grand chômage en résultant dans l'industrie horlogère, les caisses d'assurance-chômage furent mises à contribution dans une si forte mesure que la Confédération, d'accord avec les gouvernements des cantons de Genève, Neuchâtel, Soleure et Berne, fut d'avis que pour 1932 la durée maximale des prestations aux horlogers assurés ne pourrait pas dépasser 150 jours en tout. Toutefois, les membres d'une caisse d'assurance qui auraient épuisé leur droit aux prestations et qui se trouveraient dans la gêne bénéficieront, sous certaines conditions, d'un secours de crise. Ces allocations ont, comme nous le verrons encore, le caractère d'un complément de l'assurance-chômage.

Par arrêté du 23 décembre 1931, les Chambres fédérales ont autorisé le Conseil fédéral à accorder des subventions aux cantons qui serviront des allocations de crise aux chômeurs. Les conditions auxquelles sera subordonné l'octroi des subventions sont précisées dans l'arrêté fédéral. Dans une ordonnance d'exécution «A» du 15 février 1932, le Conseil fédéral a décidé que le versement des secours de crise serait limité aux chômeurs de l'industrie horlogère.

L'ordonnance du Conseil-exécutif du 19 avril 1932 fixe, elle aussi, que le versement des secours de crise n'aura lieu qu'en faveur des ouvriers horlogers, car c'est cette branche d'industrie qui est la plus atteinte par la crise. Les versements des indemnités de la caisse d'assurance et les secours de crise alterneront pendant l'année 1932, pour les assurés de l'horlogerie, de la façon suivante:

Les indemnités d'assurance — qui sont plus élevées — seront versées pendant les mois d'hiver et les secours de crise — qui sont moindres — seront accordés pendant les mois d'été, c'est-à-dire que:

- a) dès le 1^{er} janvier 1932, l'indemnité d'assurance sera versée pendant 90 jours sans carences;
- b) dès la mi-avril 1932 au plus tôt, on accordera des secours de crise, si le chômeur est dans le besoin et
- c) dès la mi-octobre 1932 au plus tôt, l'indemnité d'assurance sera versée à nouveau, s'il y a lieu, pendant 60 jours, c'est-à-dire jusqu'au moment où le maximum de 150 jours aura été atteint.

A l'application, on reconnut bientôt la nécessité de modifier quelques dispositions de l'ordonnance. D'abord, on avait délimité trop étroitement la notion de « besoin » (chômeurs dans le besoin). En outre, il fallut constater que, pour les célibataires, le droit à l'indemnité totale devait être contesté, sauf si l'intéressé avait une obligation légale d'assistance à remplir. Ici aussi, on accorda au conseil communal la compétence de faire des exceptions dans les cas spéciaux (ordonnance du 22 juin 1932 sur le versement d'allocations de crise aux chômeurs de l'industrie horlogère, complément et modification).

Plusieurs communes, qui s'étaient placées elles-mêmes dans une catégorie inférieure lors de la promulgation de l'ordonnance, demandèrent, après l'entrée en vigueur de celle-ci, leur transfert dans une

catégorie supérieure. Mais toutes ces requêtes furent repoussées par le Département fédéral de l'économie publique.

A l'art. 25, notre ordonnance prévoyait un triple mode de répartition des frais.

Nous avons présenté au Département fédéral de l'économie publique une requête circonstanciée, pour obtenir l'application de la disposition fédérale selon laquelle la Confédération assume les $\frac{3}{5}$ des frais si le canton et la commune se trouvent dans une mauvaise situation financière. Mais malgré nos instances, la demande n'a pas été admise.

Il n'a pas encore été possible de répartir les communes en trois classes. Malgré notre requête réclamant une large interprétation de l'art. 5 de l'arrêté fédéral, la Confédération n'a pas procédé jusqu'ici à une répartition. Le seul point fixé est que les communes du canton de Berne sont rangées dans 2 classes, avec une participation de $33\frac{1}{3}\%$ et de $26\frac{2}{3}\%$. Il y aura en tout cas le $33\frac{1}{3}\%$ à la charge du canton.

Une grande partie des communes se trouvant dans une situation financière difficile, il a fallu chercher un arrangement pour le paiement des allocations de crise. Dès la réception des décomptes mensuels, la Confédération et le canton versent des acomptes dans la proportion de $\frac{1}{3}$ pour la Confédération et de $\frac{1}{3}$ pour le canton.

Les communes lourdement grecées peuvent demander des avances sur la participation du canton, ce qui s'est révélé nécessaire dans de nombreux cas.

La question de savoir comment il faut traiter les étrangers forme un chapitre spécial de l'assistance-chômage.

Dans notre canton, les allocations de crise sont octroyées si la réciprocité peut être prouvée.

La Suisse négocie actuellement la conclusion d'une convention de réciprocité avec la France, sur la base de l'assistance sans paiement de primes. La France ayant, dès le commencement des négociations, donné l'assurance qu'elle traiterait les Suisses comme ses propres ressortissants, nous avons de notre côté autorisé nos communes à verser l'allocation de crise aux citoyens français, à condition qu'au moment de la présentation de la demande, ils soient domiciliés dans le canton de Berne depuis 3 ans au moins, sans interruption, et qu'ils n'aient donné lieu à aucune plainte. En Belgique, les Suisses sont traités comme les citoyens belges, dans le domaine de l'assistance-chômage sans paiement de prime et, pour ce motif, nous ne faisons aucune objection à ce que les ressortissants belges touchent l'allocation de crise dans notre canton, si les conditions prévues sont remplies.

Dès que la réciprocité dans le dit domaine sera garantie par l'un ou l'autre Etat, nous donnerons les instructions nécessaires aux communes, quant à la conduite à tenir à l'égard des ressortissants de ces pays.

Secours de crise en faveur des chômeurs de l'industrie des machines et des métaux.

La crise de l'horlogerie avait déjà affecté une partie de l'industrie des machines et des métaux.

Aujourd'hui, la situation s'est aggravée. Nous avons eu rapidement de nombreux chômeurs pro-

venant de cette industrie. Appliquant l'ordonnance B du 12 mai 1932 du Conseil fédéral sur le versement d'allocations de crise aux chômeurs de l'industrie des machines et des métaux et de l'industrie textile, nous avons rendu notre ordonnance du 27 mai 1932 en faveur des chômeurs de la première de ces industries. Les dispositions de cette ordonnance sont analogues à celles de l'ordonnance de crise pour l'industrie horlogère, avec la seule différence qu'elles prévoient quatre catégories, le Conseil fédéral en ayant créé une quatrième pour les districts ruraux.

Secours de crise pour les chômeurs de l'industrie textile.

Nous n'avons pas été obligés, jusqu'ici, d'étendre les secours à ce groupe professionnel. Toutefois, des demandes isolées nous ont déjà été présentées.

Secours de crise pour les chômeurs de l'industrie du bâtiment.

Tandis que, les années précédentes, l'industrie du bâtiment pouvait occuper non seulement tous ses ouvriers, pendant la saison, mais encore comme manœuvres un grand nombre d'hommes d'autres groupes professionnels, nous avons cette année une situation beaucoup plus défavorable, notamment sur la place de Bienne et dans le Jura.

Ainsi, la commune de Bienne n'a eu en tout que 14 demandes d'autorisation de construire pendant le premier semestre 1932. Et dans le même temps, il y a plus de 400 logements vacants.

La plupart des ouvriers en bâtiments et sur bois ont épousé leur droit aux allocations.

En conséquence, nous nous sommes immédiatement abouchés avec l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, afin d'améliorer la position des ouvriers en bâtiments à Bienne.

Premièrement, nous avons demandé que le supplément de 10% fût alloué sur la place de Bienne, comme cela se pratique sur celles de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Le Conseil fédéral a décliné une première requête, mais nous avons entrepris immédiatement de nouvelles démarches.

Secondement, nous avons demandé l'octroi des subventions fédérales aux salaires des ouvriers en bâtiments et sur bois occupés aux travaux de chômage.

Les pourparlers durent malheureusement depuis des semaines, sans que nous ayons pu arriver à un résultat appréciable. On pourrait croire que les autorités fédérales n'apprécient pas exactement la situation dans la commune de Bienne. Il ne faut pourtant pas oublier qu'à fin juillet 1932, Bienne avait 1000 cas de chômage complet de plus que La Chaux-de-Fonds, alors qu'elle a à peine 1000 habitants de plus.

Conjointement avec la commune de Bienne, nous ne négligerons rien de ce qui pourrait améliorer la position de tous les chômeurs, qui, avec le temps, se répercute désastreusement sur l'ensemble de la situation économique de la région.

Ce n'est qu'en agissant en commun, sans se préoccuper de divergences politiques, qu'on pourra arriver ici à un résultat.

Les tableaux ci-après renseignent sur les secours de crise versés jusqu'au 30 juin 1932.

Secours de crise versés du 15 avril au 30 juin 1932 et répartis par district et région du canton.

Région	District	Total
Oberland . . .	Interlaken	Fr. 324.—
	Frutigen	» 2,443.15
	Thoune	» 464.85
		Fr. 3,232.—
Mittelland . . .	Berne	Fr. 139.10
Haute-Arovie .	Wangen	Fr. 1,772.20
Seeland . . .	Büren	Fr. 52,858.15
	Bienne	» 449,781.55
	Nidau	» 11,829.30
	Aarberg	» 477.—
	Cerlier	» 608.70
		Fr. 515,554.70
Jura	Courtelary	Fr. 331,070.52
	Franches-Montagnes	» 31,339.68
	Delémont	» 8,249.30
	Moutier	» 111,030.01
	Perrentruey	» 29,837.03
	Neuveville	» 3,096.10
		Fr. 514,622.64
Récapitulation:		Fr. 1,035,310.64

Secours de crise versés du 15 avril au 30 juin 1932.

Décompte	Bénéficiaires	Secours
Avril 1932 . . .	936	Fr. 39,099.07
Mai 1932 . . .	4,586	» 465,036.52
Juin 1932 . . .	5,362	» 531,185.05
Total	10,884	Fr. 1,035,320.64
Part du canton, au plus		Fr. 345,107.—

Nous n'aurons probablement pas besoin de nouveaux crédits pour continuer l'action de secours en 1932. Le Grand Conseil a mis à disposition 500,000 francs, prélevés sur le Fonds de compensation des impôts, par arrêté du 25 novembre 1931 et 500,000 francs, prélevés sur le compte de l'administration courante, par arrêté du 19 mai 1932. De ces crédits, une somme de 345,000 fr. était dépensée à fin juillet, ce qui fait qu'il reste encore 650,000 fr. environ pour les mois de juillet à mi-octobre, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'assurance-chômage recommence de fonctionner.

Collectes en faveur des chômeurs.

Personnel de l'administration du canton de Berne, Société des pasteurs réformés, Conseil synodal du canton de Berne, personnel de l'Etablissement can-

tonal d'assurance immobilière. Ces divers groupements ont procédé à fin 1931 et au début de 1932 à des collectes. Le produit de celles-ci est destiné à secourir les personnes se trouvant dans le besoin par suite de chômage. Un comité de 8 membres, présidé par le chef de l'Office du travail, est chargé de la répartition des fonds ainsi réunis. Il a décidé d'employer, par parts égales, le montant des dites collectes, soit 110,000 fr., en faveur des enfants de chômeurs ayant besoin d'un séjour de cure et en faveur des familles de chômeurs. Les enfants atteints dans leur santé sont placés pour quelques semaines dans des sanatoriums, dans des établissements de repos ou chez des particuliers. La Fondation «Pro Juventute» a bien voulu se charger de placer ces enfants. Les familles de chômeurs se trouvant dans un grand besoin ont reçu des secours soit en nature soit sous forme de bons. Il n'a pas été accordé d'aide en espèces.

Pour ce qui est de la première de ces deux actions de secours, l'action A, nous ne pouvons fournir un rapport définitif, puisqu'il y a encore de ces enfants en vacances.

Nous nous bornerons pour le moment à reproduire les lignes suivantes, émanant du Secrétariat bernois de «Pro Juventute», qui a très obligamment prêté son concours pour cette œuvre:

« L'organisation de l'œuvre fut assumée par le Secrétariat bernois de «Pro Juventute». La majeure partie des enfants ainsi secourus se recrutent dans le Jura. Selon leur état de santé, ils passent 4 à 8 semaines dans trois colonies de vacances spécialement établies à leur intention. A Wengen s'en trouve aussi une pour les enfants de langue allemande spécialement. Le premier contingent de 80 enfants est déjà rentré dans ses foyers, bruni du soleil et conforté par l'air tonique de l'Oberland. C'est une vraie joie que d'entendre ces enfants raconter leur vie là-bas: bonne et copieuse alimentation, soins affectueux, effets utiles reçus, belles excursions faites aux environs de la colonie. Une fillette fut tout particulièrement impressionnée de ce que chaque enfant avait son lit à lui, un beau et bon lit, et pouvait se nettoyer chaque soir les dents avec une brosse reçue toute neuve. Un bambin de 6 ans ne voulait plus se séparer du polichinelle de papier dont la directrice de la colonie lui avait fait cadeau. Et quelle fierté d'avoir tant augmenté de poids: 1 kg., 2 kg., même 4 kg., véritable record!

« C'est avec chagrin et larmes que bien des enfants ont pris congé de la colonie. Le temps passé là-bas avait été si beau, si heureux, après tant de pénibles semaines durant lesquelles les soucis des parents avaient pesé également sur l'âme des enfants ...

« Les parents, dont beaucoup se séparaient de leurs chers petits pour la première fois — et non sans appréhension, probablement — sont bien contents, eux aussi. En voici quelques témoignages, d'eux et de leurs enfants:

« Ces lignes pour vous dire toute notre reconnaissance pour les bons soins donnés à notre enfant...»

« Notre fillette est revenue en très bonne santé, elle a de belles joues rondes et a pris de bonnes habitudes, en un mot cela lui a fait beaucoup de bien sous tous les rapports...»

«...Notre petite Georgette est bien rentrée, enchantée de son séjour de vacances. Je tiens à vous dire toute ma gratitude pour les bonnes vacances que vous lui avez procurées et surtout aussi pour la bonne idée d'avoir complété son trousseau...»

«Merci encore de tout cœur pour m'avoir fait bénéficier du séjour comme enfant de chômeur. Ce temps fut pour moi, outre les courses et curiosités, un réconfort moral...»

«Cette gratitude spontanée, nous la transmettons à tous ceux qui ont consenti, sur leur traitement, à un sacrifice en faveur de nos concitoyens dans la détresse. Qu'ils soient assurés que le bien ainsi fait aux enfants de nos chômeurs aura des effets durables. Les séjours de vacances pourront se poursuivre tout l'été prochain. Puissent-ils demeurer aussi bienfaisants et le vivifiant soleil de montagne ne pas trop souvent bouder derrière des nuages chargés de pluie.»

Quant à la seconde action de secours, l'action B, en faveur des familles de chômeurs, elle est terminée et nous pouvons donner les renseignements suivants:

Le secours a été offert dans toutes les communes où le chômage frappait plus du 5% de la population. 788 demandes ont été présentées, qui provenaient de 72 communes et de ce nombre, 777 ont été admises.

Une somme de 62,448 fr. a été affectée à cette action B; elle a été répartie de telle façon que chaque adulte a reçu un bon de 20 fr. et chaque enfant de moins de 18 ans un bon de 14 fr. 1623 adultes et 2142 enfants furent secourus de cette manière. Les nombreuses lettres de remerciements reçues des diverses communes prouvent que cette aide volontaire aux chômeurs a atténué bien des misères.

Ci-après la répartition de la somme susdite entre les districts:

	Fr.	Fr.
		Report 34,504
Aarberg . . .	196	Interlaken . . . 3,660
Aarwangen . . .	68	Laufon . . . 90
Berne	272	Moutier . . . 14,170
Bienne	1,390	Neuveville . . . 1,634
Büren	6,092	Porrentruy . . . 7,794
Berthoud	20	Schwarzenbourg 298
Courtelary	19,224	Signau 40
Delémont	2,056	Bas-Simmental . 176
Franches-Montagnes	4,186	Thoune 82
A reporter	<u>34,504</u>	<u>Total 62,448</u>

Considérations finales.

I. Mesures prises depuis novembre 1931 en vue de remédier au chômage.

Voici un résumé des principales mesures prises par le Conseil-exécutif depuis novembre 1931 en vue d'atténuer le chômage:

- 1° Revision de la loi du 9 mai 1926 sur l'allocation de subventions aux caisses d'assurance-chômage. Loi sur l'assurance-chômage du 6 décembre 1931.

- 2° Exécution de la troisième action, 1932, pour l'encouragement extraordinaire des travaux de chômage. Ordonnance du 29 mars 1932 sur l'encouragement des travaux de chômage dans les communes frappées de chômage intense. Crédit cantonal 1932: 500,000 fr. Arrêté du Grand Conseil du 25 novembre 1931.
- 3° Développement professionnel des chômeurs et leur réadaptation à de nouvelles branches d'activité. Ordonnance du 8 avril 1932 sur le développement professionnel des chômeurs et leur réadaptation à de nouvelles branches d'activité. Crédit cantonal 1932: 40,000 fr. Arrêté du Grand Conseil du 25 novembre 1931.
- 4° Allocations de crise aux chômeurs de l'industrie horlogère. Ordonnance du 19 avril 1932 sur le versement d'allocations de crise aux chômeurs de l'industrie horlogère. Allocations de crise aux chômeurs de l'industrie des machines et des métaux. Ordonnance du 27 mai 1932, avec complément et modification du 22 juin 1932. Crédit cantonal: 1,000,000 fr. Arrêtés du Grand Conseil du 25 novembre 1931 et du 19 mai 1932.
- 5° Garantie de moyens d'existence aux petits patrons horlogers sans travail et se trouvant dans la gêne, pour la période du 1^{er} décembre 1931 au 15 avril 1932; arrêtés du Conseil-exécutif n° 4754 du 4 décembre 1931, n° 5127 du 29 décembre 1931, n° 514 du 2 février 1932 et n° 954 du 1^{er} mars 1932.
- 6° Action de secours du 1^{er} février au 30 avril 1932 pour l'industrie bernoise de la sculpture sur bois; arrêtés du Conseil-exécutif n° 448 du 26 janvier 1932, n° 973 du 4 mars 1932 et n° 1219 du 18 mars 1932. Crédit cantonal de 1932: 30,000 fr.
- 7° Désignation d'une commission d'experts pour l'introduction de nouvelles industries; arrêtés du Conseil-exécutif n° 746 du 16 février 1932. Crédit cantonal: 25,000 fr.
- 8° Complément et modification de l'ordonnance sur les secours de crise à l'industrie horlogère. Ordonnance du 22 juin 1932 sur le versement d'allocations de crise aux chômeurs de l'industrie horlogère.
- 9° Institution de l'assistance-chômage productive et octroi de subsides de fabrication. Ordonnance du 24 juin 1932.
- 10° Secours aux artisans dans la gêne. Versement à fonds perdu de 100,000 fr. à la Société de cautionnement artisanal du canton de Berne.
- 11° Crédit extraordinaire de 313,000 fr. alloué par le Grand Conseil pour les subventions ordinaires en vue de la création de possibilités de travail. Travaux subventionnés par les Directions de l'agriculture, des forêts et des travaux publics.
- 12° Refus de permis de travailler à des ouvriers de campagne et stagiaires ruraux de l'étranger, pour la protection du marché indigène du travail et afin de procurer de l'occupation aux chômeurs de l'industrie. Arrêté du Conseil-exécutif du 31 mai 1932.

II. Dépenses pour atténuer le chômage.**1930.**

	Fr.	Fr.
Dépenses totales de l'Office cantonal du travail	653,409. 51	
Recettes provenant de la subvention fédérale pour le service de placement et de contributions des communes aux caisses d'assurance-chômage	205,686. 55	
Dépenses nettes		447,722. 96
Dont pour l'assurance-chômage	495,916. 60	
Recettes (contributions des communes)	135,952. 50	
Dépenses nettes	<u>359,964. 10</u>	

1931.

Dépenses totales de l'Office cantonal du travail	2,650,917. 24	
Recettes provenant de la subvention fédérale pour le service de placement, de la part de la Confédération aux secours d'attente et des contributions des communes aux caisses d'assurance-chômage . . .	<u>1,018,849. 17</u>	
Dépenses nettes		1,631,968. 07
Dont pour l'assurance-chômage	2,479,499. 37	
Recettes provenant de la part de la Confédération aux secours d'attente et à l'aide aux petits patrons, et des contributions des communes	939,251. 82	
Dépenses nettes	<u>1,540,247. 55</u>	

1932 (Jusqu'au 31 juillet).

Dépenses totales de l'Office cantonal du travail	4,559,086. 34	
Recettes provenant de la part de la Confédération aux secours d'attente et à l'aide aux petits patrons, allocations de crise, subventions aux travaux de chômage et contributions des communes aux caisses d'assurance-chômage	1,728,977. 09	
Dépenses nettes		2,830,109. 25
Dont pour les mesures en vue d'atténuer le chômage	4,479,109. 29	
A reporter	<u>4,479,109. 29</u>	4,909,800. 28

Report 4,479,109. 29 4,909,800. 28

Recettes provenant de la part de la Confédération aux secours d'attente et à l'aide aux petits patrons, allocations de crise, subventions aux travaux de chômage et contributions des communes aux caisses d'assurance-chômage 1,728,249. 34

Dépenses nettes 2,750,859. 95Total des dépenses nettes de 1930 au 31 juillet 1932 4,909,800. 28

Les subventions pour les travaux de chômage de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e actions, qui n'ont pas encore été versées, mais qui le seront, ne sont pas comprises dans ces chiffres.

Il en est de même quant aux subventions prélevées sur le Fonds de solidarité.

Total des dépenses de 1930 au 31 juillet 1932 inclusivement	Dont dépenses nettes du canton
Fr.	Fr.
7,783,436. 04	4,909,800. 28
En y comprenant le subside extraordinaire aux travaux de chômage les frais augmentent de	
2,290,185. —	950,000. —
<u>10,073,621. 04</u>	<u>5,859,800. 28</u>

III. Mesures prévues pour la période allant du printemps 1932 au printemps 1933.*1^o Service de placement.*

Développement du service public de placement en ayant spécialement égard au placement de chômeurs dans l'agriculture. Coopération étroite avec la police des étrangers en ce qui concerne l'immigration d'ouvriers d'autres pays.

2^o Répartition des travaux.

Poursuite de la répartition méthodique des travaux. Invitation à toutes les administrations publiques à renvoyer à la morte saison la mise en œuvre des travaux qu'elles entreprennent, pour autant qu'il n'y a pas d'inconvénients d'ordre technique.

3^o Crédit de possibilités de travail.

a) *Travaux de chômage.* Exécution de la 3^e action, au moyen du crédit de 500,000 fr. mis à disposition. Le Conseil-exécutif est d'avis qu'il convient de continuer d'obvier au chômage par la création de possibilités de travail. Les mesures y relatives sont en préparation. Il y a lieu en particulier, ici, d'examiner le problème de la couverture des frais, au sujet duquel la Direction des finances élaborera un projet. Dans la session de novembre 1932, le Conseil-exécutif soumettra au Grand Conseil les demandes de crédit et propositions de financement nécessaires.

b) Assistance-chômage productive. Nous avons besoin d'un crédit de 100,000 fr. pour exécuter les mesures nécessaires, dans le sens de notre ordonnance du 24 juin 1932 sur l'assistance-chômage productive. D'ici à la session du printemps, on verra si d'autres crédits sont nécessaires.

4^o Cours de réadaptation.

Continuation des cours de réadaptation pour les jeunes chômeurs. Crédit accordé: 40,000 fr.; ce montant suffira jusqu'à fin 1932. D'ici là, on pourra se rendre compte de la nécessité de nouveaux crédits, cas échéant.

5^o Introduction de nouvelles industries.

La commission poursuivra assidûment ses travaux. Le crédit dont nous avons besoin pour 1933, soit 25,000 fr., a déjà été accordé par le Conseil-exécutif.

6^o Secours en nature.

Il sera apporté une plus grande attention à ce genre d'aide aux chômeurs. Ouverture de cuisines populaires. Fourniture de pommes de terre, etc. Les frais seront économisés sur l'assurance-chômage et les secours de crise.

7^o Secours aux enfants.

Il conviendra de poursuivre l'action commencée. Les frais seront imputés sur le produit des collectes volontaires.

8^o Secours extraordinaires aux chômeurs particulièrement gênés.

Organisation d'une œuvre de secours volontaire pour venir en aide, pendant la dure saison d'hiver, aux chômeurs particulièrement gênés. Octroi d'un don de Noël aux chômeurs.

9^o Assurance-chômage.

Application de la nouvelle loi régissant cette assurance. Crédit ouvert pour 1932: 500,000 fr. D'après les expériences faites pendant le 1^{er} trimestre, il faudra environ 3 millions de francs pour 1932. A fin juillet dernier, les dépenses nettes de l'Etat pour l'assurance-chômage durant l'année courante faisaient 2,100,000 fr. Les conditions d'application de l'art. 14 de la nouvelle loi du 6 décembre 1931 se trouvent par conséquent remplies. La disposition précitée porte qu'en tant que les dépenses de l'Etat pour la dite assurance excéderaient 500,000 francs annuellement, le Grand Conseil aura la faculté de décréter au besoin, pour une durée de 20 ans, une élévation des impôts directs de $\frac{1}{10}$ du taux unitaire, ce supplément d'impôt étant alors perçu dès l'année qui suit l'exercice en cause et jusqu'à couverture complète de l'excédent des dépenses annuelles — tous excédents de recettes qui résulteraient de l'élévation du taux d'impôt devant être affectés à la compensation des excédents de frais qui se produiraient par la suite.

Vu la circonstance indiquée ci-haut, le Conseil-exécutif est dans la nécessité de proposer au Grand Conseil l'application de la disposition susmentionnée dès le 1^{er} janvier 1933, avec création, comme

rubrique spéciale du compte d'Etat, d'un «Fonds de compensation des frais d'assurance-chômage».

Dans ce fonds serait versée chaque année une somme correspondant à une quote d'impôt de 0,1 %, soit environ 1,200,000 fr., et on y imputerait d'autre part les dépenses de l'Etat pour assurance-chômage en plus des 500,000 fr. fixés dans la loi du 6 décembre 1931. Comme les frais excéderont notamment 1,200,000 fr. non seulement pour l'exercice 1932 mais aussi pour 1933, il ne faudra pas uniquement envisager la perception du supplément d'impôt de 0,1 % pendant quelques années, mais bien décider encore de quelle manière le Fonds pourrait être doté provisoirement des deniers que ne fournirait pas l'impôt. Le Conseil-exécutif propose donc de l'autoriser à se faire avancer par la Banque cantonale l'argent nécessaire, ces avances étant ensuite amorties successivement au moyen du supplément d'impôt de 1,200,000 fr. La Banque cantonale s'est déjà déclarée d'accord. Et du moment qu'il ne s'agit pas d'un emprunt au sens de la Constitution, mais d'un simple crédit de roulement, couvert par l'impôt spécial à décréter, le Grand Conseil doit être considéré comme compétent pour statuer.

10^o Allocations de crise.

Octroi d'allocations de crise conformément à l'arrêté fédéral du 23 décembre 1931 et aux ordonnances cantonales du 19 avril 1932 sur les allocations de crise aux chômeurs de l'industrie horlogère, du 27 mai 1932 sur les allocations de crise aux chômeurs de l'industrie des machines et des métaux, du 22 juin 1932 sur les allocations de crise aux chômeurs de l'industrie horlogère (complément et modification). Crédit accordé: 1,000,000 fr.

Le nombre des personnes pouvant être mises au bénéfice des allocations de crise est évalué à 12,000.

* * *

Nous fondant sur ce qui vient d'être exposé, nous formulons pour aujourd'hui, à l'intention du Grand Conseil, les

propositions
suivantes:

1^o Un crédit extraordinaire de 100,000 fr. est ouvert au Conseil-exécutif pour la mise en œuvre de l'action «Assistance-chômage productive», sous rubrique spéciale IX a H 7 du Compte d'Etat.

Emploi selon l'ordonnance du Conseil-exécutif du 24 juin 1932.

2^o Vu l'art. 14 de la loi du 6 décembre 1931 sur l'assurance-chômage, le Grand Conseil décrète, avec effet dès le 1^{er} janvier 1933, la perception d'un impôt spécial de 0,1 %. Il crée d'autre part un «Fonds de compensation des frais d'assurance-chômage». Dans ce fonds sera versé, à titre de recettes, le produit de l'impôt spécial du 0,1 % et on y imputera, comme dépenses, les frais de l'Etat pour l'assurance des chômeurs selon la loi précitée, en tant qu'ils dépasseront 500,000 fr. annuellement.

Le Conseil-exécutif présentera un rapport détaillé, à l'occasion de la discussion du budget, sur l'état du susdit Fonds et la nécessité de maintenir l'impôt spécial de 0,1%.

Le Grand Conseil autorise au surplus le Conseil-exécutif à se faire avancer par la Banque cantonale les deniers nécessaires pour alimenter le Fonds de compensation des frais d'assurance - chômage. Ces avances seront amorties au moyen du produit de l'impôt spécial.

- 3^e Le Conseil-exécutif est autorisé à garantir au nom de l'Etat à l'égard de la Banque cantonale de Berne, jusqu'à concurrence de 1,000,000 francs au total, les emprunts contractés, pour lutter contre le chômage, par les communes qui ne peuvent obtenir les crédits nécessaires auprès d'établissements financiers.

Le Conseil-exécutif prendra un arrêté spécial sur l'octroi de la garantie, dans chaque cas, après

avoir examiné la situation de la commune en cause et, le cas échéant, en fixant des conditions déterminées.

Berne, le 6 août 1932.

*Le directeur de l'intérieur,
Joss.*

Approuvé et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 19 août 1932.

Au nom du Conseil-exécutif:

*Le président,
H. Mouttet.*

*Le chancelier,
Schneider.*

Recours en grâce.

(Septembre 1932.)

1^o Schrag, Werner, de Wynigen, né en 1911, palefrenier, domicilié rue de Fribourg 140 à Berne, a été condamné le 22 mai 1929 par le président du tribunal de Büren, pour **vol et escroquerie**, à 15 jours d'emprisonnement avec sursis. Le sursis dut être révoqué en date du 10 février 1932, vu que pendant le temps d'épreuve Schrag a été condamné à 5 jours d'emprisonnement pour complicité de vol. Le recourant n'ayant pas tenu compte de l'avertissement sérieux qu'était sa première condamnation avec sursis, il ne paraît pas opportun de lui remettre ses peines. Le Conseil-exécutif se joint à la proposition de rejet du préfet de Büren.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

2^o et 3^o Messerli, Arnold, de Rueggisberg, né en 1903, vacher, et Louise **Lerch**, née Lüdi, née en 1890, à Kriechenwil, ont été condamnés par le président du tribunal de Laupen, pour **concubinage**, le 8 janvier 1932, à 2 jours d'emprisonnement chacun, et le 19 février 1932 de nouveau à chacun 10 jours d'emprisonnement et 20 fr. d'amende. Les recourants se sont fiancés à Noël 1931, mais ils n'ont pas pu se marier tout de suite, le délai d'attente imposé par la loi à la veuve Lerch n'étant pas écoulé. Au commencement de mars le juge a abrégé ce délai, ensuite de quoi le mariage a eu lieu le 28 avril 1932. Le Conseil-exécutif, se conformant à l'usage pratiqué en pareil cas, propose la remise des peines et amendes pour autant qu'elles n'ont pas été exécutées.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise des peines d'emprisonnement et des amendes pour autant qu'elles ne sont pas exécutées.*

4^o Clémence, Robert, de Muriaux, né en 1898, cultivateur à Montignez, a été condamné le 7 avril 1932 par le président du tribunal de Porrentruy, pour **outrage public à la pudeur**, à 20 jours d'em-

prisonnement pour un même délit il avait été condamné le 21 février 1929 par le tribunal militaire de la 2^{me} division à une année d'emprisonnement avec sursis. Ensuite de sa deuxième condamnation, l'exécution de la peine prononcée par le tribunal militaire a été ordonnée. Vu que durant le temps d'épreuve le recourant est retombé en faute, il ne convient pas de le gracier.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

5^o Rihs, Alfred, de Meinißberg, né en 1893, aubergiste à Saicourt, a été condamné le 18 février 1932 par le président du tribunal de Moutier, pour **tenue d'auberge sans patente**, à 150 fr. d'amende. Le 31 juillet 1931, la Direction de l'intérieur fit savoir au recourant que sa patente ne durerait que jusqu'au 31 octobre 1931. Ce délai a par la suite été prolongé jusqu'au 31 décembre 1931. Le 20 janvier 1932 la Direction de l'intérieur, faisant droit à un recours de Rihs, lui a renouvelé sa patente à titre provisoire. Mais entre temps il avait continué de tenir son auberge, de sorte que plainte a été portée contre lui. Le recours est recommandé par l'autorité communale, ainsi que par la préfecture. Le juge et la Direction de l'intérieur proposent de réduire l'amende à 50 fr. Le Conseil-exécutif peut formuler une proposition dans ce sens, vu que d'après les circonstances du cas une réduction de l'amende paraît justifiée.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende à 50 fr.*

6^o Bigler, Ernst, de Worb, né en 1907, peintre, domicilié Preiergasse 18 à Zurich, a été condamné le 4 février 1930 par le président du tribunal IV de Berne, pour **résistance à la police, voies de fait et tapage nocturne**, à 5 jours d'emprisonnement avec sursis et à deux amendes de 30 et 10 fr. A la suite d'une peine qui lui fut infligée à Lucerne

pour concubinage, le sursis dut être révoqué. Il ne peut être fait droit au recours, vu que pendant le temps d'épreuve Bigler ne s'est pas conduit d'une manière irréprochable.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

7^e **Karrer**, Joseph, né en 1901, terrassier, de et à Wahlen, a été condamné le 11 février 1932 par le président du tribunal de Laufon, pour **abus de confiance et mauvais traitements**, à 5 jours d'emprisonnement et le 4 avril 1932, par le tribunal de district de Laufon, pour **subornation**, à une peine supplémentaire de 20 jours d'emprisonnement. Il s'est rendu coupable d'abus de confiance par le fait qu'il a gardé des cartouches d'altorlite et des mèches restant de mines, au lieu de les rendre. Dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre 1928, d'autre part, un sieur Sp. fut maltraité sur la voie publique. Ces mauvais traitements lui causèrent une incapacité de travail de cinq jours. Les soupçons d'avoir maltraité Sp. se portèrent sur Karrer. Cependant sur témoignage d'un certain Théophile Schmidlin l'instruction ne fut pas poursuivie. Plus tard ce témoin a déclaré avoir fait de fausses déclarations devant le tribunal et y avoir été instigué par Karrer. Karrer présente un recours en remise totale ou au moins partielle de ses peines. Il fait valoir qu'il a à subvenir aux besoins d'une grande famille. Le recours est recommandé par l'autorité communale. Le Conseil-exécutif par contre, estime que, vu la conduite du recourant devant le tribunal et la nature du délit, il ne convient pas de le gracier.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

8^e **Stoll**, Alfred-Samuel, de Wahlern, né en 1886, cordonnier à Wasen, a été condamné le 1^{er} avril 1932 par le tribunal de district de Thoune, pour **abus de confiance**, à deux mois de détention correctionnelle, commués en 30 jours de détention cellulaire. Il avait conclu un contrat de commission avec la maison Sch., aux termes duquel cette maison devait lui livrer des chaussures jusqu'à concurrence d'un montant de 4000 fr. Sur cette marchandise on lui accordait une commission de 10 %. Stoll s'était par contre engagé à livrer régulièrement à la fin de chaque mois le produit de la vente. Il ne s'est pas conformé à cette condition du contrat et est resté en retard dans l'accomplissement de ses obligations. A fin juin 1929 il reconnaissait devoir à la maison Sch. une somme de 1878 fr. 70. Depuis cette date il n'a plus effectué aucun paiement; il a avoué avoir dépensé le produit de la vente de la marchandise pour ses besoins et ceux de son ménage. Il demande qu'il lui soit fait remise de la peine. Comme excuse il fait valoir que sa femme — dont il est maintenant divorcé — a dépensé cet argent et, en plus, que le cas est déjà de vieille date. Actuellement il a de nouveau à subvenir aux besoins d'une famille. Le recourant a en outre déjà été puni pour délits d'ordre

financier. Les rapports de police à son égard ne sont pas très favorables. Le tribunal a, lors de la prononciation du jugement, tenu compte de la situation précaire de Stoll, des bouleversements au sein de sa famille ainsi que du fait que la plainte a été portée tardivement, ce qui lui a valu une atténuation de la peine. Faire preuve de plus d'indulgence ne paraît pas justifié. De ce fait le Conseil-exécutif ne peut pas se joindre à la proposition du préfet de Thoune tendant à une réduction de la peine à 10 jours, et propose de rejeter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

9^e et 10^e **Walther**, Ernest, de Wohlen, né en 1905, musicien, et Berthe **Luy**, née Münger, née en 1908, de nationalité allemande, demeurant Mattenhofstrasse 27 à Berne, ont été condamnés le 26 octobre 1931 par le président du tribunal d'Interlaken, pour **concubinage**, à chacun un jour d'emprisonnement. Les recourants se sont entre temps mariés. Se basant sur la pratique constante en pareil cas, le Conseil-exécutif propose de remettre les deux peines.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise des deux peines d'emprisonnement.*

11^e **Fleury**, Léon, de et à Laufon, né en 1897, ouvrier carrier, a été condamné le 17 mars 1931 par le tribunal de district de Laufon, pour **mauvais traitements**, à 3 mois de détention correctionnelle. Dans la nuit du 19 au 20 octobre 1930 les nommés Walter G. et Ernest K. se rendirent à Laufon pour faire réparer une motocyclette au garage Zbinden. Ils eurent une querelle avec Joseph et Léon Fleury. Walter G. fut maltraité d'une telle façon qu'une incapacité de travail de 76 jours en fut la suite. Joseph Fleury et Auguste Borer avouèrent avoir battu G., Léon Fleury par contre le contesta. Le tribunal l'a cependant reconnu coupable de mauvais traitements. Léon Fleury joint à son recours un certificat médical dans lequel il est attesté qu'il a de naissance un vice cardiaque, qui de temps en temps lui occasionne des souffrances assez violentes. Une remise de la peine ne peut cependant avoir lieu, vu qu'il s'agit d'un cas de mauvais traitements d'une brutalité extrême. Au pénitencier de Witzwil on aura la possibilité d'occuper le recourant à des travaux légers et, ainsi, de tenir compte de son état de santé.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

12^e **Lanz**, Emile, de Huttwil, né en 1899, commerçant, domicilié à Soleure, a été condamné le 11 mars 1929 par la Chambre pénale, pour **homicide par imprudence** et pour **contravention aux prescriptions concernant la circulation des véhi-**

culs à moteur, à 8 mois de détention correctionnelle, dont à déduire 2 mois de prison préventive et le reste commué en 90 jours de détention cellulaire, et au retrait définitif du permis de conduire. Le samedi 14 avril 1928, les nommés Frédéric Sp., Ernest Sch. et Ernest G., causaient ensemble sous un réverbère à un contour de la route dans le village de Longeau. Le temps était pluvieux. Sch. et G. étaient au bord de la route sous un parapluie, à 50—60 cm. d'eux se tenait Sp. Tout à coup ils entendirent un bruit de moteur et déjà ils aperçurent un véhicule éclairé d'une seule lanterne qui débouchait au contour de la route. Ils crurent d'abord que c'était une motocyclette, et seulement à très courte distance ils reconurent que c'était une automobile, dont la lanterne gauche seule était allumée. Pour avertir Sp. ou le tirer auprès d'eux il était trop tard, car au même moment déjà il était happé par l'automobile, qui filait à une allure exagérée, de sorte qu'il fut entraîné. Lanz prétend n'avoir remarqué qu'à la sortie du village de Longeau que la direction de sa voiture n'était pas en ordre. Il stoppa tout de suite et entendit qu'on lui criait d'arrêter. En examinant son véhicule il constata qu'un homme se trouvait dessous. Avec l'aide de passants celui-ci fut retiré de dessous la voiture et transporté chez un médecin, mais il expira peu après son admission à l'hôpital. Lanz, qui a subi sa peine, fait un nouveau recours (un premier a été rejeté par le Grand Conseil en date du 19 mai 1930), dans lequel il demande que le retrait du permis de conduire soit levé. Il déclare que depuis sa condamnation il n'a plus trouvé de travail, mais qu'une place lui a été assurée dans un garage à la condition qu'il soit en possession du permis de conduire. Le recourant a à plusieurs reprises déjà mis la circulation sur la voie publique en grand danger. La Chambre pénale lui a encore reproché l'inconscience et l'insouciance dont il a fait preuve comme conducteur d'automobile. Avoir égard au recourant ne paraît pas recommandable. Il ne peut pour le moment être question de lever la défense de conduire dont le prénomme est frappé.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

13^e Lavanchy, Ami, de Savigny et Forel, né en 1882, associé de la maison Lavanchy & Cie, à Lausanne, a été condamné le 6 janvier 1932 par le président du tribunal I de Bienne, pour **contravention aux prescriptions sur la circulation des automobiles**, à une amende de 230 fr. Le 5 octobre 1931 un camion de cette maison a été rencontré près du Seefels, à Bienne, transportant un déménagement d'un poids total de 20,760 kg. L'Office cantonal de la circulation recommande ensuite de diverses circonstances (il avait fallu charger une bibliothèque assez volumineuse) une réduction de l'amende à 50 fr., par contre la Direction des travaux publics considère une réduction à 100 fr. comme mieux proportionnée. Le Conseil-exécutif se rallie à cette proposition de la Direction des travaux publics. Les autorités doivent veiller à ce que les prescriptions con-

cernant la surcharge soient strictement observées. Faire preuve de trop de mansuétude envers les entreprises de transport, qui enfreignent trop souvent ces prescriptions, ne paraît pas recommandable.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende à 100 fr.*

14^e Trummer, Arnold-Adolphe, de Frutigen, né en 1912, employé d'hôtel, actuellement interné dans la maison de discipline de la Montagne de Diesse, a été condamné le 11 janvier 1932 par le président du tribunal d'Aarberg, pour **vol qualifié et simple**, à 6 mois d'internement dans une maison de discipline. Sa mère présente un recours en remise de la peine. Elle trouve que son fils a déjà été puni assez sévèrement. Le président du tribunal a jugé qu'un supplément d'éducation était très nécessaire à Trummer, qui pour ce motif a été condamné à une plus longue peine. Il avait d'ailleurs déjà été condamné pour délits contre la propriété. Une remise complète ou même partielle de la peine ne paraît pas justifiée.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

15^e Lischer, Walter, de Schüpfheim, né en 1894, entrepreneur de transports à Gsell-Dübendorf, a été condamné le 4 avril 1932 par le président du tribunal de Nidau, pour **contravention aux prescriptions sur la circulation des véhicules à moteur**, à une amende de 100 fr. Le 23 mars 1932 un camion de cette maison a été contrôlé entre Tüscherz et Douanne, sa charge se montait à 16,200 kg. Dans son recours Lischer fait valoir qu'il ignorait que pour le transport d'un déménagement il y avait une limite de charge. Sans en indiquer les motifs, le préfet de Nidau et l'Office cantonal de circulation font la proposition de réduire l'amende à 20 fr. La Direction des travaux publics par contre déclare qu'elle ne peut recommander qu'une réduction de moitié, au plus, et cela seulement si le recourant n'a jamais été puni pour avoir dépassé la limite de charge. Les autorités doivent veiller strictement à ce que les prescriptions concernant la dite limite soient observées. Vu que le recourant n'a pas encore été puni pour un même délit, le Conseil-exécutif propose de réduire l'amende à 50 fr.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende à 50 fr.*

16^e Kropf, Max, d'Oberlangenegg, né en 1908, voyageur à Signau, a été condamné le 17 juin 1931 par le président du tribunal de Trachselwald, pour **infraction à la loi sur le timbre**, à 43 amendes de 10 fr. chacune, au paiement du timbre supplémentaire de 1 fr. dans chaque cas et aux frais de l'Etat, montant à 52 fr. Il a passé 43 contrats de vente

qu'il n'a estampillés qu'à raison 10 ct. au lieu de les contrats étaient soumis à un timbre de 10 centimes auprès d'un ancien notaire concernant l'estampillage de ces contrats. Celui-ci lui a dit que les contrats étaient soumis à un timbre de 10 centimes. Tout de suite après la première plainte il a voulu compléter l'estampillage. Mais la police l'a devancé. Il n'avait pas l'intention de faire du tort à l'Etat. Il paraît justifié de faire partiellement droit à sa demande. On peut admettre que Kropf croyait pouvoir se fier aux renseignements d'un ancien notaire. Le Conseil-exécutif propose donc de réduire les amendes à une somme de 150 fr. à condition que le timbre supplémentaire et les frais de l'Etat soient payés.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction des amendes à la somme de 150 fr., à la condition que le timbre supplémentaire et les frais de l'Etat soient payés.*

17^e Müller née Haudenschild, Marie, veuve de Gottfried, de Niederbipp, née en 1895, domiciliée à Niederbipp, a été condamnée le 6 janvier 1932 par le président du tribunal de Wangen, pour **infraction à la loi scolaire** (absences non-justifiées de son fils Max), à 3 jours d'emprisonnement. En 1930 elle a été victime d'un accident de motocyclette. Depuis lors elle souffre d'une dépression mentale, qui de temps en temps s'aggrave. Son état est très probablement cause que l'affaire de son garçon n'a pas été réglée en temps voulu avec les autorités scolaires. Eu égard à l'état physique et psychique de la recourante, l'autorité communale, le préfet et la Direction de l'instruction publique recommandent le recours. Le Conseil-exécutif se rallie à cette recommandation et propose également la remise de la peine.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de l'emprisonnement.*

18^e Lüthy, Frédéric, fils de Frédéric et d'Anne née Brönnimann, né en 1904, de Ausserbirrmoos, propriétaire de garage à Latterbach i. S., a été condamné le 13 avril 1932 par la Chambre pénale, pour **escroquerie** d'un montant inférieur à 60 fr., à 4 jours d'emprisonnement et aux frais liquidés à 77 fr. 50. Le 15 septembre 1931 il s'est présenté dans un magasin de Latterbach, auquel il devait encore de l'argent pour des livraisons antérieures, afin de se faire livrer à nouveau de la marchandise. On lui déclara qu'on ne pouvait plus lui livrer de marchandise avant que les anciennes livraisons ne soient réglées. Lüthy répondit que le montant était à disposition chez lui, mais qu'il avait jusqu'à ce jour omis de le porter à la poste. Il promit de remettre l'argent à la poste, aussitôt qu'il serait

rentré à la maison, si on lui livrait la marchandise désirée. Le commerçant, sur cette affirmation, lui fit de nouveau crédit pour 17 fr. 50. Lüthy a par la suite omis de payer sa dette, qui se montait à 43 fr. 75. Devant le tribunal il a reconnu le fait, mais a contesté toute intention d'escroquerie, en affirmant qu'entre temps sa femme avait employé le montant en cause pour les besoins du ménage et qu'il n'avait de ce fait plus été à même de tenir sa promesse. Le jugement de première instance, qui portait 4 jours d'emprisonnement, fut confirmé par la Chambre pénale. Le sursis n'a pas pu être accordé à Lüthy, vu que dans les années 1929 et 1930 il avait été condamné à des peines correctionnelles, commuées en détention cellulaire, pour abus de confiance. Au moment des débats devant l'instance supérieure la créance a été couverte. Le recourant fait valoir que si le jugement devait être exécuté il subirait un grand préjudice, aussi bien dans son commerce que dans sa famille. L'autorité communale de son lieu de domicile et le préfet recommandent le recours. Le Conseil-exécutif croit cependant devoir proposer le rejet, vu les condamnations antérieures de Lüthy. Puisque le sursis n'a pas pu être accordé à Lüthy, il peut d'autant moins être question de lui remettre la peine.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

19^e Tschanz, Hermine, fille d'Hermann et de Berthe née Althaus, de Herzogenbuchsee, née en 1905, épouse divorcée d'Ernest-Adolphe Christen, repasseuse, à Berne, Zähringerstr. 16, a été condamnée le 13 juin 1932 par le président du tribunal de Wangen, pour **vol** d'un tablier à manches, d'une valeur de 4 fr., à 5 jours d'emprisonnement et aux frais montant à 9 fr. 20. Du 22 novembre à fin décembre 1930 elle était en location chez une dame veuve R. L. à Herzogenbuchsee. Pendant ce temps elle s'est approprié un tablier à manches d'une valeur de 4 fr. qui était suspendu devant la maison, lequel appartenait à la propriétaire, dame veuve R. L. De la plainte il ressort qu'elle a été dénoncée au geôlier de Wangen par son mari, qui est détenu à la prison dudit lieu. Dame R. L. ne s'est pas portée partie civile. Dans l'interrogatoire devant le juge d'instruction dame Tschanz a reconnu le fait en soi, mais contesté s'être rendue coupable de vol. Se basant sur sa déposition, le juge lui a signifié un arrêt éventuel. Dans l'interrogatoire en question, elle a déclaré que son mari avait brûlé le tablier et s'est ensuite soumise au jugement, mais elle a demandé d'en suspendre l'exécution jusqu'après le 1^{er} juillet 1932, date à laquelle doivent avoir lieu les débats dans son procès de divorce devant le tribunal de district de Berne. De ces actes déjà, il ressort qu'elle a été dénoncée pour cette bagatelle par son mari, avec lequel elle est en instance de divorce, par vengeance. Elle présente un recours en remise de la peine, dans lequel elle reconnaît avoir porté le tablier enlevé, mais conteste toute intention de vol. Dame R. L. l'a vue souvent avec ce tablier, sans cependant lui avoir jamais fait de reproche. Au moment où une discussion a eu lieu au sujet dudit objet,

son mari l'a brûlé, afin de lui ôter la possibilité de le rendre. La dénonciation est due à la vengeance. Dame Christen a il est vrai été condamnée le 14 mars 1930 par le président du tribunal du district de Zurich pour vol simple à une semaine d'emprisonnement. Dans le canton de Berne, par contre, elle n'a encore subi aucune condamnation. Le recours est recommandé par le préfet de Wangen. Les frais de justice ont été payés. — Le Conseil-exécutif, en raison des circonstances de ce cas, propose de remettre la peine.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la peine.*

20^e et 21^e Les Laiteries réunies, à Genève, soit leur chef responsable, le sieur **Grandjean**, E., né le 25 juin 1878, domicilié rue des Noirettes, à Genève, ont été condamnées le 5 avril 1932 par le président du tribunal I de Bienne, pour **contravention aux prescriptions sur la circulation des véhicules à moteur**, à 200 fr. d'amende et à 4 fr. de frais. En outre, le chauffeur de cette entreprise, **Givel**, Georges, né le 21 mai 1901, domicilié rue de la Colline 3, à Genève, a été condamné le même jour, pour la même infraction, également par le président du tribunal I de Bienne, à 20 fr. d'amende et derechef le 5 avril 1932, par le président du tribunal de Fraubrunnen, à 50 fr. d'amende et à 5 fr. de frais. Le lundi 21 mars 1932, un véhicule de ladite maison conduit par Georges Givel a été contrôlé à Bienne. Sa charge accusait un poids total de 17,500 kilos, il dépassait donc la limite maximum de 5 $\frac{1}{2}$ tonnes. Le 30 mars un autre camion fut contrôlé sur la route de Zollikofen. La charge totale pesait 14,870 kg. La limite de poids autorisé par la loi était ici aussi dépassée, de 2870 kg. Aussi bien l'entreprise que le conducteur des camions se sont soumis aux décisions des tribunaux. L'entreprise présente maintenant un recours au nom des personnes punies, et demande la remise ou tout au moins réduction des amendes, faisant valoir entre autres qu'aucun des conducteurs n'avait connaissance des limites de charge en vigueur dans le canton de Berne. La Direction des travaux publics s'oppose énergiquement à une réduction des amendes. La limite de charge a été établie pour le ménagement et le maintien des routes et des ponts. Pour faire respecter ces prescriptions les tribunaux se sont vu dans la nécessité de prononcer des amendes très sévères. Il ne paraît pas opportun d'entraver leurs efforts par une remise ou

une réduction des amendes. Le Conseil-exécutif se rallie à ce point de vue et propose le rejet du recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

22^e **Cœudevez**, Jules, de Courchavon, né en 1896, douanier à Porrentruy, a été condamné le 6 novembre 1930 par la Cour d'assises du V^e arrondissement, pour **mauvais traitements**, à 3 mois de détention correctionnelle, commués en 45 jours de détention cellulaire. Dans la soirée du 12 janvier 1930, une rencontre eut lieu à Mormont, commune de Courchavon, entre les frères Charles et Jules Cœudevez et un certain Léon Viatte. Charles Cœudevez fut tué de deux coups de revolver tirés à bout portant par Viatte, ce dernier par contre fut blessé assez grièvement à coups de bâton. Viatte déclara que les frères Cœudevez le guettaient dans les environs de son logement et qu'ils l'ont maltraité à coups de bâton, ensuite de quoi il a fait usage de son arme à feu. Jules Cœudevez, par contre, prétend ne s'être élançé sur Viatte qu'après que celui-ci eut tiré et blessé son frère Charles. La Cour a reconnu aussi bien Jules Cœudevez que Léon Viatte coupables de mauvais traitements, pour ce dernier elle a cependant admis qu'il avait agi en état de légitime défense, mais en outrepasseyant la limite permise. Le sursis a été refusé à Jules Cœudevez, malgré qu'il n'ait jamais subi de condamnation et qu'il jouisse d'une assez bonne réputation. La Cour ne l'a pas jugé digne de ce bienfait vu son caractère et l'acte commis. Le tribunal retint comme circonstance aggravante le fait que les frères Cœudevez avaient guetté Viatte de nuit sur la voie publique. Au dire d'un témoin, Charles Cœudevez avait depuis longtemps manifesté l'intention d'administrer des coups à Léon Viatte. Il fut d'autre part relevé quant à Jules Cœudevez que sa charge de douanier aurait dû lui imposer un peu plus de réserve et qu'il aurait mieux fait d'essayer d'empêcher son frère de mettre son dessein à exécution que de lui aider. Jules Cœudevez a en plus produit une mauvaise impression, par le fait qu'il a, à plusieurs reprises, essayé d'amener un témoin à charge des frères Cœudevez à modifier ses dépositions. Les mêmes motifs pour lesquels la Cour d'assises a refusé le sursis à Jules Cœudevez, s'opposent à une remise de la peine. Le Conseil-exécutif propose donc le rejet du recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

Rapport de la Direction de l'instruction publique

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

la révision du décret fixant le classement des communes pour les traitements du corps enseignant.

(Août 1932.)

Aux termes de l'art. 7 de la loi du 31 mars 1920, le classement des communes quant à leur quote-part aux traitements du corps enseignant doit être arrêté à nouveau tous les cinq ans, sur la base d'une enquête touchant la situation financière de chaque commune. Ladite quote-part, qui va de 600 à 2500 fr., est déterminée au moyen de calculs dont les facteurs sont la capacité contributive, le taux d'impôt et le nombre des classes scolaires.

Le même art. 7 précité porte d'autre part, aux paragr. 2 et 3, que la somme totale des traitements initiaux du corps enseignant primaire doit se répartir à peu près par moitiés entre l'Etat et l'ensemble des communes. Enfin, suivant l'art. 9, une commune peut être transférée dans une classe de traitements plus élevée ou plus basse, par décision du Conseil-exécutif, en cas de conditions particulières d'impôt, de gain, de trafic et d'existence.

Telles sont les modalités légales à appliquer dans le décret d'exécution.

Ainsi qu'il vient d'être dit, la somme totale des traitements initiaux du corps enseignant se répartit à peu près également entre les deux parties en cause — Etat et communes. Mais pour que cet équilibre relatif ne soit pas rompu au cours de la période quinquennale, il faut que l'Etat dispose d'une certaine réserve, c'est-à-dire que sa quote-part soit fixée à un chiffre quelque peu inférieur à la moitié mathématique de la somme des traitements. En cas de création de nouvelles classes d'école, c'est généralement l'Etat qui voit ses charges augmenter, surtout dans les communes rurales. A cela s'ajoute par ailleurs le déclassement, dans une catégorie inférieure, de communes tombées dans une mauvaise situation financière et auxquelles l'Etat ne peut venir en aide, en application de l'art. 9 de la loi du 21 mars 1920, que si le moyen lui en est fourni.

Ces dernières années, la réserve nécessaire selon ce qui vient d'être relevé a été de 100,000 à

200,000 fr. Elle n'a cependant pas été suffisante, par moments, et c'est seulement dans la dernière période quinquennale qu'une compensation est intervenue au profit de l'Etat.

Quant au classement des communes, par rapport les unes aux autres, l'Etat n'y a, financièrement, aucun intérêt. Mais encore faut-il que ce classement soit aussi équitable que possible. Et il subit chaque fois des changements en raison des fluctuations auxquelles sont soumis le capital imposable, le taux d'impôt et, de même, le nombre des classes scolaires.

L'enquête sur les conditions fiscales des communes — ces recherches prennent toujours beaucoup de temps — a porté pour le nouveau classement sur les années 1926—1930 quant au capital imposable et sur les exercices 1927—1931 quant au taux d'impôt. Elle a fait constater une notable augmentation du capital imposable global des communes. Arrêter le classement de la nouvelle période sur la base du décret de 1926 aurait par conséquent rompu l'équilibre des quotes-part au détriment des communes. Une réadaptation s'imposait ainsi et nous y pourvoyons, dans notre projet, en modifiant légèrement, à l'art. 8, l'échelle du capital imposable, celui-ci constituant le facteur essentiel du calcul. C'est ici le seul changement de quelque importance qu'il y a lieu d'apporter à l'ancien décret.

La réserve à mettre à la disposition du Conseil-exécutif doit, cette fois, être fixée à un chiffre quelque peu plus élevé. C'est que, tout d'abord, l'enquête a porté sur des années encore normales, si non bonnes, alors qu'aujourd'hui plus d'une commune se trouve en moins favorable situation, de sorte qu'une certaine correction des données purement mathématiques est indispensable. En second lieu, il faut s'attendre, vu l'insécurité des conjonctures économiques actuelles, à ce que d'autres communes encore tomberont dans des difficultés finan-

cières, au cours de la prochaine période, et demanderont d'être transférées dans une classe inférieure de contribution. Il paraît dès lors opportun de mettre le Conseil-exécutif dans la possibilité d'avoir davantage égard aux circonstances.

Les nouveaux calculs sur lesquels se fonde notre projet donnent en faveur de l'Etat un excédent de 230,000 fr., pour emploi dans le sens sus-indiqué. Sur ce montant, il faudra affecter au minimum 80,000 fr. à des reclassements de communes manifestement trop mal loties. Il resterait donc 150,000 fr., qui, comme on vient de le voir, serviront à déferer aux nouvelles demandes légitimes de dégrèvement qui seront présentées durant les cinq prochaines années. Soit relevé, ici, que pareil dégrèvement n'est accordé, dans chaque cas, qu'après

un examen sérieux de la situation, et que peuvent seules être prises en considération, les communes pour lesquelles une réduction de leur quote-part constitue un allégement appréciable dans des circonstances particulièrement difficiles. Une réserve quelque peu forte est dès lors bien justifiée.

Vu ces considérations, nous vous recommandons notre projet de décret.

Berne, 11 août 1932.

*Le directeur
de l'instruction publique,
Rudolf.*

Projet du Conseil-exécutif

du 19 août 1932.

Décret

concernant

le classement des communes pour les traitements du corps enseignant.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Par exécution des art. 3, 6 à 9, 19, 20 et 39 de la loi du 21 mars 1920 sur les traitements du corps enseignant des écoles primaires et moyennes;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

I. Ecole primaire.

Article premier. La quote-part des communes au traitement initial des instituteurs et institutrices primaires est, suivant leur capacité financière, de 600 à 2500 fr. (art. 3 de la loi du 21 mars 1920).

Art. 2. Les communes sont rangées, dans ces limites, en vingt classes de traitements, la susdite quote-part augmentant de 100 fr. par échelon.

Art. 3. Font règle pour le classement: le taux de l'impôt communal et la capacité contributive, déterminée par classe scolaire.

Ces facteurs seront appliqués de telle façon que la somme totale des traitements initiaux du corps enseignant primaire se répartisse à peu près par moitiés entre l'Etat, d'une part, et l'ensemble des communes, d'autre part.

Art. 4. Quant aux dits facteurs, on observera les dispositions qui suivent:

a) Comme taux de l'impôt, on prendra le taux total, c'est-à-dire le chiffre qui exprime combien un contribuable assujetti à l'impôt de la fortune doit payer en tout, par millier de francs, pour des fins communales, locales, scolaires, d'assistance et d'autres fins générales dans la commune ou section de commune.

Les impositions spéciales au sens de l'article 49, paragraphe 5, de la loi du 7 juillet 1918 sur les impôts directs de l'Etat et des communes, n'entrent pas en considération.

Si les impôts directs (taxes spéciales) levés par les diverses sections d'une communauté scolaire sont de taux différents, c'est le taux moyen qui fait règle. Celui-ci est déterminé sur

la base du montant total des impôts directs pour l'ensemble des sections et il doit exprimer, en pour-mille ou fraction de pour-mille, le rapport existant entre ce montant et le capital imposable total.

Le taux à faire entrer en ligne de compte quant aux taxes de voirie et aux impôts du culte qui ne frappent qu'une partie du capital imposable, sera de même exprimé par le rapport existant entre le produit de ces contributions et le capital imposable total. Le Conseil-exécutif peut, au besoin, édicter des dispositions particulières au sujet de la prise en considération de travaux ou de fournitures de matériel en lieu et place de taxes de voirie.

b) La capacité contributive comprend les éléments suivants :

1. le capital imposable sur la base duquel les impositions communales sont perçues;
2. les contributions additionnelles, capitalisées suivant le taux de perception de l'impôt principal.

En cas de doute relativement à l'application des dispositions énoncées sous lettres *a* et *b*, le Conseil-exécutif tranche.

Art. 5. Lorsqu'une communauté scolaire entretient une école secondaire ou lui paie des écolages, il sera équitablement tenu compte des charges y relatives dans le classement.

Art. 6. En cas de changement dans le nombre des postes d'enseignement d'une commune, il est procédé, pour le commencement du trimestre où aura lieu le changement, à une nouvelle détermination de la classe de traitements de cette commune (art. 8 de la loi). L'art. 7, paragr. 2, de la loi est alors appliqué par analogie.

Art. 7. La répartition des communes en classes de traitements a lieu tous les cinq ans. Pour la période de 1932 à 1937, elle se fondera :

- a)* sur la moyenne du taux de l'impôt communal des années 1927 à 1931;
- b)* sur la capacité contributive moyenne (art. 4, lettre *b*, ci-dessus) des années 1926 à 1930.

Art. 8. La détermination des classes de traitements selon les facteurs spécifiés en l'art. 4 ci-dessus, se fait de la manière suivante :

Les communes sont rangées en 10 classes de taux de l'impôt et 20 classes de capacité contributive, exprimées en points et échelonnées ainsi qu'il suit :

<i>a) Taux de l'impôt: Excédant 5,5 % = 0 point</i>
5,01 à 5,5 % = 1 »
4,51 > 5,0 % = 2 points
4,01 > 4,5 % = 3 »
3,51 > 4,0 % = 4 »
3,01 > 3,5 % = 5 »
2,51 > 3,0 % = 6 »
2,01 > 2,5 % = 7 »
1,51 > 2,0 % = 8 »
1,01 > 1,5 % = 9 »
0 > 1,0 % = 10 »

b) Capacité contributive pour l'impôt communal, par classe scolaire:

Fr.	Fr.	
jusqu'à 1,000,000		= 1 point
1,000,001 à 1,350,000		= 2 points
1,350,001 » 1,700,000		= 3 »
1,700,001 » 2,050,000		= 4 »
2,050,001 » 2,400,000		= 5 »
2,400,001 » 2,750,000		= 6 »
2,750,001 » 3,050,000		= 7 »
3,050,001 » 3,350,000		= 8 »
3,350,001 » 3,650,000		= 9 »
3,650,001 » 3,950,000		= 10 »
3,950,001 » 4,250,000		= 11 »
4,250,001 » 4,500,000		= 12 »
4,500,001 » 4,750,000		= 13 »
4,750,001 » 5,000,000		= 14 »
5,000,001 » 5,250,000		= 15 »
5,250,001 » 5,500,000		= 16 »
5,500,001 » 5,700,000		= 17 »
5,700,001 » 5,900,000		= 18 »
5,900,001 » 6,100,000		= 19 »
plus de 6,100,000		= 20 »

Le nombre total de points que la commune accuse de cette manière détermine sa classe de traitements et le montant de sa quote-part, par poste d'instituteur ou d'institutrice, savoir:

1 point	= 1 ^{re} classe de traitements	= fr. 600
2 points	= 2 ^e » » »	= » 700
3 »	= 3 ^e » » »	= » 800
	et ainsi de suite jusqu'à	
20 » ou plus	= 20 ^e cl. de	= » 2500

Art. 9. Dans le cas où le classement opéré selon les règles ci-dessus ne donnerait pas une répartition des charges conforme à la loi, entre l'Etat et l'ensemble des communes, le Conseil-exécutif pourra apporter le changement général nécessaire dans le classement des communes d'après le taux de l'impôt.

Art. 10. Lorsqu'en raison de conditions particulières d'impôt, de gain, de communications ou d'existence le classement d'une commune ne paraît pas juste, le Conseil-exécutif peut ordonner une enquête et, suivant les résultats de celle-ci, transférer la commune dans une classe de traitements plus élevée ou plus basse (art. 9 de la loi).

Art. 11. La quote-part des communes au traitement initial des maîtresses de couture de l'école primaire (450 fr.) est fixée ainsi qu'il suit:

Communes de la 1 ^{re} à la 4 ^e classe de traitements	fr. 125
» » » 5 ^e » » 8 ^e » » » » 175	
» » » 9 ^e » » 12 ^e » » » » 225	
» » » 13 ^e » » 16 ^e » » » » 275	
» » » 17 ^e » » 20 ^e » » » » 325	

II. Ecoles moyennes.

Art. 12. La quote-part des communes au traitement initial du corps enseignant des écoles secondaires et des progymnases sans section supérieure, est, suivant leur capacité financière, de 1600 fr. à 3500 fr. par poste (art. 19 de la loi).

Art. 13. En règle générale, les communes sont rangées, quant à leur quote-part aux traitements du corps enseignant des écoles moyennes, dans la même classe que pour les traitements du corps enseignant de l'école primaire et elles doivent payer pour les maîtres et maîtresses de ces écoles 1000 fr. de plus, par poste, que pour ceux de l'école primaire.

Art. 14. Dans tous les cas où le classement d'une commune quant aux écoles moyennes ne peut être assimilé d'emblée au classement quant à l'école primaire, il sera arrêté par le Conseil-exécutif en ayant égard à toutes les circonstances déterminantes.

Art. 15. Lorsqu'une commune perçoit un écolage d'élèves d'autres communes ou de ces dernières elles-mêmes, il est loisible au Conseil-exécutif, si le montant de cette contribution le justifie, de ranger la commune dans une classe plus élevée pour les traitements du corps enseignant de ses écoles moyennes.

Art. 16. La quote-part des communes au traitement initial des maîtresses de couture des écoles moyennes (500 fr.) est fixée ainsi qu'il suit:

Communes de la 1 ^{re} à la 4 ^e classe de traitements	fr. 150
» » » 5 ^e » 8 ^e » » » »	200
» » » 9 ^e » 12 ^e » » » »	250
» » » 13 ^e » 16 ^e » » » »	300
» » » 17 ^e » 20 ^e » » » »	350

III. Dispositions finales.

Art. 17. Le Conseil-exécutif est chargé d'exécuter le présent décret, qui a effet rétroactif dès le commencement de l'année scolaire 1932/1933 et qui abroge celui du 9 novembre 1926.

Berne, le 19 août 1932.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
H. Mouttet.

Le chancelier,
Schneider.

Texte adopté en 1^{re} lecture

le 11 mai 1932.

Amendements de la Commission

du 25 août 1932.

LOI

sur

**l'allocation de subsides de l'Etat
aux écoles moyennes.**

Le Grand Conseil du canton de Berne,
Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

Article premier. L'art. 7 de la loi sur les écoles secondaires du 26 juin 1856 est remplacé par les dispositions suivantes :

«L'Etat alloue pour la construction et les transformations importantes de bâtiments d'écoles moyennes, des subventions aux mêmes conditions et dans la même mesure qu'à l'égard des écoles primaires. (Cfr. art. 26 de la loi sur l'instruction primaire, du 6 mai 1894, et art. 14 et 21 de celle sur les traitements du corps enseignant, du 21 mars 1920.) Son subside ne peut cependant excéder 75,000 fr. par établissement.»

Art. 2. Il est édicté la nouvelle disposition ci-après :

«Si dans une commune tous les élèves des classes secondaires et classes de progymnase reçoivent gratuitement le matériel d'enseignement et les fournitures scolaires, l'Etat contribue d'une manière équitable aux frais en résultant.»

Art. 3. La présente loi entrera en vigueur dès son adoption par le peuple.

Les subsides prévus à l'art. 2 seront versés la première fois pour l'année scolaire 1933/1934.

Berne, le 11 mai 1932.

Au nom du Grand Conseil:

Le président,
E. Bütikofer.
Le chancelier,
Schneider.

A l'égard du texte adopté en 1^e lecture,

le Conseil-exécutif maintient son projet du 27 octobre 1931, c'est-à-dire :

Art. 1er: Fixation du subside maximum à 50,000 francs.

Art. 2. Suppression de ces dispositions.

Berne, le 12 août 1932.

Le chancelier d'Etat,
Schneider.

... excéder 50,000 fr. par établissement.»

Art. 2. Il est édicté ...

«L'Etat alloue un subside équitable aux écoles secondaires et progymnases qui introduisent pour tous leurs élèves la gratuité du matériel d'enseignement et des fournitures scolaires.»

... l'année scolaire 1934/1935.

Berne, le 25 août 1932.

Au nom de la Commission:

Le président,
Dr E. Bärtschi.

